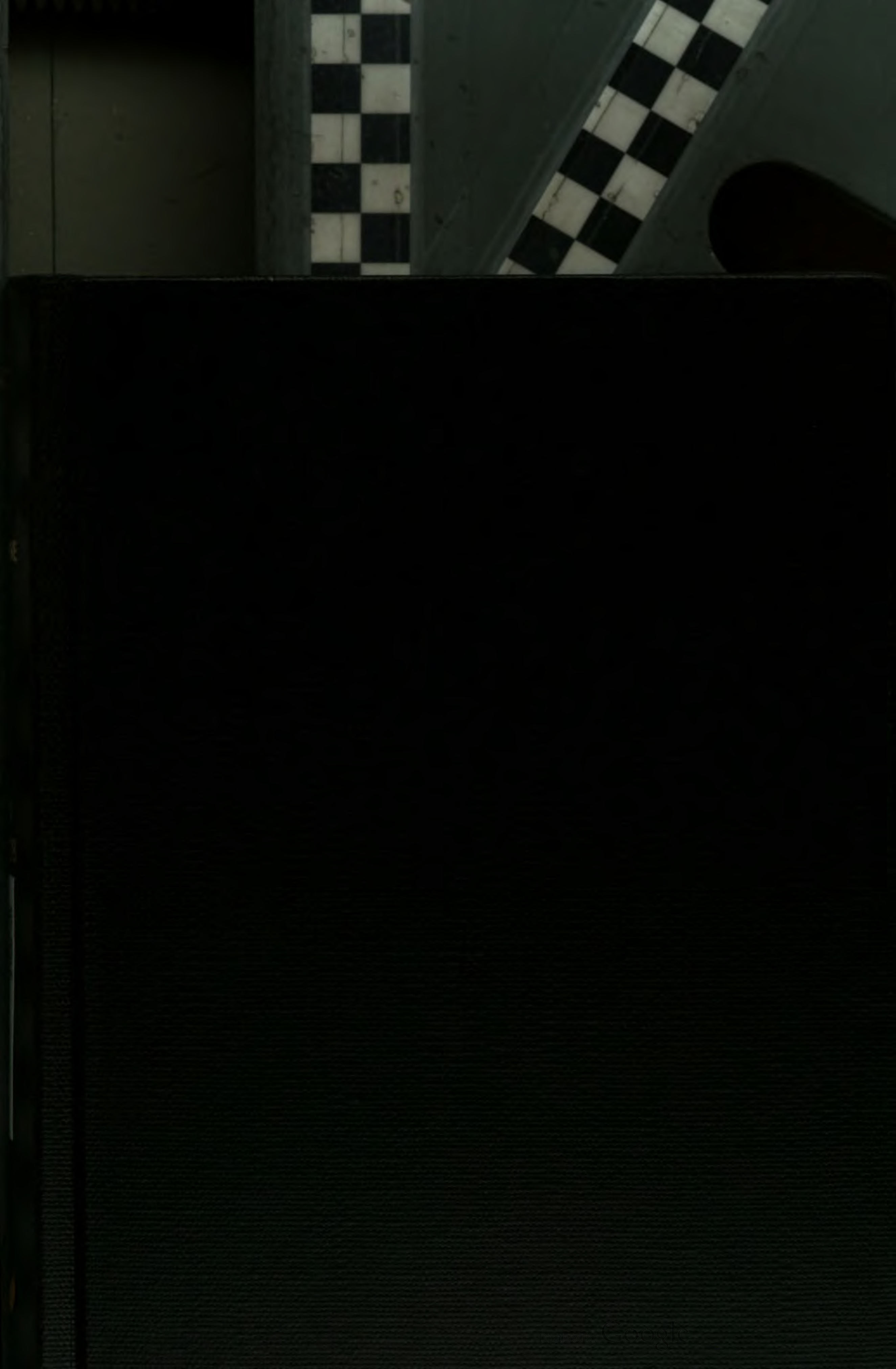








La Revue

Savoisienne

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1928

Soixante-neuvième Année



ANNECY
Imprimerie J. ABRY & Cie, Editeurs
1928



ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819÷1908).
Etienne MACHARD (1824÷1887).
Jules PHILIPPE (1827÷1888).
Eloi SERAND (1826÷1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS 1854÷1916

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802+1879).
Dr F. DAGAND (1815÷1886).
MELVILLE-GLOVER (1824+1897).
Aimé CONSTANTIN (1831÷1900).
Dr THONION (1830+1917).
F. GARDIER (1854÷1919).
ASGHIL FAVRE (1877÷1920).
Isidore NANCHE (1850÷1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.



LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. Marteaux I, professeur agrégé honoraire ; Max Bruchet ✱ I ✝ ⚜, archiviste départemental du Nord ; Charles Buttin, archéologue, Les Balmes par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. Miquet I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, ingénieur, ancien député ; J. Désormaux ✱ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, A. Flamary, entomologiste.
Secrétaire perpétuel : M. Marc Le Roux I, docteur es-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis Pfister, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.
Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, en retraite.
Trésorier : M. Hubert Pfister, directeur départemental d'assurances.
Membres du Comité : MM. F. Croset, E. Falletti, chanoine Gavard, Levitte, F. Serand.

Revue Savoisienne

Directeur de la *Revue* : M. Le Roux.
Comité de rédaction: Section historique et archéologique: MM. Miquet, Avezou, chanoine Gavard, J. Serand.
Section scientifique : MM. Flamary, Le Roux, Léon Moret.
Section philologique et littéraire : MM. Désormaux, G. Martin, Levitte.

Domaine de Montrottier

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. Serand.
Econome du domaine : M. F. Serand.
Econome honoraire : M. Ch. Ruphy.

MEMBRES D'HONNEUR

DATES d'admission

MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ✱ ♣, à Lyon.
1913 Bordeaux Henry O ✱ ♣ C ✠, de l'Académie Française.
1892 Bruchet Max ✱ ⚘ I ✢ ♣, archiviste départemental, à Lille.
1920 Charléty Sébastien C ✱ ⚘ I, recteur de l'Université de Paris.
1906 Courtois d'Arcollières ♣, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
1928 Dardel, éditeur, Chambéry.
1921 Dina A., ingénieur, château des Avenières, par Cruseilles.
1915 Donnet Fernand C ✱, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 Guinier Philibert, O ✱ ⚘ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 Margot O ✱, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre ✱, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest ✱, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel ⚘ I, archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry.
1881 Revil Joseph ✱ ⚘ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ✱, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève.
1911 Van Gennep ✱, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1919 André Léon ⚘ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1906 Barut Jules O ✱, industriel à Annecy.
1907 Blandin Henri ⚘ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1927 Broise, archéologue à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 Croset François ♣, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ⚘ I, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ✱, ⚘ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest ⚘ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.



1921 Faure Claude ❦ I ♁ méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius ✻, ❦, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ❦ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ❦ A, architecte, à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ❦ I, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ✻ ♁ ❦ A, doct. en méd., sén. de la H[te]-Sav., à Annecy.
1883 Galliard Louis, ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier à Annecy, président de l'Académie Salésienne.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber, ✻ ♁, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean ❦ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lachat Louis ✻ ♁, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Moûtiers.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice
1901 Laydernier Léon ✻ ❦ I ♁, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ♁ ❦ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1923 Levitte J., ❦ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1910 Martin Georges ✻ ❦ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1885 Miquet François ❦ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ♁ ❦ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') O ✻ ♁ ♁, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois ✻, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❦ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ♁ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ♁, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 Robert Victor ♁, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sauthier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François ✻ ♁, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1[er] régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles ✻ ♁ ❦ A, sculpteur, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1910 Blanc ✻ ♁, capitaine détaché à l'Ecole de Guerre.



1924 Blanchard Camille, architecte, Annecy.
1912 Bouchet Claudius ♣, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, à Neydens.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri ✻ O ✢, ancien officier, à Chambéry.
1895 Carnot François ✻ ♣, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, ancien avoué, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1913 Cholley A. ♣, professeur de Géographie à Paris.
1922 Chevrier Pierre ♣, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (C[te]) Olivier, ✻ ♣, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✿ A, d[r] du Syndicat agricole de la H[te]-Savoie, à Annecy.
1928 Coutin A.-J., curé d'Alby.
1928 Crolard Albert, chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
1921 Crolard Louis ♣, à Lyon.
1906 Croyn A. ✻ ✿ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ♣, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1928 Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
1919 Doyen O ✻ ♣, commandant de chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ✿ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✻, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ✻ ♣, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J. ✻, président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ♣, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul ✻, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1922 Guy Lucien ✻, à Lyon.
1920 Laeuffer Frédéric ✻, notaire, à Paris.
1928 Laydernier René, Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ♣, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ✻ ♣ ♣ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1925 Menthon (comte Henri de) ✻, ancien député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
1916 Moret Léon ♣, maître de Conférences à la Faculté des Sciences, à Grenoble.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.

1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, enseigne de vaisseau.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du collège de Thônes.
1903 Rey Emile Q A (N-I), avocat général, à Grenoble.
1928 Richard, dentiste à Annecy.
1912 Robert Louis, agent d'assurances, à Annecy.
1925 Roullet André, colonel du 99e régiment d'Infanterie, à Lyon.
1916 Roussy de Sales ✻ ♣ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy
1925 Ruphy Fernand ✻ ♣, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 Serand Jules, Q maître de phare principal, à Tamara (Guinée Française).
1926 Souchier Q A., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 Terrier Auguste C ✻ Q A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, maire de Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O ✻, chimiste à Paris.
1926 Berger, ingénieur à Ugine.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1928 Dubouloz François, avocat, Thonon, Annecy.
1916 Dunoyer Norbert Q, maire de Juvigny.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1924 Gruffaz Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1928 Lamarque directeur du Comptoir National d'Escompte, à Annecy
1926 Lortsch Adolphe (Baron de), à Nice.
1923 Mailfert André ✻ ♣, architecte-décorateur, à Orléans.
1925 Monnet Henri, capitaine d'artillerie, à Grenoble.
1922 Pernet-Solliet Q, rue Pache, à Paris.
1928 Quenedey (Commandant), à Rouen.
1927 Revel, commandant en retraite à Besançon.
1327 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1926 Terrier Léon, imprimeur à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
— (Petit-Lancy). Cahiers valaisans de Folklore.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società Italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione d' storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.) Smithsonian Institution.
ZURICH Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Fondation Andrevetan avec la **participation** de la **ville d'Annecy**

1928

55e Concours de Poésie et 19e Concours d'Histoire

Les Concours de 1928 sont consacrés à la Poésie et à l'Histoire ; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs à l'Histoire. (Monographie de commune ou biographie d'un Savoyard.)

Sont admis à concourir : Tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), pour le 31 octobre 1928, dernier délai de réception.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 1er *février* 1928

PRÉSIDENCE DE M. DÉSORMAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. SERAND lit une lettre de M. le président Miquet félicitant, au nom de l'Académie Florimontane, M. Désormaux, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il met en relief les beaux travaux de philologie de notre savant collègue et son activité féconde dans la *Revue Savoisienne*. Tout ce labeur a été justement récompensé par cette haute distinction. M. DÉSORMAUX prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs et très honorés confrères florimontans.

« Je vous remercie, ainsi que notre dévoué président, de vos cordiales félicitations. Vous me voyez aussi ému que confus de ces témoignages répétés de votre sympathie.

« Emu, je le suis profondément. Comme il y a quelques jours, j'évoque en ce moment, permettez-moi ces souvenirs personnels, avec la satisfaction de ma famille, la joie qu'auraient éprouvée ceux qui ne sont plus. Je pense à mes très honorés Maîtres : je les salue avec respect, avec reconnaissance, car ils m'ont donné le goût des recherches patientes et une haute leçon de labeur et de probité scientifique. Je songe aussi, en même temps qu'à mes chers collègues du Lycée Berthollet, à ces nombreuses générations d'élèves que j'ai contribué à former, à ceux de ma classe actuelle, qui m'ont témoigné leur estime par une si touchante manifestation. Comme mes maîtres, comme mes chefs, ils savent que, cet honneur, je ne l'ai point sollicité, que je me sentirais diminué à mes propres yeux, si je le devais à la moindre brigue. Parmi les compliments qu'on veut bien m'adresser, l'un m'a frappé par ces ressouvenirs antiques, qui ne sont point pour déplai-

(1) Sont présents : MM. Allart, Avezou, J. Bouchet, Buttin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gayet, Lachat, Le Roux, Lévitte, Marteaux, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. André, Blandin, Falletti, Gavard, Lacombe, Miquet, Robert

re à un professeur d'humanités. Je me permets d'y faire allusion ici, car il émane d'un érudit historien, notre confrère florimontan :

> .... *Respexit inertem,*
> *Candidior postquam tondenti barba cadebat ;*
> *Respexit tamen et longo post tempore venit.*

« Certes le « *candidior barba* » ne manque pas du moins d'exactitude. Quant à cette épithète *inertem*, combien elle m'a charmé par sa justesse ! Avec les appréciations bienveillantes de mes chefs, je n'ai eu, pour témoigner en ma faveur, que le jugement des linguistes ou des critiques, et une vie consacrée tout entière à l'étude.

« Mais ici, messieurs, mon émotion devient une confusion véritable. Combien nombreux sont les travailleurs, combien peu sont récompensés ! Je n'ai qu'à jeter les yeux autour de moi et les noms se pressent sur mes lèvres. Sans parler des longs et signalés services rendus à la cité, à la province, à la nation, par nombre de nos distingués confrères, dans l'administration de notre ville, dans l'enseignement, dans les finances ou le cadastre, dans l'industrie et dans la presse, comme en d'autres carrières, quelle pléïade d'hommes éminents ! L'un dote Annecy d'un monument plus durable que les bronzes mêmes de Boutae : cet ouvrage, a dit l'un des juges les plus qualifiés, est un modèle de monographie historique ; cet autre a pareillement le génie de l'archéologie : pour tout ce qui concerne l'armement, depuis les plus lointains tchâkras jusqu'aux derniers perfectionnements de la balistique contemporaine, ses études lui valent une réputation plus qu'européenne ; celui-ci est comme un précieux répertoire de faits, de noms, de dates : c'est la biographie savoyarde elle-même ; celui-là dérobe à la Nature ses secrets les plus cachés ; il pénètre dans les profondeurs de nos lacs, et toute cette vie transparaît ou palpite à nos yeux étonnés. Et cet érudit historien que ses multiples connaissances comme son aménité ont désigné aux suffrages des membres de l'Académie Salésienne pour présider aux destinées de cette docte Compagnie ? Et notre charmant entomologiste, qui chante en poète les insectes, les arbres, les fleurs, et les décrit avec un rare bonheur ? Et notre dévoué conservateur de Montrottier ? Et tant d'autres, parmi lesquels je m'en voudrais de ne pas mentionner l'un de mes bons condisciples de la Faculté des Lettres de Lyon, cet ancien

collègue qui m'eût assurément précédé dans la Légion, si l'état de sa santé ne l'eût forcé d'interrompre sa carrière. C'est, Messieurs (car il faut bien m'arrêter), l'honneur de notre Compagnie de compter tant de talents divers, comme aussi tant de dévoûments. Et n'ai-je pas raison d'être confus, en rendant hommage à ces savants confrères, futurs chevaliers, ou si dignes de l'être !

« Mais peut-être l'un d'eux viendra-t-il me trouver à la fin de cette séance, pour me rappeler une parole de l'Ecriture, que saint Jean Chrysostome, avant notre Bossuet, mit en relief avec une admirable éloquence :

« *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas !* »

« N'est-ce pas à cette grande leçon que tout aboutit ? Je l'ai méditée, plus encore peut-être que de coutume, le jour de ma nomination. Oui, tout est vanité ! Tout, sauf ce que renferment ces deux simples mots, d'une compréhension si magnifique : *Labor* et *Caritas !*

Le Président fait part des nouvelles distinctions accordées à plusieurs de nos collègues. M. le sénateur Gallet et M. Arpin, chimiste, promus officiers de la Légion d'honneur, M. Jean d'Orlyé, président de la S. I. P. nommé officier d'Académie, M. le professeur Cholley, appelé à la chaire de géographie de la Sorbonne et M. le docteur Moret, nommé professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble. Cordiales félicitations à tous. Il évoque le souvenir d'un ancien Florimontan que la maladie retient loin de nous, M. F. Dumont, qui a reçu récemment le prix Gegner pour l'ensemble de ses recherches mathématiques et en particulier pour son introduction à la géométrie du 3e ordre.

M. d'Orlyé, en sa qualité de maire de Menthon, félicite tout particulièrement M. Désormaux, qui fut le promoteur de la célébration du Millénaire de saint Bernard de Menthon, fête où les représentations du *Mystère* eurent tant de succès.

M. Désormaux remercie chaleureusement M. le Maire de Menthon.

M. Avezou donne lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1927. Les conclusions du jury ayant été approuvées, les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

1er prix, 200 fr., M. Maurice Valette, du Mans ; mentions honorables, Mlle Juliette Portron, de Niort, et M. Patrice O'Gorman, de Nantes.

Le président proclame ensuite les prix du concours industriel réservé à l'école technique d'Annecy : charpente, Trolliet Etienne, d'Annemasse ; ébénisterie, Levet François, de Thorens ; ajustage, Berthet Marius, d'Annecy-le-Vieux.

M. H. Pfister donne lecture de la situation financière en fin 1927 et du projet de budget pour 1928, qui sont approuvés.

M. J. Serand, administrateur de Montrottier, donne lecture de son rapport sur l'exploitation du domaine pendant l'année 1927 (10e exercice) ; après avoir indiqué les diverses améliorations et réalisations effectuées, remercié les personnes qui ont contribué au développement de la fondation Léon Marès et adressé des félicitations au personnel du château, il termine son exposé par une proposition qui fait l'objet de la décision suivante, votée par l'assemblée générale :

« L'Académie Florimontane, réunie en assemblée générale, après avoir constaté les résultats de l'exploitation, pendant les dix années écoulées, du Musée Léon Marès au Château de Montrottier, et désirant répondre aux vœux exprimés par de nombreuses personnes compétentes qui l'ont visité et s'intéressent à sa prospérité ainsi qu'à la conservation du Château ;

« En s'inspirant, d'autre part, des initiatives prises depuis longtemps, en France et à l'étranger, par des Sociétés, pour le développement ou la conservation de muséees nationaux ou particuliers, ainsi que de monuments historiques ;

« Décide :

« 1° De poursuivre aussi rapidement que possible, à l'aide des revenus du domaine, la restauration et l'embellissement du Château de Montrottier, comme étant le plus précieux spécimen, existant encore dans le département, de l'architecture médiévale savoyarde qu'il importe de conserver avec soin ;

« 2° De continuer à développer les collections rassemblées par Léon Marès, mais dans le sens régional, en réunissant uniquement des objets, publications, estampes, etc., intéressant l'histoire, l'archéologie, l'art et le folk-lore du pays, de manière à en faire, de plus en plus, un foyer intime du souvenir savoyard ;

« 3° D'ouvrir, en outre, une souscription permanente, dont le minimum est fixé à 100 fr., auprès de toutes les personnes qui voudront bien coopérer à la réalisation de ces buts ;

« 4° Il sera rendu compte à l'assemblée générale annuelle de l'emploi des fonds ainsi recueillis pendant le cours de l'année précédente et la liste des souscripteurs ou donateurs, auxquels l'Académie pourra décerner le titre d'*amis du Château de Montrottier et du Musée Léon Marès*, sera publiée dans la *Revue Savoisienne*, organe de l'Académie Florimontane. »

Il est procédé ensuite aux élections annuelles. Sont nommés :

Membres du Comité : MM. Croset, Faletti et F. Serand.

Membres effectifs : MM. Avezou et Broise.

Membres associés : MM. Albert Crolard, Roger Domenjoud, abbé Coutin, curé d'Alby, René Laydernier, Richard, dentiste, Etienne Roze, publiciste.

Membres correspondants : MM. Al. Charvin, Dubouloz, avocat, Lamarque, directeur du Comptoir national d'escompte, Commandant Quenedey, à Rouen, Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.

Membre d'honneur : M. Dardel, éditeur à Chambéry.

Sont nommés vérificateurs des comptes : MM. Ph. d'Orlyé, Ribatto et Laydernier; membre du Comité de rédaction, section historique : M. J. Serand.

On procède ensuite au vote pour l'élection du président : M. François Miquet est réélu.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau le magnifique ouvrage de notre président d'honneur, Max Bruchet, archiviste du Nord : *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie.* Le président félicite chaleureusement M. Bruchet de la somme immense de travail qu'il a fournie pour édifier ce monument historique qui forme le digne pendant du *Château de Ripaille*, du même savant auteur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité reste en séance pour l'élection du bureau de 1928. Tous les membres sortants sont réélus et M. Flamary est nommé vice-président.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.



Séance du 7 mars 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT prend la parole :

« Messieurs, dit-il, l'indisposition qui m'a retenu à Chambéry le mois dernier m'a empêché de vous remercier de ma réélection. Je vous en exprime toute ma gratitude et je m'efforcerai de mériter jusqu'au bout votre confiance.

« Je tiens également à m'associer aux compliments si mérités qui ont été adressés à M. Désormaux, au sujet de sa décoration.

« Messieurs, peu de jours après notre dernière séance, les journaux nous ont appris la triste catastrophe dont a été victime, avec 41 autres, notre sympathique collègue, M. René Bartholoni.

« Né le 22 juin 1881, au Petit-Sacconex (Suisse), il était entré en 1901 à Saint-Cyr, avec le n° 126, et il en était sorti dans la cavalerie. Il commença la guerre comme officier de dragons, mais il ne tarda pas à passer dans l'infanterie sur sa demande, et devint capitaine au 112e ; blessé à maintes reprises, il gagna la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre, avec cinq citations.

« Elu député de la Haute-Savoie, il quitta l'armée en 1919 et représenta l'arrondissement de Thonon.

« Il fut, pendant deux ans, président de la Société philanthropique savoisienne de Paris et il remplaça M. de Pateck à la présidence de la section de Thonon de la Croix-Rouge.

« M. Bartholoni possédait en Indo-Chine de gros intérêts miniers ; il était administrateur de la Société française d'étain de Palz-Hier-Boun, dans le Laos, et c'est en allant inspecter cet établissement qu'il trouva la mort, le 4 février, sur une chaloupe postale transportant de l'essence qui fit explosion.

« Homme d'action, riche et généreux, notre collègue pou-

(1) Sont présents : MM. L. Aussedat, Avezou, Croset, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Gayet, Lachat, R. Laydernier, Lévitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ritz, F. Serand.

Excusés : MM. Gavard, Le Roux, et J. Serand.

vait encore faire beaucoup de bien et sa perte est un malheur pour le pays.

« Nous adressons à sa veuve et à ses enfants nos plus vives condoléances.

« J'envoie également l'expression de nos sympathies à notre collègue M. Gruffaz, président de la corporation des employés de la soierie lyonnaise, qui vient d'être cruellement éprouvé par la mort de Mme Gruffaz.

« Nous apprenons, d'autre part, qu'aux concours qui ont précédé l'exposition nationale du Travail, M. Gruffaz a été classé premier dans la catégorie des employés supérieurs ; nous le félicitons, en espérant que cette satisfaction apportera un soulagement à sa douleur.

« Je suis en retard pour signaler que notre concitoyen, le colonel Louis-François Carron, fils d'un avocat qui fut longtemps notre collègue, a été promu, par décret du 20 janvier, général de brigade commandant les subdivisions de Marseille et Digne, à Marseille.

Un autre de nos concitoyens, M. le général Duchêne (Joseph-Claudius) a été promu général de division.

« Nous envoyons à tous nos cordiales félicitations.

« Notre ville d'Annecy compte en ce moment, parmi ses fils, 3 officiers généraux : MM. Bétrix, Carron et Duchêne.

« Je souhaite la bienvenue à M. René Laydernier, qui assiste pour la première fois à notre séance. »

M. Miquet lit des notices bibliographiques sur des ouvrages récemment parus, savoir : *Lac d'Annecy*, par F. et J. Serand ; *Joseph de Maistre, substitut et sénateur*, par Bernard Secret ; *Joseph de Maistre émigré*, par F. Vermale ; *A travers les Alpes militaires*, par le général Bordeaux ; *La révolte des Arves*, par le chanoine Gros ; *Le Tourisme en Haute-Savoie*, par M. Ferrero ; *Le Général Muffat de Saint-Amour*, par le chanoine Gavard.

M. Marteaux fait la communication suivante : Le Pont Morens, sur l'eau de Thiou, est le plus ancien pont de pierre avec parapets d'Annecy. Bâti avant 1293, année où il est cité sous le nom de *pons de petra*, (Archiv. dép. E 55,151), il reliait les habitations groupées d'abord sous le château à une nouvelle agglomération née sur la rive droite et que défendit plus tard une autre enceinte avec murs, canal et la porte dite aujourd'hui de Notre-Dame. Il ne faut pas voir ici en ce qualificatif un nom d'homme comme Morand, de Mauringus, de-

venu Morens, mais l'adj. *morens*, vieux mot, primitivement *murincum*, lieu où il y a un mur, *murus*, le suffixe *incum* étant d'origine prélatine. Cette forme de l'ancien parler est traduite au XIV[e] siècle par (*pontem*) *murenum*, *morenum* avec la variante *pontem magnum mureum* (*Armorial* IV, 130, V, 323), en 1512-1659, *Morenc*, *Morent*, Pourpris de Sales, 328, 507. La loi phonétique qui, en français, maintient *u* long initial, n'est pas applicable à notre patois où il s'affaiblit généralement en *o*. Cette dénomination de Pont morens se retrouve également à Chambéry, en 1382, *pontem mureyn* (*Soc. sav.* V, 366), en Isère où, au XIV[e] s., le Muret, près de Moirans, est un *Pons murencus* et à Fillinge, sur la Menoge, mais j'en ignore les formes anciennes. Enfin, au masc. *morens* correspond normalement le fém. *morenche*, *moranche*, comme à Chamonix ce nom d'une maison appelée en 1329 *domus murenchia*, en 1365, *mureynchy*, (BONNEFOY et PERRIN, *Prieuré de C.*, I, 196, 226, 279), de *murinca*, sans doute parce qu'elle était construite toute en pierres.

M. DÉSORMAUX offre à la bibliothèque florimontane, de la part de M. CROYN, directeur honoraire des contributions, deux brochures dues à notre estimé confrère : *Du plaisir de la marche* (ou *De l'art de vieillir*), et : *Pour l'enseignement de l'histoire*. On pourra se reporter, dit-il, pour l'analyse et l'impression que le lecteur conservera de ces notes attrayantes, à l'agréable compte-rendu que M. Blandin a récemment inséré dans l'*Industriel*. M. Croyn a également publié dans un journal de Rennes, l'*Ouest-Eclair*, sous ce titre : *L'Autonomie alsacienne* (remis aux archives), le résultat d'une enquête ouverte sur cette question parmi les Alsaciens-Lorrains.

Sous ce titre : *Amusettes étymologiques*, M. DÉSORMAUX donne lecture du premier article d'une série écrite à la demande d'une revue de Grenoble. (Voir article séparé).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire adjoint,
Louis PFISTER.

Séance du 18 *avril* 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

Le Président exprime les regrets de l'Académie au sujet de la mort de M. Eugène Demole, conservateur du médaillier de Genève, qui était membre d'honneur de la Florimontane depuis 1882.

« Nous avons, dit-il, également à déplorer la perte de M. François Millet, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, décédé le 19 mars, à l'âge de 84 ans. Originaire du département de l'Ain, M. Millet était venu jeune à Annecy, où il avait successivement franchi tous les grades de son administration. Pendant la dernière guerre, il avait rempli, avec autant de compétence que de dévouement, les fonctions d'ingénieur en chef. Il avait été conseiller municipal, administrateur de la Caisse d'épargne, membre du bureau de bienfaisance et il était officier de l'Instruction publique et chevalier du Mérite agricole.

« C'était une des bonnes figures qu'on aimait à rencontrer, et il ne compte que des amis.

« Nous prions Mesdemoiselles Antonie et Lucile Millet, d'agréer nos plus sincères condoléances. »

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Joseph Serand, qui vient d'être élu président de la section d'Annecy du Club Alpin Français.

Cette distinction n'est que la juste récompense des services rendus depuis tous les temps par notre sympathique archiviste.

Le Président annonce que le 1er mai seront célébrées à Turin le 4e centenaire d'Emmanuel Philibert et le 10e anniversaire de la Victoire. Le président et M. le Chanoine Gavard représenteront la Florimontane à ces cérémonies.

(1) Sont présents : MM. Avezou, Broise, Croset, Désormaux, Flamary, Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Buttin, Falletti, Lachat, Roze

M. Miquet lit une notice bibliographique sur l'ouvrage de l'ingénieur Sylvestre sur *la Houille blanche.*

M. Avezou fait une lecture sur des documents qu'il a relevés aux archives de Turin relatifs aux bénéfices ecclésiastiques de Savoie. (Voir article séparé.)

M. Désormaux communique le second chapitre de ses *Amusettes étymologiques.* Il est relatif à Chambéry (Voir article séparé).

M. Broise signale que la colonne commémorative de *Boutae* se trouve incluse actuellement dans une propriété qui fut aliénée, il y a deux ans par M. Crolard. Ce dernier a oublié de spécifier dans l'acte de vente que le monument avait été élevé sur son terrain avec une colonne appartenant au Musée, et remis à la ville d'Annecy par l'Académie Florimontane qui s'était chargée de l'inscription. Des démarches vont être faites afin d'obtenir le déplacement de la colonne qui sera rétablie sur terrain communal. Une commission composée de MM. Broise, Le Roux, Marteaux, Serand est chargée de s'occuper de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 9 mai 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président expose que le 1er mai il s'est rendu à Turin pour représenter la Florimontane à l'inauguration des fêtes organisées dans cette ville à l'occasion du 4e centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert et du dixième anniversaire de la victoire.

Dans les salons du Valentin étaient groupés les souvenirs venus de Savoie : tableaux, autographes divers, cartes, plans,

(1) Sont présents : MM. Brand, Broise, Crozet, Désormaux, Dubouloz, Falletti, Flamary, Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Mlle Monnet, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Allart, André, Avezou, Buttin, Lachat.



médailles, volumes, disposés avec un goût parfait, dans un cadre digne d'eux.

La pièce principale était une belle maquette du château de Chambéry, tel qu'il existait au XVI[e] siècle ; c'est l'œuvre de M. le marquis de Bissy, président de la délégation, qui fut chaudement félicité.

S. M. le Roi, reconnaissant le marquis de Bissy, ancien officier supérieur qui, pendant la guerre, l'avait accompagné sur le front français, s'avança vers lui et le pria de lui nommer les personnalités présentes : M. Louis Domanget, d'Aix-les-Bains, M. le comte de Sonnaz, de Chambéry, M. Miquet, M. le chanoine Gavard, président de l'Académie Salésienne, M. l'abbé Loridon, de l'Académie de Savoie, et M. le chanoine Gros, président de la Société d'histoire de Maurienne.

Le roi eut un mot aimable pour chacun, et exprima le plaisir qu'il avait à voir les sociétés savantes de Savoie participer à l'organisation des salles historiques de l'exposition.

S. M. la Reine et plusieurs Altesses royales (duc et duchesse d'Aoste, duc et duchesse de Pouilles), prirent part à la conversation qui laissa le meilleur souvenir à la délégation.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose les ouvrages reçus :

Buttin : *L'épieu de Nicolas de Lorraine.* — L. Dépollier : *Les nouvelles rues d'Annecy.* — Pochat-Baron : *Histoire de Thônes* (2[e] vol.). — Merle : *Lac d'Annecy et Vallée de Thônes*, année 1927 (belle reliure). — Remerciements aux donateurs.

M. LE ROUX offre à la bibliothèque florimontane son ouvrage : *Recherches biologiques dans les grands lacs de Savoie*, qui vient de paraître. Etude de la faune et de la flore des profondeurs, du plancton, de sa périodicité et de ses variations saisonnières. Description détaillée des poissons, carte des frayères et époques du frai, exposé des éléments généraux qui conditionnent le genre de vie des poissons ; enfin la règlementation rationnelle de la pêche.

M. LEVITTE rend compte de l'opuscule « *L'Or du Chéran* », par le D[r] Vincent, d'Alby, médecin à Challes (Voir Bibliographie Savoisienne).

M. MARTEAUX dit quelques mots sur l'étymologie de Brenthonne :

Le nom de la commune de Brenthonne paraît être d'origine ligure ou celtique et, comme ceux de Vesonne, Faverges, et de bien d'autres, provenir de l'existence d'une source. Il y en a en effet une dont l'eau abondante et bonne sourd à

même dans un pré dit Préfont, *pratum fontis*, situé à une centaine de mètres au Nord-Est de l'église, à gauche de la route d'Annecy à Thonon. Brenthonne est cité en 1191 sous la forme *de Brenthono*, SHAG II, 48, mais c'est évidemment une faute de lecture pour *Brenthona*, mieux *Brentona*. On reconnaît dans la finale le nom suffixe ligure *ona*, ayant le sens général de cours d'eau et que M. A. Dauzat a étudié dans *Rev. des Etudes anciennes*, 1926 ; (V. aussi *Rev. Sav.* 1927, 94). Quant à la première partie du mot, on ne peut que lui comparer Brinta, ou Brintesia, auj. la Brenta, rivière qui passe à Padoue, citée dans Holder, et le nom commun *Brenta*, hotte de vendange, sorte de cuve, que M. Meyer Lubke, W 1285, propose comme ancêtre populaire latin aux mots similaires de certains patois de l'Italie du nord comme au sav. *brenda*, D S, bien que l'affaiblissement de la dentale reste obscur. En tout cas, le sens de cuve conviendrait bien, par un procédé de comparaison assez fréquent, à l'image de la cavité originelle d'une source.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 6 *juin* 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est approuvé.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Roze, nouveau membre. Il adresse les condoléances de l'Académie à MM. Laydernier père et fils qui ont perdu leur belle-mère et grand' mère et à M. Jean Bouchet qui est en deuil de son beau-frère M. Gardet.

Il exprime également des regrets au sujet de la perte que le tourisme et particulièrement la Savoie viennent de faire en la personne de M. Francisque Regaud, président général du

(1) Sont présents : MM. Allard, Avezou, Broise, Buttin, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Mlle Monnet, Miquet, H. Pfister, Roze, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. André, L. Pfister, Ribatto.



Club Alpin Français et Directeur de l'Office National du Tourisme, décédé subitement le 23 mai, à Bucarest dans un congrès auquel il était appelé par ses fonctions.

Né à Lyon d'un père savoyard, le 5 septembre 1871, M. Regaud était avocat et fut député du Rhône de 1917 à 1924; il s'était distingué pendant la guerre comme capitaine puis commandant de Chasseurs Alpins ; était officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre. Avec Fernand David et Antoine Borrel il faisait un trio qui a rendu de grands services à notre pays.

M. Miquet lit des comptes-rendus bibliographiques (Voir bibliographie savoisienne).

Nous avons appris avec grand plaisir que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné, dans une de ses dernières séances, le prix Gobert, d'une valeur de 9.000 francs à notre éminent collègue, président honoraire de la Florimontane, M. Max Bruchet, archiviste du Nord pour son magnifique ouvrage sur *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*. C'est la juste récompense du beau travail d'érudition, exposé dans une forme littéraire impeccable auquel M. Bruchet a consacré de longues années.

M. Buttin montre des dents de squales fossiles provenant de la molasse marine des environs de Rumilly et comme terme de comparaison, fait circuler une dent de squale de très grande taille ayant probablement été utilisée comme arme préhistorique.

M. Le Roux annonce que le professeur Léon Moret fait en ce moment une nouvelle campagne géologique au Maroc dans le but d'étudier la structure de l'Atlas et de dresser la carte géologique de cette région. Des faits nouveaux importants seront décrits par notre savant collègue à son retour.

M. Désormaux signale les nouvelles recherches onomastiques de M. P. Æbischer. Dans la *Revue Celtique*, XLIV (1927), 3-4, sont étudiées les origines de deux toponymes en *-dunum : Minnodunum* > *Moudon*, et *Eburdunum* > *Yverdon*. Cette discussion méthodique et documentée rappelle l'attention sur un problème parfois insoluble dans l'état actuel de la linguistique : la première partie de ces toponymes et d'autres analogues doit-elle être expliquée par un nom d'homme, ou bien par une particularité d'ordre physique ? On a longtemps discuté le cas de *Lugdunum*. La conclusion du romaniste suisse n'élucide pas complètement la question. Ces doutes

mêmes peuvent être une leçon pour nos modernes auteurs d' « amusettes étymologiques » (1).

Dans les *Annales Fribourgeoises* de 1928 (nos 2 et 3) M. ÆBISCHER publie la 3e série concernant « les noms de quelques cours d'eau fribourgeois ». Elle traite de : *Mionnaz, Sallanchi, Javroz* et *Javrez, Rin, Veveyse, Vernoublan.*

Les linguistes savoyards trouveront là d'intéressants rapprochements. Le chapitre relatif à *Sallanchi* principalement sera pour eux d'une utilité incontestable, comme, pour l'érudit bugiste, ce qui concerne l'*Albarine* (*Revue Celtique*, p. 326).

Rappelons, avec l'auteur (p. 63), que le thème –*Sal* est un thème hydronymique répandu, déjà étudié par M. Ernest Muret dans ses recherches sur « quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie ». (*Romania*, XXXVII (1908).

L'auteur rapporte à semblable origine le nom du *Salenton*, aiguille et col de la Haute-Savoie, au sud-est de Sixt.

M. MARTEAUX fait une communication sur le mot *filaterie.*

Le nom de la rue Filaterie, comprise entre la première et la deuxième enceinte de la ville d'Annecy, paraît lui avoir été attribué aux XVIe-XVIIe siècles et avoir désigné, comme à Rumilly, la rue des marchands drapiers. Il a été formé par analogie sur un mot comme *ferrattier*, p. *farati*, Dict. sav., en 1318, *ferratarius*, synonyme de *ferrarius*, forgeron, Ducange ; de là, *ferraterie*, ferronnerie, quincaillerie, v. en 1727, Arch. dép. E 486. Dans *ferratarius*, *ferrum* est suivi des suffixes *att* et *arius*; dans *ferraterie erie* est en lat. médiéval *eria* dérivé fém. d'*arius*, alors que ce dernier gardait encore la forme intermédiaire *erus*, v. H. D. T., *Dict. général.* Comme noms similaires, on peut citer *barlattier*, p. *barlati*, roulier, de *barril* ; au XIVe siècle, *coyraters*, tanneur, de *cuir*, J. Ronjat, *Comptes consulaires de Grenoble, Revue des Langues romanes* 1912, 311 ; la rue *Granaterie*, 1382, ou Grenette, de *gran*, grain, (car. ord.), Soc. Sav. V. 365. Le patois a encore *cocati* coquetier, *foliati*, vagabond, de *folie*, feuille, D. S. On doit évidemment rattacher à cette formation le nom de la rue Corraterie, à Genève, qui était alors celle des *corratiers* ou maquignons,

(1) Voici cette conclusion (p. 328) : « Il n'y a pas d'impossibilité à ce que le *Minno-* de *Minnodunum* ne représente pas un nom de personne, mais qu'il est dû à un fait précis, à un détail géographique local, particulier et caractéristique ». Peut-être, en effet, devrait-on réduire le nombre des anthroponymes devenus toponymes. Quelques-uns paraissent bien de création factice.

mot que H. D. T. font dériver de l'afr. *correr*, courir, en afr. *coratier*, *coretier*, prov. *couratier* que M. Meyre Lubke, W. 2250, fait descendre du lat. *correctarius*, courtier, malgré la persistance du suff. *att.* Nous avons en effet en Savoie les p. *corati*, garçon qui aime à courir, *corateri*, action de courir les rues, DS, et à Giez, en 1730, le nom de famille Corratier.

LE MÊME appelle l'attention des membres compétents sur quelques restes de sculpture médiévale que M. Davignon, commis principal des postes, a bien voulu lui montrer dans sa propriété, avenue du Stand. Comme il a eu l'occasion d'en céder un certain nombre, ils sont maintenant réduits à quelques bases et fûts de colonnes en molasse dont deux avec chapiteaux décorés de feuilles d'eau simples et de rosaces. Il les a trouvés, lors de son acquisition, enfouis dans la terre herbeuse de son jardin actuel. Comme l'un des propriétaires précédents avait été, il y a plus de vingt-cinq ans, le regretté Aug. Fournier, maire d'Anne;y-le-Vieux, il est probable que ces restes proviennent de la démolition de l'église Notre-Dame et qu'ils furent entreposés là dans un but qui ne s'est pas réalisé. Ces chapiteaux pourraient être attribués au XIIe siècle comme ceux qu'ont étudiés MM. Le Roux, puis M. A. Fontaine, dans la *Rev. Savois.* de 1896, 310 et de 1911, 156.

Le programme de l'excursion de l'Académie Florimontane, fixée au 17 juin, est exposé par M. J. SERAND, organisateur:

Visite du château de Thorens et des souvenirs de saint François de Sales.

Après le déjeuner, départ pour La Roche. Visite de la vieille tour, puis à Reignier (le Dolmen), et retour par Evires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Rapport sur le concours de poésie de 1927

Pour le concours de poésie de 1927, cinq concurrents ont présenté les œuvres suivantes, dont voici la liste, par ordre d'arrivée :

1. *Visions du Moyen Age.*
2. *La légende catholique.*
3. *Sophonisbe. Castalie,* scènes lyriques.
4. *Vaine chimère,* recueil de sept poésies.
5. *Irrévérences,* recueil de neuf poésies.

L'ensemble est moyen ; si les règles de la métrique sont généralement respectées, il est assez inquiétant de constater que les moins favorisés des concurrents s'expriment dans un français souvent incorrect et prennent avec l'orthographe des libertés déconcertantes. En général il y a trop de platitudes, trop de longueurs, des assonances disgracieuses, des rimes souvent misérables ; en somme, ce ne sont pas là des défauts sans remèdes, et tous les concurrents, sauf un, savent prouver malgré tout, par certains accords harmonieux de leur lyre, qu'ils ont le goût de la belle poésie, et la possibilité de faire mieux, et très bien.

En détail, le jury a apprécié de la façon suivante les poèmes présentés au concours :

Les Visions du Moyen Age, que leur auteur, pour montrer que tout poète se double d'un artiste, a ornées d'un dessin à la plume représentant le castel, cadre de son intrigue, sont assez dépourvues de suite et de vraisemblance. Le seigneur chasse ; il s'ennuie, rien ne peut dissiper sa mélancolie, mais voici qu'un cortège brillant arrive aux portes du château, y conduisant une princesse inconnue, dont la grâce le charme aussitôt. C'est la compagne qu'il rêvait, et dont il avait tant besoin ; le bonheur va leur sourire. Rien de plus mièvre en vérité ; le jury n'a pas retenu cette œuvre, où abondent les vers mal frappés et les inélégances.

Il n'a pas été possible non plus de retenir le second envoi, *La Légende catholique*, œuvre d'un auteur évidemment mieux doué que le précédent, mais dont on ne saurait admettre le ton de polémiste et les écarts de langage souvent exagérés.

L'ensemble est d'ailleurs très inégal ; quelques vers sont agréables à l'oreille, mais il y a une abondance d'hiatus, de termes malsonnants, voire de mots inconnus de la langue française, qui choque réellement.

Des deux scènes lyriques intitulées : *Sophonisbe*, et *Castalie*, il y a du bien à dire. L'auteur est plein de bonnes intentions et il y a par moments une vie réelle dans son dialogue ; la mythologie l'a mieux inspiré que l'histoire romaine et certains passages de *Castalie* sont aimables et harmonieux.

La métamorphose de cette nymphe poursuivie par Apollon, en une fontaine du Parnasse, dont les eaux avaient dans l'antiquité la réputation de donner à ceux qui les buvaient le génie poétique, est habilement retracée en quatre scènes où l'exposition est parfois aussi agréable à lire que les vers eux-mêmes.

Sous le titre de *Vaine Chimère* sont groupés plusieurs morceaux de valeur très inégale, certains franchement mauvais ou d'un goût assez douteux, comme « Pensée », « Un record », « La baleine ». Mais l'attention du jury a été attirée sur le poème intitué « Crépuscule » bien venu, aux vers colorés et sonores. La paix du soir, les bruits discrets de la vallée, le son des cloches, la préparation de la terre à son sommeil d'une nuit, sont rendus par l'auteur de « Crépuscule », avec une justesse et une délicatesse indéniables. Il est dommage que les derniers vers de cette pièce soient plus médiocrement frappés. La transposition en vers du *Credo*, par le même auteur, a donné un très honnête résultat.

Au recueil intitulé « Irrévérences », sont allées toutes les préférences du jury. Sans conteste c'est là qu'il faut chercher la meilleure facture, la manière la plus élégante, le choix de rimes le plus judicieux. Rebelle à tous les engouements du présent, resté fidèle à un passé qui lui paraît naturellement bien préférable, l'auteur, modeste émule de Villon, nous dit dans « Baîllements », « Pulvis », « Complainte », dans la « Ballade des Sans-Ecole », son dégoût des richesses, son mépris de la mentalité bourgeoise, son affection pour les poètes au talent méconnu, trop modestes pour s'être fait de la réclame, trop pauvres pour qu'on ait daigné leur accorder quelque attention. La « Complainte » chante l'humiliante destinée des milliers de poèmes qui dorment à Paris dans les boîtes des quais, où personne ne les feuillette jamais. Il émane de ce morceau, comme des deux ballades que contient le recueil, une certaine

mélancolie non exempte de charme et la justesse des expressions y vient compléter l'élégance de la forme. De tous les essais de l'auteur d'*Irrévérences*, c'est le premier poème, intitulé « Baîllements », qui a conquis les suffrages unanimes du jury, par sa grâce nuancée et son évocation délicate d'une époque plus indulgente que la nôtre à l'insouciance d'une jeunesse aimant le rêve et la nonchalance.

En résumé, nous écartons les numéros 1 et 2 ; nous demandons pour le numéro 5 la première place avec un second prix de deux cents francs, et nous proposons d'accorder deux mentions honorables aux numéros 3 et 4.

Robert Avezou.

BAILLEMENTS

Dieu ! Que ce Siècle à peine né
Est donc saturé de sagesse !
On n'y connaît plus la largesse,
On y vit comme emprisonné.

Pour restreindre ainsi la dépense,
O cervelle des gens qu'on prit
Pour des quidams de quelque esprit,
Es-tu plus pauvre qu'on ne pense ?

Ici, la morgue ; là, l'ennui...
Partout des fronts qu'un tracas ride :
Tes « jeunes », sont, Epoque aride,
Tristes comme un bonnet de nuit !

On avait volontiers, naguère,
— La moindre occasion s'offrant —
Le cœur tendre et le rire franc :
De nos jours, on n'y songe guère !

On est froid, pratique et guindé ;
On a des pudeurs de novice :
Aimer le Rêve est presque un vice,
Aimer l'Amour est démodé.

Où donc êtes-vous, gais compères
Capables de verve et d'élans ?
Quoi ! Nous, ronds-de-cuir somnolents,
Nous serions les fils de tels pères ?

Où donc êtes-vous, vieux flonflons,
Hautbois aigres, basses grinçantes ?
Et Vous, les valseuses absentes,
Nez espiègles et cheveux blonds ?

Coins propices aux confidences,
Où donc êtes-vous, dites-moi ?
Et vous, baisers tremblants d'émoi
Qu'on échangeait entre deux danses ?

Bois de Bagneux, bois de Meudon,
Connaissez-vous encor le rire,
La farandole et son délire,
La caresse et son abandon ?

Et vous, guinguettes à tonnelles,
Oasis des poudreux chemins ?
— Fanés, vos lys et vos jasmins !
Mortes, vos amours éternelles !

Sous les bosquets des Robinsons
Le même vin luit dans les verres,
Mais les buveurs y sont sévères
Et ne savent plus de chansons.

Où te retrouver, main jolie
Qui, dans le noir Quartier Latin,
Agitait d'un geste mutin
Les grelots clairs de la Folie ?

Eros n'est plus notre vainqueur :
C'est Plutus qui nous endoctrine
— Et nous n'avons dans la poitrine
Qu'un coffre-fort au lieu d'un cœur....

BALLADE DES RÊVEURS

«... *garde tes songes* ;
« *Les sages n'en ont pas d'aussi beaux que les fous* ! »
(Baudelaire.)

Tant d'autres, sages par nature,
Ont pour souci fondamental
L'argent qui gonfle leur ceinture
Ou leurs « biens » du hameau natal
Que, — dût ce vice être fatal —
Paresseux avec gourmandise,
Nous dédaignons le Dieu-Métal :
Le Rêve est si doux, quoi qu'on dise !

Prenant sa plus docte posture
Et son grand air sacerdotal,
Mossieu Prud'homme conjecture
La mort sur un lit d'hôpital :
« Que peuvent gagner au total
« Ces gueux farcis de balourdise,
« Griffonneurs d'écrits au quintal ? »
— Le Rêve est si doux, quoi qu'on dise !

« Mirage, leur Littérature !
« Pfut ! Le rond-de-cuir ou l'étal
« Dans la moindre sous-préfecture
« Vaut bien l'attrait d'un piédestal !
« En ce Siècle hostile et brutal,
« Les mots sont piètre marchandise ;
« Or, vendre est d'intérêt vital... »
— Le Rêve est si doux, quoi qu'on dise !

Envoi :

Prince au coffre monumental
Ou marchand oint de roublardise,
Ne crains rien pour ton Capital :
Le Rêve est si doux, quoi qu'on dise !

Maurice VALETTE.

CRÉPUSCULE

Déjà l'or des ajoncs et du souple genêt
Brille aux feux du couchant. L'immense mer revêt
Sa parure du soir. L'horizon déjà sombre,
Prend sa place au cortège envahissant de l'ombre ;
La brume, exquise artiste, estompe ses dessins :
Les contours des objets se font plus incertains.
De lourds parfums chargée, une brise marine,
Devant laquelle fuit légère, la bruine,
Par ses baisers prélude au paisible sommeil
De la terre alanguie en son voile vermeil.
Dans les nids, tout se tait. L'homme las et morose
Se hâte vers son chaume, où déjà tout repose.
Heureux, il va goûter l'oubli d'un dur labeur,
Retremper au foyer une saine vigueur.
Des pâtres attardés, au loin dans la clairière,
Et que libère enfin la tâche journalière,
Ramènent leurs troupeaux nonchalants au bercail.
L'obscurité s'étend, le ciel, sombre corail,
Est bientôt parsemé de lumières tremblantes,

Tels de craintifs regards, des âmes hésitantes,
Penchés sur l'infini. De son clocher lointain,
L'Angélus parle au cœur inquiet et chagrin,
Tous deux, dans leur exil, à la Reine des Anges,
Offrent pieusement leur tribut de louanges,
Chacun entend l'appel avec recueillement,
Et l'homme aspire à Dieu dans son isolement.
C'est le moment où tend vers lui toute la terre !
La Mer unit son chant, son rythme à la prière,
Elle prodigue au ciel les splendides échos
De son psaume puissant, et la voix de ses eaux
Célèbre la grandeur insondable et divine,
Dans le calme du soir, à l'heure qui décline,
Tandis que l'ombre étreint l'horizon tout entier,
J'écoute avec ferveur cet Océan altier,
Sa grave mélopée a des plaintes poignantes,
Et mon cœur est semblable aux ondes gémissantes,
A ces flots révoltés et sans cesse mouvants,
Cherchant dans l'infini la fin de leurs tourments !

Patrice O'GORMAN

CASTALIE

. . . .

CASTALIE. *éblouie*

C'est le Dieu jeune et beau qui répand sur le monde
La clarté du soleil
Et qui fait dans la plaine blonde
Mûrir le fruit vermeil !

APOLLON

Tu l'as dit, c'est Phœbus, la joie et la lumière,
Le Dieu du Jour !
Sois la première
A voir en lui l'Amour !

CASTALIE, *interdite*

Que dis-tu ?

APOLLON

Que je t'aime, ô belle !
Que ni déesse ni mortelle
Ne me causa pareil émoi !

CASTALIE, *émue*

Pourquoi me choisis-tu ? Pourquoi ?

APOLLON

J'ai dix cordes à ma lyre,
Trois d'airain, quatre d'argent
Et trois d'or. Ce que m'inspire
Le poétique délire,
S'en exhale, frémissant.

Les premières, aux sons graves,
Chantent les mâles travaux,
Les nobles exploits des braves
Et le trépas des héros.

Celles d'argent clair redisent
Les chants d'oiseaux dans les bois,
Ceux des eaux fraîches, des brises,
Toutes les rustiques voix.

Les dernières, les plus belles
Disent la splendeur des cieux,
Les vérités éternelles
Et la puissance des Dieux !

Mais, pour susciter la flamme
Du génie et des beaux vers,
Il faut rencontrer une âme
Qui soit pour nous l'univers !

C'est toi, cette Inspiratrice,
Par le rythme de ton corps,
La blancheur de ton front lisse
Et tes bras souples et forts !

Juliette PORTRON

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Echos lamartiniens du Léman au Bourget, par Paul Tapponnier, Thonon, 1926, 1 vol. in-16, 46 pages.

Dans cette élégante brochure, dédiée à ses amis Lamartiniens, l'auteur, bien inspiré, a recueilli tous les souvenirs qui se rattachent au séjour de Lamartine en Savoie. On y trouve des citations bien choisies, des portraits, des aperçus nouveaux, une grande connaissance du sujet.

Divisions administratives du département de la Haute-Savoie et du diocèse d'Annecy, de 1723 à nos jours, par Mgr Rebord, vicaire général, Annecy, 1 vol. in-8, 100 pages.

Ce tableau, facile à consulter, présente les circonscriptions administratives de notre diocèse et permet de trouver sans peine la situation de chaque commune et paroisse. L'auteur, auquel toutes les questions diocésaines sont familières, n'a pas dédaigné de faire les frais d'une publication utile, quoique ingrate, et il mérite des félicitations pour son désintéressement et son labeur persévérant.

L'Excursion de la Florimontane

L'Académie Florimontane est une vieille personne, mais une vieille personne aimable et souriante, fort bien conservée et qui tient à montrer que si elle aime les études sérieuses et graves elle aime aussi la gaieté et les passe-temps qui instruisent en amusant.

Et c'est pourquoi elle avait convié ses membres, le troisième dimanche de juin, à une excursion délectable qui se passa le mieux du monde et se termina dans le regret d'une belle journée trop vite passée. (1)

Le parcours proposé par M. J. Serand était fort bien choisi ; pittoresque à souhait, tantôt sauvage, tantôt entouré de verdure et nous promenant au milieu des souvenirs historiques les plus émouvants et des souvenirs archéologiques les plus curieux. Départ à neuf heures, devant la Mairie. Deux confortables cars P.-L.-M. nous emportent. Il fait beau. Les figures sont souriantes comme le temps. On suit la route de Thônes. Les arbres inondés de soleil sont d'un vert transparent et les quelques gouttes d'eau qui restent de la nuit y mettent de jolis points brillants et irisés. On tourne à gauche, on dégringole jusqu'au torrent et puis on remonte avec agilité jusqu'à Nâves. Un peu plus loin, à Villaz, pendant qu'on admire le Parmelan, extrêmement beau de ce côté, quelques gouttes d'eau tombent. Mais la bouderie du soleil ne trouble personne. Et les figures, sous l'ombre assez froide d'un nuage noir, restent ensoleillées.

Au reste le soleil, un peu honteux de sa mauvaise humeur, ne tarde guère à reparaître et nous arrivons à Thorens sous un ciel clément et qui n'avait de blanc que ce qu'il fallait pour mieux mettre en valeur tout son bleu.

Thorens, en effet, était la première étape du voyage. Belle

(1) Ont pris part à l'excursion : M. et Mme L. André, M. et Mme Avezou, M. et Mme Dépollier, M. J. Désormaux, Mme H. Domenjoud, M. et Mme R. Domenjoud, M. et Mme E. Falletti, M. et Mme Flamary, M. L. Gaillard, M. Lachat, MM. L. R. et Mlle Laydernier, M. Levitte, M. C. Marteaux, M. et Mme G. Martin, M. et Mme F. Miquet, Mlle Monnet, MM., Mme et Mlle Mouthon, MM. H. et L. Pfister, M. le comte de Roussy de Sales, Mlle Roux, M. E. Roze, MM. F. et J. Serand.

étape, car Thorens est construit dans une vallée harmonieuse et douce qui est un repos pour les yeux.

Jadis il y avait dans cette vallée deux seigneuries : l'une appartenait à la famille de Sales, l'autre à la famille de Compey. Les seigneurs de Compey étaient violents, tracassiers, batailleurs, insolents et hautains. Ils ne purent supporter le voisinage des de Sales qui étaient serviables et bons et fort aimés dans le pays. Et ce fut pendant cinq siècles une lutte qui ne cessa guère et où il y eut des meurtres, des incendies et des pillages. Un seigneur de Menthon fut même tué par les de Compey qui étendaient loin leurs rancunes. Finalement les de Sales l'emportèrent et ce fut chez eux que mourut, misérable et ruiné, Philibert de Sacconay, le dernier des de Compey, auquel Christophe de Sales avait offert une généreuse hospitalité. Ce Philibert, du reste, mourut saintement, après avoir demandé pardon aux de Sales de tout le mal que sa famille leur avait fait.

Et ce fut quelques années plus tard, en 1567, que saint François naquit dans le château de Sales. Ce château, pour des raisons politiques, fut détruit en 1630 sur l'ordre de Louis XIII. De ce grand manoir fortifié de six tours, de trois tournelles, et enceint de hautes murailles, il ne reste plus qu'un modeste oratoire ombragé de magnifiques tilleuls qui virent sans doute jadis saint François enfant courir sous leur ombre.

Les de Sales vinrent alors habiter un peu au-dessous, dans un autre château, joliment planté sur un tertre avec une vue superbe et reposante sur la vallée si verte où coule la Fillière... Ce château date de diverses époques, mais ses tours et son donjon carré lui donnent grand air. Sur le seuil, le comte de Roussy de Sales nous attendait. Toutes les traditions d'une noblesse superbe, aimée et respectée pendant des siècles, revivent en lui. Il est d'une courtoisie délicieuse et son érudition très vaste s'enveloppe d'une grande modestie. Il nous guide lui-même dans une demeure où tant de choses lui font honneur. Et nous avons pu voir plusieurs mitres, une crosse, une chasuble, des burettes, un calice ayant appartenu à saint François de Sales. Le testament écrit de la main même du saint y est aussi. Quelles reliques ! Et nous avons vu aussi dans des pièces superbes, de beaux meubles et aussi de beaux tableaux qui rappellent que des ancêtres furent grands dans les armes, dans les sciences et dans la diplomatie. Il ne faut pas oublier que M. de Cavour, un des grands hommes d'Etat

du siècle dernier, descend des de Sales par sa grand'mère dont le portrait orne un des salons du château.

Après ce régal historique, il fallut penser à un régal d'ordre moins élevé, mais plus substantiel, le déjeuner. Il était midi. Les estomacs criaient famine. Cette famine dura peu. Trente-sept convives, parmi lesquels quatorze dames, trouvèrent à l'*Hôtel de Savoie* un déjeuner plantureux, savoureux et bien servi auquel on fit honneur. Ce fut d'abord le silence qu'impose toujours l'appétit, fort indifférent à tout ce qui n'est pas destiné à le calmer. Puis les langues se délièrent et on vit éclore la gaieté et l'esprit qui accompagnent en général la bonne chère et le bon vin. La Florimontane est une Académie. Les propos de ses membres furent donc académiques, mais sans contrainte et sans austérité. Lorsque le champagne a passé, la gaieté académique diffère fort peu de la gaieté ordinaire et si l'esprit en devient plus vif, il y gagne un charme de plus.

Au dessert, M. Miquet, notre très aimable — j'allais dire notre très jeune président tant il a en lui de verdeur souriante — porta un toast charmant dont ceux qui n'ont pu l'entendre goûteront ici le tact, la jolie tournure et l'esprit.

Mesdames, Messieurs,

En reprenant aujourd'hui la série de nos promenades annuelles, interrompue par la guerre, nous avons cru répondre au désir, plusieurs fois manifesté, du plus grand nombre des membres de l'Académie Florimontane.

Nous avons choisi Thorens comme lieu de réunion parce que c'est un des cantons les plus pittoresques de notre contrée : dédaigné par le chemin de fer et placé en dehors de la grande circulation, il est resté un pays agricole et poétique où l'on peut respirer l'air pur sans craindre les émanations des usines, où les réclames tapageuses et obsédantes n'ont pas encore pénétré, et où le chant des oiseaux n'a pas encore été chassé par le clackson et par la corne des autos.

Nous l'avons aussi choisi parce qu'il a vu naître la plus grande illustration de notre pays, et qu'à travers les siècles la famille de saint François a conservé les traditions d'honneur, de bienfaisance et de simplicité salésiennes, que nous sommes heureux de saluer dans la personne de son représentant actuel M. le comte de Roussy de Sales, Conseiller Général et Membre de la Florimontane, comme son regretté père le fut pendant 42 ans.

Quoique les gloires de cette famille soient, en partie, comme dit

Jacques Replat, « éclipsées par le nimbe d'or d'un élu », nous nous permettons de rappeler le nom de Joséphine-Françoise-Philippine de Sales, qui fut la grand'mère du grand ministre Cavour, le principal négociateur de l'annexion de la Savoie à la France et le lieutenant général Paul-François de Sales, ambassadeur de Sardaigne à Paris, de 1829 à 1836 et chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade (1778-1850).

Autour du château de Sales et sous sa protection vécut une population saine et laborieuse, d'un sang pur, dont les femmes étaient réputées pour leur beauté et dont les hommes, vigoureux et robustes se classèrent parmi les meilleurs soldats de l'armée sarde.

Permettez-moi d'en citer un, Claude-Marie Chappaz, né le 20 février 1834 à Thorens, soldat au 6e bataillon de bersagliers, décoré par décret du 17 mai 1859, « pour le rare courage avec lequel, après avoir traversé de nuit le Pô à la nage, au péril de sa vie, il parvint à incendier et détruire le matériel d'un pont que l'ennemi avait préparé sur la rive opposée (Castelnuovo-Scrivia).

Les détails de cet acte d'héroïsme méritent d'être rappelés. « Dans une reconnaissance faite par nos troupes, pendant la nuit du 8 mai 1859, à Frassinetto, on résolut d'incendier sur la rive gauche le matériel du pont qui devait servir à l'ennemi pour traverser le fleuve. C'était une entreprise difficile et hardie : on demanda quatre hommes de bonne volonté. Le bersaglier Chappaz se présenta, et fut de suite désigné. Avec trois camarades, il se jette à l'eau, traverse le Pô à la nage et arrive, lui le premier, sur la rive gauche. Un seul des trois avait pu le suivre : des deux autres, l'un s'était noyé, le deuxième avait été rejeté à moitié mort sur le rivage. Nos deux braves avaient emporté sur eux le phosphore incendiaire, et parvinrent, non sans peine, à appliquer le feu aux bateaux et aux madriers, dont ils jetèrent à l'eau les chaînes, les avirons et autres engins. Cela fait, Chappaz et son compagnon Perotti Jean se remirent à la nage. Malgré l'impétuosité du courant et malgré leur fatigue, ils eurent le bonheur d'aborder sur la rive droite, où les attendaient avec anxiété les applaudissements de leur bataillon et une gratification de leur colonel. »

La commune de Thorens fut quelque temps célèbre par ses verreries, fondées en 1755 dans la vallée d'Usillon, par le marquis de Sales en société avec Duchosal et Meyer, et plus tard exploitées par Chappuis ; mais après un siècle d'existence elles ne purent supporter la concurrence des verreries de la Loire et éteignirent leurs fours à l'annexion. Notre collègue M. Victor Robert a rassemblé une intéressante collection des produits qu'elles fabriquaient.

La commune d'Evires a vu naître le major général Félix Challut, qui se distingua dans les guerres de l'Indépendance et qui fut gouverneur de la province d'Alexandrie.

Celle de Villaz était la patrie du capitaine Rochet, mort pour la France, au siège de Metz, le 10 septembre 1870.

L'ensemble du canton a perdu, pendant la dernière guerre, 37 habitants pour mille : ce fut un des plus éprouvés.

Tous les appelés se montrèrent dignes de leur Conseiller Général, engagé volontaire, qui rapporta de la campagne une grave blessure, la croix de guerre et la légion d'honneur.

Je lève mon verre en son honneur, ainsi qu'à sa famille, et au canton de Thorens.

M. de Roussy de Sales, qui avait aimablement accepté d'être des nôtres lui répondit. Il remercia la Florimontane d'être venue lui rendre visite. Où pouvait-elle être mieux chez elle que dans la demeure près de laquelle naquit saint François de Sales. Il était ravi d'avoir pu lui faire en personne les honneurs du château où se trouvent tant de souvenirs de son illustre fondateur.

On applaudit. Et les conversations reprirent alertes et variées, traitant de toutes les choses connues et même des autres comme eut pu le faire Pic de la Mirandole lui-même. Puis on partit pour La Roche dans la sérénité d'une digestion heureuse.

Nous prenons, pour aller à La Roche, une route fort jolie qui nous amène doucement au col de Sur-les-Bornes. On frise l'altitude de mille mètres. Toute la plaine superbe s'étend sous nos yeux bordée au loin par la ligne bleue du Léman. Et déjà La Roche profile devant nous ses toits rouges et tourmentés et la belle masse de la roche énorme sur laquelle se dresse son vieux donjon.

Sans se perdre dans la nuit des temps, l'origine de la ville est d'une ancienneté respectable. Elle date du XIe siècle. A cette époque, il n'y avait là que des forêts. Un comte de Genève, Aymon, y fit construire un rendez-vous de chasse. Puis, ce rendez-vous de chasse devint un château-fort autour duquel vinrent se grouper de nombreuses habitations. Et La Roche se trouva fondée. Ce château-fort n'était point un château de parade. Il vit couler du sang sur ses murailles. Béatrice de Genevois, poursuivie par ses ennemis, s'y réfugia et y soutint un siège victorieux qui permit à son mari de venir la secourir. Elle fonda, en reconnaissance, le monastère de Pomiers. La ville fut prise et saccagée en 1536 et en 1590 par les Genevois. Elle a relevé ses ruines. C'est aujourd'hui une petite ville qui a quelque chose d'aristocratique. On sent que

de grandes familles y demeurèrent. On y voit encore de vieux hôtels qui ont grand air et qui mettent là un noble souvenir du passé. L'un d'eux, près de l'église, construit en magnifiques pierres de taille porte la date de 1509.

Les excursionnistes, d'un jarret vigoureux, montèrent à l'assaut du donjon. Il est superbe, ce vieux donjon mutilé, grimpé sur sa roche noire qui est son piédestal. Et quelle vue ! toute la plaine des Bornes, les Voirons ; le Salève, l'Arve, le Foron, qui mettent leur sillon clair dans la vallée. On ne voulait plus descendre de là-haut....

Il fallut partir après un dernier regard jeté sur Bénite-Fontaine, où saint Joseph pour protéger la Vierge poursuivie, fit tomber un roc en travers du chemin, et jaillir de terre une source fraîche qui permit à la Mère du Christ épuisée de se rafraîchir.

Nous traversons la curieuse plaine des Rocailles. De tous côtés, au milieu des champs, au milieu des prés, d'énormes blocs surgissent (1).

Et nous arrivons à la Pierre des Fées, énorme bloc de granit, lourd, disent les connaisseurs, de 150.000 kilos, et qui forme un superbe dolmen. Cette pierre magnifique a ceci de particulier qu'elle ne ressemble pas aux autres pierres parsemées dans la plaine des rocailles. Elle est en granit. Toutes les autres sont calcaires. Blocs de granit et blocs de calcaire sont également des blocs erratiques, mais qui n'ont pas été amenés par le même glacier. Le calcaire vient du glacier du Borne, le granit vient du glacier qui suivait la vallée de l'Arve. Les blocs de granit sont du reste extrêmement rares dans cette vallée. Il ne semble donc pas vraisemblable que

(1) Voici l'explication du phénomène d'après les études géologiques les plus récentes.

Tous les blocs de cette prodigieuse traînée erratique qui s'étend entre Saint-Pierre de Rumilly et Reignier proviennent d'un *seul terrain* : le calcaire blanc urgonien, contrairement à ceux qui jalonnent le parcours de l'ancien grand glacier de l'Arve qui ne sont que roches cristallines (protogine du Mont-Blanc, micaschistes, talcschistes). D'où viennent donc les matériaux de la plaine des Rocailles ? Pas de très loin, car ils sont encore à angles vifs et ont tous les caractères de *roches d'éboulis*. Une vallée s'ouvre tout près : celle du Borne. Dans cette cluse dont les roches de part et d'autre se correspondent exactement, cheminait un glacier local, le dernier de la série des temps quaternaires, et un moment donné, sur le dos de ce glacier, s'est écroulée la partie supérieure de la cluse : le terrain urgonien uniquement et non aucun de ceux qui lui sont subordonnés (hauterivien, valanginien), car parmi les blocs de la plaine aucun n'appartient à ces derniers niveaux. Alors le formidable éboulis a été charrié et abandonné sur place lors de la fonte des glaces.

les six ou sept blocs qui forment le dolmen aient été déposés là, côte à côte, par le glacier. Evidemment la main des hommes les a réunis. Sans doute ils ne viennent pas de très loin. Mais quel travail, pour des hommes qui ne disposaient guère que de leurs bras, et du plan incliné de terre, comme appareil de levage, de transporter des blocs d'une telle grosseur. Ces blocs n'ont pas été seulement transportés, ils ont été travaillés. On y trouve des rainures assez larges — 30 à 50 centimètres — et profondes de 3 à 7 centimètres. Et on a creusé cela avec des outils de pierre qui n'étaient guère plus durs que le granit qu'ils taillaient. Nos pères étaient des modèles de patience et de ténacité !...

Naturellement une légende est attachée à la Pierre des Fées. Une jolie légende, où l'amour menacé triomphe.... Le chevalier Aymon de Bellecombe aimait sa jolie voisine Alice du Châtelet. Amour audacieux, car Aymon était pauvre et Alice était riche, de haute naissance et d'une beauté renommée. Le baron du Châtelet, son père, ne repoussa pas la demande d'Aymon de Bellecombe. Il lui déclara simplement que pour avoir sa fille il devrait transporter dans la nuit quatre énormes pierres dans la plaine et placer la plus grosse sur les autres pour en faire la table du festin.

Heureusement il y avait des fées, dans ce temps-là. Aymon les invoqua. Or les fées, qui sont femmes, aiment beaucoup les amoureux. Elles sourirent à Aymon et le lendemain matin le seigneur du Châtelet put voir, à l'endroit indiqué, la table du festin dressée avec les blocs transportés. Il était homme d'honneur. Il tint sa parole et les amoureux s'épousèrent. L'histoire ne le dit pas, mais tout porte à croire qu'ils furent très heureux et eurent beaucoup d'enfants.

Malheureusement le dolmen est fâcheusement caché par des buissons épais. On le voit à peine. Et on décide d'adresser un vœu au conseil municipal de Reignier pour lui demander de dégager ce monument superbe et de le mettre en valeur. Nul doute que ce ne soit bientôt chose faite. Nous avons vu, en passant à Reignier, un monument aux morts très beau, et dont l'idée nouvelle et bien exécutée a beaucoup plu. Les édiles qui ont fait construire ce monument sont des hommes de goût. Ils comprendront vite l'intérêt qu'il y a dégager la Pierre des Fées de ses buissons.

Aux environs de Reignier se trouve le château de Magny. Un souvenir doit être donné à Constantin de Magny qui adres-

sait à son frère, à l'occasion de son mariage, les vers suivants :

> Malgré Rome et ses adhérents,
> Je n'admets que six sacrements.
> Croire qu'il en est davantage
> C'est n'avoir pas le sens commun.
> Je trouve, moi, que mariage
> Et pénitence ne font qu'un.

Et en quittant Reignier nous rentrons à Annecy par Evires et le Plot, route qui n'est pas sans charme, mais qu'une température singulièrement refroidie empêcha de goûter comme elle le méritait....

Remercions la Florimontane d'avoir repris ses bonnes traditions d'avant guerre en organisant une excursion qui se renouvellera chaque année. Et remercions aussi et de tout cœur M. J. Serand, l'organisateur. Tout fut parfait.

Et saint François de Sales, qui était un homme de montagne, un homme qui aimait les chevauchées et le grand air, dut sourire là-haut, en voyant les membres de son académie, par des moyens qui l'étonnent sans doute un peu quand il les compare à son modeste cheval, venir le saluer dans le village où il est né et en visiter avec grand intérêt tous les environs (1)....

Etienne Roze.

(1) La documentation de ce compte rendu a été prise dans *La Haute-Savoie*, du baron Raverat ; *Annecy et ses Environs*, de Jules Philippe, une étude de Gustave Maillard, parue dans la *Revue Savoisienne* de juin 1889, et une note de M. Le Roux, sur la plaine des Rocailles.

La Société Suisse de Préhistoire à ANNECY

La Société suisse de Préhistoire qui a tenu son vingtième Congrès à Genève, les 6, 7 et 8 juillet, avait inscrit à son programme pour le samedi 7 la visite des collections archéologiques du Musée d'Annecy et en retournant à Genève, celles du dolmen de Reignier et de l'allée couverte de Saint-Cergues, deux de ces monuments mégalithiques si rares dans le Sud-Est de la France.

A 10 heures 30 deux cars déposaient devant l'Hôtel de Ville nos visiteurs au nombre de quarante-cinq, savants émi-

nents de tous les cantons suisses, quelques directeurs de grands musées d'Allemagne : MM. Amrein de Lucerne, Président du Congrès, Tatarinoff, Secrétaire, Forrer, Directeur du Musée de Strasbourg, Viollier, de Zurich, Vouga, de Neuchâtel, Sulzberger, de Schaffouse, Reinerth, de Tubingen, Bersu, de Francfort, Tschumi, de Berne, Montandon, Musée d'archéologie de Genève, Reverdin et Favre, du Museum de Genève, Deonna, Conservateur du Musée d'art et d'histoire à Genève, Penard, Prof. Pittard, de l'Université de Genève, et Mme Pittard bien connue en littérature sous le nom de Noëlle Roger.

Un vin d'honneur est servi dans le grand salon de l'Hôtel de Ville. Le Président et les Membres du Comité de l'Académie Florimontane sont aux côtés de M. Blanc, maire d'Annecy, qui prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président, Messieurs les Membres de la Société Suisse de Préhistoire,

Vous faites le grand honneur à la Ville d'Annecy d'une visite à son Musée municipal, je vous en remercie bien vivement.

J'aurais manqué à mes devoirs de bon voisinage, si je n'avais pu vous saluer au passage dans notre Hôtel de Ville ; mais vous avez bien voulu accepter cette modeste réception, et vous avez ainsi répondu aux sentiments de sympathie qui sont ceux de notre population entière, et les miens en particulier, pour la Nation qui tant de fois déjà, a montré à notre pays son attachement basé sur les plus nobles principes d'une fraternité effective et admirable.

Vous êtes ici, Messieurs, les bienvenus comme voisins à qui nous devons toute notre reconnaissance, et comme savants qui favorisez l'avenir en étudiant le passé.

Pour la visite de notre Musée, vous aurez en la personne de notre distingué et dévoué Conservateur M. Le Roux, un guide qui facilitera vos études. Vous trouverez dans nos collections l'outillage des palafitteurs, leur première utilisation des métaux, la céramique, des produits de l'agriculture, végétaux et animaux qui jouaient un grand rôle dans la vie économique de nos ancêtres. La connaissance des vestiges de la préhistoire est due aux travaux des savants de nos deux pays, qui les ont fait réapparaître au jour après des siècles d'oubli, ainsi que les pilotis, les plates-formes des huttes où vécurent les habitants des bords de nos lacs de Savoie si semblables aux lacs de la Suisse.

Vous, Messieurs, qui êtes les utiles ouvriers de la science préhistorique, laquelle a révélé au monde les civilisations lacustres, qui avez déjà réuni dans vos Musées les plus précieuses collections archéologiques, qui jetez par vos travaux incessants une vive lumière

sur les âges perdus dans les brumes de la préhistoire, vous méritez, non seulement les remercîments des générations actuelles et futures, mais toute leur reconnaissance et leur admiration.

Et puisque je parle de l'époque préhistorique, qu'il me soit permis de rappeler qu'à un certain moment de cette époque, marqué dans l'évolution humaine par la grande épée de fer qui battait aux flancs des Gaulois, deux branches sœurs de cette race, essaimant vers l'Occident, les Helvètes et les Allobroges vinrent coloniser nos régions.

Au cours des siècles, le noble peuple suisse a suivi ses destinées qui ont abouti à la plus belle conception de la liberté dans les institutions. Ses relations amicales avec ses voisins de Savoie, basées sur une origine commune et un esprit identique ne furent pas souvent troublées et existent aujourd'hui plus fortes, plus solides que jamais.

C'est à ces sympathies sincères et durables des Allobroges pour les Helvètes que je lève mon verre.

Après les remercîments exprimés par le président, M. Amrein, les Congressistes vont parcourir sous la conduite du Conservateur M. Le Roux, les salles du Musée consacrées à la préhistoire et à l'archéologie locale.

Les collections lacustres retiennent d'abord leur attention et en particulier la très intéressante station néolithique du Port, puis Châtillon et Vieugy (époque du Bronze II), enfin le Roselet (Bronze III-IV).

Le matériel recueilli dans les palafittes du port donne l'impression d'une station néolithique pure. La bourgade lacustre était construite très près de terre sur des pieux de fort diamètre. Toutes les fusaioles sont en pierre. Les nombreuses et superbes pointes de lance et de javelots, les flèches finement retouchées, les marteaux haches en serpentine habilement perforés et polis, les marteaux-haches en bois de cerf, révèlent une technique particulière. Les haches polies en chloromelanite, serpentine, éclogite qui font presque défaut à l'aurore du néolithique, sont en plus grande proportion que les haches faites des roches communes.

La technique des poteries indique une époque de transition entre l'âge de la pierre polie et celui du bronze. Les Préhistoriques du lac d'Annecy n'avaient à leur disposition que les silex de la Craie et ils faisaient parfois venir de très loin (silex blonds du Grand Preisigny) leur outillage tout confectionné.

Les trouvailles dans cette station d'un grain de collier

en ambre de la Baltique et d'une coquille méditerranéenne perforée sont caractéristiques (indice de relations lointaines).

La vitrine contenant les restes végétaux recueillis sur la station du port, est particulièrement remarquée. De grandes quantités de graines ont été recueillies dans la couche archéologique, tombées sur le sol après l'incendie qui a détruit le village. On a retrouvé les bois utilisés comme matériaux de construction ou comme combustibles : chêne, frêne, bouleau, hêtre, pin, erable, if, les débris de charbon appartenant à l'aulne, peuplier, saule, orme, les plantes à fruits et graines comestibles : noisettes, glands, pommier sauvage, fraisier, ronce, framboisier, prunellier, cornouiller.

Les habitants de la palafitte du Port connaissaient la vigne, ainsi que l'attestent de nombreux pépins de raisin recueillis dans le lacis de végétaux de la couche archéologique. — Les plantes cultivées sont représentées par le blé antique, une épeautre, l'orge à six rangs, le millet.



La visite se continue par la belle salle d'archéologie gallo-romaine où sont rangés chronologiquement tous les débris extraits du sol de Boutae : céramique du Ier au Ve siècle : vases rouges à bandes blanches, poteries noires indigènes, vases à vernis rouge et à reliefs, amphores, la nombreuse série des marques de potiers, les monnaies, les trouvailles faites dans les tombeaux, datées parfois par des monnaies, poids rustiques en terre cuite, portant des marques métrologiques. M. Marteaux qui se joint à M. Le Roux fournit des explications très écoutées sur ses recherches personnelles dans le sol du vieux vicus.



On se rend ensuite au déjeuner qui fut très finement préparé et très bien servi à l'Hôtel de Savoie.

Au dessert, le Professeur Pittard prend le premier la parole. Dans une brillante et éloquente improvisation l'éminent anthropologiste remercie M. le Maire de la réception qui a été faite à la Société de préhistoire. Il confirme le rapprochement que celui-ci a fait ressortir de ce fait que Suisses et Savoyards sont bien issus d'une même souche ethnique.

Le caractère des peuples étant souvent fonction du sol, Helvètes et Allobroges en ont subi l'empreinte. Au cours des

siècles, la liaison s'est faite plus intime et l'essor est devenu pareil dans le domaine de la pensée et de la recherche scientifique.

En saluant dans le Président de la Florimontane, le représentant de la vieille et noble Académie, le Professeur Pittard rend hommage à l'activité inlassable de ses écrivains et de ses savants, à l'énergie déployée pendant la tourmente mondiale, par la Florimontane qui n'a pas interrompu ses publications. Il suffit de feuilleter la collection de sa *Revue Savoisienne* pour se rendre compte des importantes contributions qu'elle a apportées à la science dans le domaine des études régionales.

Après cette allocution qui fut très applaudie, M. Miquet prononce les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs, l'aimable invitation qui nous a été adressée par la *Société Suisse de Préhistoire* est un honneur dont nous apprécions le prix, et qui confirme, en les continuant, les bons rapports que la Florimontane a toujours entretenus avec les archéologues de votre pays.

Nous n'avons pas oublié que c'est à des savants suisses, MM. Frédéric Troyon, de Lausanne, Forel père et fils, Duguet, Revilliod, Claparède, Gosse, de Montet, que nous devons la découverte de nos stations lacustres : ils avaient à peine exploré depuis deux ans les lacs de leurs Alpes quand survint le congrès des Sociétés savoisiennes d'histoire et d'archéologie à Annecy, les 30, 31 août et 1er septemple 1856 : ils y prirent une part brillante. Frédéric Troyon fit une conférence du plus haut intérêt sur les pilotis, armes, ustensiles, anneaux, épingles à cheveux, hachettes, faucilles, vases et objets divers trouvés dans le lac de Zurich en 1854 : ne pensant pas que ces découvertes devaient être limitées aux lacs de Suisse, il émit l'idée qu'on arriverait à des trouvailles du même genre en Savoie et il termina en faisant connaître les indices auxquels on peut les soupçonner et les moyens employés pour retirer de l'eau les objets qui peuvent s'y trouver.

MM. Replat et Serand ayant fait remarquer qu'il existait des rangées de pilotis en face de Sevrier et au Roselet, l'assemblée décida d'explorer dès le lendemain ces localités, ce qui fut fait avec un plein succès, sous la direction de Frédéric Troyon, et c'est ainsi que nos premières stations virent le jour.

Il n'est que juste de rappeler, après soixante-douze ans, les noms des savants qui ont obtenu ce résultat et d'exprimer à leurs successeurs nos sentiments de déférente estime et de gratitude.

Votre visite, Mesdames et Messieurs, nous fournit une occasion de payer notre dette de reconnaissance : puisse-t-elle contribuer à

raffermir les bonnes relations qui existent depuis si longtemps entre les Sociétés savantes de nos deux pays !

Je lève mon verre à la Société suisse de Préhistoire !

M. Le Roux prend ensuite la parole en ces termes :

Il m'est très agréable de remercier d'abord mon vieux camarade et ami Pittard de l'appréciation flatteuse qu'il a formulée sur les collections scientifiques du Musée d'Annecy qui rangent cet établissement au rang des meilleurs de France — et aussi d'avoir si heureusement mis en lumière l'œuvre de notre Académie Florimontane.

En ma qualité de Conservateur du Musée d'Annecy, je remercie également la Société Suisse de Préhistoire d'avoir bien voulu consacrer une journée de son Congrès à la visite de nos collections.

Ce que vous avez vu, Messieurs, dans nos galeries est le résultat de l'effort collectif des savants à qui fut confiée successivement l'organisation du Musée. A l'entrée de la galerie d'histoire naturelle régionale, une grande figure vous accueille : Gabriel de Mortillet, le plus éminent de mes prédécesseurs, dont l'esprit encyclopédique s'attacha autant au classement du Muséum qu'à l'interprétation des débris qui sortaient de notre sol gallo-romain. Aussi bien vous savez tous la contribution très précieuse qu'il apporta aux études préhistoriques et les ingénieuses classifications qu'il établit. A ses côtés, j'évoque la figure de son dévoué collaborateur Eloi Serand, fondateur du Musée d'Annecy. Vint ensuite Louis Revon — un de vos compatriotes — qui consacra toute son activité pendant plus de trente ans à la mise en ordre systématique des objets composant un musée d'enseignement, qui dans son esprit devait servir à l'illustration des leçons professées dans les écoles et lycées. Enfin, Gustave Maillard, Vaudois, géologue de premier ordre et qui fut enlevé prématurément à la Science.

Les belles séries d'archéologie romaine ont dû certainement retenir votre attention ; elles évoquent et font revivre à vos yeux la petite bourgade de Boutae qui vécut pendant cinq siècles, parfois détruite par les invasions, puis rebâtie, du Ier au Ve siècle, sur la voie impériale de Darentasia à Genava. Ce fut l'objet de l'effort de mon savant ami Charles Marteaux, qui débrouilla avec une inaltérable patience cette céramique multiforme éparse sur et dans le sol et par des fouilles méthodiques data les trouvailles et établit la chronologie des niveaux archéologiques.

Je tenais à rappeler devant vous l'œuvre de ces savants à qui le Musée d'Annecy doit sa belle tenue scientifique et leur rendre l'hommage qui leur est légitimement dû.

Et maintenant, je saisis l'occasion qui m'est offerte dans cette réunion pour être l'interprète des remercîments de tous les travailleurs intellectuels de Savoie qui ont eu recours dans leurs recher-

ches, à l'obligeance des savants suisses et aux ressources incomparables de leurs bibliothèques qu'ils ont mises avec la plus grande libéralité à notre disposition. Nous leur serons toujours reconnaissants de leur accueil si cordial.

Puissiez-vous, Mesdames et Messieurs, remporter de votre trop court passage en Savoie l'impression profonde et durable que produit notre lumineuse nature même seulement entrevue. De notre côté nous garderons le souvenir de cette réunion amicale, en exprimant le vœu qu'elle se renouvelle afin de resserrer toujours de plus en plus les liens fraternels entre les Savants des deux pays.

***

Le temps presse, l'heure de la séparation va bientôt sonner. En quelques mots aimables, le Maire d'Annecy fait une allusion charmante à la collaboration des savants de toutes les nations unis dans les sereines régions de la Science. Il convie les Congressistes au Casino municipal pour des adieux où le vin clair et spirituel des grands crus de Savoie, chante la joie de vivre en accrochant au cristal des verres les étincelantes paillettes des rayons d'une belle journée ensoleillée sur son déclin.

Marc LE ROUX.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Voyageurs d'Orient (Lamartine, Michaud, Barrès), 1 vol. de 258 p., et **Voyageurs d'Orient** (des Pèlerins aux Méharistes de Palmyre), 1 vol. de 295 p., par Henry Bordeaux, librairie Plon, à Paris.

Ces deux volumes renferment des détails nombreux, la plupart inédits, sur le séjour de Lamartine à Beyrouth en 1832, sur la mort de sa fille Julia, sur notre compatriote l'historien Michaud, qui fit le voyage d'Orient en 1830, « entraîné par Godefroy de Bouillon, Richard-Cœur-de-Lion et saint Louis, » et sur Maurice Barrès qui refit le même pèlerinage en 1914.

M. Henry Bordeaux, qui a entrepris en 1922 le voyage d'Egypte, de Palestine et de Syrie, a pris la peine de rechercher les noms de ses principaux prédécesseurs, pèlerins, soldats, historiens, archéologues qui ont visité le Levant et les Lieux Saints. Nous ne nous attarderons pas à les énumérer : ils sont trop. Disons seulement que ce livre est copieusement documenté, vivant et plein d'attrait. Il est surtout très instructif et témoigne de connaissances variées, dont le lecteur doit profiter.

Le général comte J. P. Muffat de Saint-Amour, maréchal-lieutenant de camp, notice par M. le chanoine Gavard, Annecy, 1927, 14 p. avec portrait.

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* ont eu la primeur de cette notice, qui a le grand mérite de mettre au jour des faits nouveaux, avec le portrait d'un homme de guerre trop peu connu de nos contemporains, mais digne de mémoire.

La brochure est éditée avec élégance et présentée avec le talent sans prétention qu'on reconnaît à l'auteur.

F. M.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

II

A cette époque, il y avait déjà un an que Jules Philippe avait rassemblé les éléments d'un premier ouvrage, car, chez lui, l'amour de la chose publique marchait de pair avec l'amour des lettres. Ce premier ouvrage, *La Savoie Poétique* (1), il l'avait dédié à Lamartine, dont il était un admirateur passionné. Dans ce « recueil de poésies, extraites des principaux auteurs savoisiens » figurent tous ceux de nos compatriotes qui se sont quelque peu signalés dans l'art poétique, depuis Jacques Pelletier du Mans, jusqu'à Claude Genoux, cet ouvrier autodidacte qui était aussi un historien, et aux rimeurs contemporains de l'auteur, dont la plupart des noms sont aujourd'hui tombés dans l'oubli. Il aurait voulu faire de *La Savoie Poétique* un ouvrage classique, destiné à la jeunesse savoisienne. Je ne pense pas que ce but ait été atteint, mais c'était une nouvelle tentative, très honorable, pour attirer l'attention du public sur un intéressant chapitre du brillant passé de la Savoie.

Ce goût de l'érudition et des recherches historiques et archéologiques, cet amour de la Savoie méconnue, Jules Philippe le partageait avec d'autres annéciens.

Il y avait alors, sous les arcades de la rue Filaterie, un vieux magasin, à demi-obscur, dont les lourds vantaux s'ouvraient sur une devanture percée d'une multitude de petits carreaux, derrière lesquels s'étageaient les denrées coloniales et les parapluies (2). Mais entre deux opérations, celui que les événements avaient prématurément fait commerçant et chef de famille, aimait à discuter de choses moins terre à terre et il réunissait dans l'arrière-boutique, des amis qui pensaient comme lui. Ce jeune homme de vingt-cinq ans, c'était Eloi

(1) *La Savoie Poétique*, ou Recueil de Poésies extraites des principaux auteurs savoisiens, par Jules PHILIPPE. Annecy 1849. Imprimerie F. Saillet, libraire-éditeur.

(2) Actuellement magasin « à la Petite Lorraine », n° 6.

Serand, et les autres, c'étaient surtout le Dr Bouvier (1), Etienne Machard, industriel et chimiste, et Jules Philippe. Au cœur de cet Annecy si calme du milieu du XIXe siècle, dans cette rue moyennâgeuse qui s'animait seulement les jours où le marché tout proche amenait la foule des paysans et des marchands ambulants, j'évoque ces quatre jeunes hommes, aux destinées si différentes, échangeant leurs idées sous la faible clarté de la lampe familiale. Qui sait si de ces réunions presque quotidiennes ne sont pas sortis des projets qui, plus tard, ont été profitables à toute la cité ? Un jour, ils se dirent que leur cercle pouvait être élargi, que d'une assemblée plus nombreuse sortiraient des discussions plus intéressantes et peu à peu, il leur vint à l'esprit de créer une Association où les Annéciens aimant les sciences intellectuelles, l'histoire, l'archéologie, auraient plaisir à se rencontrer. Au mois de janvier 1851, l'idée était mûre et Eloi Serand pouvait écrire un soir sur un carnet d'éphémérides où il notait les menus faits de la vie locale : « 15 janvier 1851. — De concert avec le Dr Louis Bouvier, Etienne Machard et Jules Philippe, nous avons jeté les premières bases d'une Société pour le progrès et l'encouragement des sciences, arts et métiers à laquelle nous avons donné le nom d'Association florimontane. » Ils se mirent aussitôt à l'œuvre ; pendant six mois, ils cherchèrent les concours qui leur paraissaient nécessaires et ils eurent la satisfaction, au début de juin, de réunir autour d'eux des hommes de toutes opinions, mais qui étaient tous animés de la même passion pour la petite patrie : le Dr Lachenal, premier président de l'Association, député et maire d'Annecy ; Jacques Replat ; Aimé Burdet, imprimeur ; Despine, inspecteur des mines, député de Duingt ; Jean Laeuffer, directeur de la Manufacture ; Aimé Levet ; de Reymondi, intendant général du Genevois ; Mgr Rendu, évêque d'Annecy ; le chanoine Buttet, grand vicaire ; le chanoine Magnin, supérieur du grand séminaire, mort évêque d'Annecy, etc.

Au début de juin parut un prospectus intitulé : Association Florimontane d'Annecy pour le progrès et l'encouragement des sciences, des arts et des métiers. Il portait en épigraphe la citation du Livre Ier du *De Officiis* de Cicéron qui est restée la devise de l'Académie : « *Omnes omnium caritates*

(1) Dans un rapport lu à la séance du 17 janvier 1861, Jules Philippe déclare que le Dr Bouvier fut le principal promoteur de l'Association.

patria una complexa est. » En se défendant de vouloir instituer une académie, ni même une société savante, les fondateurs se traçaient néanmoins un vaste programme. Ils voulaient d'abord rechercher et mettre en lumière toutes les ressources vives du pays ; provoquer toutes les améliorations possibles dans le domaine de l'économie, de l'hygiène et de la salubrité publiques. La nouvelle association s'appliquerait à rechercher, pour les développer, les aptitudes diverses semées dans les jeunes intelligences; elle ouvrirait des cours pour l'instruction du peuple : « Ce n'est pas trop du concours de tout le monde pour le bien de la patrie. » L'assemblée constitutive se tint le 11 juin. La présidence fut dévolue au Dr Lachenal. Des quatre fondateurs, trois faisaient partie du bureau : Eloi Serand était élu archiviste ; le Dr Bouvier, secrétaire et Jules Philippe lui était adjoint. Aussitôt, l'association essaya de réaliser la partie de son programme qui lui tenait le plus à cœur et elle voulut organiser des cours publics à l'usage des classes laborieuses. Dès le 7 juillet, Jules Philippe s'offrait à donner des leçons d'histoire et de géographie. L'autorisation ministérielle, qui était nécessaire, ne parvint qu'en décembre, et les cours ne commencèrent qu'en janvier 1852. Si le cours d'histoire ne lui fut point attribué, du moins Jules Philippe consacra-t-il à l'association, comme en témoignent les Bulletins, une large part de son activité, qui allait bientôt le placer au premier plan de la vie annécienne. De cette époque datent des travaux sur le général Songeon d'Annecy ; sur le second monastère de la Visitation ; sur des documents inédits provenant de l'abbaye de Talloires ; une note sur la tour de Montfalcon, près d'Albens et une autre sur un intéressant manuscrit du XVIIIe siècle relatant les événements à Chambéry.

Les liens noués par la nouvelle Association n'empêchaient point les hommes qui la composaient d'être profondément divisés dans leurs idées et la situation politique, très agitée, contribuait à entretenir un esprit combatif. La disparition du *National Savoisien* n'avait pas ralenti l'activité des libéraux. Secrétaire du Comité démocratique, Jules Philippe attendait avec ses amis le moment de reprendre ouvertement la lutte. Comme on le lira plus loin, il venait d'être en butte aux attaques des conservateurs à l'occasion d'un ouvrage qui n'avait cependant rien de politique et cette maladresse devait exciter les amis d'un homme dont la popularité grandissait chaque jour. Vers la fin de 1853, ils lancèrent un nouveau

journal, *L'Ami du Peuple*, qui prenait immédiatement une attitude très nette dans la question religieuse et demandait l'observation intégrale du Statut, accepté à regret, semblait-il, par beaucoup de fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif. On lui suscita des difficultés, et il disparut après un deuxième numéro. plus agressif encore que le premier.

Le gouvernement n'avait pas vu sans mauvaise humeur certains de ses amis dépasser la mesure qu'il s'était assignée dans son action contre les privilèges ecclésiastiques. En parcourant les deux numéros de l'*Ami du Peuple*, on s'aperçoit que le premier sort des presses de J.-A. Saillet (1), imprimeur de l'Intendance générale de la Division d'Annecy, tandis que le second porte la firme de Joseph Prévost. Si l'on rapproche ce fait des difficultés que je signalais tout à l'heure, on est amené à conclure qu'une intervention avait dû se produire et que les rédacteurs de l'*Ami du Peuple* avaient été obligés de publier leur feuille ailleurs. Il faut penser que l'on réussit cette fois encore à arrêter une publication jugée nuisible aux intérêts de l'Etat. On aurait tenu cependant à pouvoir opposer à l'opinion conservatrice, qui disposait à Annecy de deux organes, les principes démocratiques ouvertement favorisés par le gouvernement. Les éléments du parti libéral ne demandaient qu'à se laisser convaincre. Habilement secondés, ils consentirent à donner leur appui à un journal qui, tout en maintenant un programme résumé dans ces deux mots : Progrès et Liberté, serait plus pondéré et suivrait une ligne de conduite parallèle à celle du ministère, sans chercher à gêner par des critiques incessantes une action jugée très difficile. La politique des Etats Sardes était alors la plus avancée de toute l'Europe, certains la jugeaient démagogique ; il ne fallait pas effrayer des intérêts respectables, déjà inquiets. Pour rédiger le journal que l'on envisageait, un homme d'une certaine autorité était nécessaire. Mais, tout en faisant preuve de fermeté sur les principes, il devait se montrer conciliant et chercher à maintenir l'union indispensable entre les impatients et les timorés. Cette tâche honorable mais difficile fut confiée à Jules Philippe dont le caractère répondait parfaitement au but à atteindre. Une semaine s'était à peine écoulée depuis la disparition de l'*Ami du Peuple* que paraissait, le 23 décembre

(1) J.-A. Saillet, fils de François, avait succédé à son père en 1853. Il était donc cousin germain de Jules Philippe.

1853, à l'imprimerie J.-A. Saillet, le premier numéro du *Moniteur Savoisien*.

Dans son « Avertissement », le *Moniteur Savoisien* annonçait un programme modeste : « Nous ne voulons point faire de notre journal un champ ouvert à toutes ces discussions acrimonieuses et souvent déplacées qui n'occupent que trop certains journaux. Nous nous adresserons à cette majeure partie du peuple, qui n'a que faire des grands mots et des grandes discussions, mais qui veut améliorer son existence et s'instruire. » Il appelait dans son premier article l'attention du gouvernement « libéral et sincèrement dévoué au progrès » sur les besoins de la Savoie, délaissée par ses souverains. « Lorsqu'il aura vu combien ces besoins sont urgents, il n'hésitera pas à porter remède au mal. » Parallèlement aux polémiques qu'il soutiendra, sur le terrain religieux, avec les conservateurs de l'*Echo du Mont-Blanc*, c'est là un thème sur lequel le *Moniteur* reviendra souvent, en accentuant peu à peu ses plaintes, accompagnées de timides comparaisons avec ce qui existe de l'autre côté du Rhône, mais on sent que l'enthousiasme pour la France est tombé.

On peut se demander les causes de cette évolution qui va se poursuivre pendant plusieurs années et qui entraînera l'esprit du fougueux rédacteur francophile du *National Savoisien* de 1848. C'est qu'entre cette époque et le moment où nous sommes arrivés, un événement s'est produit, qui a dissipé les dernières illusions des libéraux sur l'homme placé par le suffrage universel à la tête de la République Française. Louis Bonaparte a fait le coup d'Etat du 2 décembre et est devenu Napoléon III. A la suite de cet événement, de nombreux proscrits sont arrivés en Savoie. L'un des plus illustres et des plus ardents, Eugène Suë, amené par l'éditeur parisien Masset, s'est installé aux Barattes où la villa de la Tour est devenue un centre de réunion des exilés. On y rencontre entre autres Floccon, le colonel Charras, le poète Ponsard, l'écrivain Etienne Arago, Barbès, les représentants du peuple Saint-Ferréol, Faure établi simple coutelier à Annecy, la délicieuse Mme de Solms, née Bonaparte-Wyse, cousine de l'empereur, qui vient souvent d'Aix-les-Bains, dont elle a fait son séjour préféré (1) et jusqu'au ministre piémontais alors en lutte ou-

(1) Un autre réfugié, A. David, était prote à l'imprimerie Jules Philippe et servit quelque temps de secrétaire à Eugène Suë. A l'annexion, comme beaucoup d'autres, il s'enfuit à Genève.



verte avec Rome, Ratazzi, qui sympathise avec les idées anticléricales du maître de céans Des relations de plus en plus cordiales se sont établies entre eux et Jules Philippe et ses amis. Au contact de ces réfugiés qui montrent l'empire sous le plus mauvais jour, d'une part ; sous l'influence de la ligne politique suivie par le Piémont qui, d'autre part, les séduit, chaque jour de plus en plus, les libéraux savoyards abandonnent la France impériale où toute liberté politique est à peu près abolie et ils se retournent vers le champion de l'unité italienne, le Piémont, qu'ils accepteraient, presque sans regrets, d'une manière définitive.

Cette attitude est très nette, dans le *Moniteur Savoisien*, à partir du moment où Jules Philippe en prend la direction. Il vient de vendre à son beau-frère la propriété qu'il possède à Annecy-le-Vieux et le 20 décembre 1854 il a acheté à son cousin Saillet le *Moniteur*, qu'il dirige effectivement depuis un mois déjà et son imprimerie (1). L'opposition à l'empereur qu'il s'obstine à appeler Louis Bonaparte devient plus marquée. Il ne cesse de combattre les actes du gouvernement impérial. Lorsque, en 1855, le *Courrier des Alpes*, de Chambéry, posera nettement la question de l'annexion de la Savoie à la France, Jules Philippe se refusera à examiner cette possibilité, se contentant de demander pourquoi, en 1848, au moment où il n'aurait fallu que bien peu d'efforts pour obtenir cette annexion, ce journal avait combattu avec acharnement, à outrance, le parti français ? « Si les hommes du *Courrier*, écrit-il (2) veulent devenir Français, ce n'est pas par principe politique, peu leur importe d'être Français, Sardes ou Chinois, ils désirent seulement être débarrassés de la Constitution, qui ne leur permet pas d'exécuter toutes leurs volontés. » Pour lui, la liberté passe avant tout et le Piémont est de plus en plus le seul pays libre.

Cependant, une sorte de malaise commence à peser sur la Savoie. Le traité de Paris qui termine la guerre de Crimée vient d'être signé et la participation du Piémont à cette expédition lointaine, grâce à la perspicacité de Cavour, lui a permis de siéger au Congrès qui a précédé la conclusion de la paix. La question italienne reste au premier plan des préoccupations des puissances, en particulier de la France et de l'Angle-

(1) Notons ici une curieuse disposition de la loi sarde : l'obligation pour les maîtres-imprimeurs d'avoir fait leur rhétorique.

(2) Numéro du 28 septembre 1855.

terre dont Victor-Emmanuel II et son premier ministre sollicitent l'appui, avec insistance. Les modalités de prochains remaniements territoriaux sont couramment discutées dans la grande presse européenne, ce qui inquiète les libéraux savoyards. Au mois de juillet 1856, un journal anglais, l'*Economist*, qui jouit d'une incontestable autorité « parce qu'il reçoit les confidences des grands personnages de ce pays » publie un article sur les affaires d'Italie où il laisse espérer une entente prochaine entre l'Angleterre et la France sur ce point : « L'Angleterre, dit-il, a un aussi vif désir de voir rétablir dans le pays l'ordre et la liberté, que la France souhaite, de son côté, *de rentrer en possession de la Savoie. Les Savoyards eux-mêmes aimeraient ce changement* ; la cour de Sardaigne paraît n'avoir pas d'objections insurmontables contre ce projet, si on lui donnait une compensation sur un autre point... et nous ne voyons pas quel intérêt pourrait avoir ce pays (l'Angleterre) à soulever quelque objection... ». Jules Philippe n'y tient plus et il répond aussitôt dans le *Moniteur* du 22 juillet en contestant vivement que les Savoyards aimeraient le changement. Il y a, pour cela, des raisons politiques et économiques. Certes les Savoyards, par les affinités de mœurs, de langage, d'origine, sont Français : « Mais ce qui à une autre époque, nous faisait ardemment désirer l'annexion, son gouvernement libéral et le despotisme abrutissant du nôtre, est, par suite des changements survenus depuis, dans les deux pays, ce qui nous la ferait repousser aujourd'hui de toutes nos forces. » On se fait « de trompeuses illusions sur l'intérêt que nous trouverions dans l'annexion à un marché de trente-six millions d'habitants. Le développement que notre industrie a pris dans ces dernières années serait arrêté et il est certain qu'elle serait étouffée par la concurrence française. » L'affluence des capitaux français pourrait créer une fièvre d'agiotage qui « mène plutôt aux catastrophes qu'à la prospérité » et comme conséquence des droits réunis, la Savoie verrait fleurir « cette inquisition à domicile qu'on nomme l'exercice ». Enfin, la politique religieuse de la France ne peut convenir à des populations qui jouissent des libertés de la constitution piémontaise. Et Jules Philippe continue son opposition à l'empire, si vive parfois, que ses adversaires accusent le *Moniteur* d'être rédigé par des émigrés français. Il dénonce toutes les fois que l'occasion lui est donnée, le coup d'Etat du 2 décembre ; il proteste encore et avec véhémence, lorsque,

en juin 1857, sur une demande envoyée de Paris, des ordres venus de Turin et avec le concours de la police française (1) on perquisitionne chez quatre libraires d'Annecy qui ont mis en vente des exemplaires du pamphlet d'Eugène Suë : *La France sous l'empire.*

Qu'il me soit permis de raconter à ce sujet, une anecdote à laquelle ma famille a été mêlée. La division administrative d'Annecy avait alors à sa tête un fonctionnaire très habile, l'Intendant général Salino, entièrement dévoué aux idées libérales. Ce n'était pas la première fois qu'il recevait des ordres du même genre, lui demandant, soit de surveiller tel ou tel personnage, soit d'effectuer telle ou telle opération. Le malin personnage qui avait la plus grande partie de ses amitiés parmi ceux qu'on lui enjoignait d'atteindre ne se mettait jamais en campagne sans les avoir fait prévenir discrètement. C'est probablement pour cela que ni chez Didier-Monnet, ni chez Joseph Prévost, ni chez les deux autres libraires visés, on ne trouva l'ouvrage incriminé dont il s'était cependant vendu un certain nombre d'exemplaires comme nous l'apprend la correspondance de l'Intendant, conservée aux archives départementales. Les carabiniers ne s'en tinrent pas là. Ils cherchèrent même chez Jules Philippe où ils avaient l'intuition qu'ils seraient plus heureux ; mais là aussi, on veillait et les exemplaires de l'ouvrage séditieux avaient été transportés rue du Collège, au domicile de Joseph Dépollier, mon oncle, alors employé à l'imprimerie. Les carabiniers, connaissant, sans doute, ses opinions, y vinrent peu après et fouillèrent de la cave au grenier où ma grand'mère et ma tante les suivirent, plus mortes que vives. Négligeamment, elles allèrent s'asseoir sur des fagots de bois tandis que les agents du roi parcouraient la pièce en tous sens. Enfin, ils se retirèrent sans demander que les fagots soient déplacés. Il était temps, car les exemplaires qu'ils cherchaient étaient précisément cachés sous ces fagots. On juge de la joie de mes parents lorsqu'ils virent les carabiniers s'éloigner !

Tous les événements sont bons à marquer l'opposition du

(1) « Nous sommes péniblement surpris de voir notre gouvernement se prêter aux excès de zèle de la police française qui a jugé opportun de nous envoyer quelques-uns de ses ignobles employés... » *M. S.* du 27 juin 1857.

D'après une correspondance d'Annecy adressée au *Courrier des Alpes*, n° du 27 août 1857, une édition de ce pamphlet aurait été imprimée clandestinement à Annecy, mais ce n'est pas sûr.

Moniteur Savoisien, seul journal libéral de toute la Savoie, au gouvernement français. La victoire des candidats républicains aux élections parisiennes du mois de juillet est saluée avec enthousiasme et fêtée à Annecy, dans l'intimité, par Jules Philippe et ses amis. C'est bientôt le motif d'un nouvel hymne au Piémont « seul pays resté debout dans le cataclysme qui a mis en lambeaux les principes libéraux, dans ces dernières années et ayant à sa tête un roi qui ne considère pas sa parole et son serment comme un vain mot ». La mort d'Eugène Suë survenue le 3 août et les funérailles imposantes qui lui sont faites, contribuent à entretenir cet état d'esprit (1). Sous l'impulsion de Jules Philippe, un Comité se constitue pour élever un monument à la mémoire de l'écrivain. Secrétaire du Comité, il publie les noms des souscripteurs dans son journal et cette initiative a un grand retentissement en Belgique, en France, en Suisse et dans tous les pays italiens.

Cette continuité d'efforts et de propagande paraît indiquer que la situation du journal et du parti qu'il soutient est solidement assise, lorsque brusquement, sans cause apparente, le *Moniteur* qui a agrandi son format au début de l'année, cesse sa publication. Le 7 novembre 1857, par une note brève, Jules Philippe annonce que le dernier numéro est paru. « Le *Moniteur* disparaît, écrit-il, pour apporter au *Progrès* (2), fondé à Chambéry, sa part de force et de vitalité et pour concentrer les forces vives du parti libéral. Pendant quatre ans, nous avons combattu, sinon toujours avec un plein succès, du moins avec toute la force et l'énergie dont nous étions doué ; nous n'avons reculé devant aucun de ces sacrifices, aucun de

(1) Il faut signaler ici la polémique qui s'éleva, en octobre, entre Mme de Solms et Jules Philippe, à propos de l'annonce d'un pamphlet contre elle, par une correspondance de Turin, du *Moniteur Savoisien*. Cette querelle personnelle ne peut trouver place dans ce travail, mais elle est intéressante pour ceux qui « étudieraient la période, si curieuse, qui a précédé l'annexion de la Savoie à la France et l'histoire littéraire du temps ». Voir aussi *Eugène Suë photographié par lui-même* par Mme DE SOLMS. (Genève, 1858, imprimerie Sabot, Rive, 10).

(2) Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver ni à Annecy, ni à Chambéry, ni à Genève, une collection du *Progrès*. Nous savons seulement qu'il parut à Chambéry, du 21 novembre 1857 au 6 septembre 1858. Le principal actionnaire était Hudry-Menos, homme de lettres protestant, né à Villard-sur-Boëge, en 1823 et mort à Naples en 1873. Il eut pour rédacteur en chef Victor Fillias, ancien élève de l'école normale supérieure de Paris, collaborateur à la *Revue de l'Instruction publique* et au *Dictionnaire des Contemporains*, qui mourut en février 1859 à Paris, à l'âge de 31 ans. Jean-Jacques Rey, l'un des plus en vue des avocats de Chambéry, le chef du parti démocratique, fut aussi au nombre de ses rédacteurs.

ces déboires qui accompagnent invariablement le journalisme de province ; nous avons tenu haut et ferme le drapeau de la liberté et de l'indépendance.... Mais nous ne nous retirons point de la lutte : si nous cédons la première place,... nous ne cesserons pas de combattre, soldat obscur, mais dévoué, pour le triomphe de la vérité politique... » (1).

Au moment où Jules Philippe abandonnait pour la seconde fois le journalisme, c'était l'un des hommes les plus en vue d'Annecy et certainement le plus populaire par sa bienveillance pour les petites gens, par son affabilité avec tous, par son incessante activité à défendre publiquement les causes qui lui paraissaient justes. Depuis deux ans, il faisait partie du Conseil communal où il intervenait fréquemment, surtout dans les questions intéressant les embellissements de la ville, la garde nationale et les pompiers.

La même année, les gardes nationaux de la 4e compagnie, où il avait le grade de lieutenant, et qui l'aimaient beaucoup, l'avaient élu, à l'unanimité, capitaine. C'est à cette compagnie qu'appartenait la Musique de la Garde Nationale dont il présidait depuis plusieurs années la Commission d'administration, fonction qui lui donnait le titre d'officier de musique, un de ceux qu'il affectionnait.

La 4e compagnie se recrutait dans les quartiers du Sépulcre et de Sainte-Claire, où Jules Philippe habitait. En peu de temps, elle devint la première du bataillon, grâce à la discipline et à l'entrain de son chef : cet allant l'avait rendue populaire dans tout Annecy ; on l'appelait la compagnie des zouaves (les zouzous). Quand la guerre de 1859 est décidée, on la voit prendre l'initiative d'une souscription en faveur des familles pauvres des soldats rappelés sous les drapeaux. C'est sur l'initiative de son capitaine qu'en juillet de la même année, un banquet est organisé à l'occasion de la formation du contingent de soldats mobilisables, pris parmi les hommes de 21 à 35 ans. Jules Philippe y prononça d'éloquentes paroles qui témoignaient, comme toujours, de son vibrant patriotisme.

(1) Je dois mentionner une série d'articles écrits dans un genre où Jules Philippe excellait. Sous le titre de *Lettres annéciennes* et la signature d'Alfred d'Albigny, il a publié dans plusieurs numéros du *Moniteur Savoisien* de 1857 de petits tableaux, légers et fort spirituels de la physionomie de notre ville à cette époque Il y a là, racontés dans une langue alerte et colorée, les mille riens qui traversaient la vie de nos pères et qui égayaient la monotonie de leur existence dans une petite cité, obligée, par la rareté et la lenteur des moyens de communication, à vivre un peu repliée sur elle-même.

A toutes ces occupations, il avait ajouté, en 1856, celle de membre du Conseil de surveillance de la Caisse d'Escompte, nouvelle banque créée à Annecy le 14 septembre, sous la direction de François Bachet. Cette nomination lui donnait une grosse responsabilité dans la gestion de l'affaire, et devait lui attirer, par la suite, de graves ennuis, mais Jules Philippe, honnête homme, croyait tout le monde comme lui et il apporta, sans hésiter, son concours à une œuvre qu'il croyait utile au développement de la prospérité de sa ville natale.

Ayant tout de même, grâce à la suppression de son journal, reconquis un peu de liberté, il se remet aux études historiques et il publie, en juin 1858, un *Manuel Chronologique* (1) de l'histoire de la Savoie, aide-mémoire précieux aux érudits, aux historiens et qui n'a point été recommencé. Il revient avec empressement vers la Florimontane qu'il aime d'une particulière affection et c'est avec joie qu'il la représente, au mois d'août de la même année à la réunion d'été de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Montreux. Il y prononce un discours qui reflète exactement la pensée des libéraux savoyards, dans ce moment où les esprits sont si vivement préoccupés de l'avenir de la Savoie, mais où cet avenir paraît encore incertain. Examinant l'histoire de la Suisse française politiquement unie pendant de longues années à la Savoie : « Aujourd'hui, s'écrie-t-il, nous formons deux peuples libres ; libres sont nos institutions ; libres sont nos cœurs ; libres flottent nos drapeaux au centre de l'Europe occidentale ; nos Alpes sont aujourd'hui le rempart de cette liberté dont nous sommes tous les champions ; la providence leur a confié la garde du trésor sacré qu'elle distribuera aux peuples desherités lorsqu'ils s'en seront rendus dignes. Cette communauté de gloire et d'honneur entre la Suisse et la Savoie, voilà ce qui répand dans mon âme un orgueil légitime ; voilà ce qui me fait apprécier davantage cette réunion de citoyens des deux contrées assemblés aujourd'hui sous la protection de la science. » Et il termine en demandant l'aide de la Suisse pour rendre à la Savoie, par l'union intellectuelle, la place à laquelle elle a droit. A travers ces paroles ardentes prononcées dans un milieu littéraire où le sens de la mesure est la règle, on sent sa haine contre l'empire et son

(1) *Manuel Chronologique*, contenant les principales dates de l'histoire politique, municipale, ecclésiastique et littéraire de la Savoie, jusqu'à la fin de l'année 1848, ouvrage destiné aux établissements d'instruction publique. Annecy, imprimerie Jules Philippe, 1858.



entraînement vers la Suisse, berceau des libertés européennes, qui va soumettre son profond amour de la Savoie à une rude épreuve.

A mesure que s'écoule l'année 1859, l'annexion à la France se pose chaque jour un peu plus nettement. La dernière voix libérale qui a protesté avec énergie, mais sans écho, contre la politique francophile de Cavour vient de s'éteindre, par la disparition du *Progrès*, de Chambéry. Officiellement, la *Gazette de Savoie*, organe du gouvernement, combattra encore l'annexion, mais elle se ralliera à son tour, lorsque Victor-Emmanuel et Napoléon III auront prononcé les paroles décisives. Jules Philippe, grâce à sa situation d'imprimeur de l'Intendance générale, pourrait, s'il n'écoutait que ses intérêts matériels, paraître indifférent à la crise qui se développe, certain en montrant un peu de souplesse de conserver les mêmes avantages avec la France. Mais il lui répugne profondément de servir Bonaparte. Il n'a plus de journal pour se faire entendre, mais il a continué une action personnelle et de tous les instants contre le régime français. Pour ne pas « se vendre à l'empire », selon sa propre expression, il cède son établissement à un rédacteur du *Courrier des Alpes*, Louis Thésio, au mois d'août 1859 et il attend les événements. Un moment, il peut reprendre espoir. Cavour, décontenancé par la paix de Villafranca, survenant après la retentissante victoire de Solferino, a donné sa démission. Le ministère La Marmora-Ratazzi est plus préoccupé de réchauffer le sentiment dynastique, en Savoie, que de préparer l'annexion. Il y a un temps d'arrêt pendant lequel les partisans du *statu quo*, soutenus par le gouvernement semblent l'emporter. Mais Cavour revient aux affaires en janvier 1860 et le mouvement annexionniste reprend avec plus de force. Jules Philippe maintient sa vive opposition qu'il ne cessera que lorsque la stérilité lui en sera démontrée par le traité du 24 mars. L'événement ne pouvait que lui être désagréable. Il n'ignorait pas que l'empire où la loi de sûreté générale venait d'être mise en vigueur, était dur pour ses ennemis politiques et il ne voulait pas exposer sa famille à être privée de son chef ; il redoutait les poursuites ou la déportation parfaitement possible, sous un prétexte quelconque. Une certaine agitation régnait à ce moment dans la Savoie du Nord dont une petite minorité bruyante demandait la réunion à la Suisse. Jules Philippe songea, un instant, à chercher là une nouvelle patrie. Il s'en

ouvrit à ses parents et à ses amis : « Je vais vendre tout ce que je possède, leur disait-il, et filer à Genève. » Tous l'en dissuadèrent, lui représentant qu'il ne connaissait l'empire que par ce qu'avaient pu lui en raconter les émigrés entourant Eugène Suë et que c'était un devoir, pour lui, de ne pas quitter sa ville natale où il avait tant d'affections.

Des sollicitations lui venaient également de l'autre côté des Alpes. Connaissant sa valeur, le gouvernement de Victor-Emmanuel lui fit offrir une brillante situation, s'il voulait rester italien. Après un moment d'indécision bien compréhensible, Jules Philippe ne se résigna pas à abandonner la Savoie. Sans doute, à ce moment décisif, se souvenait-il de tout ce qu'il avait écrit douze ans auparavant en faveur de cette France pour laquelle, malgré tout, il ressentait une secrète et profonde affection. N'avait-il pas, même dans le *Moniteur*, protesté souvent contre ces exécrables traités de 1815 qui humiliaient la France ? N'avait-il pas dit, à plusieurs reprises, que ce pays, dont on voyait monter à l'horizon les trois couleurs victorieuses, était pour les Savoyards une seconde patrie ? Mais s'il renonça à s'expatrier, il s'abstint de toute action publique. Le 2 avril, le Conseil municipal signait une adresse à Napoléon III, il refusa de s'y associer. Il laissa passer le vote d'annexion, sans y prendre part : « Si, en 1860, écrira-t-il plus tard, nous avons manifesté une hésitation marquée, ce n'était point que nos sentiments ne fussent plus les mêmes (qu'en 1848) ; mais, comme à tous les amis de la liberté, il nous coûtait d'échanger des institutions libérales contre un régime absolu ; nous n'avons pas voté l'annexion ; nous nous sommes abstenu ; nous aimions la France, mais nous ne voulions pas de l'empire. »

D'autres tâches allaient le solliciter. La nouvelle province française était loin d'être appréciée comme elle le méritait. On la raillait et on la ridiculisait de toute manière. Ces attaques injustifiées étaient insupportables à Jules Philippe. Elles piquaient au vif les Savoyards qui attendaient de lui la réponse nécessaire. Mais le moyen d'exprimer publiquement sa pensée lui manquait. La Florimontane le lui procura en créant, sur son initiative, la *Revue Savoisienne* (1).

(*A suivre*) Louis DÉPOLLIER.

(1) Le 22 janvier 1860, Jules Philippe avait été élu pour la seconde fois conseiller communal.

Notes de Linguistique

(à propos d'ouvrages récents)

Albert DAUZAT. — **Les noms de lieux.** Origine et évolution. Villes et villages. Pays. Cours d'eau. Montagnes. Lieux dits.

Albert DAUZAT. — **Les Patois.** Evolution. Classification. Etude.

I

Sous ce titre : *Quelques réflexions sur l'Onomastique*, nous avons rendu compte précédemment de l'intéressant ouvrage d'A. Dauzat : *Les Noms de personnes* (origine et évolution). Deux volumes ont suivi, dans la même collection (Librairie Delagrave (1). L'un, publié en 1926, étudie *Les Noms de lieux* ; le second (1927) passe en revue *Les Patois* (évolution, classification, étude).

C'est un plaisir pour moi de contribuer à faire connaître les publications du savant linguiste, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes de Paris. A des préjugés, à des erreurs fortement enracinées, l'auteur s'efforce de substituer les découvertes que nous devons à des méthodes plus rigoureuses, spécialement à la phonétique et à la linguistique comparée. Je n'ose plus féliciter M. A. Dauzat. Je l'ai fait si souvent qu'il m'accuserait de me répéter.

Ces deux récents volumes ne sont pas seulement œuvres de vulgarisation claire, méthodique et précise ; ils mettent à la portée du grand public les résultats acquis grâce aux travaux de maîtres tels que d'Arbois de Jubainville et A. Longnon, Gaston Paris, Antoine Thomas, Gilliéron et autres savants éminents. L'auteur rectifie au besoin les vues de ses prédécesseurs ; il leur ajoute souvent des idées neuves et fort suggestives. La critique peut en être féconde. Telle assertion, telle hypothèse sera discutée. Comment s'en étonner ? C'est en effet une science toute récente que celle, par exemple, de l'onomastique, bien que les débuts remontent à une lointaine antiquité. Inséparable de l'ethnographie et de l'anthropologie, comme ces disciplines, elle peut errer longtemps encore. Pourtant quel chemin parcouru depuis seulement un quart de siècle !

(1) Bibliothèque des chercheurs et des curieux.

Pour la toponymie, A. Longnon a bien raison de constater, au début de son grand ouvrage (I, Avant-propos) que les noms de lieux « forment la plus riche des nomenclatures qui se rattachent à la langue usuelle ». Il compte environ 200.000 vocables dans le *Dictionnaire des Postes* (édition de 1898). « Si tous les lieux habités y figuraient, leur nombre dépasserait certainement le million ; et si l'on faisait le dépouillement du cadastre, on arriverait incontestablement à cinq ou six millions de vocables géographiques ».

Voilà qui est suffisant pour indiquer l'immensité du champ à défricher. Quant à l'intérêt de cette tâche, je l'ai exposé dans un article précédent ; il paraît superflu d'y revenir ici.

Un exemple montrera quel utile auxiliaire la toponymie doit être pour les études historiques. J'ai rappelé récemment l'opinion de certains érudits du siècle passé pour qui la finale *y* (*i*) des noms de lieu tels qu'*Annecy* témoignait d'une origine teutonique (*teutonicité*). Or c'est précisément en étudiant ces toponymes, et d'une façon plus générale les noms de lieux terminés par le suffixe celtique —*acos*, que le savant linguiste a pu donner une base solide à des aperçus d'histoire sociale.

A l'époque de l'indépendance gauloise, la propriété rurale était encore indivise dans chaque cité. Après la conquête romaine, la culture des céréales se développe. La conséquence en est le partage de la propriété collective, la constitution et le développement dans notre pays de la propriété individuelle, qui prend le nom du fondateur du domaine rural ou *fundus*. La grande majorité des gentilices romains sont terminés en —*ius*, d'où la finale —*iacum*. Celle-ci a été diversement traitée suivant les régions (1). Pour m'en tenir à la Savoie, je relève des toponymes terminés en *y*, en *ier* (*Reignier*, jadis *Régny* ; *Sévrier* et *Veyrier*, prononcés *Sevri*, *Véri*), etc. Il y aura lieu de dresser une carte précise de ces appellations, avec celle des localités en *-inge*, celle des noms à finale atone en *az*, *oz*, *uz*, celle encore des toponymes d'origine ecclésiastique. Pour le lecteur attentif, la seule vue de cartes semblables équivaut à plusieurs chapitres d'histoire.

L'ouvrage de M. A. Dauzat sur les noms de lieux est ainsi divisé : L'introduction expose les caractères des noms de lieux et leur intérêt ; elle signale les travaux antérieurs, avec

(1) Cf Longnon, I, p. 76.

les documents anciens ou modernes. La première partie traite des phénomènes généraux : désignation originaire des noms de lieux ; substitutions ou changements de noms ; transformations à l'intérieur d'une langue ou d'une langue à une autre. La deuxième partie a pour titre : Catégories et couches historiques (formations préceltiques, gauloises, romaines, franques, féodales, modernes). Quelques pages sont réservées aux régions non romanes ; un chapitre aux noms de lieux divers : noms de territoires et noms d'habitants, noms de cours d'eau, etc. Un petit index bibliographique termine l'ouvrage.

Cet aperçu peut suffire pour indiquer l'étendue et la complexité des faits catalogués et étudiés par l'auteur. Il m'est impossible de le suivre dans un aussi vaste domaine. Je dois me borner à lui soumettre quelques remarques ayant trait à la région franco-provençale, en particulier à la Savoie.

A. Dauzat connaît bien cette province, comme les publications des érudits savoyards. C'est une satisfaction pour les collaborateurs de la *Revue Savoisienne*, organe de l'Académie Florimontane, de savoir quelle estime ont pour ce périodique les linguistes de notre pays et ceux de la Suisse romande ou alémanique.

Parmi les questions qui ont le plus divisé les dialectologues figure celle des toponymes en *-inge*. Longnon l'a esquissée, Philipon l'a discutée ; MM. Muret et Marteaux, après nombre de « travailleurs locaux » (Ducis, Tavernier, Fenouillet), ont insisté en renouvelant le sujet. Cette controverse est liée à l'étude de l'occupation burgonde. On en voit toute la portée. M. A. Dauzat expose l'état actuel de ce problème en quelques pages substantielles (p. 142 sqq.).

Non moins que ces controverses, l'étrange fortune de certains toponymes fera l'étonnement du lecteur qui n'est point initié. Telles altérations risquent de lui paraître bizarres. Il ne saisit pas ou comprend mal les rapports ; aussi, quand on lui parle d'étymologie, il lui arrive de ne point dissimuler un sourire ironique ou sceptique. Il y a tant d'explications fantaisistes ! Notre petit chapitre d'*Amusettes* en est un témoignage, entre cent autres. Quelle relation, au premier abord, entre *Offenge* et *Euphémie*, entre *Eusèbe* et *Usuge* (3) ? Mais entre *augurium* et *eur* l'intervalle n'est-il pas plus grand pour quiconque ignore les lois phonétiques ? Les altérations

(1) *Saint-Eusèbe* est même devenu *Saintruge*.

de noms sont aussi fréquentes en Savoie qu'ailleurs. Le contraire nous étonnerait. Les confusions ou substitutions par suite d'étymologies populaires fourmillent partout. Cette sorte de musée est aussi divertissant qu'instructif.

Mais que d'énigmes restent à déchiffrer ! Parmi les noms dont nous serions heureux de voir éclaircir les origines, je signalerai ceux de *Boutae* (ville gallo-romaine qui précède Annecy), *Thiou* (déversoir du lac), *Talabar* (rocher du mont Veyrier, peut-être apparenté au Talèfre). *Talloires* me paraît inséparable du nom de *Taluyers*, localité du Rhône. Ce dernier mot me rappelle que le président de la Société d'histoire de Maurienne, M. le chanoine Gros, vient de publier une intéressante plaquette sur les noms du *Rhône* et de l'*Isère*. Mais c'est naturellement l'appellation même de *Savoie* qui mériterait d'être définitivement expliquée. J'y suis revenu plus d'une fois. Pourtant j'hésite encore. Voici ce que dit l'auteur (p. 189) à ce sujet : « L'origine de la *Sapaudia*, Savoie, citée pour la première fois par Ammien Marcellin, est obscure ». Oui, certes. Raison de plus pour l'élucider.

Il me semble aussi que les motifs allégués pour expliquer l'usage des suffixes *ois*, *ais*, dans un grand nombre d'ethniques ne sont pas toujours absolument convaincants. (Cf. p. 192) : *Français*, *Anglais*, *Japonais*, à côté de *Suédois*, *Danois*, *Hongrois*, *Chinois*, etc. (1). Quant aux adjectifs dérivés de noms de province ou de ville, on n'a pas encore, du moins en Savoie, approfondi l'examen de cette question, Pour les derniers. l'usage ordinaire était d'employer le nom de la localité précédé de la locution *ceux de*. C'est un legs de la syntaxe patoise : *slo d'Enn'ci* (ceux d'Annecy). Cette construction, devenue archaïque pour les villes, se maintient pour les villages. Un ethnique tel que *Faucignerand*, habitant du Faucigny, doit remonter à *Faucignier*, sorte de doublet graphique de *Faucigny*, analogue à *Reignier* = *Regny*. Quant à l'étymologie des toponymes (voir nos *Amusettes*), elle continue sinon à passionner le public, du moins à le divertir. Elle fournit ample copie aux journaux. La seule bibliographie des articles récemment publiés pour expliquer le nom de *Chamonix* remplirait plus d'une page. Ajoutons qu'un dérivé tel que *Sevriolain*, de *Sevrier*, atteste la vigueur des créations analogiques.

Il faut lire, relire, l'excellent volume de M. Dauzat. C'est

(1) On peut comparer *François*, prénom, et *Français*.

le type d'un ouvrage de vulgarisation ; mieux encore, c'est un résumé aussi vivant que suggestif des multiples questions se rattachant à l'étude si attrayante des noms de lieux. Ce sera, si je puis dire, le *vade-mecum* des chercheurs isolés, leur guide très sûr en des excursions qui risquent de l'être moins. Pour le lecteur étranger, il peut être un modèle digne d'inspirer linguistes et historiens.

II

Je suis forcé d'être plus bref sur *Les Patois*. Non que le sujet soit moins intéressant ou traité avec moins de maîtrise. Mais il convient d'imposer des bornes étroites à tout compte rendu.

Pourtant la matière est immense. M. Dauzat a le mérite de la condenser en un raccourci puissant. Pour ceux qui ne sont point des spécialistes, ce petit livre sera la meilleure initiation. Mis en goût peut-être, ils désireront approfondir quelques-uns des problèmes actuellement en discussion, concernant la dialectologie, ou la géographie linguistique. Ils trouveront dans la bibliographie succincte qui forme le dernier chapitre l'indication des ouvrages essentiels et les plus récents.

Après quelques notions préliminaires concernant l'étude des patois et son intérêt ainsi que l'historique de la dialectologie, l'auteur traite de « l'histoire externe ». Il rappelle la formation des patois, leur évolution sociale, leurs rapports avec le français commun, le rôle de la littérature dialectale. Celle-ci est de plus en plus incapable d'empêcher la déchéance des parlers locaux. La 2e partie est consacrée à la géographie linguistique ; la 3e, plus spécialement à l'étude des patois (la récolte des matériaux : la mise en œuvre : glossaires, travaux linguistiques, atlas).

Parmi les développements qui méritent surtout d'attirer l'attention et qui porteront le plus à réfléchir, je citerai les pages relatives aux patois et à l'enseignement, à l'unification nationale et à la diffusion du français, à la déchéance sociale du dialecte devenant patois. Ce dernier mot, malgré sa noble origine, ne finit-il pas par se charger d'une nuance de sens nettement péjorative ? L'auteur ne s'interdit pas de faire une rapide excursion à travers la littérature classique. Molière lui permet d'esquisser un chapitre fort attrayant sur « les français régionaux au XVIIe siècle, d'après Molière ». L'étude de Boursault, de Daucourt, et autres comiques secondaires,

fournirait aussi d'utiles termes de comparaison. Partout on pourra noter l'action du français sur les patois, en relevant dans un domaine restreint, comme le fait A. Dauzat plus généralement, les infiltrations du francien dans le vocabulaire, la phonétique, la sémantique et la syntaxe.

A propos du dernier tome paru de l'*Histoire de la Langue française* de M. F. Brunot, j'ai eu l'occasion de mentionner le jugement d'A. Dauzat relatif à l'antinomie qui pourrait exister entre l'unité nationale et le morcellement linguistique. Les grands Conventionnels s'en étaient bien rendu compte, en exagérant le péril. De nos jours la question a quelque peu changé de face. On note chez certains l'opposition entre deux sentiments très respectables ; chez d'autres, le conflit singulièrement atténué entre le traditionnalisme et l'intérêt.

Quelques observations de détail : on trouvera peut-être un peu générales ou vagues les remarques historiques (p. 41) relatant les influences qui ont agi sur la Savoie. La question mérite d'être approfondie. Elle ne pouvait pas l'être dans un exposé aussi succinct. Il en est de même pour la théorie des substrats. De savants linguistes suisses ont montré, notamment M. J. Jud, quelle place il convient de faire à ces résidus des langages antérieurs à la romanisation et même à la « celtisation ». Si l'on étudie, par exemple, les noms de poissons des lacs helvétiques ou savoyards, des instruments de pêche, etc., comme les vestiges des appellations primitives de la *faux* dans les parlers alpestres, on reconnaîtra de quelle importance semblables recherches peuvent être pour les études préhistoriques ou protohistoriques. M. A. Dauzat le sait d'ailleurs aussi bien que personne. Son récent article sur la famille du mot *cala*, supposé ligure, suffirait à l'attester.

Je souhaite que de pareils ouvrages suscitent des vocations. Il n'est pas encore complètement trop tard. Pour ne parler que de la Savoie, dont je m'occupe tout spécialement, la besogne est immense. Elle peut solliciter de nombreux dialectologues, passionnés pour leur petite patrie ou leur pays adoptif. La Suisse nous a donné un magnifique exemple. Le *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, publication que poursuivent actuellement des romanistes tels que MM. Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, E. Muret, peut être un objet d'envie, ou plutôt, un motif d'émulation, pour les linguistes de tous les pays. La France aura donné le branle, avec notre Gaston Paris, dont A. Dauzat, comme nombre de savants

étrangers, alors même qu'il s'écarte des voies tracées par le maître, s'honore d'être le disciple, un des plus distingués

J. DÉSORMAUX.

Notes prises au cours d'une mission à Turin

Au cours d'une récente mission aux Archives de Turin, en vue de compléter la documentation que nous apportent les fonds ecclésiastiques des Archives départementales sur l'histoire religieuse du diocèse de Genève, j'ai consulté à l'*Archivio di Corte* et à l'*Archivio Camerale*, les titres concernant les bénéfices ecclésiastiques de Savoie.

Il y a un peu de tout dans cette série « Bénéfices ecclésiastiques de là des monts » ; comme toujours des pièces de procédure, des fondations, des titres de propriété, remontant jusqu'à la fin du XIII[e] siècle ; il y a aussi, ce qui est plus intéressant, beaucoup de lettres concernant la discipline ecclésiastique, le développement des ordres religieux, leurs conflits avec les séculiers, la misère des paroisses de montagne, l'enseignement dans les collèges. Quelques exemples en démontreront l'intérêt.

On n'ignore pas que les rapports entre les Evêques de Genève et leur Chapitre Cathédral furent souvent, surtout au XVIII[e] siècle assez tendus. Il en résultait un certain affaiblissement de l'autorité épiscopale, propre à décourager parfois les successeurs de saint François de Sales ; on trouve dans un mémoire annexé à une lettre écrite par Mgr de Rossillon de Bernex au roi Victor-Amédée II l'écho de ce découragement (2 juillet 1715) :

« ... Il est certain que la condition d'un Evêque de Genève est à plaindre quand il veut mettre le bon ordre dans son diocèse qui est très vaste, car d'un côté il faut beaucoup s'observer pour ne pas se commettre avec le Sénat dans toutes les procédures que l'on fait.... de l'autre côté le Prélat craint de se commettre avec des corps ecclésiastiques qui allèguent la plupart diverses exemptions, de sorte qu'il est dans la ville d'Annessy sans y avoir qu'une faible authorité sur son clergé, d'où il arrive que le clergé de la campagne prend occasion de

se relascher, et les uns cherchent l'indépendance à l'exemple des autres, c'est ce dont se sont plaints les évêques précédents, mais les choses n'en étoient pas venues au point où elles sont presentement, car les corps ecclésiastiques aiant entrepris successivement sur les droits des Evêques, il se trouve que l'épiscopat est très affaibli dans l'Eglise Cathédrale.... »

Entre l'Evêché de Genève et les Barnabites de Thonon, un conflit assez sérieux devait éclater dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Du temps de Mgr de Rossillon, il pouvait y avoir quelques divergences au point de vue de l'enseignement donné au collège de Thonon, mais le désir de l'Evêque était d'éviter autant que possible les malentendus. Dans une lettre curieuse envoyée à Turin, le 21 novembre 1718, Mgr de Rossillon, comme suite aux instructions royales sur l'enseignement de la doctrine thomiste dans les collèges du diocèse, reconnaît que cette doctrine n'y est pas très en honneur :

« ... Il est vray que dans nos collèges on n'est pas attaché à la doctrine qu'on professe dans les écoles de Saint-Thomas parce qu'on laisse aux régents la liberté d'enseigner l'opinion qu'ils veulent et comme quelques-uns ont fait leurs études en Italie, ils ne suivent pas en plusieurs choses les sentiments de l'Université de Louvain à laquelle le collège d'Annessy est uni. J'ay de la peine à croire qu'en cela les Pères Jésuites de Chambéry influent, d'autant que c'est une coutume, comme c'en est une autre parmi les Rvds. Pères Barnabites dont la province s'étend en des lieux étrangers, d'y envoyer des religieux de notre nation et de recevoir en échange des étrangers pour régents dans les collèges de Savoye. Je suis cependant persuadé qu'ils se conformeront aux intentions de notre Roy lorsqu'ils les connaitront.

« Pour ce qui est de la doctrine, je crois que si V. E. témoigne au Provincial que le Collège d'Annessy étant uni à l'Université de Louvain, il serait à propos pour cimenter cette union qu'on enseignât la doctrine de St Augustin et de St Thomas, cela aurait un bon succès, d'autant plus que souvent on a des différends à Louvain pour le nombre des écoliers qui y sont reçeu et qui y seront mieux venu étant Tomistes.

« Après cela le Collège de Thonon pourrait suivre l'exemple de celuy d'Annessy d'autant qu'on envoie des professeurs de l'un à l'autre et les intentions de S. M. s'exéquteront insensiblement et sans bruit. Pour moy, qui aye besoin des Rvds.

Pères Barnabites qui me servent pour les missions, prédications et direction des Religieuses, j'ay des ménagements à garder avec eux et je souhaiterois de ne pas paraître en cette affaire si vous le jugés à propos.... »

Mgr Deschamps de Chaumont est présenté par ses biographes comme n'ayant pas joui, vers la fin de ses jours, d'une santé bien équilibrée. Doit-on attribuer à une nature neurasthénique le ton de découragement complet qui est celui d'une lettre au roi, datée du 6 juillet 1758, ou réellement, y avait-il à ce moment des projets de démembrement de l'Evêché de Genève propres à tourmenter ainsi le prélat ? Je n'ai pas eu le temps d'approfondir la question. Voici le passage le plus caractéristique de la lettre de Mgr Deschamps de Chaumont :

« ... V. M. aura pu voir par le compte qui lui a été rendu que je n'ay pas pris beaucoup de feu sur ce qui vient de se passer à Thonon ; rien de moins surprenant, Sire, que les mouvements qui se sont élevés à la Sainte Maison ; je suis surpris que l'on s'en soit tenu là, depuis le temps que la Province de Chablais se flatte toujours d'avoir un Evêque ; comme j'ai souvent ignoré les vues de V. M. à ce sujet, je me suis borné à dévorer dans un profond silence bien des inquiétudes ameres, que je n'ay pu refuser au bien de la Religion, et au zèle qui doit m'animer dans une circonstance qui l'intéresse pour un point aussi capital, mais les sentiments dont V. M. est pénétrée pour le bien de cette meme Relligion. m'enhardissent à rompre enfin un silence qu'un plus long terme pourroit peut être rendre criminel. Ceux qui ont imaginé ce projet par des vues que je laisse à la discussion du Souverain Arbitre qui nous jugera tous, trouvent fort extraordinaire que je m'allarme sur des bruits non interrompus d'un demembrement dont il y a tant d'exemples. Ils repetent jusqu'à la lassitude que ce n'est pas la première fois qu'une ville seule a paru suffisante pour y mettre un évêque. Je sçais aussi bien qu'eux que dans un certain sens il serait à souhaitter que l'estendue des eveschés fust proportionnée à l'étendue des forces de l'esprit et du corps humain quoique cette règle souffre ses difficultés, puisqu'une expérience journalière montre aux yeux de tout l'Univers que les sujets ne sont nulle part aussi rares que dans les petits Evechés. Je la passe pour un instant, mais quand à tous égards elle serait irrefragable, il serait impossible d'en faire une juste application pour ce qui regarde le diocèse de Genève, le gouffre de l'hérésie se trou-

vant malheureusement dans son centre, je soutiendray toujours à la face de toutes les Nations que la conformation actuelle de ce diocèse seule peut le mettre en état de faire face à ce gouffre infernal qui ne pense qu'a s'étendre et à gagner du terrain.... »

Sur l'enseignement donné à la Maison des Arts de Thonon à la fin du XVIIIe siècle et les projets de rénovation de cet enseignement, j'ai trouvé dans le dossier Thonon de la série des Bénéfices Ecclésiastiques une longue lettre de l'Abbé Mellarède, qui constitue un précis très utile de l'industrie en Chablais à cette époque.

L'étendue considérable, la pauvreté, le manque de ressources de certaines paroisses de nos montagnes amenait fréquemment, aux XVIIe et XVIIIe siècles les curés ou les fidèles à formuler des revendications à l'autorité ecclésiastique et laïque ; c'était comme pour Argentière, la demande de construction d'une nouvelle église, pour éviter, pendant les longs mois d'hiver, de pénibles trajets dans la neige jusqu'à Chamonix ; d'autres fois, c'était, comme pour Chatel, des demandes de secours humblement adressées à Turin par le curé, ou bien encore, et ce sont les exemples donnés par N.-D. de la Gorge et Bellevaux en Chablais, l'exercice du ministère des âmes était rendu difficile par des conflits de personne ou la mauvaise volonté des commendataires.

Dans une supplique à Madame Royale, datée du 16 mai 1688, le sieur Grillet, curé de Chatel, donne une description bien triste de sa paroisse :

« ... Lieu situé entre des rochers et des bois noirs, au plus haut lieu de la dite vallée, où l'on ne seme que de l'avoene, et quelque peu de feves que l'on expose à la gelée, et fort peu d'orge mal nourri qui y dépérit, bien des années qu'il y tombe de la neige tous les mois de l'an, et l'estée par conséquent sur la prise même au temps que l'on espere en faire la récolte, et ensuitte la gellée perd les grains et bien souvent la paille ainsi qu'il est arrivé cette dernière année, et tant d'autres précédentes, ce qu'oblige et contraint les necessiteux et pauvres mendiants de traverser une penible montagne dite Morgen, qui est de passage, non sans exposer leur vie, pour s'en aller au pays de Valley en Suisse chercher l'aumosne et de quoy suppediter à leurs necessités.... »

A Notre-Dame de la Gorge, les efforts du curé pour attirer au sanctuaire la foule des fidèles, la décoration de l'église, due

à son initiative, la construction de 15 oratoires représentant les 15 mystères du Saint Rosaire, de la cure, d'un logis pour les étrangers, d'un autre pour abriter les gens qui faisaient des neuvaines, toutes ces entreprises, qui avaient été à sa charge, étaient contrariées par la malignité de son voisin, le curé de Saint-Nicolas de Véroce, dont le seul but était, au dire du plaignant, de s'approprier tous les paroissiens de Notre-Dame de la Gorge, peu nombreux d'ailleurs, puisque seize familles seulement y habitaient. Les archives de Turin nous conservent le dossier concernant cette procédure entre les curés de Notre-Dame de la Gorge et Saint-Nicolas de Véroce ; il contient quantité de détails tour à tour pittoresques et intéressants. Cette contestation est de l'année 1718.

Les Religieux d'Ainay à Lyon se désintéressaient totalement, quoiqu'il dépendît d'eux, du sort du prieuré de Bellevaux en Chablais, isolé dans les montagnes, et si loin du lieu de leur résidence qu'ils en perdaient le souvenir. Mgr d'Arenthon d'Alex, dans une lettre du 28 octobre 1683, flétrissait en termes énergiques la conduite de ces religieux :

« ... Le prieuré de Bellevaux dans les montagnes de Chablex est uni à l'abbaye d'Esnay de l'ordre de St Benoit, dans Lyon, et donc Mgr l'Archevèque de Lyon est abbé commendataire. Ces Messieurs les Religieux d'Esnay ont laissé ruiner le presbytère et le prieuré, et refusent avec la dernière injustice au curé de lui entretenir un vicaire, quoique la paroisse soit dans les plus rudes montagnes, composée de douze ou quinze villages escartés de deux lieues, et chargé de trois ou quatre mille ames. J'y ai envoyé depuis 2 mois un prestre pour seconder le curé qui est un bon homme tout chenu et tout espuisé de vieillesse et de fatigues. Les Chartreux qui ont leur maison de Vallon dans cette paroisse, y contribueraient volontièrement de quelque chose, mais Messieurs les Religieux d'Esnay promettent toujours et ne font jamais rien, et cependant tandis que le Curé court à une extrêmité de sa paroisse pour servir les malades, ils meurent sans sacrement dans l'autre. Cela crie vengeance. Il en est de même dans la vallée de Chesery, qui est aux portes de St-Claude, et à quatre lieues de chemin de la paroisse. Est-il possible que l'on ne trouve jamais de moyen pour faire servir tant d'âmes ainsi abandonnées ? »

Je ne veux pas multiplier des exemples qui lasseraient ; je tiens seulement à faire connaître à ceux de nos con-

frères qu'intéresse l'histoire du diocèse de Genève, qu'ils trouveront aux Archives départementales un état manuscrit, aussi complet que possible, des documents conservés à Turin, aux Archives de Cour, concernant les principaux établissements religieux de la Haute-Savoie. Il est bon de savoir dans quelle mesure les collections d'archives savoyardes demeurées la propriété du gouvernement italien, peuvent compléter la documentation fournie par nos propres archives. C'est ce à quoi ont travaillé, au cours de leurs nombreuses missions dans la capitale piémontaise, MM. Bruchet, Letonnelier et Faure, mes prédécesseurs, dont on ne dira jamais assez le dévouement désintéressé à l'histoire de Savoie ; c'est un honneur pour moi de continuer leur tâche et d'en faire profiter les membres de l'Académie Florimontane.

Je tiens aussi à signaler, comme intéressant l'histoire anecdotique de la Maison de Savoie, les quelques pages écrites par M. Camille Couderc dans le dernier *Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, sur le rôle joué à la cour de Turin depuis la mort de Victor-Amédée Ier jusqu'à celle de Richelieu par un jeune noble piémontais, le comte Philippe de St-Martin d'Aglie. Ce personnage, intrigant et habile, exerça la plus grande influence sur Madame Royale, Christine de France, fille d'Henri IV. La sœur de Louis XIII, que l'austérité et la simplicité de son mari avaient lassée absolument, avait du goût pour les aventures amoureuses ; le comte Philippe arriva à tenir tellement de place dans son cœur et à sa cour, que Richelieu dut le faire arrêter et conduire de Turin à Vincennes, où il composa, dans la tristesse de sa prison, un long poème en l'honneur de sa bien aimée, intitulé : « La prigione di Fillindo il Costante ». Le récit de M. Couderc, alerte et spirituel, fait revivre très aimablement cet épisode tragi-comique de notre histoire.

R. AVEZOU.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le Tourisme en Haute-Savoie, avant le XXe siècle, par Marius Ferrero, Grenoble, 1927, 12 p.

Il s'agit d'une conférence faite à l'hôtel-de-ville d'Annecy, par M. Ferrero, le 27 juin 1927. L'auteur passe en revue, avec autant d'esprit que d'érudition, les diverses caravanes qui ont parcouru notre pays depuis les temps anciens ; il décoche un trait, en passant, à l'Administration des Ponts et Chaussées, dont les routes font parfois regretter les voies romaines.

On n'a pas dû s'ennuyer à cette conférence. F. M.



Amusettes étymologiques

« L'imagination est une maîtresse d'erreurs ». — « Je le dirais, s'il n'avait été dit ». — Réminiscences classiques, toujours nouvelles. Jamais « la folle du logis » n'est plus heureuse de battre la campagne qu'en servant de guide unique à l'érudit en quête d'étymologies. Les petits chapitres qu'on va lire, et ceux qui suivront, pourraient servir à démontrer cette vérité. Mais la preuve est-elle nécessaire ?

Ces fantaisies abondent chez nos vieux chroniqueurs. Elles font sourire le lecteur avisé. Ne soyons pas injustes toutefois, ni trop sévères. Ces précurseurs déjà « cherchaient », « furetaient », « crochetaient ». Ils voulaient se rendre compte, expliquer les causes. Mais la phonétique est une science toute récente. Excusons les défunts érudits de l'avoir ignorée. Or la phonétique est le garde-fou qui empêche les touristes enthousiastes, mais trop aventureux, de tomber dans l'abîme. Cette catastrophe s'est produite souvent, très souvent, au cours des âges écoulés. Elle arrive encore de nos jours. Il sied d'être plus circonspect, plus modeste également.

Commençons par Annecy, naturellement, l'historique (très succinct) de ces « amusettes » divertissantes.

I.

Annecy

On a cherché l'étymologie d'Annecy dans les langues égyptienne, grecque, celtique, dans le latin, dans les dialectes germaniques, enfin dans le patois savoyard. On s'étonne de ne point trouver dans cette collection, avec l'hébreu et le « sarrazin », un parler ibérique ou ligure, quelque dialecte troglodyte-alpin, l' « idiome palafittique » ou le néo-glozellien. Mais je n'ai pas la prétention d'avoir lu tous les grimoires, anciens ou récents. D'ailleurs, en dépit de La Bruyère, tout n'est pas encore dit.

1) Il en est qui ont cru retrouver dans Annecy le nom d'*Isis*. Rappelons qu'il exista dans la plaine des Fins une antique cité, désignée par l'appellation encore mal expliquée de *Bautas*, ou plutôt *Boutae*. *Bautas*, disait-on, n'est autre que

la contraction de *Bovis civitas*, la cité du bœuf. Quel bœuf ? Le bœuf Apis, de toute évidence. Vous en doutez ? C'est que vous ignorez l'histoire, comme aussi la littérature : « Procumbit humi *bos* ». Quand vous dites : « Faubourg de *Bœuf* », vous parlez presque égyptien, sans le savoir. Du moins vous évoquez le souvenir d'un long périple d'Isis. Ses hiérophantes furent peut-être les premiers touristes qui vinrent admirer les splendeurs du lac d'argent.

II] Les Grecs, envieux, suivirent. Car c'est d'un mot grec, plutôt, que dérive le nom d'Annecy. Le grec n'appelle-t-il pas *nêsos* ce que vous dénommez île ? Telle est l'opinion de Fodéré. Elle était répandue au temps de saint François de Sales. Alors, Annecy, comme divers noms dont l'initiale est une voyelle, « avait perdu la tête ». L'expression me plaît. Elle est de M. Antoine Thomas. Je demande pardon au maître de ce larcin. Restait *Necy*, *Neci* (*Nessy*, et autres variantes). Je m'en rapporte à la graphie de saint François, dans une lettre adressée au président Antoine Favre, et ainsi datée : *A Neci*, le XXX octobre 1604. (Edition de la Visitation, tome XXI, p. 80). (1)

III] Annecy grec ? Quelle sottise ! Gaulois, vous dis-je, ou celtique, à votre gré. Ainsi parla le chanoine Ducis. Les érudits du XVIIIe siècle en frémirent. Ils ne savaient pas, les ignorants, que le grec *nêsos* avait le plus redoutable concurrent dans le gaulois *enesi*. Justement ce mot signifie : l'île. Comment pourriez-vous en douter, puisque *Bautas* désigne, en celtique, un pâturage, une grange, une étable ?

IV] Mais voici les Romains. Vous m'accorderez qu'ils ont conquis la Gaule. Par suite, il doit avoir existé, que dis-je ? il a certainement existé un général fameux, nommé *Anicius* (*Annicius*, si vous préférez). Pourquoi notre ville n'aurait-elle pas adopté son nom glorieux ? Quel meilleur moyen de lui témoigner éternellement sa reconnaissance ?

Laissez donc là votre « annexum aquis ». Simple plaisanterie ! On le sait bien qu'Annecy est à proximité du lac. « Errat, qui non putat... » C'est une règle de nos grammaires. Albanis Beaumont l'ignorait-il ?. Avant lui, un traducteur de Pline, plus éminent encore, avait découvert la peuplade des *Avanticii*. Annecy fut sans doute leur capitale. Donc c'était « un oppi-

(1) Parmi les formes latinisées, Grillet cite *Necium aquarum*, que je n'ai pas su retrouver.



dum celtique ». Toutefois cette place forte ne put résister à notre *Annicius*, d'illustre mémoire. Il nous faut bien y revenir. Celui-ci fut-il le véritable fondateur d'Annecy ? Vous admettrez du moins qu'il en fut le réédificateur. La preuve en est faite, irréfutable. Ce grand chef portait le prénom de *Titus*. Or c'est à ce Titus que nous devons le nom du déversoir de notre lac, que nous appelons aujourd'hui *Tiou* (*Thiou*).

Nous savons bien que cet *Anicius* a vu surgir un concurrent redoutable. Ce fut l'un des frères mentionnés dans l'inscription du clocher d'Annecy-le-Vieux : *Vinicius* Latinus. Mais comptez les suffrages : combien sont en faveur de cet intrus ? *Annecy* sera toujours la cité de notre vieil ami, *Anicius*.

V] Cette finale en y (*i*), que la phonétique explique si régulièrement, avait induit en erreur un certain nombre d'esprits curieux. Tels ces érudits savoyards ou romands de la première moitié du XIXe siècle, dont l'opinion est reproduite dans la *Savoie historique* de J. Dessaix.

Pour eux, les toponymes en *i* décèlent une origine germanique.

Cette erreur risquait de les conduire à des conclusions inexactes. Ainsi de Gingins s'appuyait sur les noms de Dingy, Sillingy, Lovagny, Gruffy, Pringy, « et peut-être Annecy », noms « portant évidemment la livrée burgunden », pour affirmer que les Burgondions, ces nouveaux venus, s'établirent dans la région annécienne sans forcer les habitants à émigrer. Conclusion admissible, certes, mais la preuve qu'on en prétendait donner était manifestement controuvée.

Il en est de même pour le jugement suivant de l'érudit si estimable que fut Léon Ménabréa. « Annecy, écrivait-il, conserve dans son appellation un certain caractère de teutonicité. Ce nom dériverait de *An*, auprès, et de *Ach*, qui, dans l'ancien langage teutonique, signifiait eau, ruisseau, lac, étang ».

VI] Reste le patois savoyard. Au moyen-âge le maître de Dante proclamait le français « la parleüre [la] plus delitable (délectable) ; un moine anglais trouvait cet idiome si doux, si suave, que certainement c'était le langage usité au paradis. Ce moine, comme Brunetto Latino, se trompait. Tous deux ignoraient le patois savoyard. C'est du moins ce que me laissait jadis entendre un de mes correspondants, en réponse à mon enquête sur les parlers de Savoie : feu M. l'abbé Tissot,

qui fut curé de Cluses et l'un des doyens de l'Académie Florimontane. Comment nous étonner s'il expliquait le nom d'Annecy à l'aide du patois qui lui était si cher ?

Dans une épître en vers conservée aux archives de l'Académie Florimontane, il proscrit *Annecy*, « nom favorable aux hiatus ». Combien *Nessy* est plus harmonieux (!). Ecrivons : *Nessy*, *Necy*, comme saint François de Sales. *Nessy* est d'ailleurs plus voisin des origines. N'avez-vous pas reconnu et salué les beaux termes patois : *né*, noir, et *si* (variante de *saix*), qui signifie : rocher, comme chacun le sait.

J'ai peur d'attrister les mânes de cet excellent confrère. Mais n'avais-je pas raison d'intituler ce petit chapitre : « *Amusettes étymologiques* » ? (1)

II

Chambéry

Pour expliquer le nom de Chambéry, les étymologies proposées ne sont pas moins nombreuses. Elles sont tout aussi étranges. T. Chapperon, dans son ouvrage sur *Chambéry à la fin du XIVe siècle*, énumère, après Léon Ménabréa, quelques-unes de ces fantaisies. Il les traite « d'extravagantes assertions ». Nul ne protestera contre ce jugement. Toutefois les érudits des siècles passés n'ont invoqué ni le grec, ni les dialectes germaniques (2), ni même l'égyptien. Du moins à ma connaissance. Au tableau, avec l'hébreu, seuls figurent le latin, peut-être le celtique, et, naturellement, le patois savoyard.

I. Dans *Chambéry*, il y a *Cham*. — Eh bien ? — Comment ! Ignorer à ce point les traditions bibliques ! Pourtant vous devez connaître celui qui planta la vigne, notre aïeul Noé. Rappelez-vous ses trois fils : Sem, *Cham* et Japhet. C'est *Cham*, vous dis-je, le plus fameux. C'est lui qui, après des « erreurs » plus longues et plus fatigantes que celles d'Ulysse, s'installa près d'un lac marqué par le destin pour l'immortalité. Au reste ce voyage n'aura lieu que si vous refusez d'admettre l'opinion d'un auteur plus ancien. Car suivant cette autre tradition, l'arche vint d'elle-même s'arrêter sur la cime du Nivolet.

(1) Réserve faite de toutes ces fantaisies, c'est à un anthroponyme latin muni du suffixe celtique — *acos* que nos linguistes contemporains font remonter le nom actuel de notre ville : *An(n)iciacum* *Annecy*.

(2) Pour le germanique, voir ce que nous avons dit à propos d'*Annecy* et des toponymes à finale semblable.

II-III] Vraiment dans *Chambéry* il y a *Cham* ; mais il y a aussi *Béri !* Or *Béri* est un nom latin, au génitif, s'il vous plaît. Et vous nous donneriez pour héros éponyme le fils maudit jusqu'aux ultimes générations ! Crime de lèse-Savoie ! Bien mieux, de lèse-histoire ! Votre *Cham* hébreu, c'est tout simplement notre *champ* vulgaire. Il est issu, non de Noé, comme vous le pensez, mais du beau mot latin *campus*. Chambéry, c'est « la plaine de *Bérius* ».

Entre tous les paladins qui guerroyaient à la suite d'Artus (ou Artur), notre *Bérius* doit avoir été célèbre. Avec ses pairs il a purgé la région des monstres qui la désolaient. Car nous aussi nous avons eu notre hydre de Lerne. C'était un simple chat, mais quel chat ! Monstrueusement énorme. On peut encore en juger par la dent qu'il nous a laissée. Elle est bien plus illustre que la dent d'or, et mit aux prises autant de savants fameux. Voyez comme on l'aperçoit de loin, cette merveille, l'une des gloires de la contrée. Vous connaissez tous Johannes Reynerius, autrement dit Jean Reynier. Il fut recteur, ou régent, des écoles de Chambéry. Eh bien, c'est lui qui a conté ce combat surhumain. Non le premier, certes, mais avec quel souci de la vérité ! Avant lui, comme le chat et le paladin, « grammatici certant », les grammairiens s'entretuent ; depuis, ils battent en retraite. C'est Juvénal qui l'a dit. Donc Reynerius avait relaté l'horrifique prouesse des chevaliers du roi Artus. Le combat eut lieu à trois plèthres du sommet, et non sur la cime elle-même, comme l'ont prétendu des chroniqueurs mal informés. Depuis ce temps, la *Dent du Chat* doit transmettre aux plus lointaines générations le souvenir de notre Bérius. Il est sorti vainqueur d'un combat dont l'immortalité fut le prix. Artus n'était que le général en chef. Comme à l'imperator victorieux, on lui attribue parfois toute la gloire. Pourtant c'est *Bérius*, son légat, qui a occis le chat. En voici la preuve irréfutable. La plaine qui s'étend du Bourget à la capitale s'est appelée *Chambéry*. A-t-on jamais dit, a-t-on jamais lu, *Champartur* ? *Champartus* ?

D'où venait notre héros ? De Rome, sans doute, comme l'indique la fin de son nom. Il est vrai qu'Artus était breton. *Bérius* aussi peut-être. Il a pu changer de nom, comme son parent *Caturiges*, autre fondateur de Chambéry et 13e roi des Allobroges. Celui-ci naquit, précisons, 971 ans avant Jésus-Christ, ou plutôt quelque trente ans auparavant, puisque cette date serait celle de la fondation. Fut-ce un rival de

Bérius ? Son frère ennemi, comme Rémus de Romulus ? Il ne doit pourtant sa naissance qu'au très érudit Rochex, qui fut, comme on sait, moine de Lémenc. De Caturigès à Chambéry il y a loin, pensez-vous. Bien moins que *d'equus* à *Alfana*. N'empêche que le rejeton de Rochex était mort-né. Il n'a pû, il ne pouvait pas, triompher de Bérius !

Bérius lui-même, songe creux. Ne remarquez-vous pas combien Chambéry se rapproche de *chambre* ? *Chambre*, c'est *camera*, et c'est *camera* qui doit être la souche qu'on va chercher si loin. Chambéry est une ville noble par excellence. De toute antiquité elle eut une cour de justice. De cette *camera* dérive l'adjectif *Camerinus* ; d'où le territoire de ce nom : *Camerinus ager*. Chambéry en deviendra la capitale. Il faut bien le croire, puisque Paradin l'a dit. Bien mieux les humanistes de la Renaissance se portent garants de cette explication. L'un d'eux fut cet élégant Boyssonné dont feu François Mugnier a retracé la vie inquiète et commenté les ouvrages. Or Boyssonné célébra dans une ode latine fort bien tournée le nom et le site (1) de la ville où il avait trouvé asile, amis et admirateurs. Les indigènes l'appelaient *Nisinus*, quand elle n'était qu'un petit bourg. Il n'y avait pas encore cette « citadelle aux tours superbes, ce noble château, cette chapelle sainte.... » Maintenant notre époque l'appelle Chambéry (*Camberium*). Ce nom vient de ce que, jadis, tout ce territoire était « *Camerina tellus* ». On ajouta un B (« *Beta addiderunt nescio qui* »). Telle est l'œuvre du temps, qui transforme les noms, en les détériorant, comme toute chose. Le temps n'a-t-il pas modifié le mot de *gurges*, ancienne appellation du lac voisin (ainsi désigné parce que c'était le plus grand des gouffres, le « *gurges maximus Allobrogum aquarum* ») ? Ainsi *Burget* (Bourget) a succédé à *Gurget*.

IV. Au moment même, peu s'en faut, où Boyssonné se glorifiait de pareilles trouvailles, d'autres érudits lui opposaient leurs découvertes plus admirables encore. *Camera*, dites-vous, c'est *chambre* ? Parfaitement. — Mais *La Chambre* n'est point *Chambéry*. D'ailleurs bien que vous soyez étranger, excellent Boyssonné (et vous l'êtes, puisque vous êtes venu de Toulouse), vous ne sauriez oublier que les Savoyards sont des Allobroges. Or les Allobroges parlaient allo-

(1) *De nomine et situ Camberii*. — Pour l'indication plus complète des sources essentielles, voir ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, « Glossaire onomastique », v° *Chambéry*, p. 279.



broge. C'est dans cette langue qu'il faut chercher l'origine et le sens de notre Chambéry. Ainsi pensait Jacques Delex (d'Elex, Delexi, etc. ; Jacobus Delexius), s'il ne s'exprimait pas tout à fait en ces termes. Eh quoi ! Vous ignorez le mot *chamberoz* ? (1) Il n'en existe pas moins. Dans « le langage du pais » (du pays), comme on écrira plus tard, ce terme signifie écrevisse. Non que la cité ou les habitants aient la moindre ressemblance avec ces crustacés. Mais « voici le bon du conte », comme dit l'autre. Pour bâtir (2) et fortifier Chambéry, on creusa des fossés. Naturellement ces fossés se remplirent d'eau, car le lac du Bourget venait à peine d'évacuer cet emplacement. Et dans cette eau (*mirabile dictu*) surabondaient (3) les écrevisses ! Est-ce pour les pêcher que l'infortuné Cham avait quitté les parages du mont Ararat ? Qui le saura jamais ? (4)

Annecy, 7 avril 1928. J. Désormaux.

(1) Cf. le *Dictionnaire Savoyard*. J'ai laissé subsister une réflexion d'Aimé Constantin. Actuellement je la trouve plus sujette à caution. Voici l'article : *Chanbero* (Chambéry) : écrevisse ; *chanbro* (Albens). Ce mot... se rattache plutôt à *chanba* qu'au latin *cammarus*, écrevisse. [A corriger une faute typographique : lire 5 A (Chambéry), au lieu de 4 A.]. — Voyez l'article 1551 du *Dict. de* Meyer-Lübke.

(2) Cette légende évoque celle du *Capitole*, terme dont l'explication usuelle rappelle aussi une étymologie populaire ou pseudo-savante.

(3) Il y avait là, comme écrivait naïvement le P. Pelin, « une formelliere de gros escrivisses ». La *Chronique* du P. Pelin (1600-1661) a été publiée dans les *Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry*, par F. Rabut, (2e Série). Voyez les *Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. II [1868]. p. 36 sqq. Voici le passage essentiel concernant l'étymologie de Chambéry :

« Le nom de *Chambery* a esté imposé à la ville par une certaine allusion d'un mot *descrevisse*, lequel selon le langage du pais est appelé *chambero* ». (On ajoutera cette référence à ma *Bibliographie*).

(4) Outre *Caturigum* (chronique manuscrite de Vaud), *Campus Berii*, *Camera*, *Camerinum*, L. Ménabréa mentionne aussi *Cambium*. Voici ce qu'il transcrit sur *Chamberoz*, étymologie qui lui paraît assez valable : « substantif patois ou roman qui signifie écrevisse, vu que la ville est assise en un terrain marécageux où il existait autrefois une pêche d'écrevisses ». Ménabréa cite le curieux, très curieux, passage suivant de Fodéré : « La fosse n'est pas si tost faite qu'elle se treuve presque a moitié pleine d'eau claire avec une formiliere de grosses escre visses qui courent et voltigent dedans ». Voyez L. Ménabréa, *Histoire de Chambéry*, p. 17. Cf. *ibid*, p. 20 : *Chamberoz* ou *Gambero*, « un lieu où l'on pêchait aux écrevisses ». Voir aussi Grillet, *Dictionnaire historique*, II, 32.

LES LACS DE SAVOIE

(Suite et fin)

TROISIÈME PARTIE

LA PÊCHE
et sa réglementation rationnelle

LES PÉRIODES DE LA REPRODUCTION

I. — Lac du Bourget

Il est extrêmement difficile, en raison de la variabilité des éléments climatériques, qui influencent les saisons d'une année à l'autre, de préciser les *dates extrêmes entre lesquelles* s'étend l'activité reproductive d'une espèce donnée de poissons.

Pour l'ensemble des deux grands groupes : **Salmonidés** et **Cyprinidés**, on constate que les pontes se succèdent, avec quelques intervalles de repos, pendant toute l'année. Le réchauffement de l'eau, une insolation persistante, la précocité de la végétation, la continuité des temps doux sont autant de facteurs décisifs pour la maturité génitale et pour le déclanchement du réflexe de l'émission des produits sexuels chez les **Cyprinidés.**

Ces poissons se réfugient en hiver dans les profondeurs où ils se tiennent en état de vie ralentie, tandis que les **Salmonidés**, à cette saison, circulent en plein lac, se préparant à leur manifestation reproductive.

Il y a lieu de noter que la vie nutritive des poissons se passe en général dans les endroits autres que ceux où ils iront effectuer leur ponte.

Si certains Corégones, poissons très pélagiques (*Lavaret*) recherchent sur la côte les faibles profondeurs d'eau sur fond de gravier pour y déposer leurs œufs, une autre variété (*Bezoule*) quitte les eaux superficielles pour choisir des frayères à une assez grande profondeur. Les *Ombles* se dirigent vers les

fonds littoraux moyens. Les *Truites*, dans la règle, remontent les cours d'eau, ou bien, exceptionnellement, ne quittant pas le bassin lacustre, fouillent les rives caillouteuses pour y établir le berceau de leur ponte. (Bourget, Annecy.)

Les *Cyprinidés*, au début du printemps, gagnent les eaux attiédies et calmes des beines, des délaissés du lac, bien garnis de végétation, où les futurs alevins trouveront à leur portée un abri sûr et une nourriture abondante et variée (plancton littoral et nombreux organismes).

Les femelles rechercheront les tapis végétaux et les fourrés de plantes aquatiques pour s'y débarrasser par frictions de leur ponte *adhérente*, ou bien se dirigeront vers les plages de sable et de gravier pour y déposer leurs œufs *libres* dont l'incubation sera favorisée par la température plus douce de ces eaux littorales.

***

Pour les **Cyprinidés** les périodes de frai s'étendent, si l'on considère l'ensemble du groupe, sur plusieurs mois. A l'égard d'une même espèce, l'émission des œufs peut se produire en une fois ou bien se fragmenter. Après un arrêt de quelques jours causé par un refroidissement du temps, la ponte reprendra son activité et ces alternances se poursuivront ainsi à intervalles plus ou moins rapprochés.

C'est ainsi qu'une précocité de quelques semaines résultant d'un temps doux est fréquemment constatée chez la *Brême*. On observe les *Gardons* faisant des essais de fraye dès le 15 avril, la ponte durant deux ou trois jours et se propageant le long de la côte depuis le sud en remontant vers le nord. Chez la *Tanche* l'émission des œufs subit une stase pendant une quinzaine de jours, puis elle reprend s'il survient une période de temps orageux. Pour la *Carpe* la crise génitale est déterminée par une élévation de température continue qui aura porté les eaux à 16 ou 18 degrés. Un retour exceptionnel de froid l'arrête.

Pour les **Salmonidés** il existe une température optima de 5 à 6° au-dessus de laquelle la ponte sera retardée.

C'est ainsi que pour la *Bezoule*, l'époque du frai commence pendant les hivers rigoureux dès le 15 novembre et que dans des circonstances particulières la période active du *Lavaret* peut se poursuivre jusqu'au 10 janvier. Il en est de

même, au lac d'Annecy, pour le *Corégone alpin* dont la ponte peut être reculée jusqu'au 10 janvier.

Les avances ou retards dans les dates de l'émission des œufs dépendent donc des conditions climatériques. Il en résulte que l'établissement des règlements de la pêche ne doit pas être basé sur la période active de la reproduction d'une même espèce, mais sur les époques prédominantes où les espèces d'un même groupe zoologique vont se reproduire.

Sur ces périodes scientifiquement déterminées doit porter l'interdiction de la pêche afin de protéger ce groupe.

C'est ainsi qu'il est nécessaire d'envisager *deux* périodes d'interdiction : l'une de printemps pour les **Cyprinidés** ; l'autre d'hiver pour les **Salmonidés.**

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Si l'on veut établir une règlementation rationnelle de la pêche pour les lacs du Bourget et d'Annecy, nécessité qui s'impose en raison des particularités climatériques et biologiques qui sont propres à ces deux bassins, on doit l'appuyer essentiellement sur l'étude scientifique des mœurs des diverses espèces de poissons qui les habitent.

Nous essayerons de serrer le plus près possible la solution de ce difficile problème.

On doit en premier lieu se préoccuper de fixer des périodes d'interdiction qui auront pour but de protéger le développement de chacun des deux groupes de poissons : **Salmonidés** et **Cyprinidés** et de les établir aussi de manière à ce que la surveillance soit efficace et que la répression du braconnage soit grandement facilitée aux agents.

La délimitation de ces périodes est chose assez délicate. Il est équitable de ne pas léser par une réglementation trop rigoureuse les intérêts de toute une population de riverains auxquels une interdiction d'une durée excessive serait préjudiciable.

En tenant compte d'abord de ce but essentiel d'assurer la *reproduction des espèces*, on peut essayer de réduire au minimum ces périodes d'interdiction qui seront déterminées par les *exigences biologiques* de chaque groupe.

Si on consulte le tableau dressé pour les époques du frai,

il est facile de se rendre compte, en sériant les espèces précoces et tardives, que les faits suivants sont nettement établis :

CYPRINIDÉS

Lavaret : 15 novembre au 10 janvier ;
Truite : 1er novembre au 10 janvier ;
Bezoule : **15 novembre au 20 janvier ;**
Omble-chevalier : 10 novembre au 15 janvier.

Espèces hâtives :

Lotte : janvier et février ;
Brochet : 15 février au 31 mars

SALMONIDÉS

Espèces hâtives ayant terminé leur ponte fin mai :

Perche, perche-goujonnière, barbeau, brême, rosse, gardon, vandoise, blageon, hottu, alose.

Espèces tardives :

Carpe, tanche, chevaine, mirandelle, goujon.



L'interdiction de la pêche pour les **Salmonidés** s'étend d'après les arrêtés actuels du 20 *octobre au* 31 *janvier*. Mais cette période ne devra, en réalité, n'embrasser que le moment d'activité de la ponte car toute une catégorie de pêcheurs serait immobilisée pendant un temps trop considérable, sans aucun profit pour la *préservation du poisson*. On ne gênera donc aucunement le développement des **Salmonidés** en fixant la période **d'interdiction absolue du 15 novembre au 15 janvier.**



Pour tous les **Salmonidés** la période du frai *s'étend, en effet, entre ces limites* (voir tableau) excepté pour la *Truite* dont le frai débute le 1er novembre. Mais la *Truite* est en forte diminution au lac du Bourget et il n'y a pas lieu de la considérer pour l'établissement de la période d'interdiction.

La circulaire ministérielle du 3 juillet 1913 interdit de maintenir sur un même cours d'eau deux périodes d'interdiction absolue.

En décrétant la fermeture complète de la pêche pour toutes espèces pendant l'hiver, on doit établir une période *d'interdiction partielle de printemps* pour les seuls **Cyprinidés**.

Ces mesures, tout en sauvegardant la reproduction du poisson, contribueront à diminuer d'autant l'importance globale d'un prélèvement dommageable sur la population du lac.

En ce qui concerne les **Cyprinidés**, il faut noter que le rassemblement sexuel s'opère souvent de bonne heure, dès le 15 avril. Ces poissons quittent les profondeurs où ils stationnent en état de vie ralentie hibernale, pour s'approcher des bords dès que la température se relève.



Il est donc nécessaire de protéger par des *mesures rigoureuses* l'arrivée des poissons blancs dans les eaux littorales, de leur *réserver* une région absolument tranquille où ils pourront déposer leurs œufs, enfin, d'assurer la sécurité de ceux-ci pendant tout le temps nécessaire à leur incubation, en *écartant* des frayères les ravageurs et déprédateurs de toute nature.

L'interdiction partielle de printemps doit donc comprendre non seulement le *temps de la crise génitale des* **Cyprinidés**, mais encore deux semaines environ *avant* et *après* cette période active.

Il y aura lieu de l'établir du 15 avril au 15 juin, mais en tempérant cette interdiction par des mesures spéciales relatives à la pêche des **Salmonidés**.

La capture des individus en état de *maturité sexuelle* ou de crise génitale est funeste à ce moment car elle détruit la ponte qui est sur le point de s'effectuer. Elle compromet donc gravement les futures générations. Pendant cette période, toute l'activité vitale des poissons est, pour ainsi dire, polarisée vers la fonction de la reproduction. Ces êtres qui se trouvent dans cet état physiologique passager ne réagissent plus en vue de leur défense et se laissent plus facilement capturer.

D'autre part, la *quinzaine* qui succède à l'évacuation de la ponte doit être également comprise dans l'interdiction car il est indispensable d'assurer à ce moment la protection des œufs dont l'éclosion exige à peu près ce laps de temps. On conçoit la destruction qui s'opérerait dans ces frayères. à la suite, par exemple, de la traîne des filets à ce moment dans la zone côtière.

Nous devons envisager maintenant la faculté d'employer *au large*, pendant cette période, les filets pour la pêche des

Projet de réglementation de la pêche au lac du Bourget

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.
Cyprinidés............		15 ━━	━━━	━━ 15					15 ━━	━━━	━━ 15	
Salmonidés									15 ━━	━━━	━━ 15	
Lavaret		Pêche autorisée filet à mailles de 40mm excepté dans les zones côtières réservées.							15 ━━	━━━	━━ 15	
Lotte											15 ━━	━━━

Nota. — Les traits noirs indiquent les périodes d'interdiction.

Projet de réglementation de la pêche au lac d'Annecy

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.
Cyprinidés		15 ▬	▬	15 ▬					15 ▬	▬	15 ▬	
Salmonidés		Filets à grandes mailles et pêche à la traine autorisée en dehors des zones côtières réservées.							15 ▬	▬	15 ▬	
Lotte											15 ▬	▬

carnassiers qui suivent vers la côte les bancs de **Cyprinidés** (*fait absolument constaté*), et causent de grands *ravages parmi ces derniers* et sur leurs frayères.

Il est d'ailleurs légitime de chercher à restreindre le nombre des *grosses pièces*, soit parmi les **Salmonidés carnassiers**, soit parmi les *Perches* et les *Brochets*, car la capture des individus de grande taille d'une espèce préservera aussi de la destruction leurs propres alevins et même leur frai.

Le dicton des pêcheurs « la pêche entretient le poisson », semble, dit le professeur Roule *(Pisciculture et Pêche)* en quelque mesure justifié, mais sous condition que la pêche soit modérée et rationnellement pratiquée. C'est ainsi que l'emploi des filets à mailles trop étroites doit être absolument prohibé.

Les filets à grandes mailles utilisés à *une certaine distance de la côte* auront pour avantage de détruire non seulement les **Salmonidés carnassiers**, mais aussi les grosses *Perches* qui, ayant terminé leur *ponte de bonne heure*, viennent en compagnie des *Ombles-Chevaliers ravager les bancs de Gardons, Rosses, Mirandelles, Goujons*. Les *Chevaines, Perches Goujonnières* et autres dévoreurs d'œufs contribuent à accroître le dommage.

Zone côtière réservée *(voir carte)*

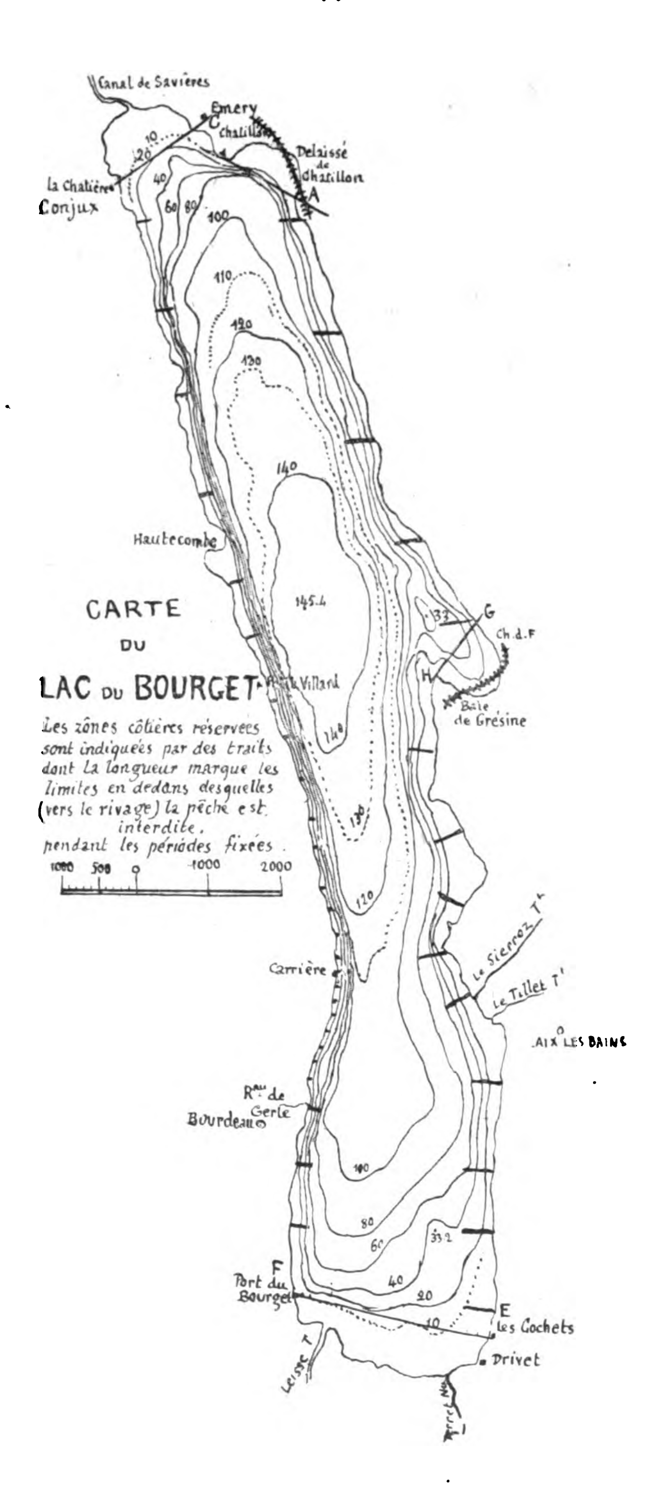
On est amené par toutes ces considérations à édicter la protection absolue d'une zone côtière et, dans ce but, empêcher dans des limites topographiques à déterminer, l'emploi, dans cette zone, des filets pendant la période d'interdiction partielle de printemps.

Une *sévère prohibition* doit donc s'étendre à toutes les parties du lac où les **Cyprinidés** viennent frayer ; l'autre région où se tiennent les **Salmonidés** sera *ouverte* à tous les *engins permis*.

Les **Salmonidés** se pêchent en effet au large.

La *Truite* est maintenant assez rare dans le lac.

L'*Omble-Chevalier*, poisson hautement pélagique, chasse en plein lac ; il est pêché soit au filet soit au moyen d'une ligne armée de plusieurs cuillers. Le *Lavaret* et la *Bezoule* sont capturés au large en tendant des filets à une quarantaine de mètres de profondeur. Il est de toute nécessité d'*interdire la pêche* sur tous les blancs-fonds (*beines*) garnis d'abondantes végétations aquatiques, à partir de l'endroit où la beine plonge par un talus dans la profondeur (*le mont ou molard*).



Canal de Savières
Emery
C
Chatillon
Delaissé de Chatillon
A
La Chatière
Conjux
Hautecombe
CARTE
DU
LAC DU BOURGET
Les zônes côtières réservées sont indiquées par des traits dont la longueur marque les limites en dedans desquelles (vers le rivage) la pêche est interdite, pendant les périodes fixées.
1000 500 0 1000 2000
145.4
G
Ch.d.F
H
Baie de Grésine
Le Sierroz T.
Le Tillet T.
AIX LES BAINS
Carrière
Bourdeau
F
Port du Bourget
E
les Cochets
Drivet
Leisse T.

C'est dans cette région limitée par une ligne tracée entre les courbes bathymétriques de 5 à 10 mètres que la *ponte des Cyprinidés est localisée.* Le molard, en particulier, revêtu d'un tapis de charas, de naïades, de myriophylles et de potamots, est la station choisie généralement par la *Perche* en vue de sa ponte.

***

La zone côtière réservée est composée de plusieurs parties :

1° *Tous les délaissés du lac* ;

2° *Une bande de 400 mètres de largeur* le long de la rive Est, depuis Drivet, où la ligne de chemin de fer atteint l'extrémité Sud du délaissé de Châtillon ; la *baie de Grésine* limitée par la ligne G. H.

3° *Une bande de 200 mètres de largeur*, le long de la rive Ouest, depuis le port du Bourget jusqu'au ruisseau de Gerle, ensuite 50 *mètres* jusqu'à la hauteur du hameau de Petit-Villard, enfin 200 *mètres* de ce point jusqu'à la Chatière (Conjux).

4° La partie comprise entre *la rive et une ligne menée du point A* jusqu'à la pointe B du rocher de Châtillon. Le point étant à 100 mètres au large de cette pointe ;

5° Toute la beine nord, entre la rive et une ligne tracée, entre la Châtière (point D à déterminer) et le hameau d'Emery (point C à déterminer) ;

6° Toute la beine sud, c'est-à-dire une *bande au Sud*, d'une ligne tirée depuis un point E, hameau des Cochets, au nord de Drivet, jusqu'à un point F, à déterminer sur la côte, au nord de la jetée du port du Bourget.

Dans toute la partie du lac non comprise dans ces zones interdites, seront seuls prohibés, pendant la période d'interdiction partielle du printemps, les engins spécifiés par les arrêtés antérieurs.

II. — Lac d'Annecy

Les observations relatives à la biologie générale des poissons qui viennent d'être exposées, en ce qui concerne le lac du Bourget sont applicables au lac d'Annecy.

Les conditions climatériques sont les mêmes ; l'orientation des couloirs montagneux y amène un régime analogue de vents. La différence d'altitude et les précipitations atmosphériques ne jouent pas un rôle appréciable pour amener des

différences dans la répartition et la vie des êtres qui habitent ce bassin d'eau douce. Ce milieu aquatique subit les mêmes influences thermiques que celui du lac du Bourget. Comme ce dernier, le lac d'Annecy appartient au type tempéré à stratification alternante *décroissante de la surface au fond* en été et *croissante de la surface* au fond en hiver.

La composition qualitative du plancton est à peu près semblable dans les deux lacs ainsi que ses variations saisonnières. Sa quantité est toutefois plus faible que dans le lac du Bourget ; les écarts dans la position des maxima et minima saisonniers différencient également le lac d'Annecy de son voisin. Un certain nombre d'espèces de poissons qui habitent le Bourget sont absents du lac d'Annecy, mais pour les espèces communes aux deux lacs, les conditions et les époques du frai sont sensiblement les mêmes.



Une différence remarquable existe toutefois dans la teneur des eaux en oxygène dissous qui titrent en effet de 6 cm. c. 5 à 7 cm. 66 par litre, quantité plus élevée qu'au Bourget où la moyenne est 5 cm. 10.

Les torrents affluents Laudon, Ire, ruisseau de Menthon, donnent une moyenne oscillant entre 7 cm. c. 8 et 7 cm. c. 3. On voit donc que ces torrents contiennent à quelques dixièmes près la même quantité en oxygène dissous que le lac.

Cette constatation expliquera l'abondance relative des truites dans le lac d'Annecy et ce phénomène biologique particulier que la Truite du lac n'aura pas besoin de remonter les affluents à la recherche d'eaux plus oxygénées en vue du déclanchement de l'acte de la ponte ; de là vient l'habitude acquise par une notable partie de ces Salmonidés d'établir leurs frayères sur les graviers du littoral même du lac.



Les statistiques démontrent que le lac d'Annecy possède 4 espèces qui prospèrent incontestablement : les *Ombles-Chevaliers*, les *Truites*, les *Lottes* et les *Perches*, toutes éminemment carnassières et il apparaît qu'actuellement leur multiplication est en raison directe de la diminution des Cyprinidés, jusqu'à ce qu'un jour l'équilibre s'établisse par sélection naturelle. Les Carnassiers ayant suffisamment dépeuplé le lac, diminueront, faute de nourriture, tandis que les Cy-

prinidés, moins pourchassés reprendront la prédominance (1).

Le phénomène n'a rien de surprenant. On a constaté, principalement depuis un certain nombre d'années, une inquiétante diminution des Gardons.

Ce fait est dû à plusieurs causes exposées au chapitre de la biologie spéciale du Gardon.

La protection réclamée par les pêcheurs, par l'avancement de la date de la fermeture de la pêche au printemps pour cette espèce a été tout à fait illusoire.

Il résulte des enquêtes effectuées auprès des pêcheurs professionnels et aussi de la Société de Pêche du Lac d'Annecy, que la Perche doit être considérée comme *très dévastatrice*. Il faudrait, disent-ils, la poursuivre activement afin d'en restreindre le développement. D'autres demandent l'autorisation de la pêche à la ligne de la perche en *tout temps* pour cette raison que ce poisson *seul* mord à l'amorce au vif ou à la libellule. Ce qui est vrai.

J'ai indiqué dans le chapitre consacré à la biologie de la Perche les moyens qui me paraissent les plus efficaces :

1° Autoriser, au *large* la pêche au filet en établissant des *zones de protection littorales pour le frai des Cyprinidés*. Les grosses pièces carnassières Perches, Truites, Ombles-Chevaliers seront ainsi capturées avant d'avoir pu s'approcher des bords.

2° Emploi de la nasse tel qu'on le pratique au Bourget. Il est reconnu qu'au moment de leur frai, les Perches se rassemblent sur le mont, c'est-à-dire à la limite du « *Bleu* », où s'effectue principalement la ponte. Les engins destinés à la capture de ces poissons, les nasses sont posées dans cette région du lac. *Seules les Perches* pénètrent dans ces nasses, sollicitées par le réseau d'osier pour se frotter et y déposer leurs rubans d'œufs. Elles les accrochent même à l'extérieur de l'engin, sur la poche en filet, en quantités énormes. La fécondation s'opère immédiatement par l'arrivée des mâles. Au bout de quelques heures les engins sont garnis d'œufs fraîchement pondus et aussi d'œufs embryonnés.

(1) Il est utile de faire remarquer que les essais de peuplement en Mirandelles, ayant bien réussi, ce poisson, qui devra être protégé pendant quelques années, fournira une nourriture abondante aux carnassiers de valeur : Ombles, Truites, et ceci au bénéfice des Gardons et autres Cyprinidés sans défense qui pourront plus facilement échapper à la poursuite de leurs ennemis. On pourra plus tard envisager l'emploi du filet mirandellier à mailles de 20 mm. qui sert à la pêche de ce petit Cyprinidé dans le lac du Bourget.

La Perche ayant terminé sa ponte de bonne heure va donner la chasse aux Gardons en train de frayer. Les gros individus sont particulièrement dangereux.

Une mesure pourrait donc, à cet égard, être envisagée aux conditions suivantes :

1° Autorisation de la pose des nasses du 1er au 15 *mai*.

2° Relève des engins au moins 48 heures après leur mise en place. Ce laps de temps étant nécessaire pour être assuré que la fécondation est effectuée.

3° Obligation de rejeter à l'eau, au moment de la relève de l'engin de tous les paquets d'œufs qui s'y trouvent accrochés.

Quand les perchettes se présentent en bancs, on pourra autoriser des pêches exceptionnelles du 1er *mars* au 1er *avril* ainsi que du 15 *septembre au* 15 *octobre* ; pas plus tard, car sous prétexte de capturer des perchettes on pourrait détruire de jeunes Ombles. L'apparition de bancs de perchettes, à l'encontre de ce qui se passe au Bourget, est assez rare au lac d'Annecy.

***

Un autre poisson éminemment destructeur est la *Lotte* qui opère, pendant les mois de décembre et de janvier, de grands ravages dans les frayères de Salmonidés (1).

On pourrait donc autoriser la pêche de la Lotte pendant toute l'année. L'interdiction *réduite au mois de février* seulement (moment le plus actif de la ponte) suffirait pour protéger la reproduction de l'espèce.

Mais cette pêche ne pourra être pratiquée pendant la *période d'interdiction totale* qu'au moyen du seul engin (la nasse) habituellement employé au lac d'Annecy, dont l'écartement des brins d'osier ne sera pas moindre que 27 millimètres.

***

Quelques mesures préventives, d'ordre général, en vue de la protection du poisson devront être prises pour atténuer certaines causes de dépopulation qui sont les suivantes :

I. La Pêche.

Dans quelle mesure la pêche qui n'est pas modérée par une règlementation peut-elle amener le dépeuplement des eaux.

(1) J'ai maintes fois constaté en ouvrant des Lottes, capturées pendant les mois de décembre et de janvier, que leur estomac était rempli d'œufs de Salmonidés (Truites et Ombles).

Les avis sont partagés à cet égard. Il faut toutefois faire remarquer que si les rendements piscicoles sont entravés par la capture d'une grande quantité de reproducteurs, nombreux sont les adultes qui échappent à la destruction et les œufs qu'ils produisent fournissent des jeunes qui continueront le peuplement, pourvu qu'ils trouvent dans le milieu aquatique où ils sont cantonnés une alimentation suffisante. Il faudra donc étudier soigneusement les conditions que doivent remplir les eaux pour être douées de la capacité nutritive nécessaire.

On devra parfois pêcher les individus de grande taille d'une même espèce car leur capture sauvera de la destruction leurs propres alevins et même leur frai.

Cette pratique maintiendra l'équilibre biologique entre les poissons carnassiers et les poissons blancs ; le surpeuplement, ainsi que l'a constaté le professeur LÉGER conduisant à des formes chétives et amaigries qui deviennent réceptibles aux maladies épidémiques.

Les lignes directrices sont donc celles-ci :

1° Empêcher la capture des très jeunes individus en proscrivant les filets à mailles trop étroites.

2° Surveiller la pêche en temps prohibé, afin d'empêcher le braconnage qui est une cause importante de dépeuplement.

II. Les animaux déprédateurs.

Les Mammifères : Loutres, Rats, Surmulots ; les Ophidiens : Couleuvres d'eau, ne font que des ravages peu importants.

Il n'en est pas de même des Oiseaux et des Poissons carnassiers. En ce qui concerne les oiseaux de passage, la liste des espèces qui fréquentent la région indique leur régime alimentaire.

Les Palmipèdes, Canards, Cygnes sont éminemment destructeurs des œufs et des alevins. Les Plongeons, Foulque sont négligeables. En ce qui concerne les Canards, en dehors des oiseaux de passage de cette famille, qui sont activement chassés, il n'y a pas à s'en préoccuper, car les fermes n'existent pas aux abords immédiats du lac. Les Grèbes chassent activement les jeunes poissons.

Les Cygnes cherchent leur nourriture parmi les herbes aquatiques. Ils dévorent indistinctement œufs et alevins. En hiver au moment du frai des Ombles et des Truites, les Cygnes

grattent le gravier de leurs pattes et de leur bec pour s'emparer des œufs de ces Salmonidés qui reposent à une faible profondeur. Ils ravagent également les frayères des Poissons blancs. Les Cygnes causent d'importants dégâts matériels en *déchirant les filets* des pêcheurs tendus pendant la nuit. A l'aube, on voit ces oiseaux attirés par le miroitement des petits poissons (mirandelles) capturés dans les mailles, les dévorer en grande quantité. Ce fait que j'ai constaté au Bourget, pourra se produire au lac d'Annecy, lorsqu'on emploiera le filet (mirandellier) à petites mailles. Il serait utile, en définitive, au moment du frai des Cyprinidés, et de celui des Salmonidés, de parquer les Cygnes, comme on avait l'habitude de le faire autrefois, par un barrage à l'entrée du Canal du Vassé ou autour de l'Ile des Cygnes.

Les Poissons carnassiers sont plus redoutables.

Le Brochet est connu comme un grand destructeur, mais aussi la valeur alimentaire de ce poisson est grande, et il suffira de tendre à un peuplement intensif d'espèces de valeur médiocre qui lui fourniront la nourriture.

Le Nase (1), le Chevaine, la Perche poursuivent les bancs de Mirandelles qui cherchent à frayer. Les Perches, en particulier dévorent les alevins de Salmonidés et les Perchettes, empêchées, en raison de leur petite taille, de s'attaquer aux adultes, détruisent en revanche les tout jeunes poissons et préparent ainsi le dépeuplement progressif des eaux.

Conséquence : autorisation des pêches exceptionnelles de Perchettes, dans les conditions spécifiées p. 79, et pendant certaines périodes, deux ou trois jours par semaine lorsqu'il aura été dûment constaté que ces jeunes poissons voyagent par bancs.

III. Le braconnage.

Il va sans dire que l'on peut compter au premier rang des déprédateurs les braconniers sans scrupule, qui dans un but de lucre, ne se gênent pas pour dépeupler le lac. Ainsi, certains d'entre eux, au lac d'Annecy dévastent les frayères des Ombles-Chevaliers sous la falaise du Roc de Chère, dans le but d'amorcer leurs lignes avec les œufs de ce Salmonidé. Il n'est pas rare aussi de leur voir employer les explosifs.

IV. Faucardage intensif des canaux.

Les plantes aquatiques constituent les frayères indispen-

(1) Brochet et Nase ne se rencontrent qu'au Bourget.

sables aux Cyprinidés, car elles donnent asile à une foule d'organismes : petits mollusques, crustacés, vers, larves d'Ephémérides, de Phryganes, qui sont la nourriture préférée de ces poissons.

Les canaux émissaires du lac étaient autrefois d'admirables frayères, mais ils sont utilisés maintenant par la navigation.

Le faucardage de ces canaux qui se pratique généralement au *commencement de l'été* ne devrait pas être *total.* Il semble indispensable de réserver une zone de 1 m. 50 au bord du quai qui ne serait pas touchée par la faux.

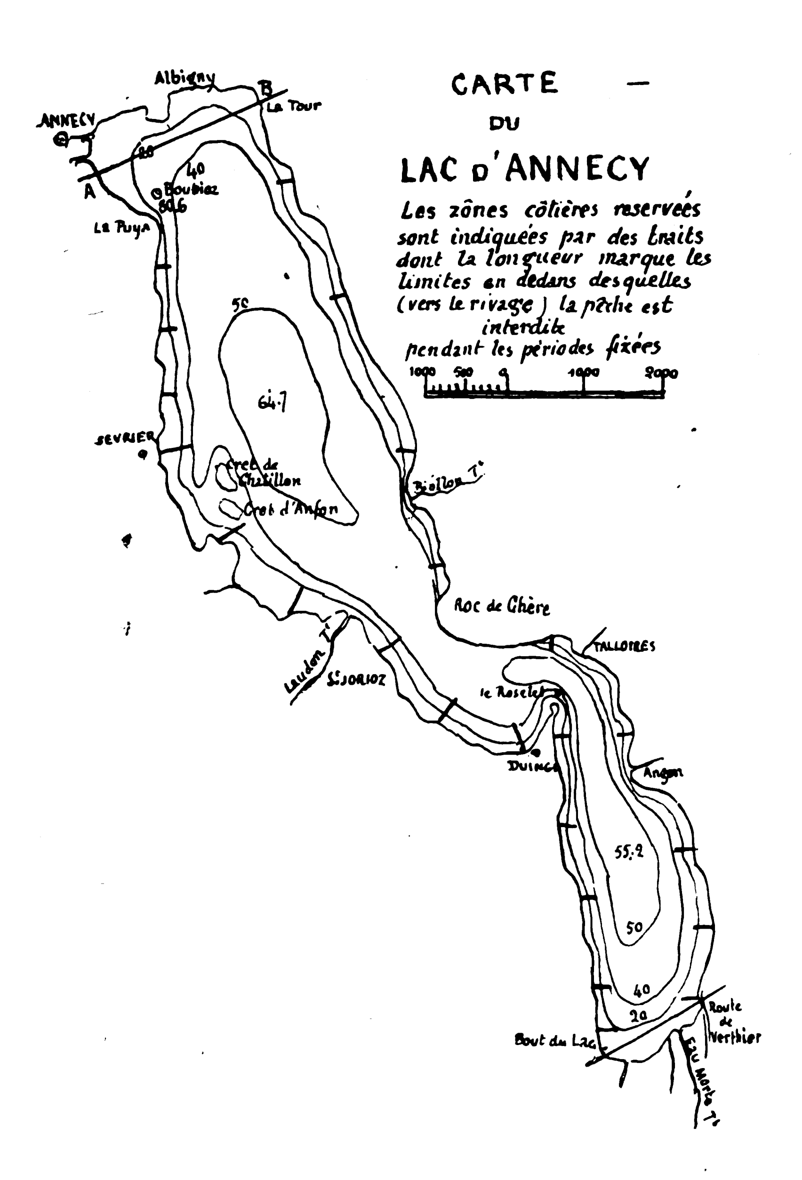
En outre la levée des vannes de décharge des canaux ne devra être pratiquée qu'après la période du frai des Cyprinidés.

En toute circonstance, aucune opération de ce genre ne devra être exécutée sans l'avis préalable de l'Administration des Eaux et Forêts, seule compétente en matière d'aménagement piscicole des eaux.

La coupe des herbes aquatiques qui s'installent surtout dans les canaux émissaires prend une importance particulière à cause de l'apparition depuis quelques années, dans le lac, aux abords immédiats de la ville, d'une plante très envahissante : *Helodea canadensis* (1).

Les touffes serrées de cette plante d'origine américaine encombrent les deux canaux ; elle est abondante dans le Vassé jusqu'au pont du Théâtre ; ainsi que dans le Thiou, jusqu'au barrage du Palais de l'Ile. On la voit encore le long des quais bordant le lac, et aux Marquisats depuis les Bains jusqu'au delà de la jetée. L'*Helodea* fournit un exemple remarquable de naturalisation rapide d'une espèce étrangère qui arrive en peu d'années à occuper un territoire étendu, où elle supplante les espèces indigènes. Elle se propage par une sorte de bouturage naturel ; un fragment de tige, brisé et flottant, finit par s'enraciner quand il tombe au fond. La plante produit des *pousses* hivernales qui mises en liberté par la désagrégation des tiges, se dispersent au fil de l'eau. Il y a en plus de très petits *bourgeons* hivernaux qui se détachent, s'enfoncent dans la vase et se développent, donnant un nouveau pied, quand la température de l'eau s'élève. Les inconvénients résultant de l'envahissement de cette plante apparaissent déjà : gêne de la navigation, ralentissement du cours de l'eau pouvant en-

(1) GUINIER et LE ROUX, L'*Helodea canadensis dans le lac d'Annecy*, Rev. Sav., 1926.


CARTE —
DU
LAC D'ANNECY
Les zônes côtières reservées sont indiquées par des traits dont la longueur marque les limites en dedans desquelles (vers le rivage) la pêche est interdite pendant les périodes fixées
1000 500 0 1000 2000
Albigny
B
La Tour
ANNECY
A
La Puya
Boubiez
80.6
40
50
64.7
SEVRIER
Cret de Chatillon
Cret d'Anfon
Bioliou
Roc de Chère
TALLOIRES
Laudon
St JORIOZ
le Roselet
DUINGT
Angon
55.2
50
40
20
Bout du Lac
Route de Verthier
Eau Morte

traîner un exhaussement du niveau, et le colmatage du fond On a nommé à juste titre l'*Helodea* : la peste des eaux.

Il semble que les touffes extrêmement serrées de cette plante qui s'accroît en hauteur et finit par former un épais matelas végétal reposant sur le fond doit être peu favorable à l'établissement des frayères des Cyprinidés. Ceux-ci qui avaient disparu par suite du faucardage intensif des canaux, ont abandonné définitivement leurs anciens lieux de ponte, malgré l'abondance des buissons que forme l'*Helodea.*

Pour libérer les canaux de cette végétation il serait bon d'effectuer les faucardages au début de l'été, au moment où la plante en plein développement, n'a pas encore formé de pousses ou de bourgeons hivernaux. Faucarder trop tard ou trop tôt serait imprudent et amènerait seulement une dissémination plus facile des germes et une repousse vigoureuse des pieds fauchés.

IV. Troubles apportés par la navigation.

Au lac d'Annecy, la circulation des bateaux à vapeur dans le voisinage des régions de frayères est très nuisible. Les ondes produites par la marche du bateau, atteignent les rives, interfèrent au retour avec les suivantes et les vagues produites rejettent *au sec* œufs et alevins. Ce fait a été maintes fois constaté.

Il y aura lieu, pendant les périodes actives du frai des Cyprinidés (*au printemps*) et des Salmonidés au mois de *décembre* de modifier quelque peu l'itinéraire des bateaux, dans certaines conditions à établir par la Cie des Bateaux à vapeur.



La réglementation de la pêche pour le lac d'Annecy pourrait être ainsi établie :

Zones réservées en dedans (vers le rivage) des limites suivantes :

1° Une largeur de 200 m. des rives sur toute la côte Est du lac depuis le port de la Tour jusqu'au point où le chemin de Verthier s'écarte du lac.

400 m. depuis ce point jusqu'au débarcadère du Bout du lac.

200 m. entre le Bout du Lac et le Promontoire de Duingt.

400 m. sur le large blanc fond entre Duingt et Sevrier.

200 m. entre Sevrier et La Puya.

Enfin la zone interdite sur la côte Nord s'étend entre les rives et une droite AB joignant la jetée des Marquisats au port de la Tour à Albigny.

LES ENGINS DE PÊCHE

Les engins et procédés employés par les pêcheurs professionnels ou les amateurs aux lacs du Bourget et d'Annecy sont les suivants (1).

Araignée ou Rêt. C'est un filet dormant à mailles de 27 ou 40^{mm}, long de 35 à 40 mètres sur 1 m. 20 de hauteur. Il est muni de flotteurs en liège enfilés dans la ralingue supérieure de la nappe et de plombs à la ralingue inférieure. L'engin est immergé le soir pour être relevé le matin. Avec les mailles de 40^{mm} on capture Brêmes, Brochets, Carpes, Lavarets, Ombles Chevaliers. Avec la maille de 27 mm. on prend Barbeaux, Gardons, Lottes, Tanches. Les poissons sont retenus par les ouïes dans l'engin.

Boulet. Ce filet rectangulaire a une longueur de 40 à 60 m. sur 2 à 4 m. de hauteur. Des ralingues munies de flotteurs en liège et de lest le garnissent en haut et en bas. Les mailles ont 40^{mm}. On pêche au moyen de cet engin : Brochets, Lavarets, Perches, Truites qui se prennent par les dents, les nageoires et les ouïes.

Eperviers. Trois dimensions : le petit à mailles de 10^{mm} ; le moyen à mailles de 15 à 18^{mm} ; le grand à mailles de 27^{mm}. C'est un engin extrêmement destructeur, car il capture non seulement les Perchettes, mais toutes espèces de poissons. Quand on jette ce filet pour la pêche des Mirandelles, les mailles retiennent également de petits Lavarets.

Mirandellier. Ce filet est très employé au Bourget pour la pêche de l'Ablette mirandelle. La nappe est longue de 35 à 40 m., haute de 15 m. Les mailles ont 10^{mm}.

Pic. Ce filet rectangulaire en fil très fin et très solide, long de 100 m., haut de 10 à 30 m. est pourvu de mailles de 50^{mm}. La ralingue supérieure est garnie de flotteurs en liège, l'inférieure de plombs. On peut soit y attacher des grappins pour entraîner l'engin au fond, soit le laisser flotter. Des bidons métalliques vides, attachés à la ralingue supérieure marquent

(1) Ces renseignements sont extraits en partie de l'ouvrage de Raoul de Drouin de Bouville : *La Pêche fluviale en France.*



l'emplacement où l'engin est immergé. Ce filet est posé le soir et ramené le matin. Les poissons y restent pris, les Lavarets par les ouïes, les Ombles-Chevaliers et les Brochets par les dents. Quant aux Truites, elles s'entortillent dans le filet.

Senne ou Grand filet. Le grand filet très employé au Bourget. Sa longueur est variable ainsi que sa hauteur ; les mailles ont de 27 à 40mm. Il est terminé par une poche. Une vessie est attachée à cette poche et flotte à la surface pour en marquer la position. Les ailes ont un développement double de la poche. La manœuvre d'immersion et de relève est effectuée par deux bateaux. La corde est frappée sur un treuil (tour avec manches en bois alternants). Le filet est chargé en travers des deux bateaux, puis la poche est mise à l'eau. Les embarcations s'éloignent pour déployer les ailes du filet ; elles sont ensuite amarrées et les cordes halées de chaque côté par le treuil. Pendant cette opération on bat l'eau avec une grande gaule afin de refouler le poisson dans le sac.

Le Sauret. Sorte de Senne formée d'une nappe rectangulaire de 15 à 20 mètres de longueur sur 3 mètres de large. A chaque extrémité se trouve une traverse de bois de 1 mètre, emmanchée d'une perche en son milieu. L'un des bateaux est amarré à la rive où le pêcheur maintient l'un des manches enfoncé. La deuxième barque s'éloigne pour déployer le filet. Sur la berge, on bat l'eau, puis la barque revient à son point de départ pour replier le réseau sur lui-même.

Tramail. Filet de 20 à 25 mètres de longueur sur 1 à 2 mètres de hauteur, à trois rêts superposés et montés sur les mêmes relingues. Celle de tête porte des flotteurs en liège et celles du bas, des balles de plomb Engin très destructeur, à proscrire, car toutes les grandes et petites espèces s'y prennent sans exception.

Branlette. Procédé de pêche tout particulier. Un hameçon double ou triple, amorcé avec un ver est fixé à l'extrémité d'une ligne, où est attaché un petit poids en plomb. On descend le poids à toucher le fond ; on le relève un peu et on le laisse retomber par saccades successives. Le bruit ainsi produit attire les Perches et les Brochets.

Ligne de fond. Elle se compose d'une corde garnie de plusieurs hameçons, retenue par une grosse pierre sur le fond. Ces lignes se tendent le soir pour être relevés le matin. On les

amorce avec des morceaux de perche ou des petits poissons vifs, pour pêcher la Lotte, l'Anguille et l'Omble-Chevalier.

Ligne à main. Cet engin classique est employé sur les rives ou en bateau stationnant par tous les pêcheurs amateurs.

Verveux à ailes. Cette cage à deux ou trois chambres est longue de 3 à 4 m. et a un diamètre de 1 m. 20. Les filets attachés à l'ouverture sont rectangulaires, longs au plus de 15 m. et munis aux ralingues de lièges et de plombs. La pointe et les extrémités sont maintenues par des piquets enfoncés dans le sol. Cet engin est très employé au Bourget.

Nasses à Lottes. Au lac d'Annecy on emploie pour la pêche des Lottes une sorte de panier à claire-voie conique, dont l'intérieur est garni de branches flexibles d'osier en forme d'entonnoir à large ouverture tournée vers l'extérieur. Le poisson qui pénètre dans l'engin n'en peut plus sortir car il vient buter sur l'extrémité des tiges. Ecartement des brins d'osier : 27^{mm}.

Nasses en filets. Ensemble de filets coniques intérieurs avec ouverture postérieure montée sur des cercles en osier en pourtour desquels est monté un filet enveloppe. Ces filets sont ainsi emboîtés les uns dans les autres. L'appareil est maintenu ouvert et rigide au moyen de deux minces perches en bois réunies à l'extrémité de la poche et qui forment tendeur ; elles s'introduisent d'autre part par leur bout bifurqué dans le cercle de l'ouverture principale. Un gros caillou sert de lest pour descendre la nasse au fond. Six ou sept nasses sont ainsi associées en série ; l'emplacement est marqué par deux flotteurs à chaque bout du fil qui est attaché à l'un des cercles.

Ces nasses, très en usage au Bourget, sont posées surtout sur le « molard », à la limite des eaux profondes pour la capture des Perches, qui *seules* y entrent au moment de leur frai, pour se débarrasser par frottement contre les parois de leur ponte, et n'en peuvent plus sortir. On relève les nasses, le matin, toutes garnies de rubans d'œufs, à l'extérieur et à l'intérieur des filets.

M. Le Roux.



BIBLIOGRAPHIE LINGUISTIQUE

Glossaire des Patois de la Suisse romande. — Nous donnerons une analyse critique détaillée des fascicules parus depuis notre dernier compte-rendu. Je me borne à mentionner, comme je l'ai fait précédemment, le récent *Rapport annuel* de la Rédaction (pour 1927 ; paru en 1928 ; Neuchâtel, P. Attinger).

Rien de ce que publient les éminents linguistes qui dirigent une œuvre maîtresse telle que le *Glossaire* indiqué ne devrait être indifférent aux dialectologues savoyards.

Jaberg (K.) et Jud (J.). J'ai applaudi en son temps au projet de ces deux romanistes, si favorablement connus en France, de publier un *Atlas linguistique ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale.* L'ouvrage comprendra 8 vol. Les enquêtes ont été faites par P. Scheuermeier, G. Rohlfs et M. L. Wagner. A en juger par le fascicule préliminaire que nous avons reçu, cette œuvre sera grandiose. Elle doit s'imposer également aux dialectologues de la Savoie et, plus généralement, de la région franco-provençale, comme à tous les romanistes à qui l'Atlas linguistique de la France fournit les éléments de leurs études de géographie linguistique. J'ai sous les yeux la carte : *La Culla, Wiege-Berceau*, enrichie d'illustrations d'une netteté parfaite. Souhaitons que les auteurs puissent mener à bonne fin cette publication dont le dessein leur fait honneur. L'*Atlas* est imprimé avec le concours de la Société de recherches scientifiques de l'Université de Zurich par la Maison d'édition Ringier, à Zofingue (Suisse)

Keller (Oscar). **La Flexion du Verbe dans le patois genevois** : Genève, Olschki, 1928, gr. in-8°, xxviii-216 p. — Je m'empresse de signaler ce beau volume, complément de l'étude phonétique dont nous avons donné précédemment un compte-rendu. Le travail de M. Keller mérite toute l'attention de ceux qui s'intéressent à l'étude des parlers de Savoie. L'auteur a dépouillé, pour les comparer, les formes verbales qui figurent dans un très grand nombre de textes savoyards, ainsi que la plupart des recherches dialectologiques ayant trait à nos régions. Ses conclusions sur le franco-provençal sont particulièrement intéressantes. Nous y reviendrons avec plaisir, pour donner de cet ouvrage une analyse approfondie.

Krüger (Fritz), **Volkundliche Forschung in Südfrankreich. In Volkskum und kultur der Romanen Sprache, Dichtung, Sitte** ; Hambourg, 1re année, 1er fasc., 1928, p. 34 sqq.

Je ne mentionnerai ici que la partie de ce travail qui concerne nos régions. Outre le chapitre consacré (p. 44) à notre *Bibliographie méthodique* (je me permets, en passant, de remercier M. F. K. de sa critique si favorable), on verra comment l'auteur, qui est un linguiste et surtout un folkloriste très distingué, apprécie les publications de M. Van Gennep relatives à la Savoie, ainsi que celles de M. E. Goldstern, *Hochgebirgsvolk in Savoyen....* Voir aussi (p. 50) ce qui est dit des « Maisons et meubles dauphinois, lyonnais, savoyards. »

Le résumé critique de M. Krüger nous fait connaître des faits et des œuvres qui risquaient de passer inaperçus, confinés dans des publications rares ou des revues spéciales. Souhaitons que ce nouveau périodique, dont il est l'un des principaux collaborateurs, contribue non seulement à la recherche de la vérité historique, mais au rapprochement des savants par le travail et la paix fondée sur l'équité.

Luyet (Basile). **Dictons de Savièse.** Contribution à l'étude des langues et du folklore de la Suisse romande. In-4°, 51 p., chez l'auteur, à Petit-Lancy, Genève.

M. l'abbé Luyet est un savant professeur qui joint au culte des sciences proprement dites celui de la langue, des traditions, des usages de sa petite patrie. Il donne un bel exemple de travail. Aussi avons-nous lu avec la plus vive sympathie, accrue de tout l'intérêt qu'offre la matière de pareilles recherches, cette belle plaquette dont un exemplaire est offert à la Bibliothèque florimontane. L'œuvre est dédiée « aux maîtres de la philologie romane en Suisse, Louis Gauchat, Ernest Muret, Jules Jeanjaquet, Ernest Tappolet. » C'est la plus favorable des introductions. Le recueil est extrait des *Petites annales valaisannes.* « M. B. Luyet, lit-on dans le XXIXe rapport annuel de la Rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (1), a fait paraître dans les *Petites annales valaisannes*, t. II, 1927 (aussi à part), sous le titre de *Dictons de Savièse* une copieuse collection de 601 numéros, à ajouter à ceux du P. Favre. »

La collection est singulièrement attrayante. Pour moi, c'est un curieux document psychologique, autant qu'une source de renseignements linguistiques et folkloriques. Un grand nombre de ces dictons existent également en Savoie et dans la vallée d'Aoste. Quelques-uns furent jadis recueillis par Aimé Constantin. M. Cassano a relevé nombre de proverbes analogues dans un ouvrage dont j'ai rendu compte en son temps. C'est « la sagesse des nations, » dit-on. Elle est bien terre à terre. De là ce « goût de terroir » si prononcé. Il peut ne point charmer l'odorat de gens trop délicats. On étudiera les images, les comparaisons, comme l'a fait, pour une région de l'Isère, M. Vernay, ancien inspecteur primaire à Annecy. Ces images ne laissent pas d'être parfois tout à fait réjouissantes. Je me souviens encore de mon ahurissement (le mot n'est pas trop fort), lorsque dans une localité de la Bresse j'entendis l'une des personnes qui jouaient aux cartes prononcer cette rimaille énigmatique :

Trèfle Aldin,
Mon cousin,
Qu'est trépassé
L'an passé,
Est mort de la gravelle,
En mangeant des châtaignes !

Et je ne sais pourquoi je songeais au *Trufaldin* de la scène comique.

Dans le recueil de M. Luyet on découvrira nombre d'associations d'idées, plutôt de sons, tout aussi étranges que cette autre facétie de joueurs :

Pique || Denis.
La vache || Enrage !

Tout cela mérite-t-il quelques instants d'attention ? Qu'on ne réponde pas trop vite par la négative. Cet examen nous permet de saisir quelques traits de l'âme rustique ou populaire. Ce n'est peut-être pas très « esthétique ». C'est du moins la nature saisie sur le vif.

Je termine en signalant, du même auteur, une publication fort digne d'estime et d'intérêt, *Les Cahiers valaisans de folklore* :

I. Luyet (Basile), *La médecine populaire à Savièse* ;

II. Perraudin (Louis), *Quelques jeux anciens à Bagnes* ;

III. Luyet (Basile), *Un « bâton à marques » à Savièse en* 1821.

Pourquoi la Savoie n'a-t-elle pas, pourquoi n'aurait-elle pas, un recueil périodique de ce genre ?

Muret (Ernest). — Ce n'est pas la bonne volonté qui fait défaut aux érudits de notre région que sollicite l'étude si vaste, si attrayante, des noms de lieux. Ils pèchent plutôt par l'ignorance des méthodes de la science actuelle. A ce titre, et pour compléter ce qui a été dit plus haut du volume d'A. Dauzat et des recherches de M. P. Æbischer, je suis heureux de renvoyer à l'article de M.E. Muret

(1) Neuchâtel 1928, p. 5.

paru dans la *Revue Celtique*, t. XLIII, nos 3-4 (1926), p. 343. Il concerne les noms suivants : *Lugnore*, *Champtauroz*, *Toleure* et *Limmat*.

PAULYN (Willy), **Lautzeichen und ihre Anwendung iin verschiedenen Sprachgebieten** ; Extr. de *Romanische Sprachen und Dialekte* ; Berlin, 1928.

La question de la graphie des patois savoyards a fait l'objet de nombreuses recherches. On s'en rendra compte en feuilletant ma brochure relative à l'Histoire de la phonétique en Savoie, ou ma *Bibliographie méthodique*. Le système d'Aimé Constantin, que nous avons suivi dans nos publications dialectologiques, est généralement simple et fidèle. D'aucuns le trouvent encore trop compliqué. C'est qu'ils ne se rendent pas entièrement compte des exigences de la science actuelle et de la multiplicité des phonèmes qui doivent être transcrits exactement.

Afin de mieux renseigner le public qui s'intéresse à ces questions, je lui indique la brochure toute récente d'un ancien membre correspondant de l'Académie Florimontane, M. Willy Paulyn. Il s'est donné la tâche de confronter les différents systèmes adoptés en diverses régions : ceux de E. Bohmer, de G. Weigand, de E. Gamillscheg, d'Ascoli, de Goidanich, de Merlo, de K. Jaberg et J. Jud, de Gilliéron, de Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, de Barnils-Griera, de Griera, d'Alcover, de Navarro Tomas. On peut ajouter, outre celui d'A. Constantin, celui de P. Passy.

Le travail, très estimable, de M. W. Paulyn est présenté avec une netteté parfaite. Nul doute que ces comparaisons ne rendent d'utiles services aux dialectologues comme aux phonéticiens.

J. DÉSORMAUX.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

« **L'Or du Chéran** », par le docteur Vincent (1).

Cet opuscule, illustré de vues pittoresques, reproduit un mémoire présenté en 1924 à la « Société d'Histoire et d'Archéologie de la Savoie ». Le sujet passionnait l'auteur dès son enfance, dont les premières pages racontent les ébats dans le Chéran et sur ses rives, les rêves d'or et les visites aux derniers orpailleurs. « Une belle vie, a dit un poète, est une pensée de la jeunesse réalisée dans l'âge mûr ». Plus modestement et aussi naturellement, une idée de la jeunesse mise au point dans l'âge mûr donnera naissance à une œuvre vivante et bien venue. Telle est celle-ci, au jugement de maîtres comme MM. Marcel Prévost et Raoul Blanchard. Elle est d'un scientifique qui laisse parfois à son imagination la bride sur le cou, parce qu'il en est bien maître, et d'un lettré qui ose encore demander des lumières aux Grecs et aux Romains.

Sur l'or du Chéran, il a interrogé successivement la Légende, l'Etymologie, l'Histoire et la Géologie.

***

Les légendes ont pullulé autour de la Grotte de Bange, où l'imagination populaire a placé la source des paillettes d'or. En voici quelques échantillons. La grotte recèle 3 tonnes d'or, gardées par des esprits, des ours, des ânes sauvages. Elle a été creusée par des fées, habitée tour à tour par le diable, des sorciers, des faux monnayeurs, des brigands, des Sarrazins. Le vrai maître en est le diable, et seul un pacte avec lui pouvait mettre en possession du trésor. Celui-ci est resté inviolable : c'est donc que les riverains sont restés incorruptibles. Honnêteté incomparable !

(1) Chambéry, Imprimeries réunies, 1928.



Pourtant, une fois, ils ont failli céder à la tentation. En 1740, à la veillée, des gens d'Héry-sur-Alby convoitaient les terres environnantes et gémissaient sur leur pauvreté. Le diable se présente à eux sous les espèces d'un beau seigneur et leur offre de faire passer par le village 7 mulets chargés d'or, s'ils lui livrent une âme. N'osant vendre la leur, ils imaginent d'en donner, tant bien que mal, une à un chevreau, en le faisant allaiter par une femme et baptiser par un mauvais prêtre. Ils finissent par découvrir au loin ce prêtre qui célèbre la messe à reculons, c'est-à-dire en commençant par la fin et procède au sacrilège baptême. On appelle encore, parait-il, les habitants d'Héry « baptiseurs de cabris », dans toute discussion un peu vive. — Les 7 mulets traversèrent le bourg, mais personne ne les arrêta pour livrer le chevreau et son ersatz d'âme, pourtant moins criminellement négociable que la nôtre. C'était manquer de cran dans le satanisme, mais qui n'admirerait ces scrupules, encore qu'un peu tardifs ? Il est tant d'humains résolus à sacrifier leur âme propre au mirage de l'or !

Quelques traditions se greffent sur l'histoire. Ainsi « les Sarrazins qui envahirent les Bauges en 952, d'après l'abbé Morand, *(les Bauges)*, passent pour avoir exploré toutes les grottes de Savoie et exploité toutes ses richesses minières. » Il est bien improbable qu'ils aient ignoré celles du Chéran.

« Il est à peu près certain », d'autre part, d'après G. de Mortillet, que les Templiers, ordre célèbre et malheureux (1118-1314), joignirent aux commanderies de Chambéry, Annecy et Clermont, un prieuré à Allèves. Leurs richesses étaient immenses ; un des griefs articulés contre eux est celui de « fabrication de fausse monnaie » : n'est-il pas permis de conjecturer qu'ils devaient une partie de leur fortune à l'or du Chéran ?

***

Mis en goût par ces légendes — j'en passe et des meilleures — l'auteur va se livrer, nous en sommes bien avertis, à « des fantaisies archéologiques et étymologiques » dont aucune ne manque d'ingéniosité, si plusieurs manquent de vraisemblance. Bornons-nous à deux vocables : *Semnoz* et *Alby-sur-Chéran.*

Le premier vient, selon M. Marteaux, de *sediminum* = Dépôt rocheux ; et selon le chanoine Ducis, du mot grec *semnos é, on* = vénéré, majestueux. Le docteur Vincent se range à ce dernier avis pour deux raisons : 1° Il a trouvé *Semnon,* comme appellation d'une mine d'or d'Ille-et-Vilaine : notre « Righi savoyard » pourrait bien devoir son nom, lui aussi, moins à son incontestable majesté qu'à ses réserves métalliques depuis longtemps connues ; 2° Il admet, avec Albanis Beaumont, qu'une colonie d'*Albani,* race celto-scythe assimilée par le peuple grec, et étudiée par Aristote, a donné son nom et quelques mots de sa langue à la région d'Alby, hypothèse confirmée par la découverte, au chef-lieu, de deux médailles massaliètes, de provenance phocéenne, donc grecque.

S'il est permis d'attribuer aux Grecs le baptême du Semnoz, il est plausible aussi d'admettre que les Romains ont mentionné Alby et vanté l'or du Chéran. Le docteur Vincent, en effet, a remarqué dans le livre XXXIII de « l'Histoire naturelle » de Pline l'Ancien (27-79 après Jésus-Christ) un passage où celui-ci, après avoir constaté que, « dans tout or, il y a de l'argent (un métal inférieur qui devait être l'argent, sous peine de mésalliance), en quantité variable, ici 1/10, là 1/9 ou 1/8 », ajoute : « *In uno tantum Galliæ metallo, quod vocant albicratense, tricesima sexta portio invenitur : ideo cæteris præest.* » Ce qui signifie : « C'est seulement dans le métal appelé *albicratense* en Gaule, que la proportion est de un trente-sixième, aussi est-il le plus pur de tous. » Le docteur Vincent a comparé 5 variantes du mot *albicratense,* et en propose une 6e : *albicarense,* dont la 1re partie désignerait Alby, la 2e, *carense,* (venant de *carus, a, um* = précieux), signifierait : « de Cara », nom ancien du Chéran, rivière précieuse par son or. et dont l'ensemble se traduirait par « *d'Alby du* ou *sur Chéran* ». L'attribution du métal le plus pur à l'Albanais, serait confirmée par l'identité

à 2 ou 3 millièmes près, du titre du métal albicratense, d'après Pline, et du titre de l'or du Chéran, d'après l'ingénieur Héricart de Thury, au XIXe siècle.

M. Marcel Prévost appréciant « ce qui est plus de sa partie », trouve « la conclusion très défendable » et « la déduction d'une charmante ingéniosité ». M. Raoul Blanchard juge ces étymologies trop hardies. Elles seront sûrement discutées.

***

Après l'Etymologie l'auteur consulte l'Histoire. Les documents sont rares avant le XIXe siècle, parce que l'orpaillage du Chéran est intermittent et souvent clandestin. Ils suffisent toutefois à établir qu'il est soumis à une taxe dès le XIVe siècle, ce qui suppose qu'il est déjà prospère et date de plus haut, des Templiers probablement. Il est imposé par planche de triage au XVIe, affermé avec les mines de Savoie, en 1654. Les Genevois viennent la nuit chercher les paillettes dans le lac de la Grotte de Bange (1752) ; l'exportation de l'or du Chéran, ainsi que du Fier, de l'Arve, etc., est interdite en 1762 ; un document de 1763, trouvé par M. Miquet dans nos Archives départementales, atteste qu'il faut protéger l'exploitant patenté et son équipe souvent molestée : autant de signes d'une forme vivace de l'activité économique, où le monopole ne parvient pas à tuer la concurrence.

Au XIXe siècle, de nombreuses études d'ingénieurs et l'exemple de la Californie, en proie à la fièvre de l'or, déclanchent un mouvement de prospection considérable : « de 1848 à 1858 des nuées de chercheurs s'abattent sur l'Abyme » (abbé Martin, « Orpailleurs et chercheurs d'or de l'Abyme »). On creuse des galeries un peu partout ; le pont de l'Abîme est le centre des recherches ; des travaux gigantesques sont entrepris pour barrer et dévier le courant et explorer le gouffre. Une crue de février 1858 les détruit.

Une dernière décade fiévreuse va de 1881 à 1891, marquée par des fouilles à Gruffy, sur le Semnoz, et par une tentative lyonnaise d'exploitation plus scientifique : une nouvelle crue emporte le matériel. Il faut lire la brochure pour se rendre compte de la diversité, de l'acharnement, des vicissitudes et de l'échec final de toutes les entreprises.

Si l'utopie s'égarait, le vieil orpaillage poursuivait ses destinées modestes. Sa plus heureuse trouvaille est une pépite de 43 grammes dont notre Musée conserve un moulage · mais son rendement moyen est faible, de 1 à 5 fr. par journée. Malgré la hausse des salaires agricoles, il conserve, paraît-il, quelques fidèles obstinés.

***

L'auteur demande enfin à la Géologie l'origine du trop rare métal. Il rappelle les interprétations de Dolomieu, de Mgr Rendu, de Pillet et expose les vues des deux remarquables géologues alpins Revil et Combaz. Je signale, en regrettant de ne pas m'y arrêter, car c'est un remarquable exemple du progrès scientifique, l'enchaînement de ces théories qui nous acheminent peu à peu, malgré telle fausse piste, très spécieuse, à la meilleure approximation de la vérité, et je transcris le commentaire de la communication de M. Le Roux à l'auteur, sur l'état actuel de la question :

« Le grand glacier de Tarentaise ayant débordé les cols des Bauges par une de ses branches latérales poussait son front terminal et déposait sa moraine profonde dans la cluse du Chéran, qui était déjà esquissée. Il accumulait là des matériaux qui y sont restés par suite d'une rupture de pente inverse du thalweg. Ces roches dans le mouvement de rabotage du glacier avaient été arrachées à une région encore à déterminer des Alpes cristallines (quartzites, micaschistes), présentant à l'état tout à fait sporadique des imprégnations d'or — semblables par exemple aux minerais de la Gardette en Isère. Une fois le *gisement épuisé*, l'appareil glaciaire ne charria plus que des roches stériles.

« Vint ensuite le retrait des glaces suivi d'une activité torrentielle formidable due à la fonte : creusement et ravinement de la vallée, arrachage et broyage des matériaux de la moraine qui, réduits à l'état de sables, sèment les paillettes d'or dans le lit du torrent. On s'explique ainsi comment, en amont du défilé de Bange il n'existe pas de sables aurifères car les roches mères du métal précieux n'ont pas été déposées dans cette région par le glacier, mais transportées et déposées seulement entre l'entrée et la sortie de la cluse. »

***

On entrevoit à quelle variété d'informations, à quelles collaborations qualifiées l'auteur a eu recours : il n'a rien épargné pour atteindre la certitude scientifique. S'il y supplée, là où trop souvent elle nous échappe, par des conjectures hasardées, du moins il ne confond jamais le possible avec le probable, ni le probable avec le certain. Ses erreurs éventuelles sont donc inoffensives et pourront être fécondes, en provoquant des hypothèses meilleures jusqu'à la seule vraie, qui n'est sûre d'elle-même qu'après avoir mis toutes les autres hors de combat, rare victoire ! L'avenir peut aussi donner raison au chercheur, car il est bien improbable qu'il n'ait jamais rencontré juste.

En le lisant, M. Marcel Prévost a rêvé d'une nouvelle sur « le dernier des orpailleurs ». L'ambition de l'auteur serait plutôt de susciter, à son heure, « l'orpailleur nouveau », armé d'une technique plus efficace par une science plus avancée. La radio-tellurie, notamment, étude des champs magnétiques et radioactifs, permettra sans doute quelque jour de repérer les réserves métalliques. Hâtons ses progrès, si possible, mais attendons-les, avant de reprendre des fouilles jusqu'ici décevantes.

Jean LEVITTE.

Histoire de Thônes, par M. le chanoine Pochat-Baron, Annecy, imprimerie commerciale, 2e vol. in-8, 532 p., 1926.

Ce beau volume, orné de gravures, est le digne complément du premier. Il donne tous les détails désirables sur la paroisse de Thônes, les plébains et le clergé : sur le collège, les écoles, et les services publics. Le chapitre relatif à la Révolution est particulièrement documenté. La vie des Thônains d'hier et d'aujourd'hui est présentée d'une manière agréable, avec méthode et sincérité. Le grand bienfaiteur de la ville, Joseph Avet, y occupe une belle place, ainsi que divers notables dont le souvenir mérite d'être conservé (le chansonnier François Agnellet, Constantin, Vaschy, les curés Lavorel, etc.). La superbe vallée de Thônes est maintenant dotée d'une histoire en rapport avec son passé.

Histoire de la Suisse, par William Martin, Paris, Payot, 1 vol. in-8°, 319 p. (1926).

Les histoires de la Suisse ne manquent pas, mais la plupart ont été écrites en vue de l'enseignement primaire ou universitaire. Il restait une place à prendre, pour une histoire de dimensions modestes, d'une lecture facile, et basée sur les résultats les plus récents de la science historique.

L'histoire, dit William Martin, n'est pas une collection de faits, une sèche nomenclature : c'est un choix. Ce choix doit être fait d'une façon attrayante. Entourez les événements de quelques explications, reliez-les entre eux, montrez leurs causes et leurs conséquences principales, leur enchaînement logique, et vous les verrez prendre, sur le fonds gris du passé, un relief inattendu.

L'auteur fait remarquer que la Suisse, pendant de nombreux siècles, a appartenu à l'Empire allemand, qu'elle a eu les traditions des communautés germaniques et que c'est seulement à partir de la paix de Westphalie, en plein dix-septième siècle, que l'histoire suisse entre, en quelque mesure, dans le cadre de l'histoire de France.

Il signale le danger, pour les écoliers de la Suisse romande, d'apprendre l'histoire générale dans des manuels de langue française, écrits pour les écoles

françaises, où la France est le centre du monde, où les événements s'ordonnent autour d'elle et sont présentés à son point de vue. Dans l'histoire ainsi conçue, la Suisse n'a pas de place.

Tout autre est le point de vue de William Martin, qui s'applique à réintégrer l'histoire suisse dans la suite des événements européens.

La lecture de ce livre est nécessaire à tous ceux qui veulent comprendre les origines et le développement d'une confédération d'Etats et la vraie nature des raisons qui poussent l'Europe vers cette forme d'organisation politique. F. M.

La Houille blanche, par Victor Sylvestre, ingénieur, éditions J. Rey, Grenoble, 1925, 1 vol. in-8°, 218 p.

L'auteur de ce superbe volume est un de nos compatriotes « pour qui les problèmes que pose l'utilisation de la houille blanche n'ont aucun secret. » Il nous donne un ouvrage « si documenté, si nourri de faits, et, par endroits, si plein de belles envolées » sur le prestigieux passé de la houille blanche et sur son plus bel avenir », qu'on peut le considérer comme le meilleur historique de la question.

Il n'a garde d'oublier ceux qui furent les précurseurs et les fondateurs de la nouvelle industrie : Benoît Fourneyron, l'inventeur de la turbine hydraulique, Aristide Bergès, Alfred Fredet, Amable Matussière, Hippolyte Fontaine, Marcel Desprez, et plus tard MM. Aubry, Paul Girod, Dusauget, Janet, Barbillion, et beaucoup d'autres.

Les beaux travaux de M. Aristide Bergès dans le bassin de Lancey sont rappelés très justement et présentent un grand intérêt.

L'utilisation des lacs de haute altitude et notamment du lac de La Girotte (à la cote de 1730 m.) fait l'objet d'un chapitre spécial qui est aussi instructif que captivant.

A tous égards, on peut dire que M. Victor Sylvestre a bien mérité du pays.

F. M.

La révolte des Arves (1326), par A. Gros, chanoine, 1 brochure de 29 p., Saint-Jean-de-Maurienne, 1928.

En 1326, les habitants des Arves se révoltèrent contre l'évêque de Maurienne Aymon de Miolans, qui était leur seigneur temporel en même temps que leur chef religieux.

D'après M. le chanoine Gros, la principale, sinon l'unique cause de la révolte, ce sont les exigences et les vexations des fonctionnaires épiscopaux, surtout des décimeurs et collecteurs d'impôts.

Des écrivains ont prétendu que c'était plutôt *le droit du seigneur*, mais M. Gros les considère comme des *faussaires de l'histoire*, et leur dit leur fait. Il n'y a pas de preuves, l'accusation est mal fondée.

Par contre, il n'est pas éloigné de croire que le comte de Savoie avait, sinon suscité, du moins encouragé secrètement la rébellion, dont il ne pouvait retirer que des avantages.

Et cette manière de voir n'est pas dénuée de vraisemblance. F. M.

A travers les Alpes militaires. Quelques souvenirs, par le général P.-E. Bordeaux, 1 brochure de 75 p., Grenoble, 1928.

C'est à l'Académie Delphinale, dont il fait partie, que M. le Général Bordeaux a donné la primeur de cette étude, qui est dédiée à ses compagnons d'armes et qui est un tableau saisissant de la vie militaire dans les Alpes (Hautes et Basses) pendant la période de 1887 à 1924. La première de ces notes est celle où le sous-lieutenant Bordeaux, frais émoulu de Saint-Cyr, débuta au 13e chasseurs alpins, et la seconde est celle où il termine sa carrière comme général, prématurément et sur sa demande. L'auteur rend hommage aux grands chefs qui ont créé et organisé la défense de contrées précédemment sacrifiées, Berge, Voisin, Zédé, Massiet du Biest, Arvers, Lapouge, Lacroix, etc. et il n'oublie pas les officiers subalternes.

C'est à l'armée qu'on doit l'alpinisme d'hiver : la raquette, le chausson et le ski furent introduits par les chasseurs alpins.

L'auteur ne marchande pas son admiration pour les vaillants qui ont créé et pratiqué ces sports, et, malgré son amour de la montagne, il fait une belle place aux victimes de l'Alpe homicide.

Détaché de son commandement pendant la guerre, où il fut mis à la tête de plusieurs brigades et d'une division, le général voulut rejoindre, à la fin des hostilités, son ancien poste, et fut heureux de retrouver les Alpes. Il concourut activement à la réparation des maux de la guerre, au retour à l'Alpinisme et à la résurrection des institutions et méthodes abandonnées pendant trop longtemps par la force des choses, jusqu'au jour où, pour des raisons personnelles, il demanda sa retraite.

Ce livre est une espèce de *curriculum vitæ* qu'on ne peut lire sans émotion : il donne la meilleure idée de l'auteur, qui est un homme de cœur et de talent.

F. M.

Joseph de Maistre, émigré, par F. Vermale, 1 vol. in-8°, 171 p. Chambéry, Dardel, 1927.

Sous ce titre, M. Vermale nous retrace l'existence entière de Joseph de Maistre, et nous explique les circonstances personnelles et politiques qui provoquèrent la publication de ses ouvrages. Il donne de curieuses révélations sur le rôle que joua notre illustre compatriote en Russie, en tant que chef du parti catholique russe et conseiller du tzar Alexandre Ier. Le rêve de de Maistre était de reconstituer l'unité primitive du christianisme en réconciliant Rome avec l'orthodoxie grecque et les protestants : ce rêve causa sa disgrâce et son retour en Piémont.

Cet ouvrage n'est pas une œuvre d'imagination : c'est le fruit d'études approfondies, dont on trouve la preuve à chaque page, dans des faits inédits et d'heureuses citations. Il présente le véritable portrait de Joseph de Maistre et nous n'hésitons pas à le placer au premier rang de ceux qu'a publiés l'auteur. F. M.

Joseph de Maistre, substitut et sénateur, par Bernard Secret, un vol. in-8°, 39 p. Chambéry, Dardel, 1927.

Ce petit volume est consacré aux lettres qu'écrivit Joseph de Maistre pendant la période de 1775 à 1796, soit pendant toute la carrière judiciaire de leur auteur. On y voit que de Maistre était non seulement versé dans les questions de droit, civil, criminel, administratif et canonique, mais encore au courant du régime fiscal, de la réforme des études, et de la réorganisation administrative. Il avait acquis des connaissances presque universelles.

On y trouve également des précisions biographiques peu connues et des éclaircissements sur le rôle joué comme franc-maçon par Joseph de Maistre. La franc-maçonnerie, en ce temps-là, était, au premier degré, une société de bienfaisance.

Des commentaires judicieux complètent cette publication, qui présente un véritable intérêt.

Lac d'Annecy, par François et Joseph Serand, Annecy, Imprimerie commerciale 1927, 63 p.

MM. les frères Serand, dès leur enfance, ont pris l'habitude de parcourir avec leur père les environs d'Annecy, et, dans l'âge mur, ils n'ont guère laissé passer de jours fériés sans continuer leurs excursions. A ces exercices, ils ont acquis des connaissances aussi complètes que possible sur la région qui est le théâtre de leurs promenades.

Ils ont précédemment édité d'admirables *topo-guides* du Mont-Veyrier, du Massif de la Tournette, de Pointe-Percée, et des plans précieux du Parmelan, de Soudine et du Mont-Charvin. Ils viennent d'ajouter à leur collection *Le Lac d'Annecy*, monographie d'un format commode, agrémentée de croquis, cartes et plans, qui met à la portée des plus inexpérimentés les richesses touristiques de la contrée. Dans ce petit volume, élégamment présenté, l'on trouve tout ce qui

peut intéresser le touriste ; distances des étapes, histoires, légendes, en style clair et suffisamment concis. C'est un *vade-mecum* indispensable aux visiteurs de notre pays. F. M.

Recherches biologiques dans les Grands lacs de Savoie, par Marc Le Roux, Annecy, Abry, 1928, 161 p. in-8°.

C'est avec une grande satisfaction que nous voyons publier enfin ce travail important, qui date de 1913 et 1918, et qui a coûté à son auteur tant de peines et de recherches. Une subvention accordée par le Ministre de l'Agriculture et une souscription de la Ville d'Aix-les-Bains ont permis d'en réaliser l'impression, si longtemps attendue.

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* que nous avons besoin de faire ressortir les mérites et l'utilité d'un tel ouvrage, dont ils ont eu la primeur et dont ils ont suivi toutes les péripéties.

L'auteur, qui est un dessinateur habile, a su représenter par des dessins suggestifs et saisissants les êtres bizarres qui constituent la faune des lacs. Son livre est aussi agréable qu'utile. F. M.

Du plaisir de la marche ou l'art de vieillir, par Adolphe Croyn, Rennes, 1928, in-8°, 25 p.

Notre distingué et sympathique collègue M. Croyn, prêchant d'exemple, prouve que la marche excite le cerveau, développe les facultés intellectuelles et concourt pour une bonne part à l'art de vieillir. Il agrémente sa démonstration de nombreux traits d'esprit et la complète par des vers agréables à lire et fort bien tournés. Puisqu'il a trouvé le secret, nous lui souhaitons bien cordialement d'en profiter, et de continuer. F. M.

La population et l'état économique de la Savoie de 1921 à 1926, par F. Gex, Grenoble, Allier, 1928, 29 p. in-8°.

La Savoie et la Haute-Savoie sont parmi les rares départements où le recensement de 1926 accuse une augmentation sensible de population par rapport à celui de 1921 : la première a un gain de 6178 et la seconde un gain de 9649 habitants. M. Gex en recherche les causes : reprise de la natalité au lendemain de la guerre, immigration de nombreux Italiens, développement de l'industrie et particulièrement de celle de la *houille blanche ;* l'hôtellerie, les apports du tourisme, le change suisse, le marasme des affaires à Genève. Il cite Annemasse, qui a passé de 4208 à 6009 habitants.

Il y a malheureusement une ombre au tableau : la Maurienne et la Tarentaise sont en déchet, la première d'un et demi pour cent, la deuxième d'un demi. Les autres arrondissements doivent surtout leurs augmentations aux étrangers. Souhaitons avec M. Gex que la Savoie finisse par retrouver « les éléments moraux et physiques qui ont fait longtemps sa vigueur rayonnante et sa riche santé. » F. M.

Emmanuel-Philibert, la Savoie et la France, par le général Bordeaux, Torino, Bono, 1928, 15 p., in-8°.

A l'occasion des fêtes qui ont été et seront célébrées en Italie en l'honneur et pour l'anniversaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert, M. le général Bordeaux, toujours infatigable, a publié un intéressant opuscule, qui contient tout ce qu'il importe de connaître sur la vie et les exploits de notre illustre compatriote. Né le 8 juillet 1528 au château de Chambéry, Emmanuel-Philibert fut le principal lieutenant de Charles-Quint, qui était son oncle. Après s'être distingué à Mulhberg, à Metz, à Hesdin, et ailleurs, il fut nommé gouverneur des Pays-Bas, et chef d'armée, puis, après la paix de Cateau-Cambrésis, il transféra sa capitale à Turin et prépara avec un génie et une prévoyance qui étonnent, les destinées de l'Italie moderne, dont il fut le précurseur. Il avait mérité le surnom de *Tête-de-fer* par sa large compréhension des affaires, et le parfait équilibre de ses facultés. C'est le plus grand homme de guerre que la Savoie ait produit : s'il

était né ailleurs, il y a longtemps qu'il aurait une statue, sans préjudice du superbe monument qui décore une des places de Turin.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 5e série, tome V, Chambéry, imprimeries réunies, 1928, 1 vol. in-8°, 415 pages.

Ce beau volume est entièrement consacré à la suite du *Catalogue raisonné des plantes vasculaires de Savoie*, du baron Eugène Perrier de la Bâthie, dont le premier volume a été publié en 1917. Il témoigne, comme le précédent, du labeur énorme de l'auteur et de ses vastes connaissances. C'est, en outre, un chef-d'œuvre d'imprimerie, ce qui n'est pas peu dire, étant données les difficultés de composition que soulève un pareil travail. Publier un tel volume, par le temps qui court, est un véritable tour de force. F. M.

Le Comte de Cavour et la Houille blanche, par Marcel Mirande, Grenoble, Allier, 1927, in-8°, 40 pages.

Dans cette brochure très intéressante, due à la sagacité d'un professeur de sciences de l'Université de Grenoble, on détruit une légende, d'après laquelle Cavour, en soumettant au Parlement de Turin les projets de Sommeiller, en 1851, aurait employé pour la première fois le terme de *Houille Blanche* ou de *Carbone bianco*. Le discours de Cavour, qui a été retrouvé, montre « qu'il eut la claire révélation d'une énergie nouvelle mise au service de l'humanité par Sommeiller, et, sans prononcer le mot *charbon*, il faisait une lumineuse comparaison entre l'énergie fournie par cette matière et celle des chutes d'eau. » Mais le premier emploi de l'expression *Houille Blanche* revient sans conteste à Aristide Bergès, industriel grenoblois. F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy. Imprimerie J. Abry et Cie.



ACADÉMIE FLORIMONTANE

(*Reconnue d'utilité publique par décret du* 17 *décembre* 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 20 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 20 francs et reçoivent la *Revue*.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne*. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent.

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 20 fr. pour la France et de 23 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr. ; la demi-page, 30 fr. ; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps MM. Abry et Cie, imprimeurs de la Société, qui leur en feront connaître les conditions.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1928. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement*, quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 10 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 15 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 20 francs.

Ch. MARTEAUX et M. LE ROUX : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle, 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

Charles MARTEAUX : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de* 1851 *à* 1900 ; vol. gr. in-8° de 88 pages, 15 fr.

E.-G. CAMUS : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 30 francs.

Jacques REPLAT : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 10 fr.

Ch. BUTTIN et J. SERAND : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.

Pour les libraires remise de 25 %, port à leur charge.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 20 fr. par an pour la France et de 23 fr. pour les pays de l'Union postale

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements **à M. Louis Pfister, Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**



69me Année 1928 2e Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane. *Séances des 4 juillet, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.*
Robert Avezou.......... *Lettres de Mgr Biord concernant la construction du palais épiscopal d'Annecy.*
Ant. Flamary........... *Cheilosia œstracea L, variété de Diptère.*
Ch. Marteaux........... *Notes sur les voies romaines de la Haute-Savoie.*
F. Miquet.............. *L'amiral de Saint-Bon.*
J. Désormaux.......... *Histoire littéraire* (XVIe *siècle*).
F. Miquet.............. *Emmanuel-Philibert* (poésie)..
Jean Levitte............ *Le poète Ducis.*
Louis Dépollier......... *Jules Philippe.*
Revue Savoisienne...... *Table des Matières* 1928.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE :

F. Miquet, pages 119, 177, 178. — **Marc Le Roux**, page 135.

ANNECY
Imprimerie J. ABRY & Cie, Editeurs
1928

Par décision de l'Assemblée générale de l'Académie Florimontane du 16 janvier 1928, la cotisation des Membres est fixée à 25 francs.


Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 4 juillet 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

M. Miquet souhaite la bienvenue à M. le commandant Quenedey, qui assiste pour la première fois à notre séance et à M. l'abbé Coutin, curé d'Alby, bien connu par ses œuvres historiques.

Le Président fait part du décès, survenu à Paris, de M. Emile Périllat, ancien administrateur du *Bon Marché*, qui fut membre de la Florimontane de 1902 à 1927.

M. Périllat, natif de Contamine-sur-Arve, avait, par son travail et son intelligence, acquis une brillante situation, qui lui permit de rendre de grands services à nos compatriotes de la capitale. Capitaine au 107e territorial, il avait repris du service pendant la guerre. C'était un homme très aimable et généreux, qui sera regretté de tous ceux qui l'ont connu. Il avait été deux fois candidat à la députation à Bonneville, mais les électeurs lui avaient préféré M. Favre.

Les journaux du 26 juin nous ont annoncé la mort, survenue en mer, au retour d'un voyage aux Indes, de M. Dina, propriétaire du château des Avenières, à Cruseilles, créateur de la route du Salève, et fondateur de l'observatoire le plus grand du monde. Cet ingénieur, qui s'était épris de notre beau pays et qui en était devenu le bienfaiteur insigne, laissera d'unanimes regrets. L'Académie Florimontane, qui l'avait nommé membre d'honneur, adresse à Madame Dina, l'expression de ses regrets et ses plus respectueuses condoléances.

M. Miquet adresse les félicitations de l'Académie à notre éminent collègue, M. le docteur Varay, qui vient d'être inscrit au tableau de la Légion d'honneur pour le grade d'officier.

(1) Sont présents : MM. Allart, Broise, Coutin, Désormaux, Falletti, Fontaine, Gavard, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Commandant Quenedey, Roze, Ribatto, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Avezou, André, Croset, Lachat, Ritz.

Le Même donne lecture du compte-rendu d'une publication de M. le général Bordeaux sur Emmanuel-Philibert (Turin, 1928).

L'Académie florimontane avait organisé le 17 juin, par les bons soins de M. Serand, une promenade à Thorens, qui a été de tous points charmante.

M. le comte de Roussy de Sales nous a fait avec la plus grande amabilité les honneurs de son château, et je ne crois pas commettre une indiscrétion en le remerciant à nouveau de son extrême courtoisie et de sa générosité.

Je me garderais d'oublier M. Ribatto, qui a bien voulu faire don à l'Académie de 150 lettres de convocation à la promenade, et M. Laydernier qui s'est encore signalé par sa générosité.

Enfin, c'est un devoir agréable pour moi d'adresser nos plus vifs remerciements à M. Roze, dont la plume ailée a rendu compte avec beaucoup d'esprit des divers incidents de notre promenade dont le compte-rendu a paru dans le précédent fascicule.

Le Président donne la parole au commandant Quenedey. Ce savant fait une communication sur les charpentes de combles au point de vue archéologique, qu'il a étudiées depuis quelques années dans les vieilles maisons d'Annecy, du xve au xviiie siècle. Ce mémoire sera publié dans le prochain fascicule de la *Revue Savoisienne*.

M. Désormaux offre à la Bibliothèque florimontane, de la part de Mlle M. Désormaux, une plaquette (52 p., in-8° ; Annecy, 1928), intitulée : « *Bibliographie des Publications de M. J. Désormaux*, à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur. » Cette plaquette se termine par les diverses allocutions prononcées soit à l'Académie Florimontane, soit au Lycée Berthollet.

M. Serand annonce que le Musée du Trocadéro vient de faire mouler, pour être exposés dans notre grand établissement national, les quatre précieux bronzes de Peter Vischer.

La Florimontane déposera au Musée d'Annecy l'exemplaire qui lui a été offert. Par la même occasion, M. Serand a fait mouler une fort jolie statuette en bronze du Musée Léon Marès dont il sera intéressant de rechercher l'origine et l'attribution comme époque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 3 octobre 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole.

« Messieurs, dit-il, depuis notre dernière séance nous avons à déplorer la mort de M. Eugène Ritter, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, décédé dans cette ville le 3 juillet, dans sa 92e année.

« Docteur ès-lettres, il avait occupé brillamment une chaire de littérature à l'Université de Genève, et il avait été nommé membre correspondant de l'Institut de France.

« Il était membre d'honneur de l'Académie Florimontane depuis quarante-trois ans, et il s'intéressait à nos travaux. En 1924, malgré son grand âge, il m'écrivit pour signaler une erreur de date dans mon article sur l'académicien Tissot.

« Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

« Nous avons appris avec plaisir l'élévation au grade de général de brigade de notre compatriote Paul-Marie-Auguste Perrier de la Bâthie, fils d'un avocat réputé de Chambéry, dont le souvenir n'est pas éteint. Le nouveau général, qui était en dernier lieu commandant de l'artillerie de la 24e division, à Limoges, a été souvent chargé de missions, relatives notamment au matériel d'artillerie à longue portée.

« Si la Savoie est restée quelque temps sans fournir des officiers généraux à l'armée française, elle s'est rattrapée depuis ; nous en comptons actuellement sept : MM. Bétrix, Bordeaux, Duchêne, Ferrié, Favier du Noyer de Lescheraines, Perrier de la Bâthie et de Viry.

« M. Louis Lachat, inspecteur principal des Eaux et Forêts, jouit, depuis le 1er octobre, de sa retraite. Il reste au milieu de nous et nous en sommes heureux : nous souhaitons qu'il profite longtemps d'un repos bien gagné.

(1) Sont présents : MM. Allart, Avezou, Broise, Coutin, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. Lachat.



« Son successeur est notre collègue M. Graber, Annécien par son mariage ; il continuera certainement les bonnes traditions, et nous lui souhaitons la bienvenue. Le Président ajoute que M. Fontaine, architecte, est nommé officier de l'Instruction publique. »

M. Avezou donne lecture de quelques lettres inédites de Mgr Biord. (*Voir article séparé.*)

M. Buttin fait la communication suivante :

Il est un mot qui a été omis dans le dictionnaire de MM. Constantin et Désormaux (1) ; c'est le mot patois écharbottâ, dont le français local est écharbotté.

Victor Hugo ayant entendu ce mot en a fait une rime dans « Le roi s'amuse » (acte I, scène 2), après lui avoir fait subir une déformation préalable

« Monsieur, vous avez l'air tout encharibotté »

déformation malheureuse, car si écharbotté a un sens clair et précis conforme à son étymologie que nous verrons tout à l'heure, encharibotté ne répond à rien et ne veut rien dire, et ne présente aucun sens. Mais le Maître avait parlé, les lexicographes s'empressèrent de lui en chercher un et, jamais *embarrassés*, ils conclurent que ce mot devait vouloir dire *embarrassé !*

Venons maintenant au sens et à l'origine du mot écharbotté. Henri III rapporta de Pologne l'habitude de faire faire ses bottes de chasse avec le côté chair à l'extérieur, comme moins exposé à s'écorcher. Au contraire le côté fleur était réservé pour les chaussures de luxe et d'apparat. Naturellement toute la cour l'imita. Aujourd'hui encore les catalogues de cordonnerie exposent leurs chaussures de fatigue en cuir *côté chair* et leurs chaussures «habillées» en cuir *côté fleur*. Le côté chair est hérissé de frétilles de cuir.

Quand on était chaussé pour la chasse on était donc èschar botté et par assimilation quand on pénétrait dans un hallier et qu'on en sortait échevelé, les cheveux hérissés de mèches mal tirées, on était écharbotté. Le sens du mot n'a pas varié depuis ni en patois ni en français local.

M. Désormaux lit une étude sur l'histoire de la poésie française au xvi[e] siècle. (*Voir article séparé.*)

(1) Voyez toutefois, in *Dict. Sav.*, les articles *éçharbotâ* et *éçharboton* (J. D.).

M. Flamary décrit un diptère nouveau trouvé par lui à la Blonnière. (*Voir article séparé.*)

M. Le Roux présente et commente la nouvelle carte géologique de la Savoie et ses régions limitrophes dressée par le professeur L. Moret. (Voir *Bibliographie Savoisienne.*)

M. Marteaux présente quelques débris romains qu'il a acquis d'un ouvrier lors de la construction d'une maison dans la parcelle 403 près du chemin rural 9 : une anse d'amphore marquée P. (ANT) R, soit Publius Antonius R..., une petite tasse à glaçure rouge estampillée OFSEC, du potier connu Secundus, un fragment de bol rouge à reliefs et un débris de vase à déversoir en mufle de lion.

M. J. Serand présente un tiers de sou d'or pseudo-impérial, du VIe siècle, à l'effigie, de style barbare, de l'empereur Maurice Tibère, accompagnée d'une légende en partie illisible.

Le revers est orné de la croix pointée aux extrémités, sur globule et degrés, qui parut sur les monnaies impériales à la fin du VIe siècle.

Elle est accostée des lettres V.C., marque de l'atelier de fabrication d'Uzès, en Provence (1).

Cette monnaie du poids d'un gramme 25, dont le propriétaire, M. Camille Sublet, a bien voulu se dessaisir en faveur de nos collections, présente un intérêt tout particulier pour l'Académie Florimontane, parce qu'elle a été découverte, tout récemment, au mas de la Serve, non loin de la source qui alimente le château de Montrottier, dans un champ où existeraient, paraît-il, des vestiges d'ancienne construction.

Elle sera conservée au musée Léon Marès qui possède deux autres tiers de sou d'or : l'un frappé à Vienne, au nom du monétaire Audemundus et l'autre, indéterminé, orné d'une victoire au revers.

Le Même fait part des dons reçus depuis la dernière réunion. De M. Allart : 38 planches polychromes d'ornements de tissus ; 2 clichés photographiques, avec épreuves, d'une statuette romaine.

De Mlle Francine Nanche : une statue de Bouddha, en bois doré ; 5 bustes, en marbre de Carrare, bronze ou terre cuite avec leurs supports ; une théière, en métal argenté ; deux sta-

(1) Maurice Prou. Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes. Pl. XXXIV, n° 24.

tuettes, en porcelaine de Saxe ; onze sujets indous, encadrés ; deux vues du vieil Annecy, à la gouache, par Déthiollaz ; deux sabres d'officier d'infanterie ainsi que divers autres objets de provenances russe, persane, etc., etc...

De M. Paclet, de Lovagny : une ancienne médaille religieuse, de saint Benoît, trouvée au *Pré du Seigneur*, à un mètre de profondeur.

De Mme Vve Replat : *Traité de l'attaque et de la défense des places*, par Vauban ; un exemplaire de l'*Histoire de la guerre des Alpes*, par Saint-Simon, et deux volumes du *Roman comique*, de Scarron.

Enfin M. Serand annonce que M. Le Roux vient de faire installer dans la salle de la Renaissance du Musée, les quatre moulages des bas-reliefs de Nuremberg, que l'administration du Musée du Trocadéro a bien voulu faire exécuter pour l'Académie Florimontane, en remerciement de l'autorisation qui lui a été accordée de reproduire ces chefs-d'œuvre de Peter et de Hans Vischer, conservés au château de Montrottier.

Au nom de l'Académie Florimontane, le Président adresse de sincères remerciements aux donateurs. Il prévient le public que le château de Montrottier sera fermé à partir du dimanche 7 octobre, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 7 novembre 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole.

« Messieurs, dit-il, je suis en retard pour adresser les félicitations de l'Académie à M. Albert Bordeaux, ingénieur civil des Mines, qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur pendant les vacances, en considération des nombreuses mis-

(1) Sont présents : MM. Broise, Croset, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gavard, Graber, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. Lachat.



sions d'explorations et d'études qu'il a remplies, tant aux colonies qu'à l'étranger.

« Si M. Albert Bordeaux appartient à une famille illustre, il y tient bien sa place et les remarquables publications dont il est l'auteur ont consacré depuis longtemps sa réputation.

« Dans notre dernière séance, j'ai mentionné sept officiers généraux savoyards figurant actuellement dans les cadres de l'armée française. Par une de ces distractions qu'on a peine à s'expliquer, j'ai oublié notre concitoyen M. Louis-François Carron, fils d'un de nos anciens collègues, que personne ne pense à renier, et qui commande, depuis un décret du 20 janvier 1928, les subdivisions de Marseille et Digne, à Marseille.

« J'ai également omis le général Bocquet (Alphonse) dont la *Revue Savoisienne* a annoncé la nomination à la page 104 de 1927. Il a fait une partie de sa carrière dans les établissements de l'aéronautique, et il est particulièrement compétent dans les questions qui s'y rattachent.

« C'est, par suite, un total de neuf généraux savoyards que nous comptons, au lieu de sept. On pourrait y ajouter les deux généraux Goybet Mariano et Victor, petits-fils d'un Savoyard d'Yenne, où ils ont gardé leur domicile.

« Il y a eu cinquante ans le 11 octobre, que notre illustre compatriote Mgr Dupanloup est décédé à Lancey (Isère). Nous avons appris avec plaisir que cet anniversaire a été célébré en grande pompe à Orléans, sous la présidence du cardinal Dubois, archevêque de Paris.

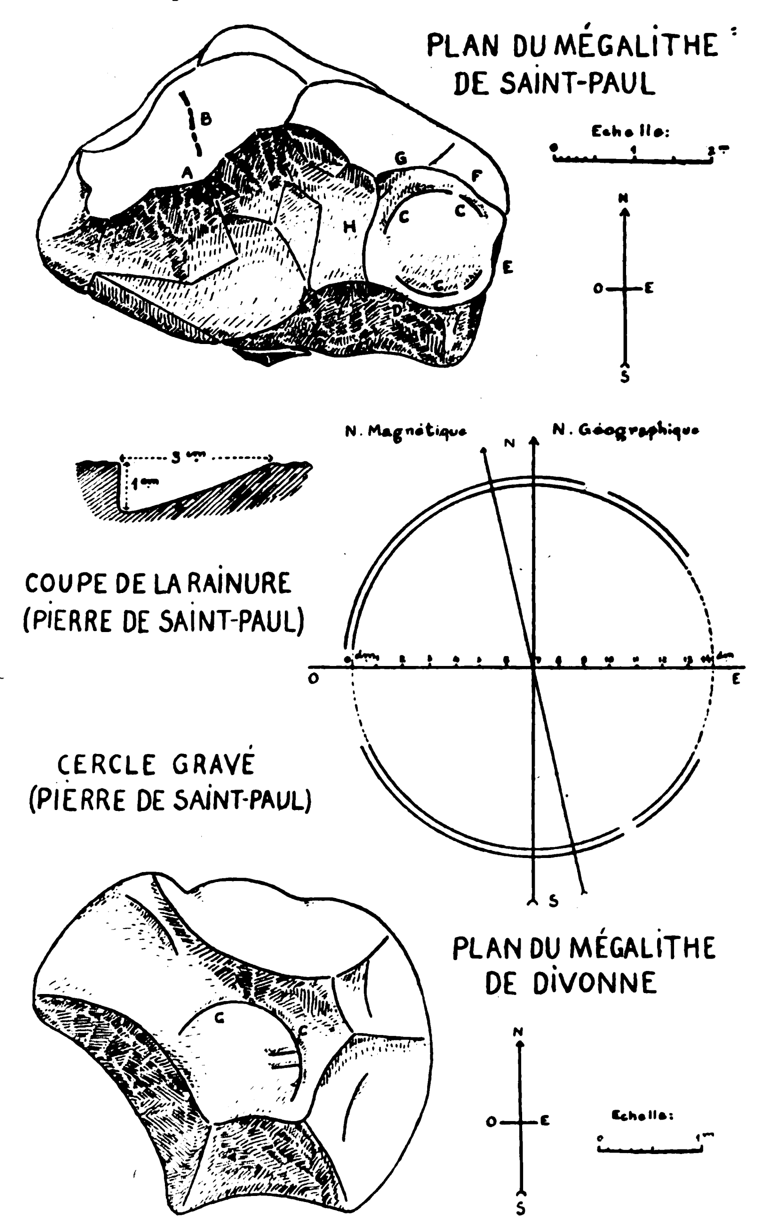
« La commune de Reignier vient d'ériger un monument au regretté docteur Goy, maire, conseiller général et sénateur, qui était membre de la Florimontane depuis 1913. Si j'avais été prévenu, je me serais fait un devoir de participer à cette manifestation.

« En vertu d'un décret du 5 mars 1928, portant réorganisation du Musée de l'Armée, un arrêté ministériel du 26 octobre a renommé membre de la commission notre savant collègue M. Buttin, « ancien notaire, expert en armes ». Toutes nos félicitations.

« Enfin nous saluons avec plaisir la nomination de notre sympathique collègue M. l'Avocat général Emile Rey, au grade de chevalier de la Légion d'honneur. »

M. MIQUET lit une notice biographique sur Fanny Burnier, dame Mongellaz, femme-auteur dont les publications ont

eu beaucoup de succès au commencement du XIX[e] siècle, et furent louées par Charles Nodier.



M. Flamary donne lecture d'un compte-rendu du livre récemment paru de M. Marc Le Roux : *Recherches dans les grands lacs de Savoie* qui complète la série des travaux biolo- qigues de l'auteur.

M. Levitte lit un chapitre de son étude littéraire sur le poète Ducis.

M. Miquet présente un volume contenant des poésies de Gabriel d'Annunzio sur la carrière de marin et sur la mort de l'amiral de Saint-Bon.

Le Même donne lecture de plusieurs notices bibliographiques sur des ouvrages relatifs à la Savoie.

M. Broise fait au nom de son fils une communication *sur une pierre gravée du Chablais.* — Parmi les innombrables blocs erratiques qui jalonnent, au sud du Léman, la moraine latérale de l'ancien glacier du Rhône, quelques-uns ont été, après le retrait de celui-ci, travaillés et gravés par nos ancêtres de l'époque néolithique. Ce sont par exemple les pierres à cupules d'« Etrivaz » à Maxilly, du « Crétolet » à Larringes, ou de la « Bennaz » à Champanges. Mais seules, celles qui attirent l'œil, ont été étudiées et le champ reste ouvert aux chercheurs.

C'est ainsi qu'après avoir examiné plusieurs dizaines de ces blocs, j'ai découvert au lieu dit le « Pré aux Fresnes » (commune de Saint-Paul, parcelle 172 du cadastre moderne) un mégalithe avec incision rupestre.

C'est au milieu d'un bouquet de chênes, tout près d'une source abondante, que repose à fleur de terre ce bloc de granit grenu aux arêtes polies par la puissante érosion glaciaire.

Il ne mesure pas moins de six mètres de longueur sur deux de hauteur. En son centre un coup de mine (A) a enlevé un quartier de roc dont quelques éclats gisent à l'entour. Non loin de la mine une tentative infructueuse (B) dut être faite à la pioche pour y insérer la charge.

Mais la partie intéressante pour l'archéologue est l'extrémité orientale de la pierre qui dessine une sorte de plateforme pentagonale, légèrement inclinée vers le levant et sur laquelle s'inscrit un cercle gravé (c) de 1 m. 40 de diamètre, sans centre apparent. La rainure, presque parfaitement circulaire, est en plusieurs endroits interrompue, notamment en deux arcs opposés Ouest et Est, probablement à cause des cavités et des aspérités de la roche. La coupe de cette incision offre la forme d'un V, dont la barre intérieure au cercle, est verticale et d'une hauteur moyenne de un centimètre, tandis que la barre extérieure forme un plan incliné d'une vingtaine de degrés aboutissant à la rigole de fond.

Après cette description qu'accompagnent quelques schémas, on me permettra de faire un rapprochement. Il existe à Divonne (Ain), entre le château et le casino, un bloc de moindres dimensions offrant avec la pierre en question une certaine analogie. Sur la pierre de Divonne est gravé un demi-cercle seulement, de 1 m. 10 de diamètre ; mais le choix de l'emplacement de ces cercles me paraît encore plus frappant. La surface qu'ils occupent sur chacune des pierres, forme un pentagone de chaque côté (D, E, F, G et H) duquel se détache un pan latéral, formant ainsi une sorte de bastion.

Je me contente de cette comparaison et je crois bon de ne pas ajouter d'hypothèses sur la destination de ces cercles, laissant ce soin dans un domaine aussi délicat que celui de la préhistoire, à d'autres chercheurs.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres des jurys chargés de l'examen des envois faits cette année aux Concours d'histoire et de poésie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire.
Marc Le Roux.

Séance du 5 *décembre* 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole :

« Messieurs, dit-il, je renouvelle les félicitations de l'Académie à M. François-Maurice Ritz, qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire, le 5 novembre dernier. La brillante conduite de notre sympathique collègue pendant la guerre lui avait déjà valu deux citations.

« La *liste navale française* du dernier semestre 1928 vient de paraître à Toulon. Les Savoyards y tiennent peu de place ; la situation de notre pays dans l'intérieur des terres ne favo-

(1) Sont présents : MM. Avezou, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falleti Flamary, Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Miquet, J. d'Orlyé, H. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand.

rise pas l'éclosion des vocations maritimes. Cependant, on y trouve quelques noms qui méritent d'être signalés.

« 2 vice-amiraux du cadre de réserve, MM. Beaussant et Grasset, qui sont d'origine savoisienne.

« 1 contre-amiral en retraite, M. Buchard (originaire d'Ugine).

« 4 capitaines de vaisseau : MM. Laurent Decoux, Goybet, Monge et Perret.

« 2 capitaines de frégate, MM. Jean Decoux et Fromaget ;

« 4 capitaines de corvette : MM. Goybet, les frères de la Forest-Divonne et Perret.

« 13 lieutenants de vaisseau, MM. Beaussant, Bijasson, de Boigne, Brachet, de Buttet, Challand de Cevins, de la Forest-Divonne, de Juge, 2 Madelin, Pissard, Trédicini de Saint-Séverin, Vulliez.

« 7 enseignes : MM. Collomb, Ducruet, Latard, de Pierrefeu, Madelin, Métral, Perret, de Sales.

« 1 ingénieur général de 1re classe du cadre de réserve, grand officier de la Légion d'honneur, M. Gayde.

« 3 ingénieurs en chef du génie maritime, MM. Barrachin, Miguet et Vuillerme.

« 1 médecin-chef de 1re classe, M. Bellile, adjoint au directeur central du Service de santé.

« 1 pharmacien-chimiste, M. Bastian.

« Dans le nombre, il y a trois Annéciens, MM. Decoux, diplômés de l'Ecole supérieure de marine, officiers de la Légion d'honneur, fils de notre estimé concitoyen, M. Michel Decoux, ancien ingénieur des Travaux publics de l'Etat, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Pissard, croix de guerre, détaché à l'Ecole supérieure d'électricité, fils du regretté président du *Souvenir français.* »

M. F.-M. Ritz remercie, en termes émus, le Président de ses cordiales félicitations :

Il s'exprime en ces termes :

« Je vous remercie bien affectueusement de vos félicitations pour ma nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur. J'avoue cependant ne pas avoir grand mérite personnel dans l'honneur qui m'est fait. Comme fils, j'en reporte en effet une grande part sur les parents qui nous ont élevés, et je ne puis oublier que mon père, par sa seule contribution au rapprochement franco-italien, s'était acquis des titres autrement

grands et personnels que les miens à la reconnaissance du pays.

« Comme ancien élève du Lycée Berthollet, j'en reporte également une part sur les maîtres qui nous ont formés et dont je vois avec plaisir trois représentants dans cette enceinte.

« Enfin, comme chef, je pense aux dévouements anonymes, aux sacrifices obscurs des hommes que j'ai eu la fierté de commander pendant la guerre. Ce sont eux qui, véritablement, méritaient cet honneur et c'est pour moi un devoir de leur rendre cette justice. »

M. Miquet donne lecture d'un article bibliographique sur l'édition acquise par la Florimontane des *Œuvres choisies* d'Albert Samain.

M. Avezou donne lecture d'une analyse bibliographique de deux publications de M. le vicomte Greffié de Bellecombe. (Voir le prochain numéro de la *Revue Savoisienne.*)

M. Désormaux offre à la Bibliothèque florimontane, de la part de M. A. Croyn, directeur honoraire des Contributions, une étude intitulée : *En Haute-Bretagne* ; *La Chapelle-Bouexic.* C'est une suite de la plaquette offerte précédemment : *Du plaisir de la marche ou de l'Art de vieillir.*

Notre très honoré confrère est passé maître dans cet art difficile. On le suit avec plaisir, en le félicitant de sa bonne humeur, et l'on voudrait partager son optimisme souriant. La Florimontane lui adresse, avec ses remerciements, ses meilleurs compliments et un très cordial souvenir.

M. Le Roux parle d'un projet qu'il a étudié en collaboration avec ses amis Serand. Il s'agit d'une publication sur Annecy, ses anciens monuments, leur passé historique et les divers aspects de la ville au cours des siècles. Les parties historiques et pittoresques seront rédigées par MM. F. et J. Serand ; les descriptions archéologiques, artistiques et les dessins seront réservés à M. Le Roux.

On étudiera successivement l'architecture religieuse, civile et militaire.

Ce travail a déjà reçu un commencement d'exécution : M. Le Roux montre en effet et commente les dessins qu'il a exécutés de l'église Saint-Maurice ; MM. Serand de leur côté, font circuler un album de souvenirs, dessins et lithographies du vieil Annecy, recueillis par leur père et qui constituent une précieuse source de documents.

Les auteurs seraient désireux de publier leur ouvrage sous les auspices de l'Académie Florimontane dont l'aide généreuse a déjà permis à MM. Marteaux et Le Roux, de faire mieux connaître le vieux vicus gallo-romain de la plaine des Fins. Le nouveau travail serait le complément du premier car il évoquerait la figure de l'Annecy médiéval et de la Renaissance en essayant de reconstituer la physionomie des vieux quartiers, des beaux morceaux d'architecture méconnus dans l'ombre des cours, les bords pittoresques des anciens canaux, les maisons vétustes avant que tout ne disparaisse sous la pioche des démolisseurs en raison des exigences modernes de l'urbanisme.

Les auteurs seraient reconnaissants envers les personnes qui possèdent d'anciens documents sur Annecy, au point de vue monumental ou pittoresque et qui voudront bien les communiquer à MM. Serand.

Le Président remercie nos confrères qui témoignent d'un patriotisme éclairé et d'un grand dévouement en s'attachant à une œuvre si importante pour le pays et c'est par acclamation que l'Académie Florimontane, avec ses sincères félicitations, accorde son patronage à cette publication.

M. Lévitte donne lecture d'un nouveau chapitre de sa très intéressante étude littéraire sur le poète Ducis. (*Voir article séparé.*)

M. Serand offre de la part de M. le Maire d'Annecy des photographies de la cérémonie de la pose de la première pierre de l'Ecole professionnelle et de l'état actuel des travaux du nouveau réservoir des eaux en construction près du château de Trésum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Lettres de Mgr Biord
concernant
la construction du Palais épiscopal d'Annecy

Monseigneur Rebord a résumé excellemment, dans un chapitre de son volume « Mgr J.-P. Biord et le Palais Episcopal d'Annecy », les principales phases de la construction de l'Evêché, peu d'années avant la Révolution. L'éminent historien du clergé haut-savoyard n'avait pas eu connaissance de quelques lettres de Mgr Biord, écrites pendant les travaux d'édification du Palais, qui, sans être d'une extrême originalité, jettent quelque lumière sur les difficultés financières dans lesquelles on se débattit pour atteindre le but, aussi bien que sur le louable souci de justifier des dépenses excessives à son gré, qui inspira l'Evêque de Genève-Annecy pendant toute la durée des travaux.

Ces lettres de Mgr Biord sont conservées à l'Archivio Camerale à Turin, dans le carton « Vescovato di Annecy ».

Dans la première, qui accompagne l'envoi à Turin des plans du futur Palais, et qui est datée du 9 août 1782, sont soulignées les difficultés d'exécution, et l'impérieuse nécessité de recevoir vite des fonds : «... La dépense, pour les parties dont j'ai expédié le prix fait, écrit l'Evêque, reviendra à la somme de 46 à 47.000 livres, en y ajoutant celle des fers que je dois fournir d'ailleurs pour le grillage des fenêtres et celle des ouvrages à faire pour l'écurie.... Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que j'ai pu trouver des entrepreneurs intelligents qui aient voulu se charger des ouvrages à ce prix ; et de mon côté j'ai cru pouvoir aller jusqu'à cette somme, qui n'excèdera pas celle que le Roi a bien voulu m'assigner sur les fonds de l'Economat, et celle que j'ai proposé de prendre sur le prix de l'affranchissement des fiefs de l'Evêché, indiquée dans le mémoire que j'eus l'honneur d'envoyer le 4 septembre dernier à S. E. M. le comte Corte. Quant à la somme que j'ai promis d'ajouter de mes deniers, je réserve de l'employer aux ouvrages de l'intérieur du Palais pour rendre habitables les appartements nécessaires au logement de l'Evêque et de sa

Maison ; et si on y ajoute tant de faux frais et d'autres ouvrages accessoires qui restent à ma charge, on jugera aisément que si je n'avais consulté que mon intérêt particulier et ma tranquillité, je ne me serais pas chargé d'une pareille entreprise... et comme mon prix fait doit s'exécuter plutôt que je n'avois cru lorsque je fis ma proposition, j'espère qu'on ne me fera pas difficulté de me faire compter le restant de la somme promise avant la fin de l'année prochaine, et au moins la moitié au commencement de cette année.... »

Une année plus tard, lès travaux ayant progressé, la dépense à faire s'était révélée plus importante qu'on ne l'avait cru tout d'abord, et chaque jour se découvraient de nouvelles sources de frais. Mgr Biord, dans sa lettre du 23 septembre 1783, obligé de demander encore de l'argent, se justifie comme il peut, et met en avant la situation d'exilé de l'Evêque de Genève, à qui le dernier Edit de Pacification ne laisse plus aucun espoir de rentrer en possession de la Cathédrale de Saint-Pierre :

« ... Il s'agit de la bâtisse de mon palais épiscopal dont l'entreprise ne me laisse pas sans sollicitudes, écrit Mgr Biord, l'ouvrage fait chaque jour des progrès, et il est actuellement assés avancé, pour avoir absorbé mes premiers fonds, ainsi que vous pourrés, Monsieur, le voir dans la note des sommes que j'ai déjà payées, et il ne me faudra pas moins que les 6.000 livres restantes de la somme de 30.000 qui m'avait été d'abord accordée, pour compléter le payement de ce qui sera dû aux entrepreneurs d'ici à la fin de l'année.... On a raison de dire que ceux qui bâtissent sont toujours trompés dans leurs calculs et malheureusement je ne suis pas excepté de la règle générale, malgré les précautions que j'avois prises pour éviter de tomber dans cet inconvénient, j'ai trouvé dans l'exécution de l'ouvrage plusieurs choses à faire qui n'avaient pas été prévues par les architectes ; j'ai reconnu qu'il était non seulement de convenance, mais encore presque nécessaire de faire construire en même temps que les autres parties des bâtiments que j'avais projeté de laisser en souffrance, et à mes successeurs le soin de les faire faire lorsqu'ils en auraient la volonté et les moyens.... Il me faudrait encore 14.000 livres pour finir tous les ouvrages, et après cela on serait assuré qu'on ne serait plus dans le cas de rien demander pour cet objet.... Il est vrai que la dépense totale est considérable, mais quand on verra le palais tel qu'il doit être, on sera

surpris qu'il ait été fait avec autant d'économie ; il n'y a même déjà personne, qui en voyant ce qui est commencé, ne s'imagine qu'il doit beaucoup plus coûter ; on le pense encore plus, quand on fait la comparaison avec ce qu'il en a coûté pour faire un logement sans forme à Monseigneur l'Evêque de Chambéry dans le couvent de Saint-François. On peut d'ailleurs faire attention que c'est la première fois qu'on fait une dépense pour les Evêques de Genève, qui, se regardant ici comme dans un lieu d'exil, n'avoient jamais pensé à s'y faire une demeure fixe, mais le dernier Edit de Pacification de Genève ne leur laisse plus la douce espérance dont ils se flatoient de pouvoir retourner un jour dans cette ville qui étoit autres fois et devroit encore être le lieu de leur résidence ; s'ils sont un peu consolés par l'habitation commode que j'aurai tâché de leur ménager, ce sera surtout à vos bontés, à vos soins et à vos bons offices qu'ils en seront redevables.... »

Une troisième lettre de Mgr Biord, qui ne mérite pas une longue analyse, et dans laquelle il modère un peu ses exigences pécuniaires, acceptant des payements plus espacés, se trouve encore au dossier du Palais Episcopal de ce carton « Vescovato di Annecy », où tous ceux qu'intéresse l'histoire du bel édifice contigu à la Cathédrale pourront découvrir peut-être encore des précisions inédites ; j'y ai remarqué, outre le prix fait dont le texte est connu, de nombreux mémoires et états de payement, ainsi qu'un bon plan des bâtiments.

Puisqu'il est question des archives de Turin, j'en profite pour signaler aux chercheurs ayant éventuellement à travailler là-bas, que depuis une époque très récente, tous les documents d'archives n'appartenant pas aux séries de l'« Archivio di Corte », se trouvent actuellement groupés, sous le titre de « Sezioni riuniti », dans un bâtiment d'un quartier assez éloigné, Via Santa Chiara, 40. C'est là que seront désormais conservés entre autres les comptes des châtellenies si utiles à la connaissance de l'histoire de la Savoie médiévale.

Robert Avezou.



Cheilosia œstracea L.

var. nov. *inornata*

Th. Becker décrit ainsi l'espèce linnéenne (1) : ♂ ♀. Nigroaenea ; oculis pilis brunneis ; epistomate griseo pollinoso pilis longis flavo-griseis ; genis pilis longis concoloribus ; antennis rufis vel nigris, seta tenui pubescente. Thorace pilis longis in parte antica brunneis vel rufis, parte postica nigris. Scutelli margine setis nullis ; abdomine pilis longis albis et rufis in medio nigris ; pedibus nigris, tibiis anterioribus basi rufis ; alis fascia brunnea. Long corp. 9-12 mm.

L'auteur ajoute : « Diese allgemeine bekante Art bedarf einer weiteren Beschreibung nicht. »

La *Cheilosia œstracea* L., en effet, par sa toison bigarrée, par sa taille épaisse et lourde qui lui donne l'aspect d'un *Bombus*, se distingue à première vue des autres espèces du genre Cheilosia.

Ce genre constitue un groupe homogène dans lequel il est difficile d'établir des coupes. On y parvient cependant en se servant de caractères qui, dans la plupart des autres genres de diptères, sont considérés comme d'ordre secondaire, tels la couleur foncière des téguments et celle de la vestiture, la longueur des poils, leur présence ou leur absence sur l'épistome et sur les yeux. Et l'on doit avouer que ces caractères, sujets à variations dans de nombreux genres sont ici assez constants et valent autant que certains caractères plastiques auxquels on ajoute généralement une plus grande valeur.

En examinant de nombreux exemplaires des deux sexes de la *Ch. œstracea* L. on peut décrire le type de la manière suivante :

Yeux hérissés, épistome et joues velus couverts d'une pruinosité claire ; pattes généralement bicolores, tarses jaunes à la base ou entièrement obscurs ; couleur foncière du corps noire ou brunâtre, toison longue et assez dense, de couleurs variées réparties par zones transversales sur la face dorsale :

(1) *Revision der Gattung Chilosia* Mg., E. Blochmann et Sohn, in Dresden, 1894.

tête et moitié antérieure du thorax à toison d'un jaune pâle, moitié postérieure du thorax noire, beaucoup de poils noirs sur le milieu de l'écusson, mais les côtés du thorax et de l'écusson sont longuement velus de poils blancs ou blanchâtres. Pas de longues soies rigides à l'extrémité de l'écusson. Abdomen recouvert en avant de longs poils blanchâtres, en arrière de poils rougeâtres (fuchsroth) ; entre les deux régions une zone transversale de poils noirs. A la base des antennes, le triangle frontal est un peu saillant et porte une impression en forme de trèfle réduite parfois à une simple fossette. Troisième article des antennes quelquefois rougeâtre, le plus souvent brun foncé ou noir, couvert d'un rasé de couleur claire ; style dorsal noir, assez épais et presque nu, nettement pubescent à un faible grossissement (× 8 fois). Epistome à profil presque vertical, la moitié supérieure creusée sous les antennes, la seconde moitié nettement saillante portant une bosse obtuse et descendant amplement au-dessous des yeux ; bord de la bouche un peu relevé mais sans bosse. Ailes diaphanes à l'exception d'une tache noirâtre qui s'étend transversalement du stigma à la cellule discoïdale. Abdomen elliptique, aspect lourd. Longueur 9-14 mm. Particulièrement abondante dans les hautes montagnes, rare dans les moyennes, manque totalement dans les plaines (1).

Observations. — 1. Le ♂ est généralement plus petit que la ♀. Son front est fortement réduit par le fait que les yeux sont cohérents, c'est-à-dire se touchent en leur milieu sans laisser d'interoculaire.

2. La ♀ a les yeux largement séparés ; son front porte une forte dépression transversale située en arrière du triangle frontal et trois sillons longitudinaux parallèles, deux près du bord interne des yeux et le troisième dans l'axe du front. Le dernier sillon est surtout distinct en avant de la dépression transversale, au-delà il n'est visible le plus souvent que sous un certain jour.

3. Th. Becker ne décrit aucune variété de cette espèce. Pandellé écrit (2) « Variétés : Les antennes sont brunes en entier ou testacées sur le troisième article ; les tarses sont brunâtres, les quatre antérieurs sont souvent éclaircis. »

(1) Cf. SCHINER : *Fauna austriaca* (Die Fliegen), t. I, p. 274.

(2) PANDELLÉ : « Note sur les Cheilosia de France », in *Revue d'Entomologie*, t. XXIV (1905), p. 31.

Nous signalons l'existence de la remarquable variété suivante :

— *Ch. œstracea* L., var. nov. *inornata*, mihi. Cette variété diffère :

1° par la disparition, dans la femelle, du sillon frontal médian ;

2° par l'absence totale de la fascie noire de l'abdomen.

3° par la teinte uniformément grisâtre du thorax due au mélange des poils noirs et des poils clairs, les premiers ne formant pas une fascie distincte.

4° par la coloration foncée des pattes dont tous les articles des tarses sont noirs.

— Une ♀ capturée le 10 août 1928 à la Blonnière, commune de Dingy, à l'altitude d'environ 1.100 m., butinant sur des ombellifères blanches. Long. 13 mm.

Annecy, le 4 septembre 1928.

Ant. FLAMARY.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, cinquième série, tome VI, Chambéry, 1928, 440+61 pages.

Ce beau volume, attendu depuis longtemps, débute par un *Rapport sommaire sur les travaux de l'Académie de Savoie du 1er janvier au 1er novembre* 1927.

Viennent ensuite les Rapports des concours de poésie et d'histoire de MM. Grange et de Fonclare.

Le discours de réception du comte Léon Costa de Beauregard (sur la princesse de Lamballe), la réponse de M. Charles Arminjon ; le discours de réception de M. le professeur G. A. Andrault (Bleu du ciel), la réponse de M. Denarié ; occupent les pages 35 à 123.

Puis on trouve les éloges funèbres de MM. Andrault, Antoine Pillet et le comte Fernex de Monjex, par M. Charles Arminjon.

Les pages suivantes, de 139 à 175 sont consacrées au discours de réception du vicomte Greyfié de Bellecombe (Les duc de Nemours et la maison de Savoie) et à la réponse de M. Charles Arminjon.

Sous le titre : *Travaux divers* figurent un article de M. André Bivert, relatif à la Généalogie des Clermont, une notice de M. le commandant Revel sur un *Portrait inconnu de saint François de Sales*.

La partie principale du volume (pages 201 à 430) est affectée à un savant mémoire de M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, intitulé *Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours* : c'est un travail sérieux et documenté, qui mérite un compte-rendu spécial.

Le volume se termine par un récit des *fêtes commémoratives de Lamartine à Tresserve en juillet* 1927 et par une poésie d'Aimé d'Oncieu, intitulée *Cent ans après*.

Enfin, un supplément de 61 pages met au jour les *Etudes philologiques savoisiennes* de M. J. Désormaux, composées depuis plusieurs années et que l'Académie avait été jusqu'ici dans l'impossibilité de publier.

Tous ces travaux sont des plus intéressants, et l'Académie de Savoie continue de tenir son rang avec honneur et distinction.

F. M.



Notes sur les voies romaines de la Haute-Savoie

Je me propose de compléter ici mes études précédentes sur ce sujet par quelques recherches sur les chemins qui ont porté jadis, au moins sur un point de leur parcours, le nom d'étraz. Au moyen âge, alors que le réseau des voies de communication était déjà à peu près constitué dans son ensemble tel qu'il est de nos jours, on traduisait ce mot par sa forme latine originelle, *strata*, sous les Romains, voie recouverte de pierres et de sable ; et ces *stratae* devaient désigner sans nul doute les grands chemins qui reliaient les villes et les bourgs sur une distance relativement considérable et qui appartenaient au seigneur suzerain et cela en regard des *viae* ou *camini* (1), chemins publics secondaires reliant plus ou moins directement entre eux les villages médiévaux. Les premiers étaient connus aux XVIIe-XVIIIe siècles sous le nom de Grands chemins royaux : ils ont précédé nos routes nationales ou départementales.

Aug. Longnon (2) pensait que ce mot, *étraz*, désignait une voie romaine antérieure. Un fait certain, c'est que toutes celles dont j'ai étudié le tracé peuvent s'identifier avec un vieux grand chemin qui porte en un ou plusieurs points le nom d'étraz. Reste à savoir maintenant si, réciproquement, tout chemin ainsi qualifié, en latin médiéval *strata*, a succédé à une voie antique (3). Des trouvailles de tronçons de pavés en place peuvent seules trancher la question. D'autre part, si l'on réfléchit que la province de Vienne, depuis longtemps romanisée, devait avoir nécessairement, en dehors des voies impériales, des routes pavées propres à desservir, selon les besoins du commerce, les *vici* et les *villae* et à les relier en

(1) En 1303, dans une lettre de sauvegarde accordée aux marchands d'Italie, Amédée, comte de Genevois, parle de *stratas et caminos nostros..., stratis nostris..*, SHAG XIV, p. 467-8.

(2) *Noms de lieu de la France*, Paris, 1920-4: cp. A. Dauzat 2, 134.

(3) Cp. à Cranves, en 1278, *stratam de lesclousa de montegrepun* ; Acad. Chablais. 1888, doc. VIII, où ce chemin paraît désigner la chaussée, *calciata*, de l'étang d'un moulin. Id. Gonthier, *Inv. de l'abb. de Saint-Jean d'Aulps*, Acad. Salés. XXVIII-IX, n° 743.

suivant les vallées aux cités environnantes ; que c'est sur ces étraz ou *stratae*, citées dès le XII[e] siècle, que s'élevèrent au siècle suivant de nombreuses léproseries et, antérieurement, les châtelards, les plus anciens châteaux seigneuriaux dont il ne reste que quelques pierres anonymes, on acceptera comme plausible cette assertion d'Aug. Longnon (1). En attendant, j'étudierai ces vieux tracés pour préparer le terrain à des recherches ultérieures.

I. *Voie de Genève au pays des Nantuates, rive gauche du Léman.* Remplacée au moyen âge par le chemin de Lestraz devenu le Grand chemin de Genève à Thonon ; puis, à partir de Napoléon I[er], route nationale 5 de Paris à Genève et en Italie, cette voie paraît avoir eu généralement le même tracé ; les Itinéraires n'en parlent point. Elle aurait pénétré dans la commune de Veigy-Foncenex, France, par un pont sur l'Hermance (2) situé quelque part à l'ouest du point de la limite de 1816 de Veigy-Corsier. Après le chemin transversal de Crevy à Veigy, elle longeait au nord le terroir dit de Savoye, p. *Savouye*, puis son marais. C'est au bord sud de ce marais que MM. Rossiaud et Rey-Mermier auraient défoncé à 0 m. 30 de profondeur un empierrement large de 4 m. sur 40 m. de long et fait de petites pierres en forme de boulets avec des débris de tuiles (3) ; il était parallèle à la route. Il est possible qu'il s'agisse ici d'une rectification tardive de la voie, si l'on admet qu'une partie a pu s'affaisser dans le marais précité.

C'est au sud de ce marais, à 400 m. environ de la route 5, m'a dit M. Aug. Trolliet, que se trouvait le milliaire de Fl. Valerius Constantius (Constance Chlore) des années 305-6,

(1) Je n'aurais pu faire ce travail, si je n'avais trouvé aux Archives départementales la plus grande facilité pour consulter à loisir les documents nécessaires ; que MM. les archivistes C. Faure et R. Avezou reçoivent ici l'expression de ma vive gratitude. Il est indispensable, pour suivre cette étude, d'avoir sous les yeux la carte de l'Etat-major au 1/80.000[e].

(2) C'est une petite rivière avec, à son embouchure dans le lac, un village genevois du même nom d'origine celtique, *Hermentia*, v. E. Muret, *Romania*, XXXVII, 566. Un marais, au nord de Veigy, porte en 1730, le nom d'*Arbanse*, peut-être encore un celt. *Albentia*.

(3) Il court sur ce terroir une légende de ville engloutie. Au sud du lieu dit *En Savoye* existent les lieux dits *En Champagne* et *En Grosse pierre*, celui-ci probablement à cause d'une pierre à cupules transportée à Veigy où elle sert de banc à la maison de M. Em. Mermoud. (Rens. de M. A. Trolliet). Veigy, en 1294, 1301, *Vegier*, *Veggie*, SHAG XIV 235, 387, remonterait à une villa *Vibiacum*, de Vibius, comme le ndh. Vezin à *vicinum*. Foncenex, en 1220 *Fansunay*, *Fassunaf*, 1227, *Fassonay*, SHAG IV doc. p. 31,41 représenterait peut-être un dérivé de * *Fonteianus* + *acum*.

appelé très inexactement milliaire d'Hermance. Que la voie ait été recouverte par la route ou qu'elle ait traversé l'emplacement du marais, il est certain qu'on l'a quelque peu déplacé, soit qu'il ait servi à marquer une limite de propriétés, soit que son poids l'ait empêché d'être transporté plus loin pour une fin quelconque. La plupart des archéologues veulent qu'il ait été enlevé à la voie de Genève à Nyon, rive droite, et transporté de là par bateau et par chariot jusqu'en ce lieu désert et marécageux dans un but qu'ils ne peuvent expliquer (1). Tout cela est bien contestable et il serait plus naturel de le restituer à notre voie, si ne s'y opposait la règle officielle romaine de compter les milles à partir d'un chef-lieu de cité ; or, aux Ier et IIe siècles, Genava n'était encore qu'un vicus. Mais serait-il invraisemblable d'admettre qu'à la fin du IIIe on ait compté pour les grandes voies vicinales à partir d'un vicus important, chef-lieu d'un *pagus* ou pays, comme l'était Genève ? Dans ce cas, le chiffre VII = 10 k. 350 m., conviendrait pour cette distance de son parcours ; mais il manque un bon kilomètre qu'on utiliserait au reste, si la voie avait une direction rectiligne.

Après les marais de Savoye, le terroir qui longe à gauche la route 5, cote 434 m., porte le nom de Davodetraz, 1730 *devo detra* = en bas, en dessous de la route pavée (2), ce qui prouve qu'ici les chemins postérieurs se sont superposés à la voie. On a exhumé dans ce mas, champ Foudral, de nombreuses tuiles (3).

La voie devait ensuite traverser le terroir de *Pierra verda* et pénétrer dans la partie extrême de la commune d'Hermance d'avant 1816, rattachée depuis à Chens-Cusy. C'est ce que fait

(1) Il n'en est pas de même du milliaire de Messery qui parait bien appartenir à la voie de la Colonie équestre ; V. Revon, *Insc.*, Revue Savoisienne, 1869, nos 83, 86, C. XII, 5535, 5532.

(2) Ce mot n'avait pas échappé à Ducis qui d'ailleurs l'explique mal, « Revue Savoisienne » 1871, 28 : il a toutefois signalé sans plus des tronçons authentiques de la voie à Douvaine et à Sciez, id. 1891, 95.

(3) M. Aug. Trolliet, rédacteur aux P. T. T. à Annecy, originaire de Veigy, m'a fourni en 1907 d'autres renseignements sur les gisements archéologiques de cette commune : 1° à l'ouest du chef-lieu, à l'intersection des chemins de Veigy et d'Anières, vase en pierre ollaire, scories, monnaies d'Antoninus Pius, une monnaie constantinienne ; 2° entre l'est de Veigy et le Nant des marais, lit d'un aqueduc fait de petites pierres rondes : à 500 m. au sud, tuiles, trésor disséminé de vingt-cinq monnaies d'Antoninus Pius ; 3° à Verrières, lieu dit les Cornaches, tuile complète trouvée à un mètre de profondeur par M. J. Bezel ; à un kilomètre au nord, aqueduc de *tegulae* le long du chemin de Veigy, lieu dit Champ courbe, etc., Revue Savoisienne 1906, 184 ; 1908, 44.

le chemin de 1730, qui sert ici de limite avec Veigy et qui borde jusqu'au chemin d'Hermance à Langin le mas d'*En Greysy, Greygy*, mais en décrivant au sud, par rapport à la route 5, une courbe qui cesse au lieu dit Chez Gogo, E. M., sur le territoire de Douvaine. Il est mentionné encore dans l'*Inventaire bernois* de 1540 sous le nom de *Lestrat* (1). Il est probable que la voie allait, entre deux, directement jusqu'à la cote 430 m. d'Aubonne, village au nom celtique, *Albona*, qui a livré des tuiles à rebord (2). Après la maladière du XIIIe siècle (3) et le terroir des Platières, la voie devait passer à Douvaine où l'on a fait des trouvailles intéressantes (4) et où avait fort bien pu se trouver un relai, étant à mi-distance entre Genève et Thonon, soit à 16 kil. = onze milles, surtout si y aboutissait une voie transversale venue d'Annemasse (v. II). Entre le chef-lieu et Bachelard le lieu dit En Péreuse, au XVIe siècle, *la Perrousaz*, indique un sol pierreux peut-être dû à des vestiges de la voie.

De là, la voie, située un peu à gauche de la route 5, gagnait vers la Croix et Pont bon, Massingy, dans la direction de Thonon, Evian et Saint-Gingolph. Voir sur la suite de son tracé mes études dans la « Revue Savoisienne » : *Origine de la commune de Massongy*, 1920, 75-83 ; *Anthy, Margencel, Allinges, Sciez*, 1921, 114-7 etc. ; *Thonon et ses environs*, 1918, 64-7 ; *Les villas à l'est de la Drance*, 1919, 17-23 (5).

(1) A. Duplan, Académie Chablaisienne, XX, 54, 1906.

(2) Morand, Académie Salésienne, XXXIII. Une charte de 1285, Académie Chablaisienne XIV, p. 44, parle d'un pré de *Taluchie* près des marais d'Aubonne et de la route de Genève à *Doynevoz* : serait-ce une *villa Taluppiacum*, de Taluppius ? Holder.

(3) Gonthier, Académie Salésienne, XXII, 133.

(4) En 1153, *Duesno* Gremaud, Doc. Valaisans I, 87 ; 1250, *Dueno*, 1311 *Dovenos*, SHAG XIV, 39, 325; 1552, *Dovenoz*. Trouvailles, au chef-lieu : bague d'argent, Mus. de Genève no 1706 ; poteries, meules, tuiles, monnaies, Revue Savoisienne 1908, 33, dont un aureus d'Augustus ; insc. votive sur calcaire blanc à Jupiter et à Mars de D. Julius Capito et fragm., Revon, *Insc.* 55 ; C. XII, 2580, 2581. A la bifurcation de la route 5 et du chemin de Loisin, cave Jos. Rossier : poteries diverses et à glaçure rouge, quatre meules en granit, tuiles. Chez Rossier : tombeau à incinération, épingle de bronze, anneau, poterie noire, Académie Chablaisienne 1911, XXV, XXVIII ; 1913, XXVI, XXV. A Chilly, *Calliacum*, de Callius, relié au chef-lieu par la Courbe vie, *Curva via* : substructions, poteries, urnes, cinéraires, tuiles, monnaies, Revon, Revue Savoisienne 1869, 100. Autres villas : Artangy, *Artemiacum*, d'Artemius (v. Holder), en 1540, *Artangiez* ; Ansilly (détruit), *Ansilliacum* ou *Anciliacum*, d'Ansillius ou d'Ancilius (V. HPM, *Chart.* I, 490), XIVe siècle : *villa de Ansillie*, v. Tredecini de Saint Severin, *Monogr. de Douvaine*, Annecy, 1895, p. 11, 25, 156.

(5) Aj. Ducis, *Questions archéol.*, p. 285 « Les vestiges de la voie romaine ont été reconnus à mi-hauteur des rochers de Meillerie avant les dernières exploitations. »

II. *Voie transversale d'Annemasse à Douvaine.* Il est permis d'admettre, d'après les documents du moyen âge qu'une voie pavée, *strata*, reliait Annemasse à Douvaine situé sur la voie de Genève à Thonon étudiée plus haut, réalisant ainsi, en supprimant le détour par Genève, une économie de distance de plusieurs milles. D'Annemasse, elle devait se diriger entreAmbilly et Romagny (1) en suivant le vieux chemin de la Tournelle (anc. cad. nos 364, 572) par Ville-la-Grand, au nord et près de l'église, avant le passage du Foron ; puis, par le nord de Juvigny (2), et cela, de façon à être recouverte par le Grand chemin d'Annemasse à Thonon, en partie, aujourd'hui chemin d'intérêt commun 8 d'Annemasse à la route nationale 203, lequel sert depuis 1816 de limite aux communes genevoises.

Ce grand chemin est appelé en 1261, sur Saint-Cergues, *strata que dicitur munia* (3) et il faut voir évidemment dans ce qualificatif le participe passé passif de *munire, via munita* étant une route qui a été ouverte, c'est-à-dire pavée. Cette expression classique conservée au moyen âge prouverait que la voie en question aurait été construite assez tardivement dans un territoire jusqu'alors relativement désert et sans chemins. Son identification avec l'ancien chemin d'Annemasse à Thonon est corroborée par l'existence en 1730, le long de son bord gauche et en face de Juvigny d'un mas dit *à la Munia* (cad. n° 871) et *Sous-Moniaz* ou Champ du Coin, commune de Presinge. Plus loin apparaît le village de Moniaz, Jussy, et le chemin s'appelle encore *la voye de la Monnya* (4).

(1) Un Ambilius et un Romanius ont fondé, le premier, *Ambiliacus*, v. *Boutae*, 395, n. 5 ; l'autre, *Romaniacus*.

(2) En 1269, *Jevignie*, SHAG XIV 115, de *Juveniacum*, *Joviniacum* fondé par *Juvenius ou *Jovinius. N. Dunoyer, *Monogr. de Juvigny*, 1901, p. 13, 14, 17 (Arch. de l'Acad. Florim.) en a noté les découvertes archéologiques. Chef-lieu, l'église : pierre épigraphique disparue ; Chez les Gay, au sud, probablement sur l'emplacement de la villa : bague d'or avec émeraude, agrafe et anneau de bronze, *tegulae*, monnaies. A Paconinge, *Parconianicum*, de Parconianus, E. Muret, Romania, XXXVII, 408, dans le pré Humbert : substructions, puits, bague d'argent à trois fils en torsade, applique, tête de clou, couvercle de capsulette en bronze ; fragment de stuc rouge, monnaies de Néro, de Lucilla, etc., Revue Savoisienne 1901, 233 ; 1908, 34. Au sud-est de la Fouilleuse, sur l'emplacement du village d'Alfinge ou d'Arfinge, sur Monthoux (Vétraz) ; *Alfianicum*, d'Alfianus, dérivé d'Alfius : vestiges de constructions, puits, *tegulae*.

(3) SHAG XIV, 66. La voie délimitait en longueur les possessions de l'évêque de Genève à Jussy depuis le territoire de Neydens, 1261 *Necdens*, 1271 *Neydenz*, *Noydent*, id. 66, 130, 131, sur Saint-Cergues, jusqu'au gué de *Rossachal* (et non *rossathal*), sud des Etoles.

(4) N. Dunoyer, *o. c.*, 218, dit que le p. *saumouenià* = sur M. et qu'il a été traduit à tort par *sous*. En tout cas, le p. *monià*, monnaie, ne pourrait avoir cours ici.

Tandis que le chemin royal de Thonon, bifurquant à la limite de Juvigny-Saint-Cergues, développe un tracé assez sinueux, le vieux chemin qui a succédé à la voie suit sa même direction rectiligne. En face de Moniaz, il recevait de Blezier (1), Saint-Cergues, un chemin déjà en partie détruit en 1730, *tendant au chemin d'Allex*, cette dernière dénomination paraissant désigner notre vieux chemin par un nom d'homme. Il longe ensuite le terroir des Longues serves, la *longa silva* de 1261, sous le nom de Chemin de Saint-Cergues à Loisin ; puis, s'éloignant brusquement de la petite vallée du Foron, prend vers le nord la direction de Douvaine. Son tracé n'est plus dès lors aussi droit. Sur le territoire des Etoles, en 1261 *les etablu*, de *stabulum*, rattaché à Machilly, il longe au sud-est de la Tuilerie le terroir des Rossachaux (2) et reprend une direction rectiligne par la Pierre à l'Ane, borne limite de Machilly-Loisin sur le nant de Fier ; là, il s'appelle encore en 1730 *Chemin perdu de la voye d'Allex*. Ainsi, sur cette partie de son parcours, du reste assez désert entre le sud de la Moniaz et de la Tuilerie, la voie paraît avoir été plus ou moins abandonnée.

Sur Loisin, avant Tholomaz, *Chez Tholouma*, notre vieux chemin rejoint la route départementale 15 de Machilly à Douvaine et jusque là lui est parallèle ou se confond avec elle, sans qu'aucun vestige connu indique exactement le tracé presque semblable de la voie (3). Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ancien chemin de grande communication 23 qui part de l'église de Douvaine par devant le château de Troches vers la cote 445 m. où il rejoint la route 15 ne peut représenter un

(1) Ce village, disparu pourrait être Terret, soit Chez Colon, ou mieux avoir survécu dans une unique masure à droite du chemin qui part de Terret vers le nord, au lieu dit le Baule, ancien cadastre n° 1262, le marais dit de Blézier s'étendant entre ce lieu dit et le moulin. C'était une villa romaine *Blaesiacum*, fondée par Blaesius, en 1015, *in Blisiaico*, Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble : 1180, *Blaisie*, Académie de Savoie, s. 2, II, 303 ; en 1255, pré de *Bleysier*, Inv. de Saint Jean-d'Aulps, 710, Académie Salésienne XXIX.

(2) C'est *Rossachal* de 1261 ; *Rosachal* de 1317, Inv. de Saint-Jean-d'Aulps, 1811 ; *russa calmis*, rousse chal, pâturage sur sol pierreux roussissant en été, auj. champs. Il y avait un gué du même nom qui devait se trouver à la Tuilerie sur le ruisseau appelé en 1730, *Délim.* des Etoles, *Tuernant*, *Tuarqnant*, de *tortum* ? *nantum*, le nant sinueux.

(3) On a trouvé sur son parcours du nord au sud, plusieurs restes antiques : Au chef-lieu, église et cimetière : fragments de colonne, de chapiteaux, débris de mosaïque, urnes funéraires, *tegulae*, deux aqueducs, l'un en terre cuite, diamètre : 0 m. 10, l'autre, muré, largeur et profondeur de 0 m. 50 à 0 m. 60, venant de Ballaison, Revue Savoisienne, 1908, 36 ; *dolium* énorme, Ducis, id., 1874, 16 ;

parcours antique ; car, en 1730, il coupe en deux plusieurs parcelles au lieu que, dans ce cas, elles auraient dû lui être parallèles. Il est probable que, comme le vieux chemin, la voie, après avoir contourné à droite le mamelon de l'église de Loisin, obliquait à gauche vers Douvaine.

III. *Voie de Genève par Annemasse à Saint-Jeoire et dans la vallée du Giffre.* Ce chemin est aujourd'hui, en partie, la route départ. 10 de Cluses à Annemasse. Elle a emprunté quelques sections au chemin médiéval qualifié alors de *strata* ; puis, rarement, d'étraz, et qui a pu succéder à une voie romaine ; mais le tracé exact de celle-ci nous échappe encore et on n'a recueilli aucun renseignement sur ses vestiges (1). Elle a dû cependant exister, les villas ayant été nombreuses sur son parcours. Du reste, trois centres routiers y sont encore importants : Bonne, au XIIIe siècle *Bona*, peut avoir été soit un village allobroge, comme Bonn sur le Rhin, *Bonna* au premier siècle, soit la villa d'un gallo-romain Bonus (2) ; Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire dont les noms antiques sont ignorés (3).

Au moyen âge, le grand chemin pavé de Genève à Cranves est cité en 1279 venant de Genève par Chêne (4), Annemasse

monnaies d'un Severus et d'un Constantinus. Fontaine de Valon, n. de la cote 482 : fragment de marbre, Revue Savoisienne 1908, 36. A. Ballavais, *Baluvey* : denier d'Hadrianus, E. Vuarnet, Revue Savoisienne, 1902, 170 ; ce mot, nom d'homme ou de lieu, de *Bella via*, pourrait peut-être faire allusion à la voie. A Tholomaz : anciens murs, Morand, Académie Salésienne, XXXIII. Sur le coteau vignoble de Crépy, voir Beaumont, II, 240 ; en 1274, *nantum de Crespier*, Piccard. Académie Chablaisienne, VII, 9.

Loisin serait une villa *Lotianum*, fondée par Lotius, E. Muret, *Romania*, XXXVII, 38 ; en 1730, *Loisien*, *Loysin*, 1540, *Luysin*. Marcorens, c. de Ballaison, en 1274, *Mercuyrens*, Piccard, *o. c.*, 9 ; 1340, *Mercurens*, Inv. de S.-J.-d'Aulps, 807, remonterait à Mercurius + *incum*.

(1) Ducis avait déjà constaté le fait, *Questions archéol.*, Annecy, 1871, 75.

(2) On y a trouvé un petit buste en bronze doré de Minerve, vendu à Genève, des monnaies de bronze de Vespasianus et de Domitianus, des tuiles, etc., d'après A. Beaumont, 2e p., II, 111.

(3) Il est possible que le chef-lieu de la commune de Viuz que les habitants appellent le Bourg ait été foncièrement Sallaz, sous les Romains *villa Sallata*, de Sallus (Holder), grande propriété comprise entre le Foron, le nant de Thy et la montagne de Vertaux, en 1301, *en Thauz*, *montis de Thauz* SHAG XIV, 393, appellation étendue ensuite à un territoire féodal comprenant Viuz, Ville, Bogève et Saint-André-sous-Boëge. Le sens restreint apparait dans, en 1153, à Viuz, *capella S. Laurentii de Sala* ; 1301, *aqua... Thycz deversus Salaz* ; 1303, *in terra de Salas*, SHAG XIV, 12, 276, 285. Le chef-lieu de Saint-Jeoire est aussi Le Bourg, le nom du saint Georgius, ayant étouffé le nom ancien.

(4) SHAG XIV, 173 : *strata per quam itur a Gebennis versus Cranves*, limitant les prés de Vernanches situés à l'est de Monthoux haut, *subtus castrum de Monteuz*, en 1730 *aux hypernanches*, d'*hiberninca*, dérivé de l'adjectif ou d'un

et Malebrande et limitant l'ancienne paroisse de Sales. Le fait qu'on a trouvé le long de ce chemin un aqueduc romain fait ici de deux *imbrices* superposées et dont le point de source paraît avoir été aux Fontaines, au nord-ouest de Cranves, prouve qu'il longeait une voie recouverte ici par ce chemin (1).

Après Cranves (2), l'ancien chemin continuait, comme maintenant la route dép. 10, car le chemin supérieur de La Bergue par la Chargniat paraît avoir relié des localités médiévales, à incliner vers Bonne ; mais il faut éliminer aussi avant Cranves le tracé par Bourly, cette section de la route étant en 1730 d'origine assez récente, car elle avait été notée comme coupant en deux des parcelles d'un seul tenant. Les trois chemins superposés traversaient ensuite un affluent de la Menoge, l'Aire, limite des deux communes.

Ici, quelques lignes de deux chartes de 1276 sont à citer avec, malheureusement, des lieux impossibles jusqu'ici à identifier. Il s'agit d'une pièce de terre donnée *in emphiteosim aut vulgaliter in albergamentum* par le chapitre de Genève à P. de Vigny, soit *terciam partem longi prati siti in territorio de sub Vigniaco* (*ou subtus Vigniez*), *juxta stratam per quam itur versus Bonam et exalia parte juxta aquam de Menogy* (3). Ce nom de Long pré en bordure du grand chemin est, comme ses similaires, un garant du tracé ancien vers Bonne. Mais où se trouve Vigny ? Une charte antérieure de 1273 en limite le territoire par l'Aire (4). Il se trouverait donc dans l'angle formé par le grand chemin, la Menoge et l'Aire, soit sur Cranves, soit sur Bonne, mais plus vraisemblablement dans la première commune où, en 1730, le cadastre (n° 751) mention-

nom propre, car la famille Hyver est connue. Pour Chêne, on parle en 1264, SHAG XIV, 83, de *duas vias per quas itur a Gebennis versus Quercum* ; l'une d'elles est notre *strata*.

(1) L'aqueduc a été mentionné par H. Boissier, *Mémorial* de la SHAG, p. 25. L. Revon, *Insc.* 50, Revue Savoisienne 1869, 93. M. L. Blondel, archéologue cantonal de Genève prépare une étude sur son sujet. A Cranves, il avait une hauteur de 0 m. 50 et un diamètre de 0 m. 25 à 0 m. 30.

(2) Cranves, en 1015 *Cranavis*, Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble, a livré un couteau de fer, Revue Savoisienne 1908, 33 et une monnaie de Constantinus, Académie Chablaisienne XXXIII, xxxvi.

(3) SHAG XIV, 161, 165. La Menoge, en 1012, *Menobia*, Cart. de Saint Hugues ; 1138, la *Menogie*, Arch. dép. E. 1056.

(4) SHAG, id. 139 ; *in territorio de Vignyez, in loco qui dicitur Murs* (probablement en souvenir de quelque mur romain)... *ex alia parte est aqua que dicitur Aeri* (1730. *Ayre*, d'*area*, qualificatif latin de lit de cours d'eau, voir Revue Savoisienne, 1913, 10)... *a parte inferiore affrontat vie publice que est subtus collem de Murs*.



ne un mas, le Vigny (1). Quoiqu'il en soit, il s'agit bien ici du grand chemin qui, comme la route 10 et sans doute la voie, longe le cours de la Menoge.

Bonne paraît avoir été reliée au pont de pierre de Boringe (2) ou à un gué de l'Arve, cote 423 m., en 1730 *Vuaz*, là où le torrent est franchi sous la tour de Bellecombe par la route dép. 10 de La Roche à Findrol, par un ancien chemin qui traversait autrefois la Menoge à un gué qui ne peut guère avoir existé que sous Bonne au nord de son confluent avec le Foron et qui fut remplacé en 1474 par un pont de bois construit généreusement par d'humbles gens (3).

Les localités reliées par le chemin médiéval de La Bergue au pont Morand ont presque toutes une origine ancienne. Ce sont : La Chargniat (4), Satininge (5), au sud-est des Chavannes, n'offrant plus qu'une masure en 1730, n° 1975 ; Orlier (6) avec, au-dessus, Lucinge (7), Milly (8), Limargue (9) et Dichat (10).

Après Bonne, le grand chemin devait franchir la Menoge et, continuant à en remonter le cours, passait le plus rapproché de lui par dessous Grandnoëx, tandis que la route 10 incline à droite vers le Foron. On ne sait si le pont de pierre (11) médiéval a été précédé d'un gué et quelle était, en l'absence de vestiges, la direction exacte de la voie supposée. Il est

(1) Vinius aurait fondé cette villa, comme, à proximité, Montanius, Montagny, en 1015, *in Montaniaco*, Cartul. de Saint Hugues.

(2) Cité en 1310 : *mandamentum Pontis Buringii*, SHAG XIII, p. 166. détruit par les Bernois en 1589, Grillet, *Dict. hist. du dép. du Mont Blanc*, I, 373.

(3) *In strata publica super Menogie in loco appellato in vuado de Marchoz*, Gonthier, Académie Salésienne, XXII, p. 62, n.

(4) En 1246, *in terra de Chernea*, SHAG XIV, 37, de *carpineta*, bois de charmes, en 1730, de chênes et de sapins.

(5) En 1015, *in Satiniango*, Cart. de Saint Hugues ; en 1300 *Satiningio*. SHAG XIV, 269, sous les Romains (*villa*) *Sattonianicum*, de *Sattonianus* ; voir Muret, *Romania* XXXVII, 380 ; 1730, *Satinenge*.

(6) En 1015, *in Aureliaco*, fondé par Aurelius. M. E. Muret cite (*o. c.* 397) dans la commune de Bonne le lieu dit que je n'ai pu retrouver dans le cadastre. Les Fins de Bougninge, champs, de *Bonianicum*, fondé par Bonius.

(7) En 1015, *in Luciniango*, Cart. de Saint Hugues, à l'origine *villa Lucianicum*, fondée par Lucianus, voir Muret, *o. c.*, 403.

(8) Milly suppose *Aemiliacus*, la propriété d'Aemilius.

(9) En 1015, *in Limargo*, par *Limaricum*, de *Limarius.

(10) E. Rollin, *Monogr. de Viuz-en-Sallaz*, Académie Salésienne, 1896, XIX, 76, d'après un texte de 1646 ; en 1730, grange et masure de *Dissa*, avec les murailles de Foux, n° 122, au sud-est de Limargue, limite de Fillinge ; peut être en 1015, *in Desia* : *Deciata villa* ? de Decius.

(11) Ou Pont morens, de *murincum*, où il y a un mur de pierre ; voir Revue Savoisienne 1928, 7 ; en 1358, *ad pontem mureum*, Rollin, *o. c.*, 219.

difficile aussi d'élucider l'origine des trois localités, sur Fillinge, appelées Juffly, Grandnoex et Mijouet (1).

Après le Pont Morand, on ne trouve en 1730, de la Menoge au ruisseau de Benetin, limite de Viuz-Ville-en-Sallaz, aucun autre chemin que celui qui gagne le premier chef-lieu par Boisinge et Bregny. Voici les mentions anciennes qui le concernent : en 1258, *omnes terras inter villam de Vyu et stratam publicam et aquam Menogi juxta terram de Syz*, SHAG XIV, 59 ; en 1275, *inter viam per quam itur de brignie* (2) *versus Bonam et viam de brignie versus boisingium* (3), id., 152 ; en 1300, *in territorio de Ripis juxta viam publicam que tendit de Bona versus S. Jorium*, 269 ; en 1276, *posam subtus Villam que confrontatur strate... a Villa versus Tez... et ab alia strate versus Bonam*, 162 ; en 1300, *terra adheret strate publice perquam itur de Bona versus Bogeva per locum de Chingie*, 273, ce dernier nom restitué au nº 269, p. 285.

On constate qu'il est généralement parlé dans ces chartes d'un grand chemin allant de Bonne à Saint-Jeoire sans doute par le Pont Morand, sauf en 1275 où il est fait mention d'un chemin de Bregny à Bonne et d'un autre de Bregny à Boisinge. Or, il n'en existe qu'un desservant ces deux localités, la route 10 restant hors de la question, puisqu'elle n'existait pas. Faut-il en conclure alors que la voie, sise en dessous, aurait été utilisée du pont à Bregny peut être par le terroir des Perrouses, anc. cad. nºs 1166-1338, et ensuite abandonnée ? Là

(1) En 1204, *Giffliaco* ; 1234, *Suffles*, SHAG XV, p. 50, 53 ; 1275, *Gifflie* SHAG XIV, 156.

Grandnoëx, E. M. la Grand noix, comme s'il venait de *grandem nucem*, Grand noyer ; mais, en 1204, *Grannues*, *Grannuet*, SHAG XV, 50, 53 ; en 1255, *Granues*, id., XIV, 48 ; d'origine romaine, car on y a trouvé quelques débris antiques ; voir CXII, 5686, 532 et Revue Savoisienne 1908, 34. Mijouet, 1730, *Sous Mesuet, Messuet*.

(2) Au XIIIe siècle, *Bregniaco*, *Brenniez* SHAG XV, 30, 53 ; 1300, *Brennie*, XIV, 269, p. 286, de *Brinniacum*, fondé par Brinnius.

(3) Boisinge, par *Busianicum* ou *Boutianicum*, de Busianus ou de Boutianus, Muret, *o. c.*, 396. Autres villas : Sevraz, *Severata*, de Severus ; *Buquigny*, *Buochigny*, *Boquiny*, en 1300, *Bucunie*, SHAG XIV, p. 285, de *Bucconiacum*, de Bucconius, C. XII.

Lorzier, *Lorsier*, *Lorgy* ; 1190, *Lorsiaco*, SHAG, II, p. 45 ; 1309, *Lorsie*, XIV, 311.

Entre Boisinge, le Foron et la limite de Fillinge, en 1730, *Marcinge* (disparu) ; 1358, *rivulo de Massingio*, Rollin, *o. c.*, 219, par *Martianicum*, de Martianus ; cp. E. Muret, *o. c.* 405. Marcossey, sous Sevraz, en 1275, *Marcosey* ; 1298, *Marcoseyl*, SHAG XIV, 152 ; 257, peut-être par *Mercussacum*, de Mercussa ; mais, trop rapproché de Sevraz, pour être une villa romaine ; cette seigneurie viendrait plutôt du village proche de Scionzier.

encore, la notation de vestiges authentiques nous fait défaut ; et cependant toutes les villas de ce territoire devaient bien communiquer par un chemin descendant avec une grande voie qui les reliait à Annemasse, puis à Genève.

Sous Les Brochets, la route 10 recouvre le chemin de 1730 qui rejoignait alors Bregny ; mais ici il n'était pas ancien, car il traversait des parcelles. Il est vrai qu'il a pu être refait en aval de la voie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1541 existait sous Ville un pré de l'Etraz (1). Il est donc probable que la voie et le chemin royal se confondent sous Previère et Carouge, *quadruvium*, à l'intersection du chemin de Bonattrait et que les deux premiers passent par Entreverges (2) pour se confondre ensuite de nouveau par Saint-Jeoire, sous l'ancien *castrum* de la Fléchère.

Au bourg, d'origine très ancienne, aboutit un chemin de montagne venu d'Onion par la Fin de *Miusenge* et Pouilly (3). De l'est du chef-lieu partent en 1730 deux chemins s'éloignant à gauche et à droite de la route 10 ; l'un descendant à Marignier par les territoires de Poponaz, du Cormand et d'Ossat ; l'autre, contournant à l'est un mamelon boisé, communique avec Chounaz et va, recouvert par la route, d'une part, monter vers Mieussy par Anthon en traversant la Risse et par le défilé de la Serraz (4) ; de l'autre, franchissant en outre le Giffre, en un lieu où l'on a trouvé des monnaies romaines pour descendre vers Cluse par Monat (5) ou pour monter vers Dessy relié lui-même à Mieussy par un pont : c'est le chemin ancien de Mieussy à Cluse. Il est probable que la voie a suivi le tracé par Anthon et a remonté la vallée du Giffre jusqu'à Samoëns ; voir mon étude archéologique et toponymique dans *Rev. Savois.* 1916 et 1917.

Embranchement de Viuz vers Bogève. — D'après une charte de 1300 (*v. plus haut*), il a pu exister une voie qui s'embranchait sur la voie précédente par *Chingie*, lequel paraît repré-

(1) Rollin, *o. c.*, 148. Le nom antique de Ville est perdu.

(2) On a trouvé aux environs quelques *tegulae* et des monnaies impériales, Revue Savoisienne, 1908, 40 et Chez Millet, La Tour, près de la limite communale et de la station du tramway, des monnaies d'Antoninus Pius, L. Verus et Severus Alexander, id., 1898, 7.8.

(3) *Pulliacum*, de Pullius. Poponaz peut s'expliquer par une villa *Popponata*, du ndh. *Poppo* (*nem*) ; voir C. XII et Holder ; une famille *Popon* existait encore en 1730 à Peillonnex ; et Chounaz, par *Caunata*, de Caunus, H.

(4) La forme de 1730 *Serrat* prouve qu'il faut comprendre *serrata* (*via*), chemin resserré, en 1339, *nemus de Serrata*, Cl. Faure, Revue Savoisienne, 1909, 26.

(5) En 1355, *Monaz*, voir Inv. de Saint-Jean d'Aulps, 615, 616.

senter une *villa Cambiacum* de Cambius. Il se pourrait même qu'elle ait laissé une trace toponymique dans le nom de Crêt de Singe (et non du Singe) entre Viuz et Les Brochets (1). Cette appellation serait donc une corruption patoise de *Chingy*. Ainsi la voie aurait remonté la rive gauche du Foron par Viuz ; et de fait, après le chef-lieu, le chemin le plus ancien porte le nom de Vi de l'Etraz (2), longeant le Champ long, désignation caractéristique d'une terre en bordure. La voie qui a dû le précéder aurait ainsi desservi outre Viuz où l'on n'a signalé jusqu'ici qu'une *tegula* marquée D. S. (C. XII, 5679, 32), Thézier et Brénaz (3).

Entre la Palud et Etrable, à la limite de Bogève, le chemin a été enseveli sous l'éboulement (4) de 1715. Ensuite il reprenait sa direction vers Bogève (5) en gardant le nom d'étraz ; puis par la Golette vers Villard-sur-Boëge sur la colline duquel une ligne d'empierrement de la voie a été mis au jour (6). Après, il est impossible de suivre sa direction la plus ancienne, à moins de l'identifier avec un vieux chemin séparant Habère-Lullin et Habère-Poche de Burdignin (7) et qui mène à Lully en descendant à travers les pâturages.

IV. *Voie transversale de Bonne à Thonon* (8). S'il est admis qu'une étraz a pu succéder à une voie romaine, cette quatrième voie se serait embranchée sur la voie précédente vers La Bergue et, à peu près comme la route nationale 203 d'An-

(1) Sur ce crêt s'élève la statue de saint François de Sales ; Rollin, *o. c.*, 126 et renseignements de M. A. Gavard.

(2) Rens. de M. A. Gavard, Noter aussi le lieu dit *lesperes* (*petras* ?) près du pré de Viuz en 1275, SHAG XIV, 157.

(3) En 1012, *Bresenatis* (= *Brennatis*) et *Bernatis*, voir A. Gavard, *Peillonnex*, 15, 19 ; Revue Savoisienne 1912, 189 ; ce serait une *villa Brennata*, de Brennus. Thezier, en 1263, *Teysel*, SHAG XIV, 79, 1361, *Theysie*, Gonthier, Revue Savoisienne, 1908, 265 ; *Titiacum*, fondé par Titius.

(4) Rollin, *o. c.* 103. Etrable, en 1266, *Establu*, SHAG XIV, 94, de *stabulum*, auberge, étable, a pu être un point d'arrêt routier. Corrigeant l'erreur de la carte de l'E. M., on doit le localiser entre les Chables et la cote 850 m.

(5 et 6). En 1153, *Bogeva* ; 1274, *Bougeva*, SHAG XIV, 12 ; VII, 322. Au chef-lieu : lampes, armes, monnaies ; J. Mouthon, *Le Villard et la vallée de Boëge*, Académie Salésienne, 1914, XXXVII, p. 12.

(7) D'origine romaine, mais Burdonianus seul est attesté ; voir Muret, *o. c.* 30. Argence. Habère Poche, pourrait être Argentia, villa d'Argentius, v. Holder ; citée au XIIIe siècle, Inv. de St-Jean-d'Aulps, 494, 496. Habère-Lullin a livré deux statuettes d'Hercule en bronze ; Deonna, *Ind. d'antiq. suisses*, 1915, 203, 207.

(8) Il est probable qu'on en avait signalé des vestiges à Alb. Beaumont ; car, à Cranves, il parle d'une voie secondaire de Bonne à Nernier, *Desc. des Alpes*, 2e p., II, 109.

necy à Thonon, se serait dirigée vers Saint-Cergues entre Rosse (Vétraz-Monthoux) et Lossy (1) (Cranves-Sales), le chemin qui l'a recouverte étant appelé en 1730 *Chemin de la Bonneville.* Un peu avant le point terminal de la limite angulaire de ces deux communes, limite marquée peut-être par une ligne d'empierrements, entre deux ruisseaux et un peu plus loin que la jonction du chemin de Lossy, s'élevait à droite un châtelard dont l'existence anonyme prouve l'ancienneté de ce tracé, et, à gauche, sur Monthoux, autrefois paroisse, au sud-est de la Fouilleuse, le village détruit d'Alfinge (V. II), dont les ruines ont servi également de point limite.

Après avoir franchi la Chandouze (2), affl. du Foron, étant alors sur Saint-Cergues, la route 203, appelée en 1730 *Chemin de Cranves* ou de *Machilly à Saint-Cergues* ou encore *Lestraz,* en 1275, *chemin de Bonne,* présente d'assez larges flexuosités que ne pouvait avoir la voie : il convient donc de lui donner une direction un peu plus droite. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1730, à l'est de l'ancienne église et de Terret, situés sur le chemin du Martellet allant par Boringe (3) de Machilly à cette église reconstruite depuis sur la route nationale, se trouvaient des terres appelées Pose longue ou Létraz ; puis, le Marais et les Champs de Lestraz (anc. cad. n°s 1163, maison ; 1225-1453 et 1290) situés en bordure du grand chemin qui doit ici ou peu s'en faut recouvrir la voie dont un autre curieux pourra peut-être retrouver les vestiges enfouis en allant sur place étudier les lieux, tâche que je ne puis plus affronter.

Après la propriété appelée en 1730 chez d'Ussillion, la vieille route pénétrait par le nant de Lonnaz dans la commune de Machilly (4) où elle prend le nom de *Chemin de Saint-*

(1) En 1730, *Lochy, Loussy* ; pourrait être *in Luxuviaco* de 1015, Cartul. de Saint-Hugues, si la labiale a pu tomber comme dans *aviolum*, fr. *aïeul* ; mais il est préférable d'y voir une interpolation erronée du même scribe qui a écrit *Luciniango*, Lucinges ; en 1140, *de Losserio*, Acad. de Savoie, 2e, II, p. 302 ; 1310, *Lossier*, SHAG XIII, p. 70 : *Lucciacum* (villa), fondée par Luccius ; voir Holder. Martigny pourrait être une villa *Martiniacum*, de Martinius.

Possy, une humble villa rustique fondée par Pottius ; en 1336, *Possier*, Inv. de St-Jean-d'Aulps, 781.

(2) En 1278, *la Chanjousaz* ; 1306, *Changousaz* ; 1327, *Chansouzaz*, Inv. de Saint-Jean d'Aulps, 743, 767, 775 ; 1730, *Chandeuse* : *Candosa.*

(3) Par Bur(r)ianicum, de Bur(r)ianus, de Bur(r)ius, Muret, *o. c.* 397. S, Cyricus est devenu Saint-Cergues. Arissinge, vill. détruit avec *Nandarissinjuz*, 1256, Inv. de Saint-Jean d'Aulps ; 713, 715, d'*Atrectianicum*, par Atrectianus, d'Atrectius, Muret, 393-4. On n'a recueilli à Saint-Cergues qu'une applique de bronze, figurée, Deonna, *Ind. d'antiq. suisses*, 1915, 294.

(4) En 1730, *Massilly*, en 1015, *in Maciliago*, Cartul. de Saint Hugues :

Cergues ; elle en sort tout près du point limite de Bons-Brens, lequel est aussi, détail significatif, celui des arrondissements de Saint-Julien et de Thonon. Sous le nom de *Chemin de Thonon à Genève*, elle sépare, avant Langin la Ville, Brens de Bons (1) ; puis paraît avoir été abandonnée et être allée faire un circuit irrégulier sous Choulex avant d'aborder le chef-lieu de Bons qu'elle avait dû gagner, comme la voie, autrefois plus directement, comme le fait aujourd'hui la route 203.

Le territoire qui s'allonge entre Machilly et Allinge était le plus propice au parcours d'un grand chemin ; car, au nord, s'étendaient des bois traversés de nombreux petits torrents et au sud s'élevaient des collines de bois et de pâturages où ces cours d'eau prenaient leur source. Le chemin les franchissait donc dans la partie la plus accessible en passant entre les mamelons dont son parcours était bordé. Aussi, de nombreuses *villas* s'étageaient-elles de part et d'autre auxquelles était nécessaire une voie de dégagement.

La commune de Brenthonne a unifié les trois paroisses de Vigny, de Brenthonne et d'Avully (2). Sur Vigny, l'étraz s'est perdue dans les marais, car elle reparaît sur Brenthonne ainsi qu'en témoigne le mas de *Sous l'étraz* (anc. cad. n° 363). Le chemin royal a dû aussi être détourné par Vigny et rejoindre l'étraz au *Préfan*, à 200 m. à l'ouest de l'église, soit le Pré de la

voir *Boutae*, 395, n. 9 : *Marcelliacum*, de Marcellius ou *Massiliacum* de Massilius. Un chemin transversal ancien de Jussy vers Langin y réunissait les voies II et IV ; en 1302, *via qua itur de castro Jussie versus Langinum*, SHAG XIV, 395 : c'est le chemin de grande communication 19 de Machilly à Moniaz.

(1) Langin, Brens, de *Lamianum*, fondé par Lamius, Muret, *o. c.*, 37. Le château et la tour sont sur Bons. Bons, en 1039-XVI[e] siècle, *potestatem que vocatur Bonus*, HPM, ch. II, 130. On a trouvé au chef-lieu : fragment de l'inscription de Sabinianus, C. 2579. Près de la tour de Langin : deux statuettes de bronze d'Hercule et une d'une Victoire, voir Deonna, Indic. d'antiq. suisses 1915, 204, 206, 287. D'après Bonstetten, trouvaille de bagues serpentiformes du III[e] siècle et d'une bague avec chaton à pâte bleue représentant une Victoire, *Antiq. suisses*, pl. XV, p. 37 ; cp. mus. de Genève, bague n° 1382. Brens, p. *Bran*, *Brin*, de Brennus ? Gonthier, Revue Savoisienne 1923, 162. Au sud, Marclay, *Marçulacum*, de Marculus ; cp. Marclaz, Thonon.

(2) Sur l'étymologie celtique de Brenthonne et sur sa source, voir Revue Savoisienne 1928, II. Vigny, *Viniacum*, de Vinius ; cité en 1279, Inv. de St-Jean-d'Aulps, 838. Avully, *Abulliacum*, d'Abullius, d'après E. Muret, *o. c.* 561 ; 1730, *Auilly* ; cp. Revue Savoisienne 1910, 272. Morzier, cité en 1405, *Morsier*, Inv. 849, *Mauritiacum*, de Mauritius. Dugny, *Duniacum*, de Dunius, en 1221, *a rivo de Dugnie usque ad rivulum de Grienje*, Académie de Savoie, 2, II, 282, 285 ; cité en 1237 avec, au nord, le ruisseau de Bevron, Inv. 834, 839. A l'est, Saint-Didier avec *Arbussier* (disp.) et Vessonnex, *Albuciacum*, d'Albucius, voir Revue Savoisienne, 1921, 125 ; et *Vittionacum*, de Vittio, en 1180, *Vesonai*, Académie Salésienne II, 277 ; 1233, *Vessonnex*, Inv. 831.

source, tandis que la route 203, suivant le tracé primitif, y conduit directement depuis Bons.

Celle-ci et le Grand chemin de Thonon traversent ensuite la commune de Fessy sur une longueur de 600 m. seulement. Ici, une *strata* est citée en 1221 dans une charte de donation à l'abbaye de Vallon : « ... *quicquid habebat ad Feisie a strata videlicet que est ante ecclesiam de Feisie usque ad summitatem montium.* » Une autre de 1222 dit aussi : « ... *quidquid habet apud Feisie a strata que est in valle superius.* » Mais de quelle route s'agit-il ici ? Parle-t-on de l'étraz ou Grand chemin de Brenthonne à Lully passant, comme la route 203, sous Viret ou est-il question d'une autre route pavée attestée déjà par un lieu dit sur Brenthonne, l'*Estraz* (cad. 318) par où elle aurait relié les villas de Vigny, d'Avully et de Fessy, nord de l'église, jusqu'à Lully, aujourd'hui ici chemin vicinal 2 ? Il semble bien en effet que les indications ont été précisées pour éviter une confusion entre deux grands chemins passant dans la paroisse de Fessy. Dans ce cas, il faudrait supposer que la voie d'en bas ayant été détruite, les propriétaires romains en auraient fait établir une autre au dessus par les localités précitées ; d'où, en 1282, le *chemin public de Fessyer* (1) *à Bons*.

Quoiqu'il en soit, le Grand Chemin de Thonon contourne à Lully (2) l'église au sud, dominé par un châtelard (cad. 1452) et aujourd'hui chemin vicinal 1, tandis que la route 203, continuant probablement le tracé antique, passe directement au nord. De là, la route, devenue unique, passe sous le château de la Rochette, laissant à gauche l'ancienne paroisse de Brécorens (3) ; à droite, le crêt Marchand (4), aux tombes barbares (cad. 942) ; puis, le mamelon où s'élève l'église de Perrignier (5).

(1) En 1307, *Feyssiaco*, SHAG XIV, 306 ; *Feyssier*, Inv., 862 ; avec Avugnens, d'Abonius ou Aponius, + *incum*. Muret, *o. c.* 561 et Rézier, ancienne paroisse, en 1570, *Raisier*, Gonthier, Académie Salésienne III, 219, mais en 1238, *Rizier*, Inv. 861, de *Resiacum*, fondé par Resius, Holder.

(2) Au XIIe siècle, *Luliacum*, SHAG II, 2, p. 45, de *Lolliacum*, fondé par Lollius.

(3) Sur les formes, voir Revue Savoisienne, 1910, 274 ; cp. au X[e] siècle, *abristuringo*, HPM, *Chart.* II, 78 = a *briscuringo* ?

(4) Ces tombes à dalles renfermaient un vase rouge, E. Vuarnet, Académie Chablaisienne XXXIII, 23.

(5) Petrinius, H., paraît avoir fondé la villa *Petriniacum*. En amont, ce sont : Cervens, de Cervius + *incum*, p. *Farvan*, *Farven*, Revue Savoisienne, 1910, 273 ; Pessinge, *Persianicum*, de Persianus ; Cursinge, *Curtianicum* de Curtius, Muret, *o. c.*, 561, 408, 398, etc.

Là, entre le Petit Lieu et la route, un terroir porte le nom de l'Etraz (*Létraux*, p. *l'étro*, cad. nos 2001-7) ; puis, à la limite de Mesinge, celui de la Maladière qui existait dans cette ancienne paroisse réunie à Allinge. Au-dessus s'élevaient les rochers de la Molière, nom de carrières que les Romains ont souvent exploitées. Sur la suite du parcours jusqu'à Thonon, v. Rev. Sav. 1921, 122-3.

(*A suivre.*) Charles Marteaux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Carte géologique de la Savoie et des régions limitrophes, par L. Moret, au 200/000e, imprimée en 13 couleurs sur une feuille de 75 cent. sur 100 cent., avec une notice de 41 pages in-8o et 2 planches annexées. Dardel, éditeur, Chambéry. — Prix : 40 francs (franco sous tube : 42 fr. 50).

La carte se vend également : pliée sous couverture (franco 41 fr. 50) — montée sur toile pour la poche (20 × 12), franco : 56 fr. 50 — montée sur toile en quatre quarts (12 × 17), franco : 62 fr. 50.

Depuis plusieurs années l'importante carte géologique d'Annecy, toujours très demandée, n'existait plus dans le commerce. Or, dans un ouvrage récent, le professeur L. Moret avait montré combien les richesses minérales de la Savoie méritaient d'être étudiées. C'est précisément le même auteur, savant géologue alpin, qui, chargé de la révision de la feuille d'Annecy, a vu plus grand et établi une carte d'ensemble à grande échelle de la Savoie dont il a tracé les contours et tous les détails des terrains avec une telle précision que la lecture en est aussi facilitée que celle du 80/1000.

L'aspect de cette superbe carte, dont les tons sont délicatement harmonisés par l'œil d'artiste du Dr Moret est des plus séduisants ; on peut affirmer que c'est une des plus jolies œuvres d'art sorties des mains des habiles graveurs du Service géographique de l'armée.

Une notice explicative très copieuse, véritable traité synthétique de géologie alpine, décrit les unités structurales, les lignes de fracture, de contacts anormaux, limitant les zones des nappes de charriage : phénomènes qui atteignent une magnifique ampleur dans notre région.

Ce n'est pas aux savants seulement que cette carte sera utile, mais aussi combien indispensable aux ingénieurs qui ont à résoudre les délicats problèmes de l'établissement d'ouvrages d'art, de barrages dont la stabilité est fonction du sous-sol ; aux prospecteurs, qui seront guidés avec sûreté dans la recherche des gîtes minéraux par la connaissance des terrains où se sont épanchés les filons. Mais quels services signalés ne rendra-t-elle pas à l'Enseignement public ? Le temps est passé où la géographie comprise comme une science livresque consistait en une nomenclature stérile et touffue. On est forcé de retenir cette notion fondamentale que le modelé du terrain est le résultat de phénomènes passés : énergie des poussées latérales : effondrements de compartiments de l'écorce terrestre, formidables nappes de charriage chevauchant par-dessus les chaînes et parfois délabrées en lambeaux jonchant le sol. On étudie maintenant la raison des accidents géographiques, le pourquoi de telles directions de rivières, les effets de capture mutuelle des cours d'eau, enfin la raison des agglomérations humaines et des voies millénaires du commerce et des invasions.

Tout ceci résulte de la connaissance de la géologie car les phénomènes ethnologiques et économiques sont conditionnés par l'architecture du sol.

Lorsqu'on saura lire une carte géologique, on comprendra alors l'harmonieux équilibre des paysages alpestres actuels ainsi que l'énigme des vieilles chaînes rabotées et démantelées qui sont comme les rides puissantes sillonnant la face vénérable de la Terre.

Nous nous associons chaleureusement ici aux remerciements qu'adresse l'auteur à la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie d'Ugine et au Touring-Club de France qui ont compris l'utilité pratique et l'intérêt scientifique de cette carte en aidant à sa réalisation, ainsi qu'à M. de Bissy l'actif et dévoué Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Savoie qui a suivi pas pas, pour ainsi dire, son élaboration. M. L. R.

L'amiral de Saint-Bon

La marine italienne a commémoré en mars dernier, le centenaire de la naissance de cet homme illustre. La *Revue Savoisienne*, qui a toujours fait une large part aux *Gloires de la Savoie*, ne pouvait s'abstenir de rendre hommage à un tel compatriote. Grâce à la bienveillance d'un parent de l'Amiral (1) et à l'obligeance de M. le Général P.-E. Bordeaux, nous avons pu nous procurer un beau portrait de Simon de Saint-Bon et les magnifiques strophes composées en son honneur par le grand poète Gabriele d'Annunzio (2) qui était un de ses admirateurs.

La longueur du poème ne nous a pas permis de le donner en entier, mais nous sommes heureux d'en reproduire les passages principaux. La traduction est d'un ami du poète, poète lui-même, M. Maffre de Beaugé, félibre du Languedoc.

La poésie est précédée de l'Etat de service de Simon Pacoret de Saint-Bon, né à Chambéry, le 20 mars 1828, mort à Rome le 26 novembre 1892 :

Contre-Amiral par décret royal du 4 juillet 1873. Vice-Amiral par décret royal du 27 octobre 1877. Aide-de-Camp général honoraire du roi Humbert (1892). Député de Pozzoli, puis sénateur.

Embarquement : 15 ans, 5 mois, 2 jours.

Embarquement en temps de guerre : 3 ans, 1 mois.

Campagne de guerre de l'année 1848 pour l'indépendance de l'Italie ;

Campagne de guerre de 1849, contre les Autrichiens ;

Campagne de guerre en Orient contre la Russie, en 1855-1856 ;

Campagne de guerre des années 1860-1861 ;

Campagne de guerre de l'année 1866 contre les Autrichiens.

Officier de l'ordre militaire de Savoie par décret royal du 19 mai 1861 pour s'être distingué au blocus et au siège de Gaëte.

Décoré de la médaille d'or à la valeur militaire par décret

(1) M. le lieutenant-colonel Jacques de Saint-Bon.

(2) Cette poésie est extraite d'un volume intitulé *Poema paradisiaco. — Odi navali*, Milano, 1896, fratelli Trèves. Elle occupe les pages 195 à 215.

royal du 15 août 1867, pour s'être distingué dans la campagne de guerre de 1866, dans l'Adriatique (actions engagées dans les journées des 18, 19 et 20 juillet).

Grand-Croix des S. S. Maurice et Lazare, de la couronne d'Italie et de la Légion d'honneur.

Ministre de la marine du 10 juillet 1873 au 25 mars 1876 et du 13 février 1891 au 26 novembre 1892.

Actions d'éclat :

A Venise, étant simple garde-marine, avec une barque, il récupère l'ancre et la chaîne du *Daino*, abandonnés, sous le feu des batteries.

A Gaëte, il conduisit à l'attaque des fortifications la canonnière *Confienza* changée en brûlot et ne se retira que quand son bateau, criblé, démantelé, ne put plus soutenir le feu ni tenir la mer.

A Saint-Georges de Lissa, commandant le *Formidabile*, il pénétra dans le port étroit, jeta l'ancre en face de la plus puissante défense, devant la batterie de la Madonna, et s'y maintint intrépide, par un prodige d'audace, soulevant l'admiration, même de l'ennemi.

A Rome, étant ministre, avec non moins d'audace et de courage, il prend pour devise la parole biblique : *Destruam et œdificabo.*

PER LA MORTE DELL'AMMIRAGLIO DI SAINT-BON

23 novembre 1892.

Dio salvi l'Ammiraglio ! Dio lo salvi ! La Morte
Che gli passo rombando sul capo innanzi al Forte
Di san Giorgio, attenda encora,
Attenda. Non un volto cinereo che langue
Nel guanciale infossato ella vedra ma un sangue
Più vermiglio da l'aurora.

POUR LA MORT DE L'AMIRAL DE SAINT-BON

23 novembre 1892.

Dieu sauve l'Amiral ! Dieu le sauve ! Que la Mort, qui passe sur sa tête en grondant devant le fort de Saint-Georges, attende encore ! Qu'elle attende ! Ce n'est pas un visage couvert de cendre qu'elle verra enfoncé dans l'oreiller, c'est un sang plus vermeil que l'aurore.





SIMON PACORET DE SAINT-BON

Vice-amiral, Député et Sénateur

Deux fois Ministre de la Marine italienne

1828-1892

Vedrà splendere il sangue fuor de la vene in flutto
Vaemente a cadervi entro il gran vecchio, tutto
Glorioso di ferite.
Non il letto ma il ponte de la nave ammiraglia,
Non il pianto, ma il vasto fragor de la battaglia
Sopra l'acque colorita!

O Morte, anche una volta guarda l'eroe negli occhi
Che ti ravviseranno; ma l'ala tua non tocchi
Quella fronte immacolata.
Guardalo ed oltre passa. De l'ala tua che romba
Egli conosce il volo. Tu l'avrai. La sua tomba
Già nel mare è consacrata.

24 novembre 1892.

Forse vivrà. Certo vivrà, se vale
Il fervore d'un popolo ansioso
In un voto. Oh risorga egli dal male.
Piu vigoroso!

Tutto il popolo prega. Il vecchio guarda
Verso il passato, il giovinetto ardente
Offre nel van desio la sua gagliarda
Vita al morente.

Ce sang, elle le verra resplendir, jailli hors des veines en un flot impétueux où choira le grand vieillard tout glorieux de blessures. Et ce sera, non un lit, mais le pont du vaisseau amiral, non des pleurs, mais la vaste clameur de la bataille sur les eaux rouges!

O Mort, encore une fois regarde le héros dans ses yeux qui te reconnaîtront, mais que ton aile ne touche pas au front immaculé. Regarde-le, et passe outre. De ton aile sonore il a souvent entendu le vol... Tu l'auras. Sa tombe a déjà sa place sacrée dans la mer.

24 novembre 1892.

Peut-être vivra-t-il. Certainement il vivra, si la ferveur d'un peuple anxieux peut donner de la force à un vœu. Oh! puisse-t-il se relever de son mal avec plus de vigueur! Tout le peuple prie. Le vieillard regarde vers le passé. Le jeune homme, avec un vain désir, offre au mourant sa robuste jeunesse.

Tutto il popolo prega. E su le navi,
Quando cula nel vespro la bandiera,
I marinai levano à Dio piu gravi
Una preghiera.

. . . .

25 novembre 1892.

Dio protegga l'Italia !
La speranza è perduta. Sta su noi la sventura.
Egli morrà ; nè forse vedrà l'alba ventura.
Cade su Roma quasi un gelo di paura.
Un oscura minaccia sta ne la notte oscura.
Dio protegge la Patria !

26 novembre 1892.

Armata d'Italia ! Nel nome d'Italia, di Dio
E del Re, nella nostra catolica Fede, Simone
Di Saint-Bon e morto. Il Grande Ammiraglio oggi
E morto.

Navi all'ancora ; navi in arme veglianti sul mare
Nostro ; e voi che recate ai figli lontani in saluto
Della Madra ; — e voi anche, immoti, nei vasti arsenali

Tout le peuple prie. Et sur les navires, le soir, quand s'abaisse le pavillon, les marins, plus graves, adressent à Dieu une prière. Et les poètes, — qu'il aime, car il aime les rêves purs et les tient cachés dans sa poitrine — prient pour ce héros voué aux futurs hymnes de guerre.

25 novembre 1892.

Dieu protège l'Italie ! L'espoir est perdu. Le malheur est sur nous. Il mourra, et peut-être ne verra-t-il pas même l'aube prochaine. Sur Rome tombe comme un froid de peur. Une obscure menace plane dans la nuit sombre. Dieu protège la Patrie !

26 novembre 1892.

Flotte d'Italie ! Au nom de l'Italie, de Dieu et du Roi, dans notre foi catholique, Simon de Saint-Bon est mort. Aujourd'hui, le grand Amiral est mort.

Navires à l'ancre, navires armés qui veillez sur notre mer, et vous qui portez aux fils lointains le salut de la Patrie, et vous aussi qui êtes immobiles dans les vastes et retentissants arsenaux, tandis

Fragorosi, raggiate dai fuochi della facine
Profonde ove si tempra la vostre forza — ; voi tutte
Ch'Egli amo, ch'Egli tenne per unico amore, che i grandi
Occhi suoi leonini videro per l'ultima volta
Balenere nel golfo munito ove Genova splende
(Altri baleni mise nell'anima eroïca un sogno) ;
Navi tutte, scendano le vostre bandiere a mezz'asta.
Non piu batte il martello l'acciajo novo sonante,
Si spengano i fuochi negli arsenali, Silenzio
E dolore. Egli e morto. Il Grande Ammiraglio oggi è morto.

Marinai d'Italia, giustissimo orgoglio del sangue
Nostro, eletto fiore di giovinezza cresciuto
Lungo i lidi ove i padri legarono l'alte galee
Vittoriose, udite, marinai d'Italia, speranza.
Prima ! Quegli che solo nell'intimo cor v'affidava
Della vittoria, Quegli che d'amor più antico a più forte
V'amava, che al fianco del Re fra il meraviglioso
Clamore passendo pur jeri senti nell'immensa
Voce concorde la possa dei giovini petti
Devoti ma un segreto anelito — e tacitamente
Con l'augurio del Sole tra il ciclo ed il mar testimoni
Per voi rinnovo nell'animo suo la trentenne
Promessa —, quegli è morto. Il grande Ammiraglio eggi è
morto.

---

que rayonnent sur vous les feux des fournaises profondes où se trempe votre force, — vous tous qu'il aima, qui fûtes son unique amour, que ses grands yeux léonins virent pour la dernière fois fulgurer dans le golfe fortifié où Gênes resplendit (c'étaient d'autres éclairs qu'un rêve avait mis dans son âme héroïque), tous, ô navires, descendez vos pavillons à mi-hampe ! Que le marteau cesse de battre le sonore acier neuf ; que les feux s'éteignent dans les arsenaux ! Silence et douleur. Il est mort. Aujourd'hui le grand amiral est mort. Marine d'Italie, juste orgueil de notre sang, élite et fleur d'une jeunesse qui a grandi le long des rivages où nos pères amarraient les hautes galères victorieuses, écoutez, marins d'Italie, vous, notre plus cher espoir, Celui qui seul donnait à vos cœurs une entière confiance en la victoire, Celui qui vous aimait du plus ancien et du plus fort amour, Celui qui, hier encore, passant aux côtés du Roi parmi des cris merveilleux, reconnut dans l'immense voix unanime la puissance des jeunes courages, mais aussi une secrète impatience —, celui-là est mort. Aujourd'hui, le grand Amiral est mort.

Gli mentirono i Fati, d'innanzi a Lissa tonanta.
Quando su la sua nave già rotta dagli obici e tutta
Vermiglia di sangue, sul ponte ingombro di corpi
Mutili Egli stette impavido incoluma solo
Nel tragico ardore, non parve compirsi il prodigio.
Per un patto fatale ed Egli omoi sacro alla guerra
Futura, a una strage più vasta, a una gloria più vasta ?
Ma non nel consueto letto, in mura anguste, fra genta
Muta, per una lunga agonia la sua fiera vecchiezza
Dovea perire ; ma non dovea gli inerti origlieri
Fremare il suo capo incruento, ne la sua bocca
Imperiosa aprirsi all'arteficiato respiro,
Usa al comando infallibile nelle tempeste !

. . . .

O mare, tu solo dovevi l'estrema onoranza
Al purissimo eroe. Tu solo eri degno di Lui.
Nella porpora cupa e nel mistico oro d'un vespro
Di battaglia, su le acque soffuse di porpora e d'oro,
In vista ai curvi seni che argenteo guarda l'ulivo,
In vista al promontorii salvaggi ove rugge la fronda,
Sul dominato flutto, la vista alle cime ramote,
Lungh'essi i littorali che pura disagnan la forma
Della Patria nel mare, doveva apparire una grande

Les Destins lui ont menti, devant Lissa tonnante. Lorsque, sur son navire déjà déchiré par des obus et tout vermeil de sang, sur le pont encombré de corps mutilés, il demeura intrépide et sauf, seul dans la tragique ardeur, ne sembla-t-il pas et que désormais il était consacré à la guerre future, à un carnage plus vaste, à une gloire plus grande ? Ah ! non, ce n'était pas sur le lit de tous les jours, entre d'étroites murailles, parmi des gens muets, dans une longue agonie, que devait périr sa fière vieillesse ; non, ce n'étaient pas les oreillers inertes qui devaient presser sa tête sans blémir, ce n'était pas au souffle artificiel que devait s'ouvrir sa bouche supérieure, accoutumée à l'infaillible commandement dans les tempêtes !

O mer, toi seule devais rendre les honneurs suprêmes à ce héros si pur, toi seule étais digne de lui ! Dans la pourpre sombre et dans l'or mystique d'un soir de bataille, sur les eaux teintes de pourpre et d'or, en vue des golfes sinueux que regarde l'olivier argenté, en vue des promontoires sauvages où rugissent les bois sur le flot qu'ils dominent, en vue des cimes lointaines, le long des rivages que dessinent dans la mer la forme pure de la Patrie, c'est là que devait appa-

Nave silenziosa con tutte bandiere a mezz'asta,
Recando il cadavere ; doveva sola nel vespro
Solenne, apparire d'avanti al porto munito
Recundo il cadavere. E questo l'annunzio di morte.
« Italiani,
Nel noma d'Italia, di Dio
E del Re, avendo sconfitte le forze nemiche,
Mandate a picco nella battaglia quindici navi,
Fatte prigioni dieci, volte in fuga le altre ridorte
Al silenzio inseguite da presso pericolanti,
Essendo rimasto padrone del mare, Simone
De Saint-Bon, già ferito mentre erano dubbie le sorti
E pur sempre in piedi mirabile, alfine sul ponte
Del comando è caduto nel suo sangue e nella bandiera
Vittoriosa. E morto. Il Grande Ammiraglio oggi è morto
Per la sua volontà, sara tumulato nel mare.
La ancore e le catene delle dieci navi prigioni,
Per sacro diritto. con Lui scenderanno nel mare. »

Gabriele D'ANNUNZIO.

---

raître un grand navire silencieux, avec tous ses pavillons en berne, amenant le cadavre ; c'est là qu'il devait, seul dans le soir solennel, apparaître devant le port de guerre, et voici quelle aurait été l'annonce de la mort :

Italiens,

Au nom de l'Italie, de Dieu et du Roi, après avoir écrasé les forces ennemies, coulé à pic dans la bataille quinze vaisseaux, fait dix vaisseaux prisonniers, mis en fuite les autres, qui réduits au silence et poursuivis de près menaçaient de sombrer, maître enfin de la mer, Simon de Saint-Bon, déjà blessé à l'heure où le sort du combat demeurait incertain, mais toujours debout et admirable, toujours sur le pont du commandement est tombé dans son sang et dans les plis du drapeau victorieux. Il est mort. Aujourd'hui, le grand Amiral est mort. Selon sa volonté, il sera enseveli dans la mer. Par droit sacré, les ancres et les chaînes des dix navires prisonniers descendent avec lui dans la mer.

Voir *Revue Savoisienne* 1893, p. 109, et 1896, p. 216 à 218, et *Mémoires de la Soc. Sav. d'Histoire* de Chambéry, 1928, p. 263 à 292 (remarquable biographie par le général P.-E. Bordeaux).

Histoire Littéraire (XVIe siècle)

M. Henry GUY, recteur de l'Académie de Grenoble, a entrepris d'enrichir notre critique littéraire d'une *Histoire de la Poésie française au* XVIe *siècle* (1). La tâche est immense ; une telle œuvre est de celles qui peuvent occuper toute une vie.

Ce n'est pas que les travaux relatifs à cette période fassent défaut. Ils sont même innombrables. Nous avons des notices exactes et judicieuses, des livres copieux d'une érudition vaste et sûre, d'élégants chapitres insérés dans nos littératures générales. Il nous manquait cette Histoire de la Poésie que le *Tableau*, ou plutôt l'esquisse, de Sainte-Beuve laissait désirer depuis un siècle : un siècle rempli de recherches et de découvertes qui ont renouvelé plus d'une fois le sujet.

Aussi que de lectures (textes et critiques) supposent à eux seuls les travaux préliminaires ! De cette enquête si vaste, deux volumes jusqu'à présent sont issus. Le premier remonte à 1910. Il a pour objet l'école des Rhétoriqueurs. Seize ans passent, et nous voyons paraître le second tome. Il a pour titre : *Clément Marot et son école* (1). Combien d'années laborieuses exigera l'histoire de la Pléiade, de ses adversaires, de ses continuateurs ? Il nous sera permis de souhaiter tout d'abord que l'auteur puisse mener à bonne fin pareille entreprise. Un tome entier, de 339 pages grand in-8° pour Marot seul et l'école marotique, voilà qui nous laisse conjecturer un ensemble d'une dizaine de volumes pour l'ouvrage complet.

Des deux livres, il est vrai, qui forment ce tome II, le premier (livre IV) est consacré aux « principaux caractères de la Renaissance ». Il est naturel de nous faire connaître dès le début le milieu où va fleurir la poésie marotique. Sans le roi François Ier, elle ne serait pas ce qu'elle fut, ni sans la cour et les Mécènes. Cette partie est, à mon avis, l'une des plus neuves, des plus originales. Celle qui suit (livre V) étudie tout spécialement la vie et l'œuvre du poète.

(1) Bibliothèque Littéraire de la Renaissance, publiée sous la direction de Pierre de Nolhac, deuxième série, tome XII. Paris, H. Champion, 1927, grand in-8° raisin.

Peu de lectures m'ont aussi vivement intéressé. Par curiosité, ou plutôt par suite de cet attrait qu'offre ce siècle entre tous incandescent, comme par devoir professionnel, j'ai dû lire la plupart des publications importantes qui ont trait à la Renaissance ; par goût aussi pour les maîtres de la Pléiade. Sur Marot et son époque, nous ne connaissons rien d'aussi pénétrant, d'aussi judicieux, ni surtout d'aussi impartial que l'ouvrage de M. Henry Guy.

Et pourtant Marot ne fut ni un personnage de premier plan, ni un poète de génie. Il n'est pas de ceux qu'on se plaît à feuilleter d'une main diurne, d'une main nocturne. J'aime Ronsard, j'aime Du Bellay ; de Marot pourrais-je parler ainsi ? Il a de l'esprit, de la grâce ; il badine avec élégance ; le vers de Boileau restera toujours exact. Mais peut-être avons-nous une idée plus haute du poète et de la poésie. Il nous est impossible en tout cas, après nos grands lyriques, d'estimer l'œuvre de Marot avec l'enthousiasme de ses contemporains, ni même avec le goût d'un La Bruyère ou d'un Voltaire. Cela est vrai. Mais ce qui est aussi vrai, ce que M. Guy a su mettre en pleine lumière, c'est l'ardent amour de Marot pour la France. Même, et surtout peut-être, dans son exil, « Marot la vénère, la célèbre, l'adore ». Et j'ai senti pour lui grandir ma sympathie, en lisant ces pages touchantes où vibre l'âme de la Patrie.

Et c'est aussi parce que ce « gentil » Marot, s'il ne fut pas, comme on l'a dit, un martyr, paya de sa liberté, de l'exil, son attachement à ses idées. Ces idées, ou ces sentiments, pour les apprécier justement, il faut non seulement les comparer à l'esprit du Moyen-Age finissant, mais rechercher dans quelle mesure Marot représente les tendances de son époque, se fait l'écho de ses aspirations. En d'autres termes, quels seront les caractères essentiels de la Renaissance en France et comment peut-on les découvrir ou les pressentir dans l'œuvre et dans la vie même de Marot ?

Pour Faguet, le premier trait, peut-être le trait le plus saillant, serait l'esprit combatif. (Il dit, je crois, la « combativité ».) A juste titre, certes ; mais le XVIII[e] siècle peut revendiquer, sinon ce lourd néologisme, du moins l'ensemble de qualités et de défauts que ce mot signifie. Précisant davantage, M. H. Guy place en première ligne l'esprit de curiosité, puis le goût de la joie, enfin l'amour de la liberté. Beaucoup, parmi ces humanistes, n'ont pas seulement la passion de con-

naître et de savoir : suivant un mot célèbre, ils « sauraient mourir » pour la vérité, ou pour ce qu'ils croient la vérité.

Aux trois caractères essentiels signalés par l'auteur, on pourrait ajouter « l'individualisme ». Mais n'applique-t-on pas cet autre néologisme aux tendances de tout esprit curieux, fier, qui savoure, avec la douceur de vivre, le plaisir de discerner le vrai du faux, de penser librement, de tout ramener à lui-même ? Individualiste Marot, comme le seront Du Bellay et Ronsard, toute la Pléiade, et Rabelais, et Montaigne, et Régnier ; bref, le XVIe siècle presque tout entier, jusqu'à la réaction de Malherbe. L'individualisme, c'est le culte du moi ; c'est l'opinion personnelle s'opposant à la tradition, à la foi ; c'est comme un culte nouveau succédant à d'antiques observances. Tout se tient : Humanisme, Renaissance, Réforme. Jamais l'esprit humain n'avait eu pareille effervescence. Et c'est bien là ce qui fait l'intérêt passionnant de cette époque, de ses « héros » et des ouvrages historiques ou critiques qui lui sont consacrés.

Ce serait un éloge banal d'ajouter que l'auteur a ressuscité cette première génération du XVIe siècle, si ardemment tumultueuse. Suivant une formule judicieuse, mais incomplète, il étudie la race, le milieu, le moment, avec la méthode d'un Taine. Elle s'imposait ici naturellement. M. H. Guy est beaucoup plus original. C'est aussi un « essayiste » spirituel et délicat. Nous l'avions déjà remarqué en lisant son premier volume. Cette tendance s'affirme plus encore peut-être dans le second tome. C'est surtout un peintre de portraits. Il sait leur donner la vie. Ils abondent dans son ouvrage. Que de figures se détachent à nos yeux avec un relief saisissant ! Cela est vrai moins encore du grand portrait de François Ier que des figures de second plan : telles Marguerite de Navarre, Renée de France, duchesse d'Este, le cardinal de Tournon, le connétable Anne de Montmorency, ou le Prieur de Saint-Victor.

L'auteur sait aussi faire revivre les cités, cette ville de Lyon que les guerres d'Italie ont mise au premier rang (1).

Marot y séjournera à diverses reprises. Lyon, à cette époque, est vraiment la « capitale littéraire » de la France. (C'est, je crois, l'expression de Brunetière.) A Lyon Marot est accueilli par nombre d'admirateurs et d'amis. C'est la société de Louise

(1) Relire cette évocation des grands centres artistiques dans le tome I : pour Lyon, 44-46).

Labbé ; ce sont les Scève et les habitués du cénacle de l'Angélique ; ce seront les régents du collège du Rhône, Barthélemy Aneau et surtout Charles Fontaine, ce « poète parisien » qui chantera la ville où il enseignait, « ville longue, assise sur Saône », et le poète, son maître, qu'il admire et imite. A Lyon, longtemps après Marot, survivra l'esprit marotique. A Lyon enfin, souvenir attristant, Marot dut, en chemise et les pieds nus, « rétracter ses erreurs », et s'agenouiller devant le cardinal de Tournon. Large scène historique, dont l'intérêt poignant l'emporterait sur ce « cuadro » que l'auteur signale aux peintres d'histoire ou de genre : à Genève, dans une taverne douteuse, Marot jouant aux dès, crime capital, avec le prieur de Saint-Victor, Bonivard, l'illustre prisonnier de Chillon.

Cette Genève de Calvin, avec quel art sobre et puissant M. H. Guy la ressuscite ! Surtout, avec quelle impartialité ! Car, malgré son érudition et son talent, il ne serait pas digne d'être l'un de nos maîtres *seiziémistes* s'il n'avait avant tout cette qualité, qui doit être la première chez l'historien de la littérature, comme chez l'historien tout court. Ni admiration forcée, ni dénigrement systématique.

On en jugera par l'extrait suivant (p. 312) :

« En vérité, Clément était incapable de se plier à l'horrible discipline de Genève. On le comprendra sans peine si l'on se figure cette république sacerdotale où les citoyens étaient écrasés par la plus abominable tyrannie qui ait jamais pesé sur des hommes. Il fallait vivre saintement ou bien aller en prison, être réduit au pain et à l'eau. Mais qu'est-ce donc que vivre saintement ? à quoi se mesure la sainteté ? à quoi se voit-elle ? comment sonder les cœurs ? comment y descendre pour savoir s'ils restent purs ? Hors d'état de les contraindre à ne battre que pour Jésus-Christ, désespérant d'atteindre le fond inviolable des âmes afin d'y planter leurs dogmes, leur morale inhumaine, Calvin et son cénacle exigèrent avec férocité les gestes, les rites, les formes, l'aspect extérieur de la religion. Dès lors ce fut un crime de manquer l'office, le catéchisme ou le sermon, de se servir d'un outil le dimanche, ou de balayer le seuil de sa porte, d'entrer dans une auberge, de jouer aux dés, aux cartes. Le résultat de ce système fut double : d'abord cette oligarchie de prêtres exerça sur les consciences le plus intolérable, le pire des despotismes, un despotisme quasi monacal, de chaque minute, installé au foyer, régnant dans la rue et sur le marché, invitant à la délation le valet et la voisine, et changeant chaque père de famille en petit frère convers. Ensuite, cette nécessité d'avoir l'air dévot et rempli d'onction, de ne jamais sortir de chez soi avant d'avoir mis son masque d'élu, ris-

quait d'instituer, contre l'intention du fondateur, une métropole de l'hypocrisie, un peuple de pharisiens... »

Qu'allait-il faire dans cette galère, le gentil maître Clément ? Car il avait beau se ceindre les reins et traduire les Psaumes, cette sombre cité devait lui apparaître comme un nouvel « enfer ». Cela ne suffit-il pas pour expliquer sa fuite ? M. H. Guy l'a très nettement fait ressortir, en réduisant à néant les hypothèses ou les inventions tendancieuses qui ne résistent point à une critique impartiale (1).

On connaît l'exode de Marot en Savoie et sa mort à Turin. En Savoie le poète avait beaucoup d'amis et d'admirateurs. Nul panégyrique ne ferait plus d'honneur au développement de l'humanisme dans notre région que cette *Epitre* dédiée à « un sien Amy » où sont énumérés tant de beaux esprits savoyards. Cet ami même, comme nous avons eu l'occasion de le démontrer récemment (2), n'était autre qu'un chanoine de Notre-Dame de Liesse, Angellon de Bellegarde, érudit et poète, qui devait être le premier maître de rhétorique au Collège fondé par Eustache Chapuis. Ici, M. H. Guy s'inspire des publications du regretté F. Mugnier, dont nous saluons avec respect, en passant, la mémoire. Ces pages d'histoire savoisienne, de critique savoisienne, auront, entre toutes, le don de captiver les lecteurs de notre province. Aussi m'excuseront-ils volontiers d'avoir allongé quelque peu les dimensions de ce compte-rendu, trop bref encore, et bien rudimentaire, si l'on songe au nombre des questions élucidées et à leur intérêt.

Je me permets toutefois d'ajouter que l'influence de Marot fut encore plus durable en Savoie qu'à Lyon même. En dépit de l'œuvre de Marc-Claude de Buttet, on y conservera presque jusqu'à la fin du XVIe siècle le goût des genres marotiques, celui, par exemple, des *Adieux* (des *Dieu gard !*) à la cité où le poète (plutôt versificateur) a reçu une cordiale hospitalité. Nicolas Martin, si je ne me trompe, n'a point suivi les routes nouvellement ouvertes par la Pléiade : par la tournure de son esprit, par le choix des sujets (que ne puis-je ajouter par le style), il appartient à l'école de Marot (à celle du père, Jean Marot, plus encore qu'à celle de Clément).

(1) Si Faguet avait pu lire cette discussion, il ne se fût pas demandé pour quelles raisons Marot dut quitter Genève, crime allant de l'adultère au simple jeu prohibé.

(2) Cf. *Revue Savoisienne* 1920, p. 85.

Voilà bien de menus propos au sujet d'une œuvre maîtresse, que j'ai voulu relire, pour l'approfondir, au cours des présentes vacances. Tous les seiziémistes, plus généralement tout lettré qui a le culte de notre poésie, trouveront à cette lecture le même plaisir que moi, et le même profit. C'est dire avec quelle impatience nous attendrons le prochain *Du Bellay*, le futur *Ronsard* et les chapitres consacrés à la Savoie à propos de Buttet et de l'Amalthée.

Saint-Germain-du-Bois,
4 septembre 1928.

J. Désormaux.

Emmanuel-Philibert

Le plus fameux guerrier que Chambéry vit naître,
Ne fut pas seulement un soldat valeureux
Que les mieux inspirés peuvent choisir pour maître :
Il fut homme d'Etat, parmi les plus heureux.

Dépouillé de ses biens, mais riche de génie,
Il pressent l'avenir au Sud plutôt qu'au Nord,
Et, jugeant que sa tâche en Savoie est finie,
Il fixe aux bords du Pô sa tente avec son sort.

C'était le premier pas qu'il fallait enjamber :
Il avait entrevu l'artichaut symbolique
Que sa Maison devait, feuille à feuille, absorber
Pour accomplir un jour le destin italique !

Il voyait juste et clair, et même le Piémont
Ne devait pas suffire à sa riche nature :
Industrie et commerce, assistance, culture,
Il mit partout la main, glorifiant son nom.

Après avoir été l'émule de Bayard,
Il devient le planteur des mûriers et des ormes
Et s'immortalisa par de sages réformes :
Ce grand Italien était un Savoyard !

François Miquet.

Le Poète Ducis

(1733-1816)

« **Ne laissons pas pâlir et s'effacer les nobles mémoires.** »
SAINTE-BEUVE.

INTRODUCTION

M. Joseph Serand, pour qui les Archives de l'Académie Florimontane n'ont pas de secret, me recommandait depuis longtemps un dossier Ducis provenant des collections d'un intelligent amateur, épris du passé de la Savoie, J. Cochon. Ducis, en effet, est Versaillais, mais de souche savoyarde. J'emportai un jour ce dossier avec une curiosité quelque peu inquiète, étant plus versé dans la correction des écritures fraîches et juvéniles que dans le dépouillement des vénérables autographes. Il contenait le manuscrit d'une tragédie du poète, *Œdipe chez Admète,* 23 de ses lettres à son neveu Georges et 39 lettres de l'abbé Lemaire à son condisciple Ducis.

La tragédie, qui avait valu au poète le siège de Voltaire à l'Académie Française, figure dans notre édition de ses œuvres, et la plupart des lettres à Georges Ducis dans le recueil de Paul Albert (1). Celui-ci n'a pas jugé celles de l'abbé Lemaire dignes de l'impression, jugement trop sévère, mais elles intéresseraient plus Versailles que la Savoie. L'éminent professeur au Collège de France a écrit : « Le poète tragique est bien mort ; il s'agit de ne pas écraser l'épistolaire sous le poids de sa production », et il a réduit son volume déjà considérable, pour lui éviter cette seconde mort. Ce n'était vraiment pas à nous à lui lancer le pavé de l'ours, en publiant des lettres négligées comme étant de moindre intérêt. Nous n'avons donc rien à éditer, ce qui était notre première et modeste intention.

Mais mes recherches pour démêler ce qui était inédit dans notre collection, m'ont amené à lire les tragédies et poésies diverses de Ducis dans l'édition de ses œuvres par Campe-

(1) Paul Albert, *Lettres de J.-Fr. Ducis*, précédées d'un *Essai sur Ducis*, 1879. Jousset, Paris.

non (1826) et ses lettres dans le recueil de Paul Albert. Le poète paraît moins mort que délaissé : on pense à la réplique connue :

« Les gens que vous tuez se portent assez bien. »

Ses drames sont vigoureux et ont occupé trop longtemps et trop brillamment la scène pour être sans valeur ; et ses autres poèmes rachètent des défaillances de forme tour à tour par le pittoresque, la grâce, l'émotion ou même par une certaine rudesse qui n'est pas sans charme. Il a, au moins, d'après un bon juge, Sainte-Beuve, des « parties » de poète ; il est « poète au plus haut degré » d'après Villemain (1), critique non moins autorisé. Toutefois ce poète est plus à l'aise dans la prose. L'épistolaire, en effet, est digne de figurer dans « la collection des classiques français » où l'a mis P. Albert. Il y a des pages que Sainte-Beuve rapproche des plus belles de Chateaubriand, d'autres dont l'accent annonce les « Méditations » de Lamartine. De cette production variée, il conviendrait de tirer des « morceaux choisis » dont la valeur esthétique ne le céderait guère à la portée morale. Ils honoreraient la petite patrie et hausseraient l'idéal de ses jeunes générations, surtout commentés par la vie de l'auteur.

Chacun des deux recueils compulsés s'ouvre, en effet, par une biographie, qu'on ne peut lire sans être conquis par une personnalité encore plus haute que son œuvre, et sans éprouver le besoin de la faire connaître. Et c'est l'heure, ce semble. Son nom n'évoque plus guère, chez les lettrés, que l'introduction en France du théâtre de Shakspeare et, chez les érudits curieux de nos gloires locales, quelques anecdotes à la Plutarque. Ducis mérite mieux.

J'avais d'abord pensé à vous présenter un abrégé de sa vie et son portrait, littéraire et moral ; j'ai été entraîné beaucoup plus loin. Les « *Etudes sur Ducis* » d'Onésime Leroy (1835), ferventes, mais inégales, sont bien oubliées. Malgré leur incontestable mérite, ni celles de Campenon, ni celles de Paul Albert, ne nous donnent pleine satisfaction. Tous deux aiment l'homme et l'admirent profondément. Mais, outre que leur chronologie est souvent flottante, sinon erronée, leurs jugements sont parfois tendancieux. Ainsi, le premier fait de Ducis un royaliste impénitent, de Louis XV à Louis XVIII, à travers toute la Révolution, l'autre, un libéral qui ne fut

(1) *Littérature française au* XVIIIe *siècle*, vol. 3e, p. 335.

peut-être jamais royaliste (1). C'est écarteler sa pensée politique par deux interprétations intransigeantes et en méconnaître l'évolution très naturelle. L'un manque de recul pour bien juger l'œuvre et l'amitié l'incline à l'indulgence ; l'autre représente la phase de réaction et d'ingratitude, des réputations posthumes et, par suite, il est trop sévère pour l'écrivain ; ou plutôt il sacrifie le poète au prosateur, peut-être parce qu'il a contribué à nous révéler celui-ci. « Il est difficile, a-t-on dit, de faire valoir une vérité sans faire tort à une autre. »

Sans doute, entre les deux, Sainte-Beuve nous a laissé une esquisse très juste de la vie et une appréciation plausible de l'œuvre de Ducis, en des études bien faites pour décourager les tentatives ultérieures. Pourtant, elles sont un peu perdues (2) dans la longue série de ses ouvrages ; elles sont influencées parfois par l'opinion, le régime et sont loin d'être complètes : l'auteur est le premier à appeler de nouvelles investigations.

Aussi, depuis le capital recueil de Paul Albert, de nouveaux chercheurs, la plupart versaillais — la patrie natale de Ducis peut servir de modèle à sa patrie ancestrale — ont projeté plus de lumière, T. de Refuge sur la période heureuse de sa vie, Taphanel, Vantroys, Maurice Souriau, sur sa vieillesse, et les notes du chanoine Ducis (3), son arrière-neveu, sur la chronologie de sa vie et des existences mêlées à la sienne. Le besoin ne se fait-il pas sentir d'introduire ces diverses acquisitions dans une biographie plus à jour qui, en outre, encadre les œuvres, les rattache à leurs origines et atteste par leur retentissement au XVIIIe siècle et au-delà, un incontestable talent, à défaut de génie ?

C'est ce que j'ai osé entreprendre. Ma documentation avance ; aurai-je le temps et la force d'en tirer parti ? « Je vais en avant, disait un jour Bersot, comme va un soldat français, dussè-je, moi aussi, rester en route. » Réflexion humoristique du délicat moraliste commençant... un simple toast, mais combien sérieuse au seuil d'un travail étendu, abordé à l'âge où il faut, sinon « quitter le long espoir et les vastes pen-

(1) *Essai sur Ducis*. LIX.

(2) *Causeries du lundi*, VI (1852) et *Nouveaux lundis*, IV (1863).

(3) Papiers de famille (copies d'actes d'état-civil, lettres de P. Albert, Vantroys, de Pistoye, etc.), obligeamment communiqués par le P. Bouchage, neveu du chanoine Ducis.

sées », plus que jamais permis, ce semble, du moins renoncer aux longues tâches !

Voici l'esprit et la méthode qui présideront à celle-ci. L'information aura toute l'ampleur et la précision, sinon désirables, du moins possibles. Mais c'est à la psychologie à éclairer l'érudition : l'interprétation des faits importe autant que leur exactitude. Aussi, sans négliger aucune autre source, je puiserai surtout dans les œuvres de l'auteur, soit dans ses lettres où il livre à ses amis, non seulement ses sentiments et ses préoccupations à leur égard, mais ses impressions sur les événements, ses réactions aux succès ou aux échecs de ses pièces, aux sourires et aux épreuves de la vie, toute son âme au jour le jour, soit dans ses poèmes divers, dont il a dit et écrit (1) qu'ils sont « les mémoires de sa vie ». Cette biographie sera donc avant tout une autobiographie qui, contrôlée par une foule de témoignages contemporains et d'appréciations ultérieures, apparaît aussi véridique qu'attachante.

Il importe de jalonner notre route. Les œuvres d'un poète procèdent de sa vie intérieure et celle-ci, malgré son originalité foncière, dépend, pour une part, du tempérament et de l'éducation, puis de divers événements, privés ou publics, qui en révèlent de nouveaux aspects, en changent le ton ou même l'orientation.

Aussi, d'après ce principe, et sans nous dissimuler ce qu'il subsiste d'arbitraire dans les divisions les plus plausibles appliquées à la continuité vitale, nous proposons de distinguer six périodes dans la longue existence de Ducis.

La première, de vingt-huit ans, irait de 1733 à 1761, de sa naissance à son mariage et à ses premiers essais ; c'est celle de sa lente formation, familiale et scolaire, puis personnelle, greffées toutes deux sur une « préformation » héréditaire.

Une deuxième s'étendrait de 1761 à 1773, de son mariage à son veuvage, de sa 28e année à la quarantaine. C'est la part du bonheur dans cette vie et la phase des premiers succès (*Hamlet*, 1769 ; *Roméo et Juliette*, 1772).

La troisième se déroulerait de 1773 à 1783, de la mort de sa première femme à celle de sa première fille, de la quarantaine à la cinquantaine. Entre ce premier deuil et le second prévu, il n'y a plus place pour le bonheur, mais pour « un malheur plus ou moins consolé ». Le sien l'est par de graves

(1) Paul Albert, lettre 199e.

amitiés et par la célébrité, qui est bien pour lui, selon un mot célèbre « le deuil éclatant du bonheur » : son *Œdipe chez Admète* lui ouvre les portes de l'Académie ; le *Roi Lear* est peut-être sa dernière grande joie paternelle.

Puis, de 1783 à 1796, de cinquante ans jusqu'au-delà de la soixantaine, c'est une quatrième période « de chagrins domestiques » et de « commotions politiques » : il perd successivement sa fille aînée, son plus intime ami, sa mère très aimée et, après l'avoir vue souffrir d'une union mal assortie, sa seconde fille, il a perdu ses ressources et ses illusions libérales pendant la Révolution. Le poète tragique ne reparaît que tardivement sous l'aiguillon du besoin, pour donner *Othello* (1792) et *Abufar* (1795) ; l'épistolaire, désolé par ses deuils, mais soulevé par l'espérance religieuse, s'élève très haut.

Vient, en cinquième lieu, sa longue et superbe vieillesse, de 1795 à 1816, caractérisée par le détachement du monde, détachement intime et public, car il refuse tous les honneurs d'un pouvoir despotique. Son âme se répand dans ses Epîtres et ses Poésies diverses et mieux encore, dans une correspondance plus abondante, où sa bonhomie spirituelle se hausse souvent à l'éloquence et à la poésie.

De cette vieillesse, nous mettons pourtant à part les dernières années (1814-16), signalées par de grandes joies, la chute du despotisme impérial, la faveur de Louis XVIII, dont il avait été jadis secrétaire, et par maints témoignages de la vénération publique. Ce sont pour lui les derniers sourires de la vie.

Nous intitulerons ces phases, d'après leur caractère dominant : la formation, le bonheur, la célébrité, l'épreuve, le détachement, la récompense.

Les correspondants du chanoine l'attestent : tous ceux qui se sont occupés de Ducis ont subi son charme : en même temps qu'une excuse pour mon audace, n'est-ce pas une promesse au lecteur ?

Malgré son goût pour la solitude, le poète fut très répandu dans le monde littéraire et artistique d'alors : les écrivains Thomas, Népomucène Lemercier, Bernardin de Saint-Pierre, la Harpe, Andrieux et tant d'autres, les acteurs Lekain, Talma, les peintres Vien, David, Gérard furent parmi ses amis. Il sympathisa avec Rousseau, s'il ne chercha pas à connaître Voltaire, distributeur pourtant tout puissant des renommées. Les régimes politiques successifs le recherchèrent sans le con-

quérir, il frôla la cour sans rester courtisan, fut lié avec des Conventionnels, aima Bonaparte et se déroba obstinément à Napoléon. En sage qui a pris une bonne fois conseil de ses goûts et mesure de ses aptitudes, il se refusa à l'action. Ou plutôt il se borna à l'action, apaisante et éducatrice, qu'il exerçait par son théâtre, par l'amitié et par son ascendant débonnaire. Quel long et pur rayonnement sur les milieux cultivés et populaires d'une société à son déclin et d'un monde nouveau !

Puisse un peu de ce rayonnement pénétrer, à travers ces pages, en ceux qui s'intéressent soit aux gloires de la Savoie, soit aux lettres françaises, et leur faire aimer un peu plus une des plus grandes âmes de son temps et ce qu'elle aima, le beau, l'honneur, la droiture, l'amitié, l'indépendance, tant d'autres vertus ! Gain précieux entre tous : les valeurs morales ne sont-elles pas la plus solide armature de nos fragiles existences, de la petite patrie et de la grande ?

Première Partie

LA FORMATION (1733-1761)

Nous y distinguons et étudierons successivement la part de la race, celle de la famille et celle du jeune homme.

I. — Part de la race

Jean-François Ducis est né en 1733, non au mois de mars, comme l'écrit P. Albert (1), mais le 22 août, ce qu'établissent la copie de son acte de baptême, celle, écrite de sa main, du brevet de pension délivré à l'auteur dramatique, copies que nous possédons, et ces vers, où l'octogénaire s'amuse à mettre la poésie aux prises avec son état civil :

> Dans ce mois des moissons, où, marquant ma naissance,
> Son vingt-deuxième jour, sur ma tête, en silence,
> Si ce jour m'est donné, des doigts glacés du Temps,
> Fera tomber le poids de mes quatre-vingts ans,
> De moi, cher Campenon, accepte cet épître.

(1) *Essai sur Ducis*, VIII.

Il est né à Versailles, y passa une bonne partie de sa vie, en divers domiciles que les érudits locaux, entre autres M. Coüard, ancien archiviste de Seine-et-Oise, ont subtilement repérés, y mourut et y dort son dernier sommeil. Aussi sa mémoire est-elle restée chère aux Versaillais. Mais il se plaisait à se dire Savoyard. Il signe parfois l'Allobroge, affectionne les locutions du pays, sympathise particulièrement avec ses compatriotes, comme Mesdames de Bellegarde, qu'il appelle « ses payses », compare sa Muse engourdie à une marmotte, sa muse libre et sans raffinements à « une véritable Allobroge à laquelle il faut laisser son vêtement de montagne » ; il fait, en 1793, du Mont-Blanc le piédestal de la Liberté. Deux seulement de ses voyages en Savoie nous sont connus. Mais il y revenait fréquemment par la pensée, surtout dans ses chagrins et dans les temps troublés.

C'est qu'il était d'origine doublement savoyarde : son père était né à Hauteluce, et les parents de sa mère à Ugines, deux bourgs, celui-ci de la vallée de l'Arly, l'autre de celle du Doron, qui se réunissent près d'Albertville. Son petit neveu, le savant chanoine Ducis (1), a dénombré toute la famille avec la sûreté qu'on pouvait attendre de sa curiosité filiale et de sa compétence d'archiviste. Rien de rébarbatif, j'en conviens, comme une généalogie, sauf pour les héritiers pourtant, et ne sommes-nous pas plus que d'autres les héritiers des ouvrages et des exemples du poète ? Nous ne saurions donc nous désintéresser de ses origines qui expliquent, dans une mesure, les uns et les autres ; mais nous ne retiendrons que l'essentiel.

« Les notaires Ducis, écrit-il dans la brochure (2) mentionnée plus haut, étaient assez répandus aux xɪᴠᵉ, xᴠᵉ et xᴠɪᵉ siècles en Maurienne, en Savoie, en Tarentaise, en Faucigny et en Genevois.... Dès le xᴠᵉ siècle sont à la rue des Fours (Evêché) comme notaires : Pierre, Jacques, Jean, Claude, André, etc... Claude fut syndic d'Annecy en 1531. » C'est donc une ancienne et forte famille.

L'archiviste remonte la série des générations jusqu'au point où l'ascendance du poète rejoint la sienne propre, au xᴠɪɪᵉ siècle. Nicolas Ducis, en effet, mort en 1670, notaire à

(1) Chanoine Ducis. *La rue Ducis* ; *les familles Ducis et de Granier*, brochure Chambéry, Bottéro, 1890.

(2) p. 4.

Hauteluce, eut, outre un autre qui devint prêtre, deux fils, Nicolas, qui est le chef de la branche de Hauteluce, d'où vient Jean-François, et André, qui est le chef de la branche de Beaufort, d'où procède l'archiviste, mais trois générations après celle du poète. La parenté est donc certaine, mais éloignée. La première branche est éteinte ; de la seconde il reste un Ducis, instituteur à Dolorès, près de Buenos-Aires (Argentine).

Ne nous occupons que de la première branche et du seul rameau qui a porté le plus beau fruit. Nicolas, l'ancêtre commun et le trisaeïul du poète, eut pour fils Nicolas qui eut pour fils André, lequel eut de Marguerite Ligeon douze enfants, dont l'aîné Pierre est le père de Jean-François.

Les ducs de Savoie exonéraient de l'impôt foncier et des gabelles de l'Etat les familles de 12 enfants *vivants*. La famille d'André se suffisait, à Hauteluce, avec le produit de ses campagnes de Nant-Pays et de Planey, quoique situées plus haut, au-delà de Belleville, à plus de 1.200 mètres d'altitude. Un des douze rejetons étant mort, l'exemption cessa et la gêne survint. C'est le cadet qui s'expatriait en pareil cas. Cette fois ce fut l'aîné Pierre, garçon énergique, qui rejoignit à Versailles un cousin germain, Sébastien Ducis. C'est donc à deux contingences, le jeu d'une loi rigoureuse dans sa bienfaisance et une initiative contraire à la coutume que Jean-François devra sa naissance, à Versailles, ses études et sans doute sa vocation poétique.

***

Il est remarquable que sa piété filiale, si ardente, nous le verrons bientôt, remontait expressément à ses lointains ancêtres et honorait en eux les épreuves, les mérites et l'ascension morale de la race : maintes invocations poétiques et son testament (1) le prouvent. Et cette race, il ne la séparait pas de son habitat sévère et grandiose. Comme notre poète philosophe Sully Prudhomme, il se sait issu

> De l'immémorial et sévère hyménée
> D'une race et d'un champ qui se sont faits tous deux.

Or ce champ, accroché aux pentes alpestres, est en quel-

(1) Cf. Coüard : *Trois Versaillais d'Autrefois*, Versailles, 1919, p. 45 (édition complétée du testament) : « J'espère que Dieu m'accordera, comme à mes père et mère, et *à mes ancêtres*, la grâce de mourir heureusement dans son sein (de l'Eglise). »



que sorte une école d'endurance, de libre énergie et de hautes pensées, et cette race a supérieurement retenu ces leçons.

La terre savoyarde, malgré l'inépuisable variété de ses aspects, concilie presque toujours ces deux contraires, la douceur et la force, dans l'intimité de ses vallons et dans le jaillissement de ses aiguilles, dans le sourire de ses lacs et la majesté de ses montagnes, dans l'harmonie de ses hautes vallées ou de ses panoramas et dans le chaos de ses « lapiaz », ses mers de glace ou de rochers. Le plus souvent ces caractères alternent, mais parfois ils se fondent dans le même paysage, le bassin de notre lac, par exemple, ou le Val d'Isère, et même ils se succèdent au même point : la sereine limpidité de certains couchers de soleil ne transforme-t-elle pas le Mont-Blanc en Mont Rose ?

Ce contraste fondamental se reflète naturellement dans l'âme savoyarde et dans ses meilleurs représentants. Les uns incarnent plutôt la douceur et le charme : tels saint François de Sales, Xavier de Maistre, les autres, la vigueur, par exemple Joseph de Maistre, Mgr Dupanloup. Encore, à y regarder de près, on trouve presque toujours les deux : le crucifiement, non des sens, mais de la volonté propre chez le tendre François de Sales, la tendresse poussée parfois jusqu'à l'enfantillage, dans l'impérieux comte de Maistre. Notre Ducis est de ceux-là : Ducis « sauvage et doux » dit Villemain, le « doux et grandiose Ducis », répète Sainte-Beuve.



Aussi aime-t-il à retrouver en lui-même sa petite patrie, race et sol. Après le succès d'*Othello*, fin 1792 (1), il écrit : « Nous autres, enfants des rochers et du Mont-Blanc, nous ne laissons pas, malgré notre bonté et notre douceur naturelle, de ressembler quelquefois à la nature terrible et menaçante qui nous environne ». Plus tard, en 1810 (2), il écrit encore à son ami Larevellière-Lépeaux qui était allé en Savoie pour la santé de sa fille : « Saint Paul disait de lui *Hœbreus ex Hœbreis*, et moi, je dis de moi : *Allobrox ex Allobrogibus*. Le haut Mont-Blanc a couvert nos humbles berceaux de sa taille gigantesque. Il me semble qu'il existe dans mon âme des souvenirs

(1) Lettre LXI du recueil de P. Albert, notre source principale. En abrégé, P A, 61ᵉ.
(2) P A, 197ᵉ.

confus et égarés d'une nature *sauvage et bonne*, et que toutes ces montagnes et moi nous sommes de connaissance. » Et, pressentant, après la théorie de l'inconscient dans ces images vues par les yeux des ancêtres, celle des milieux, il ajoute : « Je ne doute pas, mon cher et excellent ami, que dans la Vendée qui vous a vu naître, s'il m'eût été permis de voyager, je n'y eusse rencontré votre âme et votre caractère. »

D'autre part, cette patrie qu'il retrouvait en lui, il éprouvait, de plus en plus, avec l'âge, le désir — platonique, hélas ! — de se retrouver en elle. Témoin, dans *Mon Portrait* (1), ces vers :

> De père en fils, Allobroge il était.
> Vers ses rochers, poétique héritage,
> Un vif instinct, certaine humeur sauvage,
> Dans ses chagrins fortement l'appelait.

Ailleurs, il part, en imagination, pour assister à une *fête de la Vieillesse* (2) en Suisse. Le Mont-Blanc et tout le massif se dressent devant lui et se reflètent dans ces vers que Talma aimait à dire :

> Formidables remparts d'inégale structure,
> Qu'aux premiers jours du monde éleva la nature,
> Enorme entassement de rocs audacieux
> Que l'œil surpris voit croître et monter jusqu'aux cieux,
> Dépôt des longs frimas qui blanchissent vos têtes,
> D'où tombent les torrents, où sifflent les tempêtes :
> Inacessibles monts, où l'aigle des Romains
> S'étonna qu'Annibal eût créé des chemins :
> Daignez me recevoir, sommets religieux
> Où l'esprit des mortels commerce avec les dieux.

Le génie des Alpes lui apparaît et lui montre le Mont-Blanc dépassant ses plus fougueux rivaux,

> Des monts les plus hardis hardi dominateur,

et ces fleuves

> Qu'on enjambe à leur source en ne s'en doutant pas...

et qui...

> Dans de superbes lits roulent une eau féconde
> Et descendent du ciel en bienfaiteurs du monde.

(1) Campenon, op. cit. 3me volume, p. 375. Abréviation : C. III, p. 375.
(2) C. III, p. 355.



Puis, dévisageant son alpiniste, il lui dit :

Oui, d'un pied montagnard tu presses mes glaçons.
Mes Alpes, et non l'art, t'ont dicté leurs leçons.
Né loin de nos torrents, tu viens chercher peut-être
Le toit et les frimas qui t'auraient dû voir naître.
Je lis dans tes désirs : « Va, le ciel est serein,
Voici la Tarentaise et c'est là ton chemin. »
Sous sa glace, à ces mots, le vieillard se retire.
Je descends : du vallon le doux penchant m'attire.
O champs semés de fleurs ! O fertiles ruisseaux !
Fontaine où vont le soir s'abreuver les troupeaux,
Salut ! Je vous vois donc, innocente prairie,
De mes simples aïeux vénérable patrie.
O mon père ! C'est là que tu reçus le jour :
C'est là que ton berceau, que ton premier séjour
De ta présence encore me rappelle les charmes.
De mon deuil éternel reçois ici les larmes.
Que je rends grâce au ciel qui, sage en ses faveurs,
M'a laissé pour tout bien et ton sang et tes mœurs !
Mon cœur, formé du tien, plein de ta chère image,
S'arrête avec transport sur ce doux paysage.
J'y vois partout empreint le doigt de la vertu,
Qui toucha ton berceau par tant de vents battu.

Le charmant intérieur, après le spectacle « formidable » !

Ailleurs, *(à ma Chartreuse, en Savoie* (1)*)*, il voudrait faire de la maison natale sa retraite dernière,

Au pied d'un mont audacieux,
Qu'en montant sur son char le soleil radieux
Fait resplendir au loin de sa haute lumière.

Cette « haute lumière » désigne Hauteluce *(Alta lux)*, le pays natal, dans la vallée de Beaufort ou du Doron. Celle-ci est loin d'avoir l'ampleur et le dessin irrégulier de la haute vallée de l'Isère, vrai « paradis terrestre » à sa source, souvent abrupte et resserrée en cluses successives de Séez à Moûtiers, (l'ancienne *Darantasia*, centre de la Tarentaise), plus large et riante de Moûtiers à Albertville. Mais avec ses riches pâturages, avec son lac de la Girotte (plus de 1.700^{m} d'altitude), récemment conquis par l'industrie, et, à son extrême pointe, le col Joli, face au Mont-Blanc, elle exécute ses variations propres sur les deux thèmes inséparables de la nature alpestre, charme et grandeur.

(1) C. III, p. 289.

Comme le poète en goûte et envie le recueillement ! Toute la pièce serait à citer ; donnons-en du moins les derniers vers :

Ton asile est un ciel d'où je m'élève aux cieux.
Où je change en printemps l'hiver dont tu m'assièges,
Où, parmi les rocs et les neiges,
La nuit entend gémir tes chants mystérieux.
Sois mille fois béni, désert qui me protèges !
Que ma vie et ma mort s'enferment en ces lieux :
Garde bien mes soupirs, mes pas silencieux,
Mon humble toit religieux,
Le jardin de ma jeune abeille,
Mon doux repos quand je sommeille,
Ma conscience quand je veille,
Et la paix de mon âme et son vol vers les cieux.

La maison « qui aurait dû voir naître » le poète, était si chère à son père que c'est lui, l'expatrié, qui la racheta à ses frère et sœurs, parce qu'ils avaient renoncé à l'habiter. Il s'en dessaisit pourtant en 1749, au profit d'un Ligeon, son cousin germain, mais Jean-François avait seize ans alors et était sans doute habitué à la considérer comme son vrai berceau, et à en faire le rendez-vous de bien des rêves. Libre de toute redevance au pays, en 1755, Pierre Ducis demanda la naturalisation française, qui n'impliquait ni le reniement ni l'oubli de sa petite patrie.

Lamartine la visita en 1831 (1) et voulut l'acheter pour y ériger un monument à Ducis. Mais il ne put s'entendre avec les Ligeon. La tentative n'en est pas moins un témoignage de la débordante piété filiale du Versaillais qui avait tant glorifié la Savoie, sa première patrie, un hommage du poète triomphant à son précurseur, et une invitation à l'honorer nous-mêmes : l'indifférence ou le dédain ne nous siéraient vraiment pas, là où le génie s'incline.

Il est temps de revenir de la Savoie à Versailles, où le père de notre poète vint tenter la fortune, héritier d'un passé de labeur et d'honneur dont il allait transmettre aux siens le dépôt et le culte.

(A suivre). Jean LEVITTE.

(1) Cf. chan. Ducis, op. cit. p. 13.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

III

Si Jules Philippe étudiait avec passion la Savoie dans son passé, où il trouvait de nouvelles raisons d'exalter le pays natal, il était également séduit par son charme, par la grâce mesurée et délicate de ses paysages, où tout semble réuni pour rendre plus sensible la douceur de vivre. Il aurait voulu que les beautés accumulées par une nature prodigue entre le Léman, le Bourget et le Mont-Cenis fussent appréciées comme elles le méritaient, car, déjà, il voyait là une source de richesses. Il savait que dans les quelques guides d'un tourisme naissant, publiés à Berne, à Paris ou à Londres, la Savoie était mentionnée sommairement, souvent d'une manière inexacte ou méchante. On en était à la légende du roc stérile sur lequel vivait difficilement un peuple de ramoneurs et de marmottes, que de rares voyageurs contemplaient d'un œil indifférent, sinon plein de mépris.

Ce fut une des premières préoccupations du jeune écrivain savoyard de réagir contre un état d'esprit et des écrits tendancieux qui défiguraient le double aspect physique et moral de la petite patrie. A vingt-cinq ans, il avait été témoin des enthousiasmes d'Eugène Suë et de ses compagnons d'exil en face de la luxuriante nature de notre pays. C'est sous cette impression, avivée par ses sentiments personnels, qu'il avait été amené à écrire un ouvrage que l'on peut considérer, à la fois, comme le premier essai de l'histoire d'Annecy et comme le premier guide pour la région qui l'entoure. *Anneci et ses environs* (1) mérite qu'on s'arrête un peu en sa compagnie. La conception était nouvelle et curieuse. Dans une première partie, l'auteur avait rassemblé tous les documents qui concernent l'histoire politique et littéraire. La seconde partie était consacrée aux « curiosités que les étrangers doivent visiter dans cette ville », puis on faisait passer sous les yeux du

(1) *Anneci et ses Environs* par Jules PHILIPPE. Annecy. Typographie et Lithographie de F. Saillet, 1852.

lecteur les charmants environs du lac et l'ouvrage se terminait par une biographie de tous les Annéciens illustres. Plusieurs passages montrent la largeur des vues de Jules Philippe. Il avait prévu le grand développement de la ville dans la plaine des Fins. Critiquant la construction de l'Hôtel-de-Ville dans le « clos Lombard », il écrivait : « En admettant même qu'un quartier s'élève dans cet endroit, la ville peut-elle bien s'agrandir de ce côté ? Evidemment non. Et cependant, en plaçant l'Hôtel-de-Ville à l'extrémité d'Anneci, on a retardé l'agrandissement naturel, le seul raisonnable, celui qui doit se faire sur la plaine et en outre, on a tué les anciens quartiers d'Anneci, pour donner la vie à quoi ? Nous attendons la réponse. » Ailleurs, il proteste contre la manie des familles de Savoie de diriger « les études d'un jeune homme de manière à en faire un avocat, un procureur ou un notaire ; on ne pense nullement à l'industrie, au commerce et à l'agriculture ; et beaucoup de jeunes gens qui auraient pu suivre une carrière libre et propre à développer leur intelligence, croupissent pendant leur vie entière dans une étude poussiéreuse. » Enfin il est curieux de trouver dans cet ouvrage publié il y a soixante-quinze ans, le conseil donné aux touristes qui veulent se rendre à Chamonix, de passer par Thônes, La Clusaz et le col des Aravis où le botaniste, dit l'auteur, peut faire une riche moisson de plantes rares et le peintre trouver des sites d'un aspect imposant ou grandiose. Si l'écrivain pouvait revenir aujourd'hui, il verrait certainement avec joie les touristes parcourir les belles vallées de Thônes et du Mont-Blanc en nombre tous les jours plus considérable, mais sans doute serait-il profondément étonné de constater que ces touristes sont avides seulement pour la plupart d'une vitesse toujours plus grande et ne connaissent souvent, des paysages traversés, que les auberges où l'on « mange bien ».

Quoiqu'il en soit, *Anneci et ses Environs*, orné d'une intéressante lithographie d'Annecy vu du lac, due à un jeune peintre au talent naissant, Paul Cabaud, obtint à son apparition, un succès marqué. En deux jours, il s'en vendit quatre cents exemplaires, ce qui prouve combien il était accueilli favorablement dans une petite ville de moins de dix mille habitants. Cependant il n'échappa point à la critique malveillante. Le journal d'Annecy, l'*Echo du Mont-Blanc* lui consacra un long article dont l'auteur ne relevait rien de la partie touristique, mais critiquait vivement la partie historique qu'il

trouvait partiale et intolérante. Ayant été amené à parler de la Société Philanthropique, fondée depuis quatorze ans et qui comprenait plus de cinq cents membres, Jules Philippe demandait pour elle le plus large concours des Annéciens fortunés, ce qui aurait permis à la Société d'étendre son rôle au nom de la fraternité « véritable charité chrétienne qui n'enlève rien à l'égalité des hommes entre eux ». On trouva que c'était là une appréciation socialiste, mot bien gros pour l'époque et, j'ajouterai, pour le livre lui-même qui n'avait aucune prétention ni à la morale, ni à la politique. Il répondait, d'ailleurs, si bien à un besoin qu'à peine l'annexion consommée une seconde édition, plus complète, était mise en vente avec le même succès que celle de 1852 (1).

En entraînant à sa suite le lecteur à travers les riants sentiers qui serpentent sur les rives du lac, Jules Philippe s'excusait d'avoir à parler encore histoire et archéologie, mais ajoutait-il, ce sera au milieu d'une nature charmante pour laquelle « nous voudrions faire partager à l'étranger l'admiration qui nous anime. Que cette admiration soit outrée, c'est possible ; nous sommes excusables, car on a répété si souvent que la Savoie est un pays pauvre et désert, qu'il est bien permis à un Savoisien de se laisser aller à un sentiment d'orgueil, lorsqu'il prouve le contraire. » Ce n'était pas la première fois que notre compatriote s'élevait contre les allégations malveillantes dont la Savoie était l'objet. Les projets d'annexion de notre pays à la France avaient ramené sur lui l'attention du public et il n'était pas de railleries, souvent grossières, dont on l'accablât. Cette manie de dénigrement fut surtout sensible dans les mois qui précédèrent l'annexion et dans les premières années qui la suivirent.

Déjà, en 1859, dans un numéro de la *Nymphe des Eaux* que j'ai cité, Jules Philippe en un magistral article, aussi bien pensé que bien écrit, s'associait à Joseph Dessaix pour combattre les appréciations défavorables sur la Savoie et relever les Savoyards dans leur propre estime : « Quand nous aurons appris au peuple savoisien ce qu'il a été et ce qu'il est, quand il connaîtra les ressources immenses dont il peut disposer, il sentira surgir en lui un orgueil bien entendu. Et alors, il obligera ses détracteurs à venir avec l'attitude humble, faire

(1) *Anneci et ses Environs*, par Jules PHILIPPE. Nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur. Annecy, Imprimerie de Louis Thésio, 1860.

amende honorable au pied de nos belles montagnes, aux bords de nos lacs délicieux, dans nos riantes et fraîches vallées, où les attendent pour les confondre tous les hommes illustres qui répondent de notre passé, de notre présent et de notre avenir. » L'année suivante, il proteste à plusieurs reprises dans le journal que son successeur Louis Thésio, vient de fonder, *Le Moniteur de la Haute-Savoie*, contre les inexactitudes énormes publiées sur la Savoie. Un avocat à la Cour d'Appel de Paris, Jules Perrin, n'écrivait-il pas que les principales villes de notre pays s'appellent Saint-Maurice, Le Bourget, Beaufort ? Et un dictionnaire, *géographique* s'il vous plaît, ne décrivait-il pas Annecy comme « une petite ville agréablement située sur les bords du lac de Genève ? » Les premiers articles de Jules Philippe, dans la *Revue Savoisienne*, sont tous consacrés à la réhabilitation de son pays dont « chacun désire avoir un lambeau », malgré qu'il soit misérable et peuplé de gens ignorants et grossiers. Il détruit cette absurde légende avec d'autant plus de vivacité que s'y associe un compatriote jouissant d'une certaine notoriété sur les bords de la Seine, Claude Genoux (1) et il en démontre péremptoirement l'inconséquence : « On proclame notre urbanité et notre probité dans le commerce, et dans les rues, on nous insulte. Dans le comptoir, vous êtes Savoyard, on vous confie la caisse ; dans la rue, l'impoli, le mal élevé, le rustre, le filou, sont autant de Savoyards ! — O Parisien, à quels spectacles bizarres tu nous fais assister ! » Il faut que lumière se fasse, dit-il dans le numéro du 15 avril 1860, huit jours avant le vote solennel qui va faire la Savoie définitivement française. « Il faut que l'on sache enfin que la Savoie renferme des richesses de toute sorte, et surtout les richesses du cœur. » Il faut que la France connaisse autrement que par de fantaisistes appréciations, la province qui accourt vers elle d'un élan unanime. Et alors commence cette série d'articles qui vont consacrer la popularité de Jules Philippe, déjà notoire : L'Imprimerie a été introduite en France par un Savoyard ! La première Académie

(1) Claude Genoux, né en 1811 à Saint-Sigismond, près d'Albertville, mort en 1874, à Paris, quitta son village comme ramoneur, parcourut le monde et se fixa à Paris. Il avait appris le métier de typographe. Laborieux, il se forma lui-même en étudiant beaucoup et publia plusieurs ouvrages. Celui que vise Jules Philippe est une brochure intitulée : *Le Percement des Alpes et la Savoie française* dans laquelle Genoux décrivait avec une complaisance sans mesure la pauvreté proverbiale et la misère des Savoyards avant l'annexion.

qui ait existé sur une terre française a été créée en Savoie ! Le premier grammairien français a été un Savoyard ! C'était la préface heureuse de ces *Gloires de la Savoie* qui devaient avoir un si grand retentissement et qui contribuèrent pour une bonne part à la prospérité de l'organe de la Florimontane.

Ce « journal », comme ses fondateurs se plaisaient eux-mêmes à appeler la *Revue Savoisienne*, avait été créé au début de cette année mémorable, dans des circonstances inquiétantes pour la vie de l'Association. Depuis quelques années, le nombre de ses membres avait considérablement diminué ; en 1859, il atteignait tout juste cinquante, après avoir dépassé la centaine. La publication des *Bulletins* devenait par là-même difficile. Il fallait chercher à rendre au groupement l'activité et la vie qu'il avait perdues. Jules Philippe pensa que puisqu'on ne venait plus vers la Florimontane, il fallait que la Florimontane aille vers le public et s'adresse à lui au moyen d'un journal, édité à un prix modique, accessible à tous. Par ce journal, la Société intéresserait ses compatriotes à son œuvre ; elle leur en ouvrirait les colonnes et chacun pourrait y exposer ses idées, faire connaître le résultat de ses travaux et de ses recherches.

Jules Philippe exposa son projet dans la séance du 15 décembre 1859 ; on y adhéra immédiatement et unanimement et l'on procéda tout de suite à l'élection du Comité de rédaction composé de Jacques Replat, président de l'Association ; Louis Revon, professeur de physique au collège chappuisien et Jules Philippe qui devint en outre directeur gérant de la *Revue Savoisienne*. Il ne perdit pas de temps. Dès le lendemain, il adressait à tous ceux que la chose pouvait intéresser, une circulaire pour leur annoncer la prochaine apparition de la nouvelle publication. Il y déclarait que la Florimontane devait prouver son utilité en se montrant toujours là où l'intelligence a besoin d'aide, en déployant au grand jour le drapeau de la science pour tous, qui sera un signe de ralliement pour tous les hommes de notre pays aux yeux desquels la culture de l'esprit est le moyen le plus sûr d'obtenir un progrès vrai et vierge d'utopies. Il faisait appel à la jeunesse laborieuse parmi laquelle on essaierait de développer l'esprit d'émulation : « La Savoie est un champ presque neuf à cultiver, et les richesses de toute sorte que la nature y a semées ne demandent qu'un peu d'efforts de la part de l'homme pour profiter au pays. » Comptant sur l'appui de tous les partis, il excluait de la

Revue les questions purement politiques ou religieuses, mais il avait soin d'ajouter : « Il serait absurde, il serait même impossible de défendre à un auteur d'écrire à tel point de vue politique qui forme sa foi ; mais on peut poser des limites à ses appréciations et ne pas tolérer qu'il blesse ouvertement une classe de citoyens, comme aussi qu'il combatte systématiquement les principes immuables du progrès et de la liberté, au nom desquels l'Association Florimontane existe. »

Dès la première heure, Jules Philippe sut grouper autour de lui des collaborateurs d'une parfaite notoriété. Les articles des fascicules de 1860 sont signés Boltshauser, ancien professeur de sciences au collège d'Annecy, alors professeur au lycée de Chambéry ; Antony Dessaix, homme de lettres à Thonon ; Fleury Lacoste, agronome d'une très grande expérience, président de la société d'agriculture de Chambéry ; Jacques Replat, Louis Revon ; puis viennent dans les années suivantes François Rabut, professeur d'histoire, dont les études sur la librairie et l'imprimerie en Savoie et sur la Savoie industrielle font autorité ; Ducis, professeur d'histoire au collège d'Annecy, puis archiviste départemental après le départ de Lecoy de la Marche, autre collaborateur fort érudit ; le célèbre archéologue suisse Frédéric Troyon ; le poète Achille Millien ; l'ardent avocat François Descostes ; Jules Vuy, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois; Sadi Carnot, ingénieur des ponts et chaussées à Annecy, mort tragiquement président de la République ; le professeur Melville Glover, de Lyon ; l'écrivain Charles Buet, le professeur Théodore Mommsen, de Berlin et le plus illustre de tous, l'archéologue Gabriel de Mortillet, ancien conservateur du Musée d'Annecy, savant à la renommée mondiale. Dans un rapport présenté à l'Assemblée générale de 1861, Jules Philippe pouvait constater avec fierté que son enfant avait déjà grandi, qu'il avait accompli œuvre utile et trois ans après, dans une circulaire adressée à tous les amis de la Savoie, il pouvait affirmer que l'essai tenté avait réussi et que la *Revue* répondait bien au but de la Florimontane : la vulgarisation de la science et la glorification de l'antique patrie des Allobroges.

Pendant dix ans Jules Philippe va être l'âme de la *Revue Savoisienne*. Il en fera un journal vivant, intéressant, dans lequel l'actualité scientifique, historique et littéraire trouvera toujours sa place. Il y rédige une chronique très variée et il y donne d'innombrables articles sur tous les sujets. On y

trouve de nombreuses notes archéologiques, des critiques sur les expositions de peinture de Genève et d'Aix-les-Bains, une réponse, très documentée, au journal *L'Imprimerie*, pour revendiquer, en faveur de Guillaume Fichet, le rôle qui lui revient dans l'introduction de l'imprimerie, à Paris, — sujet qui le passionnera par la suite, — une bonne étude publiée au moment de sa mort, sur Sainte-Beuve, avec qui il entretenait des relations suivies. C'est dans la *Revue Savoisienne* qu'il commence la publication des *Gloires de la Savoie* et des *Poètes de la Savoie*, là qu'il fait connaître le moraliste Jean Menenc, patriote savoyard qui, déjà, au XVIe siècle, défendait la Savoie contre certains étrangers qui appelaient « nostre nation savoysienne, montagnarde, grossière et coquine (1). » Il y publie encore l'éloge ému du délicat Jacques Replat, et, dans le domaine scientifique, il signale, à deux reprises, la découverte de deux annéciens, le banquier François Bachet neveu (2), et le chimiste Etienne Machard, permettant d'extraire de l'alcool du bois et de transformer la même matière en papier, procédés qui sont largement utilisés aujourd'hui. Quand il quittera la direction de la *Revue*, en février 1870, il la laissera en pleine prospérité.

Pour toutes ces raisons, la *Revue Savoisienne* s'imposait au monde savant et au grand public. Il est permis de penser que chaque numéro était attendu avec impatience et l'un de nos compatriotes pouvait écrire, six mois après la création du journal, dans la *France littéraire*, publiée à Paris : « La *Revue Savoisienne*, feuille mensuelle, est placée sous l'intelligente direction de M. Jules Philippe, l'auteur d'*Annecy et ses environs*, de la *Savoie Poétique*, etc. Personne n'était plus apte à diriger cette publication, dans notre pays. »

Cette même année, la Société Florimontane avait l'orgueil de voir décerner, à son actif secrétaire, par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, le prix Pillet-

(1) L'étude fut publiée en brochure, sous le titre suivant : *Un moraliste savoyard au XVIe siècle, Jean Menenc*, par Jules PHILIPPE, secrétaire de la Société Florimontane et membre correspondant de plusieurs autres sociétés littéraires. Annecy. Jules Philippe, libraire-éditeur, place Notre-Dame, 1867.

(2) François Bachet, avait été député au Parlement de Turin. En 1848 et en 1870, il était officier porte-drapeau de la garde nationale d'Annecy. Commissionnaire de roulage et tanneur, il avait fondé une distillerie à Saint-Triphon et une papeterie à Bex (canton de Vaud), pour exploiter ses procédés. Il s'occupa aussi de la production de la soude et de la potasse, mais il ne réussit pas. On verra plus loin qu'il faillit entraîner Jules Philippe dans sa ruine.

Will, réservé à la personne qui aura communiqué les chartes ou documents les plus importants relatifs à l'histoire de la Savoie. La *Notice Historique sur l'Abbaye de Talloires*, et les documents qui l'accompagnent, lui valaient cette rare distinction. L'origine de cette sérieuse étude historique est à signaler. On sait que la Révolution dispersa les moines de la célèbre abbaye et que les archives, fort riches, furent ou brûlées, ou dispersées. En 1853, les héritiers du Dr Chappet (1) remirent à l'Association neuf pièces importantes sauvées de la destruction que Jules Philippe fut chargé de commenter et d'expliquer, ce qu'il fit à la séance du 27 mai. Dans le courant de l'année 1859, il fut assez heureux de retrouver d'autres documents qui lui permirent, le premier, d'écrire une histoire du monastère dont, à cette époque, des ruines imposantes rappelaient seules l'antique splendeur. Deux des pièces, inédites, étaient de premier ordre : le coutumier dressé en 1568 et l'inventaire historique et chronologique des archives de l'abbaye, rédigé en 1720 par l'abbé claustral. Présenté au concours de la Société d'Histoire et d'Archéologie, ce « long et consciencieux travail » fut couronné, d'une manière très élogieuse, le 23 juillet 1860 et imprimé ensuite aux frais de la Société (2). Dans tous les recueils spéciaux des sociétés savantes de France et de l'étranger, il fut l'objet des éloges les plus flatteurs : « Cette notice, écrivait la *Bibliothèque universelle*, de Genève, bien écrite, sagement conçue, est sobre de détails et de citations inutiles, ce qui en rend la lecture facile et en augmente par cela même l'utilité. »

J'ai déjà fait allusion à l'ouvrage qui devait succéder, à un très bref intervalle, à la *Notice sur Talloires*, et qui allait mettre en pleine lumière toutes les qualités de notre race et tous les hommes illustres qu'elle a produits. Les *Gloires de la Savoie* (3), dans l'esprit de leur auteur, constituaient la preuve définitive que la Savoie, récemment annexée, n'était pas indigne de faire partie de la grande famille française. Dans une circulaire

(1) Le docteur Jacques-Philibert Chappet, maire de Talloires pendant la Révolution et sous le premier Empire, qui avait sauvé de nombreux documents.

(2) *Notice Historique sur l'Abbaye de Talloires*, d'après des documents nouveaux et inédits par Jules PHILIPPE. Chambéry, Imprimerie du gouvernement, 1861.

(3) *Les Gloires de la Savoie*, par Jules PHILIPPE, secrétaire de la Société Florimontane d'Annecy, membre correspondant de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Paris, J.-B. Clarey, libraire, rue de Seine, 40. — Annecy D. Monnet, libraire, place Notre-Dame. — Chambéry, Baudet, libraire, Sous les Portiques, 1863.

adressée aux souscripteurs, Jules Philippe estimait « qu'en déroulant nos titres de noblesse intellectuelle, nous répondrons victorieusement à nos détracteurs, nous gagnerons notre véritable place dans l'estime des peuples, nous nous relèverons à nos propres yeux, nous acquerrons cette conscience de soi-même sans laquelle un peuple comme un homme ne peut défendre son honneur attaqué. » Comme on était en pleine crise cotonnière, par suite de la guerre de sécession, il déclarait abandonner la moitié du produit de l'édition à la souscription générale des ouvriers sans travail.

L'ouvrage parut au mois d'avril 1863 et obtint immédiatement un succès très vif. L'édition tirée à mille exemplaires était presque entièrement absorbée par les adhésions envoyées avant l'impression. D'après un journal de l'époque, jamais publication n'avait rencontré en Savoie autant de sympathies. La plupart des journaux parisiens publièrent d'élogieux articles sur les *Gloires*. Pour ne citer que l'un d'eux, la *Presse*, qui commençait à être très répandu, il écrivait : « C'est une œuvre de patriotisme local qu'on ne peut qu'approuver. Il est bon que chacun aime et vante sa province ; c'est une manière de louer et d'aimer la patrie qui contient toutes les provinces. Il est peu de départements plus fertiles en célébrités que ces deux nouveaux venus dans la grande famille française. »

Les approbations venaient de tous côtés. Dans des papiers que la famille a bien voulu me remettre, j'ai trouvé toute une série de lettres signées de noms connus parmi lesquels je citerai l'illustre critique Sainte-Beuve ; notre compatriote Max Grassis, directeur du *Salut Public* ; Nicolas Parent, avocat et sénateur, dont une rue de Chambéry porte le nom ; le docteur Mollard, de Chambéry ; le baron François d'Yvoire, député de la Haute-Savoie de 1869 à 1870 ; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry ; Palluel, député de la Savoie au Corps législatif ; le général Ménabréa, alors ministre des travaux publics à Turin et enfin le roi d'Italie, Victor-Emmanuel II qui, par l'entremise de son ministre, le comte Nigra, en son nom et au nom des princes, ses fils, disait qu'il ne pouvait que faire le meilleur accueil à ce qui rappelle l'histoire d'un peuple qui, dans tous les temps, « sût mériter les justes sympathies de son auguste Maison ». Le roi voulait même faire plus ; il fit demander à Jules Philippe s'il accepterait la croix de chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare ; modestement, l'écrivain savoyard refusa, se sentant gêné par les fonctions

publiques qu'il remplissait alors comme inspecteur des établissements de bienfaisance. Victor Emmanuel tint néanmoins à lui donner une marque spéciale de sa bienveillance et il lui envoya une très belle épingle en diamant, aux armes du royaume d'Italie.

Il y eut, cependant, dans ce concert de louanges, quelques notes discordantes. Déjà, le cardinal Billiet, tout en louant l'œuvre, avait écrit à l'auteur qu'il lui semblait qu'il n'avait pas été tout-à-fait assez sévère dans le choix et qu'il en était, parmi ces gloires, auprès desquelles les hommes les plus honorables ne se croiraient pas en très bonne compagnie. Peu après, on vit apparaître dans un journal littéraire de Chambéry, le *Courrier de Savoie*, « Vingt-cinq Notes » (1) sur l'ouvrage qui se trouvait alors dans toutes les mains. L'auteur, que l'on croit être le curé F. Perillat, de Marcellaz, sous l'influence de ses idées politiques, se souvenait trop des campagnes menées, selon ses convictions, dans le *Moniteur Savoisien*, par Jules Philippe, qu'il considérait comme un adversaire et cet état d'esprit l'amenait à critiquer sans équité une étude écrite, cependant, avec un ardent patriotisme et une très grande largeur de vues. Quoiqu'il en soit, les « Vingt-cinq Notes » que l'on réunit en brochure restèrent sans écho ; Jules Philippe n'y répondit point. Peut-être cette critique, certainement injuste, contribua-t-elle, au contraire, à la vente plus rapide de l'édition, vite épuisée.

Le succès obtenu par les *Gloires de la Savoie* engagea l'écrivain à donner une nouvelle édition d'un travail qu'il avait déjà publié à l'âge de vingt-deux ans et qui réunissait les meilleures pièces des poètes savoyards. Les *Poètes de la Savoie* (2) sont, comme la première édition intitulée *La Savoie Poétique*, dédiés à Lamartine, pour qui notre compatriote avait un véritable culte. Dans la lettre où il lui annonçait l'envoi de l'ouvrage, l'auteur, en des phrases tout imprégnées du langage imagé et un peu déclamatoire de l'époque, lui écrivait : « Cette marque d'intérêt, toute modeste qu'elle soit, vous montrera, Monsieur, que sur cette vieille terre de Savoie, à

(1) *Vingt-cinq Notes sur les Gloires de la Savoie*, de M. Jules Philippe, publiées dans le « Courrier de Savoie » par M. F. P. Annecy, Ch. Burdet, libraire-éditeur, 1863.

(2) *Les Poètes de la Savoie*, par Jules PHILIPPE, secrétaire de la Société Florimontane, membre correspondant de la Société d'Histoire et d'Archéologie et de l'Institut de Genève. Annecy. Jules Philippe, libraire-éditeur, 1865.



la défense de laquelle j'ai consacré tout ce que la nature m'a donné de forces, vous n'avez pas été oublié. Plus sérieux et plus solidement amis de la liberté que nos aînés, nous conservons éternellement le souvenir des grands citoyens ; nous ne tournons pas à tout vent et si nos fronts touchent parfois la poussière, ce n'est pas que nous adorons la force, mais c'est que nous nous prosternons devant la majesté du génie.... Puisse-t-il [l'ouvrage] réveiller en votre âme les doux souvenirs du passé et vous reporter au milieu de ces fraîches vallées que vous avez chantées et où se sont écoulées quelques-unes de vos premières heures de bonheur.... »

Je n'ai pu savoir si Lamartine avait répondu à l'envoi de Jules Philippe, mes recherches ayant été vaines à ce sujet. Les *Poètes de la Savoie* valaient cependant la peine d'un examen, si rapide qu'il fût. Le choix des poètes et des œuvres était plus judicieux que dans la première édition et l'étude insérée en tête du volume, consciencieusement écrite, présentait pour la première fois un intéressant tableau d'ensemble de la poésie savoyarde (1). Mais si Lamartine resta silencieux, il n'en fut pas de même de Sainte-Beuve à qui Jules Philippe avait adressé son travail avec confiance « parce que vous

(1) Dans cette étude, l'auteur fait connaître ses idées sur l'état de la poésie au moment où il écrit: Elle est sans prestige grâce « aux événements politiques qui ont pesé sur la France dans les temps modernes » et à la direction imprimée à l'esprit public » qui le mène vers l'appétit matériel qu'on a réussi à surexciter. L'idée est à la spéculation, l'argent seul domine et parle en maître ; à la base de la morale, aux yeux de la masse, est la pièce de monnaie. C'est à qui arrivera au but tant désiré, la richesse. Jules Philippe note cependant le début d'une réaction. Dans une courte préface donnée à un poème intitulé *La Veilleuse*, publié en 1870, il constatera la même réaction, qu'il imagine liée au réveil de l'opposition libérale et démocratique. Une ère de régénération commence... « le véritable esprit français se réveille et paraît vouloir secouer le joug des anciens jours. » Les mœurs vont s'épurer et la littérature s'épurant à son tour, la poésie reprendra alors le rang qui lui appartient. C'était là une généreuse utopie dont notre concitoyen n'était pas le seul à être victime. Elle était commune à tous ceux qui, pénétrés de la noblesse et de la beauté des idées qu'ils professaient, en étaient venus à croire qu'un changement de régime serait la cause d'une révolution dans les mœurs.

La Veilleuse, dont il est question ci-dessus, est un poème écrit par un savoyard, Ignace Billo, né à Chambéry, qui avait fait une bonne partie de ses études au collège d'Annecy. A l'annexion, il opta pour le Piémont, mais il avait laissé avec de solides amitiés, une certaine notoriété en Savoie. *La Veilleuse*, « petit poème archidélirique » a été publié sous le pseudonyme de Nyace O'Bill, en 1870. Annecy, imprimerie J. Dépollier et Cie. Devenu secrétaire de première classe et bibliothécaire du ministère des travaux publics italien, Billo était un érudit et un polyglotte qui collabora à plusieurs grands journaux de Turin et de Florence. Il mourut dans cette ville en 1871.

n'êtes pas au nombre de ces critiques qui ne veulent accepter que ce que la renommée a déjà fait sonner bien haut. Votre esprit impartial a soutenu tous les efforts loyaux quelle qu'en ait été la source... » Il ne désirait d'ailleurs attirer l'attention de l'écrivain que sur Jean-Pierre Veyrat « notre meilleur poète lyrique ». Sainte-Beuve répondit à son désir de deux façons : en lui adressant une lettre particulière où il le remerciait de son envoi, — lettre parue en 1890, dans la *Revue Savoisienne* avec plusieurs autres, commentées par Eugène Ritter — et en publiant dans le *Constitutionnel* une magistrale étude sur le poète chambérien. En la reproduisant en tête de la *Revue* du 15 août 1865, Jules Philippe remerciait Sainte-Beuve qui consacrait ainsi la renommée de Veyrat, et manifestait sa joie d'avoir pu contribuer, pour une faible part, à la reconnaissance définitive du talent du malheureux auteur de la « Coupe de l'Exil ».

L'année 1866 devait être, pour notre compatriote, la date d'un réel chagrin. Au mois d'octobre mourait le délicat écrivain Jacques Replat, son oncle, qui lui avait toujours témoigné une sincère affection. A la Florimontane, qu'il avait présidée et dont il était un des membres les plus écoutés, ce fut un deuil général. C'est avec une grande émotion que Jules Philippe prononça, un mois plus tard, en séance plénière, l'éloge de Replat, qui forma ensuite une copieuse brochure éditée dans les premiers mois de 1867 (1). En l'écrivant, je dois dire qu'il fut rarement aussi bien inspiré. Consacrées aux essais poétiques, aux œuvres historiques et littéraires du brillant avocat, il y a là des pages toutes vibrantes de l'affection unissant les deux hommes et pleines de cette sensibilité où Jules Philippe puisait la source de ce pur enthousiasme qui lui gagnait dès l'abord, la sympathie populaire. Il réédita aussi, pieux hommage, le *Voyage au Long Cours sur le Lac d'Annecy* et l'*Ascension au Semnoz* (2), deux charmants récits humoristiques qu'il fit précéder d'une Notice où il examine

(1) *Eloge de Jacques Replat*, lu à la Société Florimontane d'Annecy le 15 décembre 1866 par Jules PHILIPPE. Annecy. Jules Philippe, libraire-éditeur et chez tous les libraires de la Savoie, 1867.

(2) *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy, précédé d'une ascension au Semnoz*, par Jacques REPLAT. Deuxième édition accompagnée d'une notice sur l'auteur et de Notes par M. Jules Philippe, secrétaire de la Société Florimontane, membre correspondant de la Société d'Histoire et d'Archéologie et de l'Institut de Genève, de la Société littéraire de Lyon. Annecy. Jules Philippe, libraire-éditeur 1867.

sous un nouvel aspect l'œuvre et le talent de l'ami qu'il pleurait. « Si un jour, ce qu'il faut croire, y écrit-il, le bassin d'Annecy jouit d'une réputation égale à celle des plus beaux sites de la Suisse, Jacques Replat n'aura pas peu contribué à fonder cette renommée. » Par une curieuse analogie, ces mots pouvaient aussi bien s'appliquer à lui-même qui allait précisément mettre en vente la troisième édition d'*Annecy et ses Environs* (1). Celle-ci venait à son heure. Un grand évènement allait contribuer à augmenter la prospérité du chef-lieu de la Haute-Savoie. Depuis quelques mois, le chemin de fer arrivait jusqu'à Annecy et Jules Philippe avait compris que c'était le moment de signaler encore aux touristes, le charme et les beautés de son pays natal. Aussi, la nouvelle édition qu'il offrait au public débutait-elle par le « Guide du chemin de fer d'Aix à Annecy. » Ce chapitre est des plus intéressants encore aujourd'hui, car les guides modernes qui doivent renseigner sur beaucoup de choses en peu de mots, ne peuvent tout signaler. L'itinéraire, dressé avec un véritable amour, décrit minutieusement les accidents de la route entre chaque station. Le voyageur apprend d'abord la nature du tracé de la ligne qu'il parcourt ; on lui donne même le nombre des tunnels, des passages et des ponts, et enfin on lui fait connaître les curiosités. C'est la première fois qu'on voit apparaître une liste d'hôtels, de restaurants, de cafés, et d'établissements divers, une série de modèles d'itinéraires pour le promeneur et des renseignements bibliographiques sur les livres relatifs à la Savoie.

L'ouvrage, édité dans un format de poche commode, contenait en outre une carte des environs d'Annecy et un plan de la ville, telle qu'elle était alors, document fort curieux quand on le compare aux plus récents de ce genre. La troisième édition d'*Annecy et ses environs* parut au mois de mai 1867 et comme les deux précédentes, elle conquit de suite la faveur du public. Les journaux félicitèrent chaudement l'auteur : « Est-il besoin de dire, écrivait le *Mont-Blanc*, que l'auteur a obéi non point à une pensée de spéculation mais uniquement à un sentiment patriotique ? Non ; chacun sait

(1) *Annecy et ses Environs* par Jules PHILIPPE, secrétaire de la Société Florimontane et membre correspondant de plusieurs autres sociétés littéraires. Troisième édition, précédée d'un guide du chemin de fer d'Aix-les-Bains à Annecy avec carte et plans. Annecy, Jules Philippe, libraire-éditeur, place Notre-Dame (sans date).

que notre ami Jules Philippe, dans tous ses écrits, n'a eu qu'un but : mettre en lumière nos richesses naturelles...., venger notre pays du tableau grotesque qu'en avaient fait certains écrivains ignorants, en leur opposant le bilan de nos illustrations... »

Mais l'activité de Jules Philippe ne devait pas se borner à vanter les beautés de la Savoie. Au fond, c'était un éducateur pour qui, comme la plupart des libéraux de cette période héroïque, l'instruction était le premier des biens, et il voulait qu'elle soit de plus en plus répandue dans le peuple. L'un des titres dont il était le plus fier, c'était celui de membre du Conseil d'administration du Collège Chappuisien, qui lui avait été donné dès les premiers mois de l'annexion, en 1860, grâce à ses fonctions de secrétaire de la Société Florimontane. Il aimait notre vieux collège dont il avait été vingt-quatre ans auparavant un brillant élève et il avait élevé la voix en sa faveur, au changement de régime, lorsque sous l'influence de certains éléments, sa réorganisation traînait en longueur, ce qui menaçait de retarder l'ouverture des cours au profit d'établissements libres, ses rivaux. A lui qui avait fait la plus grande partie de ses études en Suisse, les défectuosités du régime français de l'internat étaient plus sensibles et il saisit l'occasion pendant le passage aux affaires du grand ministre Victor Duruy, de lui adresser publiquement ses observations. Dans une brochure publiée en 1868 au nom de quelques citoyens, il réclamait sous le titre impérieux : *Réformez l'Education !* (1) la réorganisation de l'internat. Lui-même aurait été partisan de sa suppression, comme en Suisse et en Allemagne, pays qui n'admettent pas les collèges à internat et où l'éducation se donne, aux jeunes gens dont les parents sont éloignés, « dans des pensionnats où ils retrouvent la vie intime du foyer maternel. » Mais il comprenait qu'on ne pouvait arriver tout de suite à cette opération radicale et il demandait la modification du recrutement des fonctionnaires qu'on appelait déjà les « pions ». Au lieu de bacheliers fraîchement éclos, à peine

(1) *Reformez l'Education !* Requête présentée par quelques citoyens à M. Duruy, ministre de l'instruction publique et rédigée par Jules PHILIPPE, membre du bureau d'administration du collège d'Annecy, secrétaire de la Société Florimontane, membre correspondant de l'Institut de Genève, de la Société d'Histoire de la même ville, de l'Académie impériale de Savoie, de la Société littéraire de Lyon, etc. Paris, librairie de L. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 77, 1868.



rétribués, qui n'aspirent qu'à sortir au plus tôt de cette situation précaire, il aurait voulu qu'après la classe, pour le travail de l'étude, l'enfant fut confié à des hommes que leur goût ou les hasards de la vie auraient appelés à faire une étude approfondie de la jeunesse, des hommes de sagesse et de patience « à qui le mariage a inspiré le dévoûment et donné l'autorité du père de famille » et qui chercheraient à étudier les caractères pour les redresser sans de brutales secousses. Le rôle de ces hommes expérimentés, en qui les familles auraient confiance, serait important en récréation, au réfectoire, en promenade, au dortoir. « Sans l'éducation, on peut faire des bretteurs, des hommes-chevaux, des vieillards de vingt ans, des perroquets et des polichinelles ; mais des *hommes* jamais ! » Laissez-nous espérer, concluait-il en s'adressant au ministre, que vous mettrez la question à l'étude..., « afin qu'on ne puisse plus dire dans le XIXe siècle ce que disait Voltaire, dans le XVIIIe, qu'on nous donne des maîtres en tout genre, *excepté des maîtres à penser !* » Ce travail écrit avec méthode et clarté fut bien accueilli, comme tout ce qui sortait alors de la plume de Jules Philippe. La presse fut unanime à approuver une idée qui traduisait éloquemment les désirs de toutes les familles. Je crois bien, cependant, que la question n'a pas accompli de grands progrès depuis Victor Duruy, qui fit beaucoup pour l'enseignement public, mais dont la chute vint arrêter trop tôt les initiatives hardies.

La question n'intéressait, d'ailleurs, qu'un public relativement restreint et n'avait aucune incidence dans les rangs populaires vers qui allaient cependant toutes les tendances de Jules Philippe. Il crut, à la fin de 1867, avoir trouvé la manière de s'adresser aux ouvriers et aux paysans, que sa simplicité et son caractère démocratique, lui rendait particulièrement sympathiques. Le peuple ne connaît rien de l'histoire de son pays, songeait-il ; je vais chercher comment on pourrait placer à la portée de sa bourse et de son intelligence le moyen de l'instruire agréablement des faits et gestes de nos ancêtres. Et il créa l'*Almanach des Gloires de la Savoie.*

(A suivre). Louis DÉPOLLIER.



BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

L'Idylle des cerises, par F. et J. Serand, nouvelle édition, Dardel, Chambéry, 1928.

M. Dardel, dont le bon goût se manifeste en toute occasion, vient de rééditer, avec un luxe du meilleur aloi, l'*Idylle des cerises*, qui avait sa place marquée dans sa collection. Tout a été dit sur le plus gracieux épisode de la vie de J.-J. Rousseau, et il n'y a pas à y revenir. Mais la présentation élégante de l'étude de MM. les frères Serand donne un nouveau charme au récit de cette aventure, et les superbes gravures qui l'embellissent ajoutent encore à l'agrément de la publication. F. M.

Institut Florimont. Cet établissement d'instruction, installé depuis 23 ans au Petit-Lancy (Suisse) se révèle au public par une élégante brochure qui donne une idée très flatteuse du rôle qu'il joue et des services qu'il rend. Les jeunes et les anciens de la maison sont l'objet d'aimables commentaires, et l'on assiste avec plaisir aux *grands jours* de Florimont. On remarque également une intéressante notice sur Notre-Dame de la Gorge, des comptes-rendus de plusieurs fêtes et des aperçus édifiants sur les travaux des élèves. De belles gravures et une impression soignée complètent le plaisir qu'on éprouve en lisant ce volume.
F. M.

La corporation des employés de la soierie lyonnaise, par Aug. Gruffaz, Lyon, imprimerie Express, 1928.

Dans ce rapport, présenté par le président à l'assemblée générale de la Corporation, le 3 mai 1928, M. Gruffaz, notre sympathique et dévoué collègue, expose avec méthode les travaux de quarante-deux ans de vie syndicale, et puise dans les résultats du passé la confiance dans l'avenir. Il célèbre, en terminant, le vieil et toujours jeune esprit de l'Evangile, source unique et féconde de la Justice et de la Paix sociales ! F. M.

Un portrait inconnu de saint François de Sales, par le commandant Revel, Chambéry, Dardel, 1928.

Il s'agit d'un beau portrait en pied, découvert par M. Revel, dans l'église de Thuellin (Isère).

Il fut donné par Mme de Granieu, qui contribua beaucoup à la fondation du monastère de la Visitation de Grenoble et qui fut pour ce motif en rapport avec saint François.

L'identification de cette œuvre remarquable est complète et M. Revel s'en est occupé en connaisseur et en artiste. F. M.

Bibliographie des publications de M. J. Désormaux, par Mathilde Désormaux, Annecy, imprimerie Commerciale, 1928, 51 p. in-8°

Nous ne pouvons qu'applaudir à la pieuse pensée d'amour filial qu'a eue Mlle Désormaux en publiant cette plaquette à l'occasion de la quarantième année de services et de la nomination de son père dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Il n'y a pas moins de 30 pages pour la simple énumération des allocutions, discours, conférences, rapports, motions, brochures et articles concernant l'archéologie, la bibliographie, la biographie, le folklore, la littérature, l'histoire, la linguistique et la philologie.

Cet exposé donne une idée du labeur écrasant de l'excellent professeur et des titres qui lui ont valu la décoration.

Il est accompagné des discours éloquents qui ont été prononcés au lycée Berthollet le jour de la remise d'un insigne offert à M. Désormaux par les fonctionnaires et les élèves du Lycée.

Nous joignons nos félicitations à celles que le savant professeur a reçues de toutes parts. F. M.

Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome LXV, Chambéry, 1928.

Ce beau volume, qui contient 293 pages, est des plus intéressants. Il débute par une chronique de la Société qui relate sommairement les principaux faits de la dernière gestion méritant d'être retenus.

Vient ensuite un inventaire des archives hospitalières de la ville de Chambéry, par MM. Perpéchon et Biver (85 pages). C'est la continuation d'un travail important, commencé dans le volume précédent.

Puis, c'est M. Vermale, qui fait défiler quelques *figures du temps de la Révolution* (2e série) : Favre-Buisson, François Garin, Jacques Grenus. Ce mémoire n'a pas moins de 116 pages.

A M. Guillermin l'on doit de curieux documents sur Lamartine et Joseph de Maistre.

De M. Pascal on trouve deux monographies concernant les communes de Saint-Foy et Montvalezan.

Deux abbés d'Hautecombe, Saint-Amédée de Clermont et Claude d'Estravager, sont l'objet d'études fort instructives émanant de M. Maxime Raymond et de M. B. de Vevey.

M. Cornaz fait connaître le lieu de sépulture d'Humbert, bâtard de Savoie, qu'il situe à Estavayer.

Enfin, M. le Général Bordeaux donne une excellente biographie de l'amiral de Saint-Bon.

Les Savoyards victimes de la Terreur, par Constant Tissot, publication de l'*Echo de Savoie*, du 18 décembre 1927, au 16 septembre 1928.

M. Camille Dijoud, qui ne néglige rien pour rendre intéressant l'*Echo de Savoie*, a mis la main sur un collaborateur qui fournit, avec érudition, d'abondants détails sur les Savoyards de Lyon pendant la Révolution. Ce sujet n'est pas, comme semble le croire M. Constant Tissot, « absolument inédit », car la *Revue Savoisienne* de 1914 (pages 140-144 inclus) a déjà publié un extrait du *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais*, d'Antoine Portailler (Saint Etienne, 1911), extrait qui comprend 34 Savoyards, avec pas mal de renseignements que lui-même ne reproduit pas. L'auteur paraît appartenir à cette catégorie d'historiens qui tracent leur sillon sans s'inquiéter de ce qu'ont pu écrire leurs devanciers: « les ouvrages de bibliothèque, dit-il, ne servent généralement qu'à perpétuer les erreurs. »

Quoi qu'il en soit, il y a grand profit à lire ce recueil, qui est l'œuvre d'un fureteur d'archives sérieusement documenté. Les notices, en général, donnent tout ce qu'on peut désirer ; quelques-unes même (celles de Charpinet, Deplace, Gay, Vuy) semblent un peu surabondantes eu égard aux personnages ; la place occupée par Chalier, qui était Piémontais, semble hors de proportion avec l'importance de ce triste sire (vue de sa maison natale, vue de son village, Chalier dans sa prison, autographe) ; par contre, il semble qu'on pourrait parler plus longuement des Courajod, qui étaient de notables industriels et qui mettaient en œuvre plus de 600 métiers.

Les frères Caille ont fait l'objet d'une étude détaillée dans la *Revue Savoisienne* de 1917, pages 129 à 131. Tout ce qui les concerne a déjà été dit.

La famille Frèrejean, qui n'a fait son apparition en Savoie qu'après 1830, ne devrait pas figurer parmi les *Savoyards victimes de la Terreur.*

On pourrait en citer d'autres, qu'on est surpris de voir dans cette énumération, mais nous ne voulons pas chicaner au sujet d'un travail méritant. M. Constant Tissot se laisse entraîner par sa grande connaissance des événements, de hommes et des choses, et nous ne pourrions que le complimenter s'il voulait aborder la question de l'émigration des Savoyards à Lyon.

Il ferait certainement des découvertes : déjà nous lui devons celle du général Piston, dont personne avant lui n'avait parlé en Savoie. F. M.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1928

N. B. — *Les communications insérées dans les procès-verbaux des séances sont en petits caractères*

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane..... V
Liste des Sociétés savantes correspondant par échange VI
Séances mensuelles : février, 1 ; mars, 6 ; avril, 9 ; mai, 10 ; juin, 12 ; juillet, 101 ; octobre, 103 ; novembre, 106 ; décembre, 110.
Notices nécrologiques : M. BARTHOLONI, 6 ; E. DEMOLE, 9 ; F. MILLET, 9 ; E. PÉRILLAT, DINA, 101 ; E. RITTER, 103.
Distinctions : MM. DÉSORMAUX, 1 ; GALLET, ARPIN, J. d'ORLYÉ, CHOLLEY, MORET, DUMONT, 3 ; J. SERAND, 9 ; F. REGAUD, 12 ; M. BRUCHET, 13 ; Dr VARAY, 101 ; Général PERRIER DE LA BATHIE, 103 ; A. BORDEAUX, 106 ; Ch. BUTTIN, E. REY, 107 ; F.-M. RITZ, 110.
Programme des concours de poésie et d'histoire pour 1928.................................... XII
Concours de poésie de 1927. Noms des Lauréats 3
R. AVEZOU. Rapport sur le concours de poésie de 1927 16
Domaine de Montrottier. Rapport de gestion et projet de budget 4
Elections : membres du Comité : MM. CROSET, FALLETTI, F. SERAND. 5
Membres effectifs : MM. AVEZOU, BROISE 5
Membres associés : MM. A. CROLARD, R. DOMENJOUD, COUTIN, R. LAYDERNIER, RICHARD, E. ROZE.. 5
Membres correspondants : MM. CHARVIN, DUBOULOZ, LAMARQUE, Commandant QUENEDEY, Capitaine DE LA FALCONNIERE.......... 5
Membre d'honneur : M. DARDEL 5
Vérificateurs des comptes : MM. Ph. d'ORLYÉ, LAYDERNIER, RIBATTO. 5
Membre du Comité de rédaction : M. J. SERAND..................... 5
Président : M. F. MIQUET. Vice-Président : M. FLAMARY. 5
Dons à la bibliothèque florimontane, 5, 8, 11, 102, 112.............. 113
Collections de Montrottier. Dons : 102 105
BROISE. La colonne commémorative de Boutae 10
E. ROZE. L'excursion de la Florimontane........... 23
M. LE ROUX. Réception à Annecy de la Société suisse de Préhistoire...................................... 30

ARCHÉOLOGIE

MARTEAUX. Restes de sculptures médiévales........................ 15
QUENEDEY. Sur les anciennes charpentes de combles, à Annecy 102
MARTEAUX. Débris romains aux Fins d'Annecy....................... 102
J. SERAND. Un sou d'or de Maurice Tibère (VIe s.) (*avec figure*) 105
BROISE. Sur une pierre gravée du Chablais (avec fig.)............... 109
LE ROUX et SERAND. Projet de publication d'un livre : Annecy, historique, archéologique et artistique.................................. 10

Ch. MARTEAUX. Notes sur les voies romaines de la Haute-Savoie 120

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Comptes-rendus par F. MIQUET : 22, 36, 61, 94 à 99, 119, 177, 178.

BIOGRAPHIES

Louis DÉPOLLIER. Jules Philippe (1827-1888), 37 162
F. MIQUET. Généraux savoyards, 7 107
» Notice sur Fanny Burnier, femme de lettres............ 107
» Officiers de marine d'origine savoisienne................ 111
F. MIQUET. L'amiral de Saint-Bon (*avec figure*) 136

HISTOIRE

F. MIQUET. Le 4[e] centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert. 10
R. AVEZOU. Lettres de Mgr Biord.................. 114

HISTOIRE LITTÉRAIRE

J. LÉVITTE. Le Poète Ducis 150
J. DÉSORMAUX. Histoire littéraire (XVI[e] s.) 144

HISTOIRE NATURELLE

Marc LE ROUX. Les Lacs de Savoie (suite et fin) (*avec fig.*).. 69
D[r] VINCENT. L'or du Chéran. Analysé par M. LÉVITTE.............. 92
BUTTIN. Dents de squale de la molasse de Rumilly................. 13
M. L. R. La nouvelle carte géologique de la Savoie par le professeur L. MORET 135
FLAMARY. Une variété de mouche: *cheilosia œstracea* L 117

PHILOLOGIE ET LINGUISTSQUE

J. DÉSORMAUX. Notes de Linguistique............. 50
» Amusettes étymologiques 62
» Bibliographie linguistique 90
MARTEAUX. Communication sur le Pont-Morens 7
» Sur l'étymologie de Brenthonne 11
» Sur le mot *Filaterie*...................................... 14
J. DÉSORMAUX. Communication d'onomastique et de linguistique ... 13
Ch. BUTTIN. Sur le mot patois *écharbotté*............................ 104

POÉSIES

Maurice VALETTE. Baillements, ballade des rêveurs.. 18, 19
Patrice O'GORMAN. Crépuscule 20
Juliette PORTRON. Castalie 21
François MIQUET. Emmanuel-Philibert 149

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, imp. J. Abry et Cie.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne*. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent.

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 25 fr. pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr. ; la demi-page, 30 fr. ; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps MM. Abry et Cie, imprimeurs de la Société, qui leur en feront connaître les conditions.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1929. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).



Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 10 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 15 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 20 francs.

Ch. MARTEAUX et M. LE ROUX : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle, 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

Charles MARTEAUX : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de* 1851 *à* 1900 ; vol. gr. in-8° de 88 pages, 15 fr.

E.-G. CAMUS : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 30 francs.

Jacques REPLAT : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33 25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 10 fr.

Ch. BUTTIN et J. SERAND : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.

Pour les libraires remise de 25 %, *port à leur charge.*

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union postale

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements à **M. Louis Pfister, Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**







